This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

**A propos de ce livre**

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

**Consignes d'utilisation**

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

**À propos du service Google Recherche de Livres**

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

++
8-61

CORNELL
UNIVERSITY
LIBRARY

LAURENCE AND JEANNE PUMPELLY
ENDOWMENT

Digitized by Google

CORNELL UNIVERSITY LIBRARY
3 1924 093 157 802

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

61me Année 1920 1er Trimestre

Omnes omnium caritates patria una complexa est.
(CICÉRON : *De Officiis*, lib. I.)

# La Revue Savoisienne

PUBLICATION PÉRIODIQUE
de
L'ACADÉMIE FLORIMONTANE D'ANNECY
*Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1806*

## Sommaire :

**Académie Florimontane**... *Liste des Membres et des Sociétés savantes. Séances des 21 janvier, 11 février et 3 mars 1920.*
**Emile Picot**..... *Le « trialogue nouveau » de Jean Gachi.*
**Comte de Gérin-Ricard**... *Notes archéologiques sur le Haut-Faucigny.*
**J. Désormaux**..... *Onomastique savoisienne.*
**F. Marullaz**..... *La Vérité sur l'Escalade tentée sur Genève par les Savoyards, en 1602.*
*47e Concours de Poésie* (couverture).

ANNECY
Imprimerie J. ABRY, Editeur
1920

Digitized by Google

Digitized by Google

# La Revue Savoisienne

Digitized by Google

*L'Académie Florimontane laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet*

Digitized by Google

Omnes omnium caritates patria una complexa est.
(Cicéron : *De Officiis*, lib. I.)

# La Revue Savoisienne

PUBLICATION PÉRIODIQUE

de

## L'ACADÉMIE FLORIMONTANE D'ANNECY

*Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896*

**1920**

**Soixante-unième Année**

ANNECY
Imprimerie J. Abry, Editeur

1920

Digitized by Google

Digitized by Google

# ACADÉMIE FLORIMONTANE

*Fondée à Annecy en 1606*

*par Saint François de Sales et le Président Antoine Favre.*

*Réorganisée en 1851*

*par*

Louis Bouvier (1819 † 1908). | Jules Philippe (1827 † 1888).
Etienne Machard (1824 † 1887). | Eloi Serand (1826 † 1891).

---

BIENFAITEURS :

## Léon MARÈS (1854 † 1916)

*Donateur du château, des collections et du domaine de Montrottier*

D'C. ANDREVETAN (1802 † 1879) | MELVILLE-GLOVER (1834 † 1897)
D' F. DAGAND (1815 † 1886) | Dr THONION (1830 † 1917)
F. GARDIER (1854 † 1919)

---

MEMBRES DE L'ACADÉMIE FLORIMONTANE

*Tués à l'ennemi pendant la grande guerre.*

Joseph Dingeon, capitaine commandant le 51e bataillon de chasseurs alpins, tué le 14 novembre 1914, aux environs d'Ypres (Belgique), cité à l'ordre de l'armée.

Alfred-Joseph Bard de Coutance, avocat à Bonneville, soldat faisant fonctions de sergent au 109e régiment d'infanterie, mortellement frappé le 1er décembre 1914 à l'assaut de Vermelles (Pas-de-Calais), décoré de la médaille militaire.

Pétrus Rollier, notaire à Annecy, docteur en droit, capitaine au 416e régiment d'infanterie, tué le 26 septembre 1916 en Champagne (cité à l'ordre de l'armée).

Louis Grivaz, notaire à Annecy, docteur en droit, chef de bataillon au 170e d'infanterie, blessé mortellement au Bois du Seigneur, le 3 mai 1917, décédé le 3 juin suivant à l'ambulance allemande de Blanzy (Aisne), où il avait été recueilli. Chevalier de la Légion d'honneur et cité à l'ordre de la division.

---

## LISTE DES MEMBRES

*Présidents honoraires :* MM. Ch. Marteaux ❦ I, professeur agrégé au Lycée Berthollet ; Max Bruchet ❦ I ✠ ✠, archiviste départemental du Nord ; Charles Buttin, archéologue, 3, villa Mozart, à Paris.

*Trésorier honoraire :* M. Jean Ritz ✠ C ✠ ❦ I, compositeur de musique.

Digitized by Google

## COMITÉ.

*Président :* M. F. MIQUET ✠ A, receveur honoraire des finances.

*Vice-Présidents :* MM. Albert CROLARD, député, ingénieur ; Isidore NANCHE ✠ I, chirurgien-dentiste, et J. DÉSORMAUX ✠ I, professeur agrégé au Lycée Berthollet.

*Secrétaire perpétuel :* M. Marc LE ROUX ✠ I, docteur ès-sciences, conservateur du Musée.

*Secrétaire-adjoint et bibliothécaire :* M. Louis PFISTER, organiste de la Cathédrale.

*Archiviste :* M. Joseph SERAND, archiviste-adjoint de la Haute-Savoie.

*Trésorier :* M. Charles RUPHY, industriel.

*Membres du Comité :* MM. L. BALLEYDIER, F. CROSET, E. FALLETTI, A. FLAMARY, J. LAVOREL.

### REVUE SAVOISIENNE

Directeur de la *Revue :* M. LE ROUX.

*Comité de rédaction :* Section historique et archéologique : MM. LAVOREL, MIQUET. — Section scientifique : MM. FLAMARY et LE ROUX. — Section philologique et littéraire : MM. DÉSORMAUX et G. MARTIN.

### DOMAINE DE MONTROTTIER

*Conservateur du château :* M. J. SERAND.

*Econome du domaine :* M. Ch. RUPHY.

## MEMBRES D'HONNEUR.

DATES d'admission — MM.

1887 ALLART Achille, ingénieur des Arts et Manufactures, à Genève.

1915 BORDEAUX Joseph-Paul-Emile (le général) C ✻ ✠, à Briançon.

1913 BORDEAUX Henry ✻ ✠ C ✠, de l'Académie Française, 44, rue du Ranelagh, à Paris.

1892 BRUCHET Max ✠ I ✠ ✠, archiviste départemental, à Lille (Nord).

1872 CHANTRE Ernest ✻ ✠, ancien sous-directeur du Muséum des sciences naturelles de Lyon, à Fontville par Ecully près Lyon.

1920 CHARLÉTY Sébastien O ✻ ✠ I, recteur de l'Université de Strasbourg.

1906 COURTOIS D'ARCOLLIÈRES ✠, secrétaire perpétuel de l'Académie de Savoie, à Chambéry.

1882 DEMOLE Eugène, conservateur du médaillier de Genève.

1915 DONNET Fernand, administrateur de l'Académie royale des Beaux-Arts et secrétaire de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique à Anvers.

1878 DUFOUR Th., directeur honoraire de la Bibliothèque de Genève.

1910 FRUTTAZ (le chanoine), président de la Société académique d'Aoste.

1914 GERBAIX DE SONNAZ (le comte) G C ✠ G C ✠, ancien ministre plénipotentiaire, sénateur du royaume d'Italie, via San Francesco da Paola, à Turin.

1881 HOLLANDE ✠ I ✠, directeur honoraire de l'Ecole préparatoire à l'enseignement supérieur, à Chambéry.

Digitized by Google

1916 Martin Paul-Edmond, archiviste d'Etat, docteur ès-lettres, à Genève.
1916 Montet (de) Albert, à Corseaux (Vaud).
1911 Muret Ernest ✻, professeur de philologie romane à l'Université de Genève.
1917 Pariset Ernest, notaire, docteur en droit, à Lyon.
1916 Pérouse Gabriel ✻ I, archiviste départemental de la Savoie, docteur ès-lettres, à Chambéry.
1916 S. G. Mgr Petit Louis, archevêque d'Athènes.
1915 Plocq Ernest ✻, ingénieur, inspecteur honoraire de l'exploitation aux chemins de fer du Nord, 15, rue Vavin, à Paris.
1881 Revil Joseph ✻ I, docteur ès-sciences, géologue, ancien président de l'Académie de Savoie, à Chambéry.
1888 Revon Michel ✻, professeur de littérature orientale à la Sorbonne.
1885 Ritter Eugène, doyen honoraire de la Faculté des Lettres de l'Université de Genève, correspondant de l'Institut de France, 3, chemin des Cottages, à Genève.
1911 Van Gennep, directeur de la *Revue d'Ethnographie et de Sociologie*, professeur, 116, Grande Rue, Bourg-la-Reine (Seine).

## MEMBRES EFFECTIFS

1910 Adé Henri, architecte, à Annecy.
1903 Aussedat Louis, ingénieur des Arts et Manufactures, directeur général de la Société des Forces du Fier, à Annecy.
1900 Balleydier Louis ✻ I, doyen de la Faculté de Droit de Grenoble.
1906 Barut Jules ✻, directeur de l'usine du Giffre, à Annecy.
1907 Blandin Henri, receveur des Domaines, à Annecy.
1896 Buttin Charles, ancien président de l'Académie Florimontane, membre du Comité de perfectionnement du Musée de l'Armée, 3, villa Mozart, à Paris.
1905 Cattin Benoît, notaire, à Annecy.
1890 Cholard Albert, député, ingénieur des Arts et Manufactures, à Paris.
1897 Cholard Francis ✻ ✻ A, directeur de l'exploitation du tramway Annecy-Thônes, à Annecy.
1897 Croset François ✻, ancien économe de l'Hôpital d'Annecy.
1906 Dépollier Louis ✻ A, imprimeur, à Annecy.
1896 Désormaux J. ✻ I, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
1892 Despine Antoine (le baron), à Annecy.
1910 Desservétaz Alfred, comptable, à Annecy.
1892 Domenjoud Henri, percepteur en retraite, à Annecy et Sevrier.
1909 Dunand Alexis, rentier, à Annecy.
1915 Falletti Eugène, entrepreneur de travaux publics, à Cran-Gevrier.
1901 Ferrero Marius, conseiller général, à Annecy.
1913 Flamary Antoine ✻ I, entomologiste, au Pont-Neuf, près Annecy.
1916 Fontaine Antoine, architecte, à Albigny.
1901 Frey Charles ✻ I, entrepreneur de transports, à Annecy.
1906 Gallet Claudius ✻ ✻ ✻ A, docteur en médecine, sénateur de la Haute-Savoie.
1883 Galliard Louis, docteur en médecine, à Annecy.
1913 Gavard Adrien (le chanoine), supérieur de l'Ecole de Théologie, à Tessy, par Metz (Haute-Savoie).
1904 Genevois Ferréol, docteur en pharmacie, à Annecy.
1906 Hérisson Jean ✻ A, imprimeur, à Annecy.

Digitized by Google

1907 Laeuffer Eugène ✠, directeur de la Manufacture d'Annecy.
1909 Laeuffer Jean C ✠, rentier, à Annecy.
1916 Langlois Pierre, compositeur de musique, à Annecy.
1905 Lavorel J.-M. (le chanoine), à Annecy.
1901 Laydernier Léon ✠ A ✠, banquier, à Annecy.
1891 Le Roux Marc ✠ I, docteur ès-sciences, bibliothécaire et conservateur du Musée d'Annecy.
1908 Letonnelier Gaston ✠ ✠ A, archiviste départemental, à Grenoble.
1891 Marteaux Charles ✠ I, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
1910 Martin Georges ✠ I, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
1906 Michel Amédée, ancien conseiller général, à Thônes.
1893 Millet François ✠ A ✠, ingénieur honoraire des Ponts et Chaussées, à Annecy.
1885 Miquet François ✠ A, receveur honor. des finances, à Annecy (Vovray).
1903 Murgier Jules, chirurgien-dentiste, à Annecy.
1874 Nanche Isidore ✠ I, vice-président de la section d'Annecy du Club-Alpin.
1901 Ogier J.-M. (Mgr), à Talloires.
1906 Orlyé Philibert (d') ✠, propriétaire, maire de Menthon-St-Bernard.
1911 Paul-Dubois, conseiller référendaire honoraire à la Cour des Comptes, à Paris et à Menthon-St-Bernard.
1911 Périn Louis ✠, sous-intendant militaire, de 2e classe, honoraire, à Annecy.
1915 Pfister Louis, organiste de la cathédrale, à Annecy.
1894 Piccard L.-E. (Mgr) ✠ I O ✠, proton. ap., chan. hon., à Thonon.
1897 Raillon Fleury ✠ I, architecte départemental, à Annecy.
1913 Rebord Charles (le chanoine), prévôt de la Cathédrale, à Annecy.
1912 Revil Jean, licencié en droit, à Annecy.
1901 Richard Jean ✠, géomètre en chef du Cadastre, à Annecy.
1874 Ritz Jean ✠ C ✠ ✠ I, compositeur de musique, Annecy.
1894 Robert Victor ✠, à Annecy.
1908 Ruffier Ernest ✠ I, professeur au Lycée Berthollet, à Annecy.
1906 Ruphy Charles, industriel, à Annecy.
1897 Sautier-Thyrion, propriétaire, à Veyrier-du-Lac.
1908 Serand François, chef de bureau à la Préfecture, à Annecy.
1891 Serand Joseph, archiviste-adjoint, à Annecy.
1908 Servettaz Claudius ✠ A, professeur à l'Ecole supérieure d'Annecy.
1874 Tissot (l'abbé), curé de Cluses.
1904 Varay François ✠ ✠, docteur en médecine, à Annecy.

## MEMBRES ASSOCIÉS

1910 Abry Joseph, imprimeur-éditeur, à Annecy.
1914 Aix-Sommariva (marquis d') Claude, lieutenant-colonel au 1er régiment d'infanterie italien (Brigade du Roi).
1919 André Léon ✠ A, directeur de la filature de Sainte-Claire, Annecy.
1912 Anthonioz Alfred ✠ ✠ A ✠, industriel, à Genève.
1910 Anthonioz Charles ✠ ✠ ✠ A, sculpteur, 11, rue du marché, à Evian.
1920 Aussedat Joseph, industriel, à Annecy.
1911 Badin Charles, négociant, à Annecy.
1916 Blanc Henri ✠ ✠, avocat, à Paris.
1912 Bouchet Claudius ✠, négociant, à Annecy.
1920 Brand Charles, industriel, au Châble-Beaumont.

Digitized by Google

1913 Briffaz François, docteur en médecine, à Bonneville.
1912 Brocadet A.-P., pharmacien, à Paris.
1919 Brunier Georges, procureur de la République, Annecy.
1919 Burnier Gilbert, agent d'assurances, Annecy.
1903 Carle Henri, capitaine d'infanterie, à Chambéry.
1895 Carnot François ✻ ⚙, ancien député, ingénieur des Arts et Manufactures, 8, avenue Montespan, à Paris.
1909 Carrier Maurice, avoué, à Bonneville.
1919 Chappaz Léon, agent d'affaires, La Côte-d'Hyot.
1913 Cholley André ⚙, professeur agrégé au Lycée Ampère, à Lyon.
1909 Cochon Jules ✻ O I ⚙, conservateur honoraire des Eaux et Forêts, 5, avenue de Savoie, à Chambéry.
1903 Costa de Beauregard (Cte Olivier) ✠ ⚙, à Sainte-Foy, par Longueville (Seine-Inférieure).
1911 Costaz Gabriel A, directeur du Syndicat agricole de la Hte-Savoie, à Annecy.
1906 Croyn A. ✻ I, directeur honoraire des Contributions indirectes, à Pipriac (Ille-et-Vilaine).
1916 Curral, avocat, à Bonneville.
1920 S. G. Mgr Cusin Jules, évêque de Nysse et coadjuteur de Mgr l'évêque de Mende.
1906 Deschamps ⚙, sous-ingénieur des Ponts et Chaussées, à Bonneville.
1919 Doyen O ✻ ⚙, commandant de chasseurs alpins, Annecy.
1910 Dubettier Ernest, préposé en chef de l'octroi d'Annecy.
1912 Dufournet Antoine (l'abbé) A, ancien professeur, à Paris.
1919 Duparc Emile, agent d'assurances, Annecy.
1913 Dussaugey Ernest, ingénieur civil, à Annecy-le-Vieux.
1914 Faucigny-Lucinge (le prince de), Belle-Isle-en-Terre (Côtes-du-Nord).
1904 Favre Asghil, propriétaire, à Faverges.
1920 Favre d'Anne Pierre ✻ ⚙, géomètre, à Manigod.
1919 Favre-Félix J., président du tribunal, Annecy.
1906 Favre-Lorraine Jean-Marie, maire de Saint-Jean de Sixt.
1911 Fournier Jacques, ingénieur agronome, à Annecy-le-Vieux.
1920 Francoz Charles, docteur en médecine, à Annecy.
1920 Girod Paul, industriel, à Ugine.
1916 Gourguet Paul, rentier, à Annecy.
1913 Goy (le D') ✻ A, maire de Reignier, sénateur de la Hte-Savoie.
1906 Guinier Philibert ✻ ⚙, inspecteur des Eaux et Forêts, chargé de cours à l'Ecole forestière, à Nancy.
1920 Laeuffer Frédéric, notaire, à Paris.
1916 Letestu André, directeur du Haras, à Annecy.
1911 Marchand Francis, avoué à Annecy.
1916 Marquet Fernand, vétérinaire du Haras, à Annecy.
1913 Martin Paul (l'abbé), curé de Moye (Haute-Savoie).
1911 Marullaz François (l'abbé), économe au Grand-Séminaire, Tessy-Metz.
1911 Menthon ✻ ⚙ (le comte Antoine de), à Charbonnière, Menthon.
1914 Mercier Lucien ⚙, inspecteur primaire, à Annecy.
1916 Michaud François, rentier.
1899 Monnet (Mlle), à Annecy.
1916 Monnier Jean-Jacques, professeur d'histoire à l'Ecole supérieure des jeunes filles, à Genève.
1906 Orlyé Jean (d') ⚙, licencié ès-sciences.
1912 Ormond Marguerite (Mme), au château de Crevins-Bossey.

Digitized by Google

1913 Passorio Peyssard (Ch. de), au château de Montaigu (Chalonnes-sur-Loire), et à Nantes.
1916 Paturle Camille, industriel, à Saint-Laurent-du-Pont.
1902 Périllat, ancien administrateur du Bon Marché, 18, avenue de la Bourdonnais, à Paris.
1912 Pernoud Louis, curé de Bossey-sous-Salève.
1914 Pernoud Louis, inspecteur-voyer en retraite, à Annecy.
1907 Perravex François ✻ A, inspecteur des postes et télégraphes, en retraite, à Dijon.
1909 Perret Henri, avocat, à Bonneville.
1912 Perrier de la Bathie, ingénieur-agronome, à Ugine (Savoie).
1916 Perrilliat (le général Arsène), New-Orléans, Louisiana. U. S. A.
1919 Perrissin-Fabert, maire du Grand-Bornand.
1915 Pfister Hubert, agent général d'assurances, à Annecy.
1911 Pissard Louis, notaire, à Saint-Julien-en-Genevois.
1909 Rannaud Marie (le chanoine), à Annecy.
1911 Replat Georges, procureur de la République, à Albertville.
1911 Replat Jacques, directeur de la Société d'assurances « L'Union », à Annecy.
1903 Rey Emile ✻ A (N-I), procureur de la République, à Grenoble.
1912 Robert Louis, employé à la Société générale, à Annecy.
1909 Rosset Marie ✻ I, instituteur honoraire, à Groisy-le Plot.
1916 Roussy de Sales ✻ ✠ (le comte de), à Thorens.
1912 Ruphy Louis, architecte, à Annecy.
1901 Seyssel-Cressieu (le c^te Marc de) ✠, château de Musin, par Belley.
1902 Terrier Auguste O ✻ ✻ A, secrétaire général du Comité de l'Afrique française et du Comité du Maroc, 17, avenue de Tourville, à Paris.
1914 Trésal (l'abbé), diplômé d'études supérieures d'histoire, à Conflans (Charenton-le-Pont, Seine).
1919 Vinit A., docteur en médecine, Thônes.

## MEMBRES CORRESPONDANTS.

1916 Boillot (l'abbé), curé de Liesle (Doubs).
1916 Dunoyer Norbert, à Juvigny.
1916 Emprin (l'abbé), curé de Valezan (Savoie).
1915 Manecy Jules, receveur des douanes en retraite, à Bayonne.
1916 Moret Léon ✠, docteur en médecine, préparateur de géologie à l'Université de Strasbourg.
1916 Pochat-Baron François (le chanoine), supérieur du collège de Thônes.
1914 Terrier Jean, imprimeur, à Etampes.

Digitized by Google

# LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

QUI ÉCHANGENT LEURS PUBLICATIONS AVEC LA *REVUE SAVOISIENNE*

---

## FRANCE.

ANNECY. Académie Salésienne.
AUTUN. Société éduenne.
AVIGNON. Académie de Vaucluse.
BEAUNE. Société d'histoire et d'archéologie.
BESANÇON. Société d'émulation du Doubs.
BOURG. Société d'émulation de l'Ain.
— Société des sciences naturelles et d'archéologie de l'Ain.
— Société Gorini.
CHAMBÉRY. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie.
— Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.
— Société centrale d'agriculture.
— Société d'histoire naturelle.
DIJON. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
GAP. Société d'études des Hautes-Alpes.
GRENOBLE. Académie delphinale.
— Annales de l'Université de Grenoble.
— Société de statistique de l'Isère.
— Annuaire de la Société des Touristes du Dauphiné.
LYON. Société de botanique de Lyon.
— Académie des sciences et belles-lettres.
— Annales de l'Université. (Bibliothèque universitaire).
— Revue d'histoire de Lyon.
— Revue alpine (don).
MACON. Académie des sciences.
MONTPELLIER. Académie des sciences et lettres.
MOUTIERS. Académie de la Val-d'Isère.
NICE. Société des lettres des Alpes-Maritimes.
PARIS. Polybiblion. (Revue bibliographique universelle.)
— Comité des travaux historiques et scientifiques.
— Société nationale des antiquaires de France.
— « Pro Alesia », revue des fouilles d'Alise.
— Revue mensuelle de l'Ecole d'anthropologie.
— Société nationale d'agriculture (don du Ministère).
PARIS. Bulletin du Comité de l'Afrique française et du Comité du Maroc (don).
— Le Mercure de France.
— La Grande Revue (don).
— Revue archéologique (souscription).
SAINT JEAN-DE MAURIENNE. Société d'histoire et d'archéologie.
THONON. Académie chablaisienne.

Digitized by Google

## ÉTRANGER.

AOSTE. Société académique du duché d'Aoste.
BRUXELLES. Société d'archéologie.
FRIBOURG. Société d'histoire du canton de Fribourg.
GENÈVE. Institut national genevois.
— Société d'histoire et d'archéologie.
— Société suisse de numismatique.
— Société de géographie (le Globe).
LAUSANNE. Société vaudoise des sciences naturelles.
— Société d'histoire de la Suisse romande.
— Revue historique vaudoise.
MILAN. Atti della Società italiana di scienze naturali.
PADOUE. Atti dell. Acad. scient. Veneto-Trentino-Istriana.
TURIN. Miscellanea di storia italiana (Regia deputazione di storia patria).
— Société d'archéologie et Beaux-Arts.
— Associazione fra oriundi savoiardi e nizzardi italiani.
— Bolletino storico bibliografico subalpino.
URBANA. (U. S. A.). Illinois state laboratory of natur. history.
VÉRONE. Madona Verona (Museo Civico).
WASHINGTON. (U. S. A.). Smithsonian Institution.
ZURICH. Anzeiger fur schweizerische Geschichte alterthumskunde (Indicateur d'antiquités suisses).
— Glossaire des patois de la Suisse romande.

## JOURNAUX.

ANNECY. Industriel savoisien.
PARIS. Le Savoyard de Paris.

Digitized by Google

# ACADÉMIE FLORIMONTANE — ANNECY

## *Assemblée générale du 21 janvier 1920*

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 16 h. 30 [1].

Le SECRÉTAIRE donne lecture des procès-verbaux de la dernière assemblée générale (15 janvier 1919) et de la dernière séance (23 décembre 1919), qui sont adoptés.

Le PRÉSIDENT prononce l'allocution suivante :

Messieurs,

La maladie qui, depuis bientôt trois ans, nous privait du plaisir de voir au milieu de nous le général Maillot, a eu raison de son robuste tempérament : notre éminent collègue est décédé le 12 janvier 1920.

Une voix plus autorisée que la mienne a rappelé éloquemment, à l'heure de la séparation, les brillants services du général; elle a, en même temps, salué la dépouille mortelle du patriote qui nous quittait pour aller reposer dans la terre natale. Il me reste à associer la Florimontane à ces hommages.

Notre Académie a toujours manifesté de grandes sympathies pour l'armée. En s'y présentant, en 1911, le général Maillot savait qu'il y serait reçu à bras ouverts. Et, de fait, il ne comptait parmi nous que des amis. Homme de haute culture, il avait le goût sûr, le jugement droit. Nous aimions à nous entourer de ses conseils et nous l'avions appelé dans notre Comité. Dernièrement encore, il faisait partie du jury qui a décerné les prix du concours de poésie. Quand son état de santé ne lui a plus permis (qu'accidentellement) d'assister à nos réunions, il a tenu à recevoir jusqu'à la fin nos convoca-

1. Sont présents : MM. Blandin, F. Crolard, Crozet, Despine, A. Dunand, Falletti, Flamary, Fontaine, Genevois, E. Laeuffer, J. Laeuffer, Lavorel, Le Roux, Marteaux, G. Martin, Miquet, Nanche, Perin, L. Pfister, Revil, Ritz, V. Robert, F. Serand, J. Serand.

Excusés : MM. A. Crolard, Désormaux, Ch. Ruphy. Les membres effectifs suivants, votant par correspondance, aux termes des statuts, ont envoyé leurs bulletins sous pli cacheté : MM. Balleydier, Ch. Buttin, A. Crolard, Chan. Gavard, Mgr Piccard, Sauthier-Thyrion.

Digitized by Google

tions, pour s'unir à nous par la pensée les jours de nos séances. Il avait mérité nos sympathies et il laisse ici d'excellents souvenirs. Je suis certainement l'interprète de tous en priant Mme la générale Maillot et sa famille de vouloir bien agréer nos plus vives condoléances.

J'adresse également l'expression de nos regrets à M. Ernest Dubettier et à M. le docteur Léon Moret, qui ont eu la douleur de perdre leur père.

***

Aux obsèques du général Maillot, le lieutenant-colonel Le Merdy, du 30e régiment d'infanterie, prononça le discours suivant :

Mesdames, Messieurs,

Né le 19 juillet 1848, le général Maillot fit ses études au Lycée Saint-Louis, à Paris, et fut reçu à Saint-Cyr en 1867. Il venait de sortir de l'Ecole quand éclata la guerre de 1870; il prit part aux combats du début de la guerre avec le 78e et fut fait prisonnier à Sedan.

Après la guerre, il fut versé comme lieutenant au 117e, puis nommé officier d'ordonnance du général Garnier. C'est là qu'il résolut de se faire breveter : il se présenta à l'Ecole de guerre, y fut reçu et, après deux années de brillantes études, fut versé à l'Etat-Major de l'Armée. Là se place un séjour en Algérie en Brigade Topographique; la vie du désert avait tenté le jeune officier. Il revint pour professer la Topographie à Saint-Cyr, de 1885 à 1889, et quitta l'Ecole pour le 97e, à Chambéry. Nommé chef de bataillon en 1891, il fut affecté d'abord au 22e, puis à l'Etat-Major du 16e Corps. Lieutenant-colonel au 142e, il eut au bout de peu de temps l'honneur d'être nommé colonel du 52e, à Montélimar. Il termina sa carrière comme général commandant la 55e brigade, à Annecy, et c'est là qu'il prit sa retraite, voulant terminer sa vie au milieu de ses frères d'armes et d'une population dont il avait apprécié l'accueil. Avant de quitter l'armée, il avait été l'objet de l'ordre élogieux que voici, du Gouverneur de Lyon :

« Le général Maillot passe au cadre de réserve à la date du 19 juillet 1910. Colonel au 52e, puis général commandant la 55e brigade, cet officier général avait acquis la confiance, l'estime et l'affection de tous au 14e Corps par ses hautes qualités militaires, sa bienveillance, son expérience, son dévouement au métier. C'est avec un profond regret que le Commandant du 14e

Digitized by Google

Corps d'armée se sépare du général Maillot, atteint par la limite d'âge en pleine vigueur physique et intellectuelle. »

J'ai eu l'honneur d'être, à Saint-Cyr, un des élèves du général Maillot. Il appartenait à la génération des Galliéni et des Pau, ses deux camarades de promotion; ces Officiers avaient souffert en 1870, le sort leur avait été cruel à eux et à leurs hommes, malgré leur bravoure. Ils s'étaient mis au travail pour laver la France et l'Armée de l'insulte allemande. Ce sont ces hommes-là qui nous ont formés, qui ont fait entrer dans nos âmes la volonté de vaincre, qui nous ont permis de faire la guerre de 1914 et de la gagner. Le Général a eu la joie de la voir, cette guerre, le but unique de sa vie de soldat : il a partagé l'enthousiasme du départ, les angoisses des premières batailles et le triomphe final. Je suis sûr que ce fut la consolation de ses derniers jours : cette pensée sera aussi le réconfort de sa veuve et de ses enfants, que je salue respectueusement au nom de tous ceux qui sont venus rendre leurs devoirs au général Maillot.

Le Président donne lecture de l'exposé de la situation financière de l'exercice 1919.

RECETTES :

| | | |
|---|---|---|
| Rente 4 % chemin de fer Ouest-Etat | 38 » | 80 50 |
| — 5 % (Thonion) | 25 » | |
| — 5 % (Perriliat) | 17 50 | |
| Intérêts des fonds déposés à la Caisse d'Epargne | | 121 98 |
| Cotisations de 1919 | | 1.608 23 |
| Cotisations arriérées | | 190 97 |
| Abonnements à la *Revue* | | 249 15 |
| Annonces dans la *Revue* | | 100 » |
| Ventes de publications | | 324 75 |
| Rabais sur factures, remboursements, etc | | 2 10 |
| Total | | 2.677 68 |

DEPENSES :

| | | |
|---|---|---|
| *Revue Savoisienne.* — Solde de la facture Abry, | | |
| du 4e trimestre 1918 | 400 05 | 2.016 90 |
| du 1er trimestre 1919 | 777 05 | |
| du 2 et 3 trimestre 1919 | 839 80 | |
| Clichés SADAG | | 256 15 |
| Contribution à l'éloge du Général Borson, par le Général Bordeaux | | 125 » |
| *A reporter* | | 2.398 05 |

Digitized by Google

| | | |
|---|---|---|
| *Report* | | 2.398 05 |
| Frais généraux. — Recouvrements | 52 05 | 123 85 |
| Correspondance | 13 60 | |
| Frais de bureau, imprimés, etc., étrennes | 43 55 | |
| Assurances | 14 65 | |
| Bibliothèque. — Archives | 5 30 | 48 25 |
| Abonnements et achats de livres | 32 » | |
| Reliure | 10 95 | |
| 1/3 des frais de la plaque Camille Dunant | | 80 » |
| Entretien des tombes des Membres du Bureau décédés | | 22 » |
| TOTAL | | 2.672 15 |

RECAPITULATION :

| | |
|---|---|
| Recettes | 2.677 68 |
| Dépenses | 2.672 15 |
| Excédent des recettes | 5 53 |

Ces comptes sont approuvés et le Président propose le projet de budget suivant pour 1920.

PROJET DE BUDGET POUR 1920.

RECETTES :

| | | | |
|---|---|---|---|
| Intérêts de fonds placés | 2 obligations 4 % Ouest-Etat | 38 » | 75 50 |
| | Rente 5 % Perrillat | 12 50 | |
| | Rente 5 % Thonion | 25 » | |
| Intérêts des fonds déposés à la Caisse d'Epargne | | | 100 » |
| Fonds à retirer de la Caisse d'Epargne pour solder les frais de la *Revue* du 4e trimestre 1919 | | | 616 60 |
| Subvention du Musée Léon Marès pour la *Revue* | | | 500 » |
| Publicité (Annonces dans la *Revue*) | | | 100 » |
| Cotisations de 1920 | | | 2.070 » |
| Cotisations antérieures (en souffrance) | | | mémoire |
| Abonnements à la *Revue Savoisienne* | | | 370 » |
| Vente de publications | | | 200 » |
| Fonds de réserve prélevé sur les bénéfices de l'année 1919 (1/10 de 5,53) | | | 0 55 |
| TOTAL | | | 4.032 65 |

DEPENSES :

| | | |
|---|---|---|
| Impression de la *Revue Savoisienne* et clichés | | 2.400 » |
| Solde de la facture Abry, 4e trimestre 1919 | | 1.101 60 |
| Frais généraux. — Recouvrements | 55 » | 131 » |
| Correspondance | 25 » | |
| Articles de bureau, imprimés, étrennes | 36 » | |
| Assurances | 15 » | |
| Bibliothèque. — Archives | 20 » | 67 » |
| Reliure | 15 » | |
| Abonnements, achats de livres | 32 » | |
| Entretien des tombes des Membres du Bureau décédés | | 25 » |
| Dépenses imprévues | | 308 05 |
| TOTAL | | 4.032 65 |

Digitized by Google

*Situation au 21 janvier 1920*

| | | |
|---|---|---|
| 2 obligations Ouest-Etat, 4 %, acquises pour le prix de | | 1.015 40 |
| 1 Titre Perrilliat. Rente 5 %, 12,50 de rente..... | | 248 87 |
| 1 Titre Thonion, Rente 5 %, 25 fr, de rente..... | | 496 45 |
| Numéraire | Capital inaliénable (256,78+0,55)..... | 257 33 |
| | A la Caisse d'Epargne..... | 3.681 30 |
| | Entre les mains du Trésorier..... | » » |
| | TOTAL..... | 5.699 35 |

Ce projet est adopté.

Le PRÉSIDENT adresse un dernier hommage à la mémoire de notre intègre trésorier, François Gardier, dont on déplore de plus en plus la perte, et transmet à Mme Gardier l'expression des respectueuses condoléances de tous les confrères de son regretté mari, qui furent aussi ses amis.

La parole est donnée à M. J. SERAND pour la lecture de son rapport sur la gestion du domaine de Montrottier au cours de 1919. En terminant, le rapporteur remercie toutes les personnes qui, à différents titres, lui ont apporté leur concours, et en particulier le personnel du Château.

Le PRÉSIDENT se fait l'interprète de tous pour adresser des remerciements chaleureux à MM. Serand frères, qui ont dépensé leur temps sans compter, et les félicite des résultats brillants qu'ils ont obtenus pendant cette première année d'exploitation du Musée Léon Marès. Il associe à ces remerciements M. Francis Crolard pour le concours dévoué et désintéressé qu'il n'a cessé d'apporter à l'installation du service du transport des visiteurs.

M. J. SERAND, remplaçant M. Ch. RUPHY, absent, donne connaissance de la situation financière, après vérification des contrôleurs, MM. Domenjoud et Fontaine, ainsi que du projet de budget pour 1920.

Ces comptes et projet sont approuvés, et le Président dit combien la Société est reconnaissante à M. Ch. Ruphy, qui a bien voulu assumer la charge absorbante d'économe du domaine, de son excellente gestion.

Il est procédé ensuite à la nomination de trois vérificateurs des comptes : MM. DOMENJOUD, FONTAINE, D'ORLYÉ.

L'ordre du jour portant renouvellement de quatre membres du Comité et l'élection de sept nouveaux membres associés, il est procédé au vote. 31 votants. 1 bulletin blanc. Sont élus :

M. BALLEYDIER, doyen de la Faculté de droit de Grenoble, en remplacement du général Maillot, décédé 30 voix.



Digitized by Google

M. J. Serand..... 30 voix.

M. Flamary, en remplacement de M. Gardier, décédé ..... 29 voix.

M. L. Pfister, en remplacement de M. Letonnelier, nommé archiviste de l'Isère..... 29 voix.

Sept nouveaux membres associés, recueillant chacun 30 voix contre 1 bulletin blanc, sont nommés :

MM. J. Aussedat, industriel à Annecy;
Ch. Brand, à Neydens;
Chᵉ Cusin, vicaire général à Annecy;
J. Favre-Danne, géomètre à Manigod;
L. Francoz, docteur en médecine à Annecy;
Paul Girod, industriel à Ugine;
F. Laeuffer, notaire à Paris.

Sur la proposition du Comité, M. Charlety, recteur de l'Académie de Strasbourg, est élu à l'unanimité membre d'honneur de l'Académie Florimontane.

A l'unanimité, les titres de membres bienfaiteurs sont attribués à François Gardier et à M. Pariset. Ces noms figureront sur la plaque de marbre qui sera apposée au château de Montrottier.

Sur la proposition du Comité, l'Assemblée décide le relèvement des cotisations et de l'abonnement à la *Revue*.

Le chiffre des cotisations des membres de la Florimontane est porté de 12 à 15 francs.

L'abonnement à la *Revue Savoisienne* est porté de 6 à 10 fr. pour la France et de 7 à 11 francs pour l'étranger.

Le prix des visites du Musée Léon Marès est élevé à 2 francs par personne. Exception est faite pour les Ecoles auxquelles il sera accordé le demi-tarif, à condition que les élèves au-dessus de 15 ans soient accompagnés par leurs maîtres.

Le Président donne connaissance de l'état actuel des comptes du monument à S. François de Sales, qui lui a été remis par M. Laydernier, trésorier du Comité.

Le chanoine Colin, sénateur de Métz, est élu membre d'honneur de ce Comité, en remplacement du chanoine Cetty, curé de Mulhouse, cet ardent patriote qui mourut de joie en voyant entrer les troupes françaises dans cette ville.

L'Académie Chablaisienne a ouvert une souscription dans le but d'offrir une épée d'honneur à notre illustre compatriote, M. Henry Bordeaux, de l'Académie Française.

La Florimontane s'associe avec empressement à cette géné-

Digitized by Google

reuse pensée et décide qu'une participation individuelle sera sollicitée de ses membres.

Les cotisations sont reçues jusqu'au 15 février par M. Marc Le Roux, secrétaire de l'Académie Florimontane, à l'Hôtel-de-Ville.

Un accueil favorable est également fait à la proposition du Sous-Intendant Périn, délégué du Souvenir Français, pour l'érection au cimetière d'Annecy d'un monument aux soldats morts pour la France. La Florimontane s'inscrit pour une somme de 25 francs. Les membres qui désireront participer individuellement à cette œuvre pourront verser leur offrande entre les mains de M. Le Roux jusqu'au 15 février.

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée se sépare à 18 h. 30. Le Comité reste en séance pour la formation du Bureau.

Tous les membres sortants sont réélus. A M. L. Pfister sont attribuées les fonctions de *Bibliothécaire,* en remplacement de M. Gardier, et de *Secrétaire-adjoint,* en remplacement de M. Letonnelier. M. Ch. Ruphy est nommé trésorier en remplacement de M. Gardier.

*Le Secrétaire :* Marc Le Roux.

---

## *Séance du 11 février 1920.*

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures [1].

Après la lecture du procès-verbal de la dernière réunion, le Président prononce l'allocution suivante :

Messieurs,

J'ai le très vif regret de vous faire part du décès d'un de nos membres correspondants les plus méritants, M. Jules Manecy, décédé à Bayonne, le 30 janvier dernier.

Il avait vu le jour à Saint-Jean de Maurienne, le 9 novembre 1842. Entré dans l'administration des douanes et désigné pour des emplois qui l'éloignaient de la Savoie, il ne cessa jamais de garder dans son cœur un amour ardent pour notre province, et cet amour de la petite patrie n'était surpassé que par celui de la grande; pendant toute la durée de la guerre, ses

1. Sont présents : MM. Crozet, Cusin, Despine, Désormaux, Domenjoud, Flamary, Fontaine, Lavorel, Le Roux, Marteaux, Miquet, Nanche, Périn, L. Pfister, Rebord, V. Robert, Sauthier-Thyrion, F. Serand, J. Serand.
Excusés : MM. A. Crolard, F. Crolard, C. Ruphy.

Digitized by Google

lettres étaient débordantes de patriotisme et se terminaient invariablement par ces mots : Vive la France!

Les plus cruelles épreuves l'atteignirent : après avoir perdu le cadet de ses fils à la fleur de l'âge, il vit encore succomber, à l'hôpital de Nancy, l'aîné, brillant sujet, docteur en droit, faisant fonctions de sous-intendant militaire. Et c'est ce dernier coup qui l'a terrassé.

Pendant toute sa vie, il a consacré ses loisirs à des recherches laborieuses et souvent ingrates sur l'histoire de la Savoie et des hommes distingués qu'elle a produits. Les résultats de ces recherches ont été publiés dans divers journaux de la Savoie, entr'autres *L'Avenir d'Aix-les-Bains* et le *Savoyard de Paris* et dans des brochures d'un réel intérêt : *Hymne trionfal* de C.-E. Nouvellet, réimpression (1900); *Chant funèbre sur le trespas de Messire Jean de Voyer*, réimpression du même auteur (1901); *Une famille de Savoie (celle de Delphine Gay)* (1904); *Le général Janin* (1906); *l'Ingénieur Masse* (1912, manuscrit); L'avocat *Daymonnaz* (1915). On lui doit aussi : *L'Homme au masque de fer, c'est... Molière*, Aix (1893), et un manuscrit intitulé : *La Savoie émigrante*.

Nous adressons à la famille de cet érudit collègue, qui était un lettré délicat, nos plus sympathiques condoléances.

Lecture est donnée de la correspondance :

Lettre de M. Charléty qui remercie l'Académie Florimontane de son élection comme membre d'honneur.

MM. le Chanᵉ Cusin, Brand, Laeuffer, J. Aussedat, remercient la Florimontane de leur nomination en qualité de membres associés.

M. Paul Girod, d'Ugine, adresse à la Florimontane une subvention de 250 francs. Le Président exprime la vive reconnaissance de l'Académie au généreux donateur.

Ouvrages reçus, dons des auteurs :

L. Moret : *Notes sur la terminaison septentrionale de la Montagne de Veyrier*, Ext. *Rev. Sav. 1919*.

Norbert Dunoyer : *Almanach paroissial de Ville-la-Grand pour 1920*.

Ch. Gorceix : *Quelques considérations sur les surfaces d'égale densité à l'intérieur du globe terrestre*. Ext. *C. R. A. des Sc. 1920*.

E. Muret : *Les fêtes de l'Université de Strasbourg*.

Remerciements aux donateurs.

Le Président annonce que M. E. Muret vient d'être nommé Chevalier de la Légion d'honneur. Il adresse les félicitations de la Société à l'éminent professeur.

Digitized by Google

M. Désormaux offre pour la bibliothèque florimontane :

1° De la part de M. Bernus : Herman Semming, *Kultur und Litteraturgeschichte der Franzoesischen Schweiz und Savoyen;*

2° De la part de M. Ernest Muret, professeur de philologie romane à l'Université de Genève, membre d'honneur de l'Académie : *Der Genferdialekt* (Mundart von Certoux); thèse de Zürich, 1919, 1re partie, phonétique.

Le premier de ces ouvrages est déprécié par un esprit de dénigrement systématique, mais offre de très curieux extraits concernant la littérature française en Savoie. Le second, dû à un patoisant suisse du canton d'Argovie, M. O. Keller, est fort précieux pour ceux qu'intéressent les parlers savoyards. L'auteur prend pour base le patois de Certoux. Il a mis largement à profit, en les comparant, les travaux antérieurs. Des tableaux phonétiques sont dressés (par exemple : *f* = *ss* ou *ç*) d'après les exemples recueillis pour la Savoie et la Haute-Savoie dans le Dictionnaire savoyard. Une table commode facilite les recherches. On lira sur cette remarquable étude de suggestives réflexions dans le *Journal de Genève,* numéro du 23 janvier 1920. Sous ce titre : *Le Patois Genevois,* M. E. Muret analyse la thèse de M. Keller. Il se demande à son tour de quelle influence peut avoir été sur la délimitation des dialectes franco-provençaux « l'antique division territoriale entre la province ecclésiastique de Vienne et celle de Besançon, l'évêque de Genève ayant été suffragant de Vienne, et l'évêque de Lausanne, suffragant de Besançon ». M. E. Muret conclut fort judicieusement : « Le tracé des limites à l'aide desquelles on peut circonscrire sur la carte les aires dialectales est déterminé moins par des causes étendues et générales que par des causes particulières, variables d'une localité à l'autre; il résulte principalement de phénomènes d'ordre économique et démographique, dont l'histoire locale rendra mieux compte que l'histoire générale. »

Un des rôles de l'Académie Florimontane est précisément d'encourager ces recherches locales, absolument indispensables au linguiste comme à l'historien.

M. Marteaux fait la communication suivante sur l'origine d'Autigny (Abondance) :

On est généralement porté à croire que la vallée d'Abondance, alors difficile d'accès et dont les forêts étaient peuplées de cerfs, de loups et d'ours, était habitée sous les Romains. Ce n'aurait été qu'au ve et au vie siècles que des hommes libres d'origine barbare se seraient établis dans cette vallée que le roi Sigismund aurait ensuite concédée aux moines de Saint-

Digitized by Google

Maurice d'Agaune. Je crois au contraire qu'elle a été habitée non seulement pendant la période romaine, mais encore aux temps des Allobroges et des Ligures. En effet, en ce qui concerne les Romains, si l'on jette les yeux sur la carte, on constate déjà que les communes qui avoisinent la Drance et ses affluents l'Ugine et le Brevon, sont d'origine antique soit par les vestiges qu'elles ont livrés, soit par leur nom même comme Bernex, avec Trossy et Luxilly, Vinzier, Féterne, Vailly et Lullin. Or, est-il admissible que, sous l'Empire, le territoire en question soit resté durant quatre cents ans à l'état de réserve de chasse, sans que quelque propriétaire en ait reconnu, par delà les joux de sapins, les utiles pâturages et n'ait acquis de la cité de Vienne de quoi créer un domaine aussi giboyeux que prospère à l'élevage? Evidemment non. Mais un nom lève les doutes; c'est Autigny. On désigne ainsi le groupe de hauteurs qui s'élèvent, par delà le Jorat dominant le chef-lieu d'Abondance, jusqu'aux anciens confins de Vacheresse; on accède aux alpages et aux chalets par le vallon de Versaire. On donne le nom d'Autigneret à la partie occidentale. Celui-ci est un diminutif d'Autigny par la forme *Autignier* de 1363 (*lanchia d'-, Acad. Salés.*, II, 286). Cette dernière pourrait s'expliquer par un dérivé médiéval **altinarium*, exprimant l'idée de hauteur; mais il est bien plus logique de faire remonter Autigny à *Altiniacus*, propriété fondée par Altinius, gentilice d'où sont sortis les Autigny et Autignac de Suisse et de France. Et où situer cette villa, sinon à Abondance même, nom que les moines auraient substitué au nom antique par admiration pour la fertilité de la vallée.

Reprenant la parole, M. Miquet s'exprime ainsi :

Le 1er du mois courant, le Syndicat d'Initiative d'Annecy a fêté le 25e anniversaire de sa fondation, et à cette occasion il a fait au président de la Florimontane l'honneur de l'inviter au déjeuner offert à quelques sommités du tourisme et aux premiers fondateurs de cet utile groupement.

Votre président s'est fait un devoir et un plaisir d'accepter cette invitation, qui témoigne une fois de plus des liens étroits rattachant entre elles les Sociétés de notre ville.

Dans la soirée, une promenade à Montrottier fut organisée, et le Président souhaita la bienvenue aux hôtes de la Florimontane en ces termes :

« Quand notre Académie fut fondée, en 1851, il n'était pas encore question de tourisme, ni de Syndicats. Mais, parmi les buts que s'étaient proposés nos fondateurs, il y avait celui de

Digitized by Google

*multiplier les encouragements partout où il serait besoin pour concourir à la gloire et à la prospérité de la grande et de la petite patrie* ».

On sentait déjà que notre admirable pays ne pouvait pas rester délaissé, peu connu et mal jugé. Par la plume, le crayon et le pinceau, les Florimontans rivalisèrent de zèle et de talent pour déchirer le voile qui obscurcissait notre horizon, et ce fut le premier pas dans la voie où sont entrés, longtemps plus tard, le Club-Alpin, puis le Syndicat d'Initiative. Notre Académie fut la pépinière d'où ces associations sont sorties; leur fondateur et premier président fut celui qui nous présida nous-mêmes pendant 40 ans; ses collaborateurs furent presque tous des nôtres, ainsi que les présidents et vice-présidents actuels, et les mêmes noms se retrouvent dans les annuaires de trois Sociétés, ce qui a permis à notre ami Nanche de dire qu' « à Annecy, c'est comme dans la *Juive*, où les mêmes personnages défilent sous nos yeux dans les rôles les plus divers ».

C'est qu'un même esprit de progrès, de patriotisme et de désintéressement fait battre tous les cœurs quand il s'agit de l'avenir de la Savoie et, par-dessus tout, de l'avenir de la France!

M. Miquet, continuant ses recherches biographiques sur les Savoyards contemporains, donne des renseignements sur l'amiral Buchard, qui fit, au cours de l'été dernier, une conférence à Annecy. Cet officier général, né en 1854, fut aide-de-camp de l'amiral Miot, puis résident adjoint à Madagascar. Devenu contre-amiral, il est président de la Ligue Maritime française. Il est le petit-fils de Jean-Marie Buchard, ex-militaire, chevalier de la Légion d'honneur, né le 25 avril 1775, à Ugine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures.

*Le Secrétaire :* Marc Le Roux.

---

## *Séance du 3 mars 1920*

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures [1].

1. Sont présent : MM. Cusin, Désormaux, Domenjoud, Despine, Falletti, Flamary, Fontaine, Lavorel, Le Roux, Marteaux, Miquet, Nanche, Perin, H. Pfister, L. Pfister, F. Serand, J. Serand.
Excusé : M. A. Crolard.

Digitized by Google

Après lecture et approbation du procès-verbal de la séance de février, le Président prononce l'allocution suivante :

Messieurs,

Notre collègue M. Jean Ritz, trésorier honoraire de la Florimontane, vient d'être cruellement éprouvé par la perte de son fils aîné, M. Louis Ritz, professeur agrégé d'anglais au Lycée de Lyon, officier de l'Instruction publique, décoré de la croix de guerre, mort pour la France, le 12 février 1920, des suites d'une maladie contractée au front.

Quand l'Allemagne nous attaqua, ce père de cinq enfants, cet agrégé qui occupait depuis six ans la chaire d'anglais dans un des plus grands Lycées de France, aurait pu être choisi comme interprète si l'on avait tenu compte de ses aptitudes, de sa situation de famille et de sa santé délicate. L'aveuglement du recrutement l'affecta aux tranchées de l'Argonne. Il y fut cité à l'ordre du jour par le général Pétain, mais il y contracta le germe du mal qui vient de l'emporter. Et quand, plus tard, on lui confia l'emploi pour lequel il semblait fait, c'était trop tard.

M. le Proviseur du Lycée Berthollet, entouré de MM. les Professeurs en toge, a exprimé très éloquemment la perte que l'Université vient de faire.

Quant à nous, qui voyons disparaître à la fleur de l'âge un collaborateur très goûté de la *Revue Savoisienne*, un travailleur sur lequel nous pensions pouvoir compter comme sur une réserve pour l'avenir, nous déplorons amèrement la fin d'un beau rêve et le brusque dénouement d'une aussi belle carrière.

Nous présentons nos condoléances les plus émues à Mme Louis Ritz et à ses enfants, à M. Jean Ritz et à tous les siens. Tous ont été d'un dévouement admirable pour sauver celui qui ne pouvait pas l'être.

Messieurs, je prie aussi M. Jean Hérisson, très péniblement éprouvé par la mort de sa mère, de vouloir bien agréer l'expression de nos plus vifs regrets.

***

M. Désormaux étudie un certain nombre de termes intéressant plus spécialement la Savoie. *(Voir « Notes onomastiques savoisiennes » dans le présent fascicule.)*

M. Miquet fait une communication sur l'architecte Charles-César Benvignat, peintre et architecte, né à Boulogne-sur-Mer,

Digitized by Google

le 24 décembre 1806. Il était le petit-fils de Jean-François Benvignat, natif de Thônes.

Parmi les œuvres de cet artiste, on cite la colonne commémorative du siège de Lille en 1792, érigée en 1842 (hauteur 12 mètres; le piédestal de la statue du général Négrier (1849); la réédification de la fontaine Crétet au mont Genèvre, en 1835. Cette fontaine avait été érigée en 1817, en l'honneur de notre compatriote, Emmanuel Crétet, ancien ministre de l'Intérieur, qui avait dirigé la création de la route du mont Genèvre.

Le même annonce que M. Buloz, sous-préfet de Boulogne, a été nommé préfet des Deux-Sèvres par décret du 17 janvier 1920. M. Buloz (Emile-Marie), né à Toulon, le 19 octobre 1866, est fils d'Eugène-Emile-Stanislas, chef d'escadron d'artillerie, et de Marie-Rose-Antoinette-Philippine Bertin, et petit-fils de Jean-Antoine Buloz, né à Vulbens, le 7 septembre 1788. C'est un neveu du fondateur de la *Revue des Deux-Mondes*.

Il a été cité à l'*Officiel* du 4 octobre 1918 comme « ayant fait preuve d'un dévouement inlassable pendant la guerre, d'un très beau courage et d'un parfait mépris du danger ».

M. Le Roux expose le résultat de ses recherches sur l'*histoire biologique de la Truite du lac d'Annecy* [1].

Le Président fait une communication sur Georges-Simon Sérullaz, pharmacien en chef de l'armée d'Italie (1774-1832), qui fut membre de l'Académie des Sciences et qui fit de nombreuses découvertes, entre autres celle du protoiodure de carbone et de l'iodure de cyanogène.

Il était né à Poncin (Ain) le 2 novembre 1774, de Pierre Sérullaz, natif de Chambéry, qui avait acheté dans le Bugey une charge de commissaire à terrier, et qui s'était fait naturaliser français en 1779.

M. J. Serand offre à la Florimontane, de la part de M. Ch. Blanc, un croquis en couleurs fait par cet artiste au moment où le prêtre prononçait les dernières prières sur le cercueil du regretté Léon Marès. Cet émouvant souvenir sera conservé au château de Montrottier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h. 1/2.

*Le Secrétaire :* Marc Le Roux.

1. Cette étude forme un des chapitres d'un mémoire encore inédit sur la *Biologie des poissons des lacs d'Annecy et du Bourget*, qui sera ultérieurement publié.

Digitized by Google

# Le « trialogue nouveau » de Jean Gachi

M. Théophile Dufour a réuni [1] tous les renseignements qu'on possède sur Jean Gachi, ou Gacy, de Cluses, frère mineur, confesseur des Clarisses de Genève, et souvent mentionné, à ce titre, dans le récit que Jeanne de Jussie a fait des débuts de la Réforme dans cette ville.

On connaît deux opuscules dont il est l'auteur : la *Deploration de la cité de Genefve,* qui a été réimprimée en 1856 par M. de Montaiglon [2], et par M. Jules Vuy en 1882 [3]. Ces trois savants qui se sont occupés de lui, n'ont fait que mentionner son autre ouvrage, dix fois plus étendu : le *Trialogue nouveau.*

En 1887, M. Emile Picot a analysé cette dernière pièce, dans un article du *Bulletin de la Société d'histoire du protestantisme français.* Ce *Bulletin* a plus de soixante volumes qui ne se rencontrent nulle part, je crois, dans les bibliothèques de Savoie. La mort récente de M. Picot m'a rappelé cet article, et j'ai pensé qu'il y aurait intérêt à reproduire, dans la *Revue Savoisienne,* un morceau qui est enfoui, pour ainsi dire, dans une collection peu accessible. L'Académie Florimontane, à qui j'ai soumis cette idée, a pensé aussi qu'il était utile de mettre à la portée de nos lecteurs cette étude sur une des plus anciennes pièces du théâtre savoyard.

Eugène Ritter.

Trialogue [4] nouveau contenant l'expression des erreurs de Martin Luther, les doleances de Ierarchie ecclesiastique, et les Triumphes de Verité invincible, par Frère Jehan Gachi, de Cluses, des Frères mineurs le moindre.

*Personnages :*

Zèle divin, Verité invincible.
Ierarchie ecclesiastique,

(1524.)

1. Dans sa *Notice bibliographique sur les livres imprimés à Genève et à Neuchâtel de 1543 à 1549,* page 137 ; et dans ses *Notes sur le couvent de Sainte-Claire à Genève (Mémoires de la Société d'histoire de Genève),* tome XX, pages 126 à 143.
2. *Recueil de poésies françoises des XVe et XVIe siècles,* tome IV.
3. Dans une plaquette de 11 et 6 pages.
4. Cette pièce est intitulée *Trialogue,* parce qu'il y a trois interlocuteurs.

Digitized by Google

Un moine savoyard, qu'inquiètent les progrès des doctrines nouvelles, essaye de les combattre dans une *moralité* de sa façon. Son œuvre n'a de dramatique que le nom; il est possible cependant qu'elle ait été récitée dans quelque ville de la Savoie, pays où les représentations théâtrales étaient alors fort en honneur.

Le Trialogue est divisé en six parties, précédées chacune d'un argument en prose, intitulé *Narrative de l'acteur*. Le tout est d'une lecture assez pénible; mais, de ce que certaines compositions nous paraissent aujourd'hui tout à fait fastidieuses, il ne s'en suit pas qu'elles n'aient pu être jouées en public. Ceux-là seuls qui ont fait une étude approfondie de notre ancienne poésie dramatique savent jusqu'où pouvait aller la patience des spectateurs. Ils écoutaient avec la même longanimité, nous n'osons dire avec le même plaisir, les plus rebutantes *moralités* et les farces les plus ordurières. La *moralité* polémique avait d'ailleurs un double but. L'auteur ne se proposait pas seulement de gagner les spectateurs à sa cause, il voulait encore agir sur les lecteurs. C'est à ces derniers que s'adressent les arguments en prose.

Frère Jehan Gachi n'a pas été généreux pour ses adversaires; ils sont condamnés d'avance, sans qu'aucun personnage expose leur doctrine. *Zèle divin* prend le premier la parole, et récite un chant royal en douze strophes :

Au temps qu'en France regna la Salamandre,
Quant par Besans 5 Rome fust gouvernée
Et les Germains furent contens contendre
Que l'Aigle fust a Castille donnée, 6
Torve Megére, la furie dampnée,
A faict issue de son lac plutonicque,
Avec Erreur, du tout desordonnée
Pour lacesser la vraye foy catholique.
Pour ce conflict a faict lever la picque
Un faulx Luther, de tout mal inventeur,
Qui, en usant [de] fleur de rethorique
De la doctrine sainct Pol est corrupteur.
Il a le glaive du Saxon protecteur
Qui est tuteur de la faulse practique,

Ce mot rare a été employé d'abord sous sa forme latine: Wycliffe, au XIVe siècle, a intitulé *Trialogue* un ouvrage où figurent, comme interlocuteurs : la Vérité, le Mensonge et la Prudence.

5. Allusion aux armes de Léon X, Médicis, qui portait d'or à cinq besants de gueules.

6. Allusion à l'élection de Charles-Quint à l'Empire.

Digitized by Google

Trenchant du lis [7] comme bon zelateur,
Pour lacesser la vraye foy catholique.

*Ierarchie* est « comme pasmée et frappée d'un dard penetratif », en apprenant la révolte de Luther. Elle donne bientôt cours à sa douleur :

Las, las, helas! Las, quelle adversité!
Las, double helas! Las, qui a concité
Ce mal sur moy don tu fay mention,
*Zèle divin*, quant tu as recité
La grant nequice et la perversité,
L'iniquité de l'adinvention
De l'heretique, don l'indignation
A mis sur moy contamination,
Objection de maulx dont nul n'y a,
Ce que me mest en desolation,
Pour me du tout mettre en corruption?
*Seminavit in me zizania.*

*Ierarchie* continue longuement sa plainte, et finalement prie *Zèle divin*, « de Dieu familier secretaire, » d'intervenir en sa faveur. — *Zèle divin* compatit à sa douleur :

Moult triste suis, ma dame Ierarchie,
Que de l'Eglise tenez la monarchie,
De vostre mal et griefve doleance.....

*Ierarchie ecclesiastique*, qui se sent menacée, supplie le ciel d'intervenir :

Ha! Dieu du ciel pedurable,
Tres loyable,
De tout mon bien la racine,
Las! soiez moy secourable,
Pitoyable,
De mon mal vraye medicine.
Ce faulx Luther sur moy signe
Maulvais signe
De grand mal intollerable;
Sur ma blancheur comme signe
Il assigne
Macule d'erreur dampnable.

*Vérité invincible* promet de ne pas laisser détruire *Ierarchie ecclesiastique*.

O *Therarchie* miltante,
De maintes graces plantureuse,

7. C'est-à-dire : « tranchant du grand seigneur ».

Digitized by Google

Je vous voy estre trop dolente,
Don je suis grandement piteuse
De vous veoer ainsi souffreteuse
Et vostre cueur de deuil pressé.
Souvent le juste est oppressé.

Elle cite ensuite une multitude de passages de l'Ecriture, qui prouvent que le triomphe de *Vérité* est assuré. Ces promesses et ces témoignages rassurent *Ierarchie,* qui clôt la pièce.

Maintenant suis pour certain trop eurée,
O *Vérité invincible*, asseurée
Voyant mon mal que sans longe durée
Tost finera.

Voici les derniers vers :

Fine Luher en sa mailignité!
Gloire et honneur à la divinité!
Vive à jamais madame *Vérité!*
A *Iherarchie* paix et transquillité!
*Vincit* Veritas. *Succumbit* Luther.

Frère Jehan Gachi écrit mal, mais il sait manier le vers; il varie les mètres, et connaît les ressources des strophes; par contre, sa prose, hérissée de latin et de grec, est à peine intelligible. L'écrivain savoyard est un des auteurs qui ont pu servir de prototype à l'écolier limousin de Rabelais. Il avoue lui-même, au début de sa *narrative*, que le latin lui est plus familier que la langue vulgaire : « Emmy mes lucides intervalles, dit-il, me suis esvertué a escripre, en langue vernacule et loquution gallique, ce qu'ay pu deprehender de l'interloquution desdits personnaiges, quoique description latine me aye tousjours plus agreé. » Il veut du reste que les gens illettrés et les dames puissent profiter de son ouvrage.

Nous ne savons quel succès obtint le *Trialogue;* il est possible qu'il fit peu de bruit. Trouva-t-il des imitateurs ? Nous l'ignorons. En tout cas, nous n'avons rencontré, au cours de nos recherches, aucune autre pièce française, composée par un catholique contre les protestants. On pourrait en citer plusieurs en Allemagne, par exemple le *Ludus ludentem Luderum ludens*, de Jean Hasensperg, dont les personnages sont : Martinus Luderus, Catharina de Bora, Religio, Spes, Orator christianus, Haeresis, Seditio, etc.

On trouve au Musée britannique un exemplaire du Trialogue, et un autre à la Bibliothèque Mazarine, à Paris, sous le n°

Digitized by Google

10.828, in-4° gothique, de 35 feuillets de 30 lignes à la page, et un feuillet blanc.

Le titre, entouré d'un encadrement, est orné d'un bois qui représente saint François d'Assise, agenouillé devant un crucifix, et recevant les stigmates. Au haut de ce bois sont les mots *y ma summis,* répétés à la fin de la dernière page; sur les côtés, on lit ces quatre vers :

Tant n'est pas ce livre parfaict
Qu'il n'exige correction;
Si requiert celluy qui l'a faict
Supporter l'imperfection.

Au verso du titre commence la *Narrative de l'acteur,* qui se développe sur le recto du second feuillet. Les noms des acteurs sont placés dans les marges, et le texte est accompagné d'un grand nombre de renvois aux Ecritures. Plusieurs figures sur bois sont réparties dans le volume.

La *moralité* est suivie d'une épître en prose, qui commence ainsi : « A n[oble] et puissant seigneur messire Charles de Montbrun, docteur aux droictz pontificaulx et cesarées, chevalier aurée, seigneur de Previgny, de La Court et de Nantiers, s[alut] et humble recommandation. » — Voici les derniers mots de cette épître : « La divine, maxime et supréme deité vous conserver tousjours en chrestienne sincérité, catholique stabilité; et finablement le loyer de beatifique felicité! — De Cluses, le centre de[s] Allobroges, à ces Kalendes octobriennes (1er octobre) mil cinq cens vingt et quatre. Par vostre humilime clientule F. J. G. »

Le volume se termine par un ancien oracle « de impiissimo Luthero, quod a memphitico quodam astronomo ante annos septingentos emissum, ad nos usque huc prelatum est. »

A la suite de ce morceau est une souscription ainsi conçue : « Cy se termine le present Trialogue à l'honneur [et] gloire de la divinité triumphante, a l'exaltation de la saincte foy catholique et a la repression de la temerité des modernes heretiques. Faict l'an mil cinq cens et xxiiij. »

Emile Picot.

Digitized by Google

# NOTES ARCHÉOLOGIQUES
sur le
# HAUT-FAUCIGNY

## EPOQUE GAULOISE

**Le Châtelard de Servoz.** — Dans deux visites faites le 27 juillet et le 16 août 1916, j'ai relevé la disposition suivante qui diffère assez de celle indiquée par M. l'abbé Ducis (*Revue Savoisienne,* 1880).

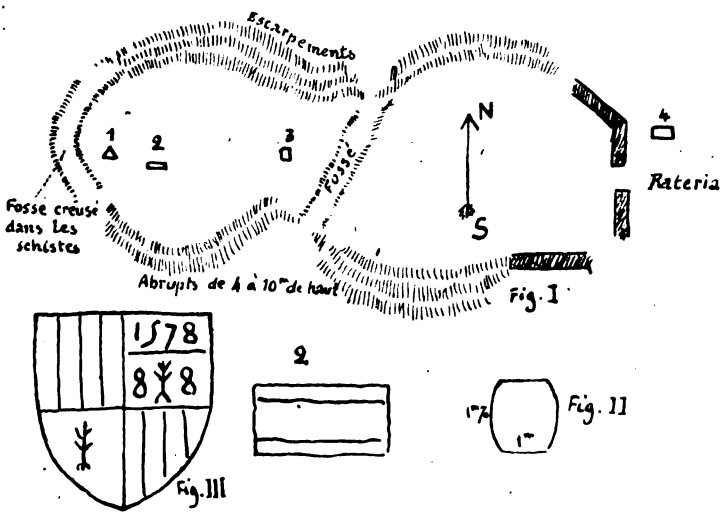


Remparts. — Je n'ai pu reconnaître que les trois tronçons du mur figurés ci-dessus, fermant l'enceinte dans sa partie Est, c'est-à-dire du seul côté facilement accessible. C'est le type classique de l'*éperon* barré si couramment employé à l'époque celtique.

Les murs ont 2 m. d'épaisseur et encore 1 m. d'élévation; ils sont construits à pierre sèche et formés à leur base de blocs de granit grossièrement équarris et au dessus d'éléments plus petits en roche schisteuse.

Au point désigné sur mon croquis par le chiffre 1, j'ai noté un bloc de granit gris appelé *pierre des sacrifices;* c'est une table triangulaire de 3 m. 60 environ de côté, assez épaisse,

Digitized by Google

inclinée vers le midi et calée du côté opposé par un petit bloc de granit presque sphérique qui repose à même le banc de schiste dont la colline est constituée. Aucune fouille n'est donc possible sous cette pierre.

2. — A 40 m. environ au S-E. (versant midi) de la pierre n° 1, on m'a montré une table de granit gris rectangulaire de 3 m. 50 × 1 m. 60, épaisseur 0 m. 40, orientée Est-Ouest et présentant sur sa face supérieure deux rainures longitudinales assez voisines de chaque bord et creusées par la main de l'homme. Cette table repose à plat sur la barre de schiste dont les feuillets sur ce point sont presque verticaux et qui a été taillée pour recevoir la table. Sur le côté Ouest cependant la table a été calée par au moins deux petits blocs de schiste. Là aussi aucune fouille n'est possible.

3 — Au centre de la partie étranglée de l'éperon se trouve un petit trou presque carré (0,80 × 0,75) pratiqué dans le sol et encaissé par quatre dalles; sa profondeur était de 0 m. 60. Je l'ai vidé et sa fouille n'a donné que des cendres et des débris charbonneux. Je ne crois pas à une tombelle de l'incinération mais plutôt à un réservoir à feu. D'autres points du coteau offrent des accumulations de cendres de bois qui font penser à la huchée gauloise avec feux à signaux.

4. — Au dehors de l'enceinte, non loin des remparts et en descendant vers Rateria se trouve sur le dos d'âne du coteau un troisième gros bloc de granit gris très épais ayant plus de 3 m. de long et dont la surface présente 3 plans ou 3 degrés en escalier dans le sens de la longueur.

Ce sont là, à n'en pas douter, les trois pierres mentionnées par M. l'abbé Ducis et qu'il appelle — je ne sais pourquoi — des « demi-dolmens » [1]. N'étaient le calage de ces blocs et les traces de travail humain qu'ils présentent, on verrait volontiers en eux de simples blocs erratiques. Il est du reste fort probable que leur charriage sur ce coteau est dû à une cause naturelle et qu'ils auront été mis en œuvre sur place ou à peu près à l'époque celtique.

L'exploration du Châtelard ne m'a fourni aucun débris industriel, pas le moindre tesson de poterie antique, mais cela s'explique peut-être par le fait que presque partout le sol est recouvert d'une épaisse couche d'herbages ou de mousse ou occupé par de la roche.

1. « Pseudo-dolmens » conviendrait aussi bien.

Digitized by Google

EPOQUE ROMAINE

**Inscriptions de la Forclaz et de Passy et description du temple de Mars aux Outars.** — Rien à dire des inscriptions si ce n'est que la conservation du texte de bornage entre *Viennenses* et *Centrones* est parfaitement assurée aux Plagnes où l'importante épigraphe a été placée dans une niche en ciment avec porte de fer [2].

En ce qui concerne les deux beaux autels à Mars qui sont à l'église de Passy [3], j'ai tenu à visiter le lieu de leur provenance. Après l'avoir cherché vainement, grâce à de fausses indications, aux Outars alias Outard [4] dans le voisinage du pré de foire, je l'ai retrouvée plus au Nord sur une petite terrasse (100 m. × 90 m.) en prairie surmontant le premier coteau en bordure de la plaine. De ce point, la vue est presque circulaire (sauf au N.-O. où se trouve la chaîne des Fiz). On y voit le dôme Miage, Saint-Gervais, le Mont Joly, Combloux, Les Aravis, Sallanches, etc. Un petit ruisseau descend de la montagne tout contre la terrasse appelée encore *le temple,* au pied de laquelle se trouve une assez vaste maison appelée Saint-Pierre et qui présente sur le pied droit d'une de ses portes un écusson de pierre aux clefs pontificales. C'est à cette maison que se fait la fête du pays. Cette ancienne coutume et ce nom de Saint-Pierre (qui constitue un des vocables de nos plus anciennes églises) mériteraient que l'on examine si là ne se trouvait pas la paroisse primitive qui aura remplacé le temple voisin de Mars. La parole est aux cartulaires.

Mme veuve Bourgeois, propriétaire de Saint-Pierre, m'a montré devant le grenier un chapiteau toscan, un fragment de corniche avec goujon en fer et diverses pierres d'œuvre provenant du temple; l'examen de ces vestiges m'a permis de reconnaître qu'ils appartenaient à un édifice de petites dimensions de 3 à 4 mètres au plus d'élévation. C'est bien là les proportions de l'édicule rustique. Il reposait sur des degrés de pierre de 2 m. 50 de longueur; les revêtements (intérieurs sans doute) étaient formés par de grandes plaques de marbre blanc combinées avec du granit rose. Ces vestiges ont été retirés de la terre il y aurait

2. *Corpus inscrip. latin.*, t. XII, n° 113.
3. *Id.*, nos 2349 et 2350.
4. Ce nom m'a aussitôt fait penser à *altars* (autels) et je ne connaissais pas à ce moment la publication *(Inscrip. antiq. de la Haute-Savoie)* dans laquelle M. L. Revon émet la même pensée. Reste à examiner dans l'onomastique régionale si Outards ou Outar ne serait pas un nom de famille.



Digitized by Google

une soixantaine d'années (c'est-à-dire bien postérieurement à la découverte des deux autels qui sont connus au moins depuis 1650. Cf Guichenon) par le père de Mme Bourgeois, au cours de travaux de défrichement qui amenèrent aussi la découverte un peu plus tard (en 1871) d'un cimetière qui a fourni des fibules et des bagues gallo-romaines et où certains tombeaux renfermaient plusieurs crânes.

Aux abords du temple, j'ai constaté la présence, sur des clapiers et dans des murs de soutènement, de tuiles romaines à rebords.

**Sur l'emplacement présumé de la ville de Saint-Denys.** — L'existence à Saint-Pierre d'un temple païen, d'un cimetière et peut-être plus tard d'une église chrétienne, implique l'existence à côté d'une *villa* et cependant l'on n'en trouve aucune trace. Or, une tradition fort ancrée dans le pays et qui a passé dans les écrits, veut qu'il ait existé dans la plaine, entre Passy et Chedde, une ville (ce qui veut probablement dire *villa*, c'est-à-dire une agglomération, un centre d'origine gallo-romaine) appelée Saint-Denys, qui fut ensevelie sous les eaux et les apports provenant de l'écoulement subit du lac aujourd'hui asséché de Servoz situé en amont [5].

**Galerie romaine de Servoz.** — Cet ouvrage a été rencontré lors du percement (en 1863) du tunnel par lequel passe la route carrossable de Chamonix, qui traverse ainsi le promontoire du Châtelard. Il faut qu'on ait eu de bien bonnes raisons lors de la découverte pour voir là un ouvrage romain; je regrette seulement de ne pas les connaître. Il n'a nullement la perfection des travaux exécutés par des ingénieurs romains, notamment dans le percement des aqueducs souterrains. Cette galerie, zigzagante en direction et aussi en niveau, suit une direction générale N. S. On y accède aujourd'hui par son ouverture N. (côté de Servoz); elle se prolongeait en avant de l'entrée actuelle de 5 m. ainsi qu'on s'en rend facilement compte; faisant suite à ces 5 m., la partie demeurée entière a environ 10 m. de lon-

5. Tout auprès de la gare de Servoz, une petite chapelle (Notre-Dame du Lac) se dresse sur une bosse de roche et perpétue le souvenir du lac disparu.

Un Inventaire des fondations dépendant du bénéfice de l'église de Saint-Nicolas de Véroce du 26 juin 1753, dans délibération de la communauté de Saint-Nicolas de Véroce (ce registre se trouvait en août 1916 dans les archives communales de Saint-Gervais) comprend 110 articles. La plus ancienne de ces fondations est de 1624. L'article 1 se rapporte à une rente sur un capital de 200 florins fondée le 29 juin 1706 not. Charveys) par Révd sr François Favre, curé de la paroisse de Notre-Dame du Lac de Cervoz.

Digitized by Google

gueur; sa section, à angles arrondis par suite de la forme concave des parois, mesure 1 m. de largeaur et 1 m. 70 de hauteur [6]; puis 25m . de la galerie ont été détruits par les travaux du tunnel de 1863, mais on suit très facilement le tracé par son toit encore visible au plafond du tunnel; là, elle s'infléchit à gauche sous la montagne et va, selon mes observations, sortir au jour au fond d'une petite dépression naturelle peu éloignée du tunnel du P.-L.-M., au pied de la montagne qui domine le quartier de Raferia. Cette issue est très reconnaissable bien que sa forme de descenderie ait facilité son comblement partiel soit naturellement, soit par la main de l'homme. Elle pourrait être débouchée, je crois, sans nécessiter des travaux fort importants.

Le sol de la galerie monte et descend mais, d'une façon générale, il accuse une pente vers le N. (côté de Servoz); cette inclinaison s'accentue évidemment à mesure qu'elle se rapproche de l'ouverture supérieure.

Par suite, il m'est impossible d'admettre, ainsi que cela a été proposé [7], que cette galerie ait rempli le rôle d'émissaire pour la décharge des eaux du lac disparu de Servoz, car non seulement l'ouvrage est creusé à contre-pente du lac, mais encore ledit lac n'a jamais dû, du vivant de l'homme, atteindre le niveau de la galerie et, sur ce point, je ne crains pas d'être démenti par les géologues connaissant bien les lieux.

D'autre part, on pourrait penser à un échappatoire en cas de siège si le souterrain débouchait dans l'enceinte du Châtelard, mais son issue supérieure en est trop éloignée. Je crois plutôt à une simple galerie de mine faite par des indigènes, peut-être à l'époque romaine (?), en vue de recherches de je ne sais quel métal ou quel minéral; la galerie est creusée dans un banc de schistes compacts qu'elle suit. Aurait-on cherché là du fer comme le fit au XVIIIe siècle, sans succès d'ailleurs, une famille bavaroise du nom de Pinz, à Saint-Nicolas de Véroce, dans des terains analogues ? [8] Je ne saurais le dire.

6. L'abbé Ducis *(Les camps celtiques du Châtelard)* indique comme dimensions une largeur variant de 0 m 70 à 1 m 65 et une hauteur allant de 1 m 30 à 2 m 60. C'est fort possible parce que mes mensurations n'ont pu porter que sur le tronçon de 10 m qui est encore intact et la section de l'ouvrage paraît être fort irrégulière. Le même auteur donne au souterrain une longueur totale de 70 m. A très peu près cette évaluation doit être exacte et doit conduire à l'issue supérieure que je signale ici.

7. On a invoqué à l'appui de ce système des traces d'adaptation de vannes (??)

8. J'ai vu leurs galeries qui subsistent encore.

Digitized by Google

EPOQUE MODERNE

**Héraldique monumentale.** — A Saint-Gervais, sur la porte du Château dit de la Comtesse, écusson en pierre écartelé au 1 et 4 de . . . a 3 pals de . . . au 2e de . . . au frêne arraché de . . . accosté de deux 8 de . . . au chef portant le millesime 1578 en chiffres arabes; au 3e de . . . au frêne arraché de . . .

Cet écu fournit la date de la construction du château ou au moins celle de son achèvement et peut-être doit-on lire 8 août 1578, en donnant aux deux 8 l'interprétation de 8e jour du 8e mois.

On paraît avoir écartelé ici l'écu des Faucigny (palé d'or et de gueules) avec celui d'une famille Dufresney ou du Fresnay (dont les armes seraient parlantes 9) qui possédait à Saint-Gervais à cette époque et postérieurement.

J'ai noté dans les archives communales de Saint-Gervais que Sébastien Dufresney était seigneur d'Aultetour (manoir flanqué de tours, encore existant non loin de celui de la Comtesse), en 1642.

Le château de la Comtesse se compose d'un édifice carré avec crénaux, fenêtres à croisillons et superstructure en bois, flanqué de 3 tours rondes dont une renferme un escalier à vis. Il est précédé d'une cour et domine le Bon Nant.

Au hameau des Morets, près des écoles, un portail en bois porte un fronton sculpté où l'on voit deux écus accolés et entourés de deux branches de laurier, placés entre deux grands médaillons ovales avec inscription. Les écussons étaient peints et les quelques traces de peinture qui subsistent m'ont permis de blasonner comme suit :

Ecu du mari : d'or à la fasce de gueules, abaissée de 3 barres d'or sur champ de . . .

Ecu de la femme : d'or à 6 fasces de gueules.

L'inscription doit être ainsi traduite en français : « Jean Baptiste Vinat a bâti ce portail le premier mars de l'an de grâce 1792. Dieu soit béni. »

Comte DE GÉRIN-RICARD.

9. Les armes de la famille Du Fresney étaient les suivantes : Pallé d'or et de gueules de six pièces et de gueules au frêne d'or. Devise (moderne) : Fort à rompre. — *Note de la Rédaction.*

Digitized by Google

# ONOMASTIQUE SAVOISIENNE

## I. — Sur le Prénom *François*.

L'un des prénoms les plus répandus, principalement dans notre région, est celui de *François* [1]. Rien d'étonnant à cela, depuis la béatification de saint François de Sales. Mais d'où le grand évêque savoyard tenait-il ce prénom? Parmi les saints qui l'ont porté, le premier, et le plus illustre, est sans contredit saint François d'Assise (1182-1226). C'est en l'honneur du mystique fondateur des Frères mineurs que François de Paule et François-Xavier, entre autres saints, reçurent leur nom. Mais ce qu'on oublie en général, ou ce qui est ignoré, c'est l'origine même de cette appellation.

*Français* et *François*, c'est le même mot : *Francensis* [2], adjectif dérivé de *Francus*. L'italien a pareillement *Francese* (avec un suffixe différent : *Francesco* [3]. Le dernier biographe de saint François d'Assise, M. Johannès Joergensen [4], s'est demandé pour quels motifs un pareil nom fut donné au *poverello* d'Assise. C'est par amour de la France que le père de François, riche marchand italien, revenu de Provence, aurait ainsi appelé son fils [5]. Cette explication me paraît assez peu vraisemblable. Suivant une autre tradition, moins contestable, ce prénom serait à l'origine un surnom [6].

« C'est en langue française, nous dit un biographe de saint François, qu'il demandait l'aumône, langue qu'il parlait volontiers, bien qu'il ne la connût qu'imparfaitement. » Le français, dit-on ailleurs, était pour lui la langue de la poésie..... « C'était essentiellement la *langue maternelle* de son âme..... Toutes les fois qu'il parlait en français, ceux qui le connaissaient savaient qu'il se sentait heureux. » [7]

1. En patois, *Fanfwé*, et variantes. Cf. *Dict. Savoyard*, sub v°.
2. Seconde forme issue de *Francensis* > *Francis* (sous l'influence du *c* qui précède le suffixe). A *Francesco* correspond *Francisque*, dont *Francis* pourrait n'être qu'une abréviation. Cf le Traité qui précède le *Dictionnaire Général* de H.D.T., §§ 143, 264.
3. Le féminin *Francesca* est également répandu. Un souvenir à Francesca da Rimini, immortalisée par Dante.
4. Ouvrage traduit du danois par Th. de Wyzewa; Paris, Perrin, 1912.
5. *Op. cit.*, p. 14.
6. *Ibid.*, p. 15.
7. *Ibid.*, p. 43. Cf. p. 71 : « Il chantait, en rimes françaises, à la gloire de Dieu. » P. 75 : « Et les passants l'entendaient chanter en français. » P. 77 : « Et François répondit en français... » P. 98 : « Avec un chant... qu'il finissait par chanter... en français, comme jadis. » Etc.

Digitized by Google

Ainsi, le doux nom de France, le nom de cette langue qui semblait au maître de Dante, Brunetto Latino, la « parleüre la plus délitable », telle serait la source de l'appellation que porta le fils de Louise de Savoie, François Ier, et que devait illustrer, après saint François d'Assise, le grand évêque dont s'honorent la Savoie et les lettres françaises. Peut-être n'est-il pas inutile de faire connaître, ou de rappeler, une aussi noble origine [8].

## II. — Osavin.

Comme le vocable *Allobroge*, l'ethnique *Savoie* donne lieu à de multiples remarques. On a recherché l'origine, le sens étymologique, les modifications sémantiques de ce nom et de ses dérivés, leur expansion ou leur diffusion comme toponymiques et patronymiques; on a étudié leur forme et leur emploi, aux différentes époques, en Savoie et hors de cette région, en français,

8. *Français* et *François*, avons-nous dit, sont deux doublets. Dans le second, la tradition, plus forte que l'évolution phonétique, a maintenu la forme ancienne du suffixe : *ois*. Nombre d'ethniques en sont aussi restés à ce stade : Danois, Suédois, Vaudois, etc., etc., à côté de Français, Anglais, Piémontais, etc. L'usage nous paraît en cela ne suivre aucune règle précise. Rappelons que Voltaire s'efforça d'imposer par son exemple la forme en *ais*. Il n'y réussit pas complètement, ni très rapidement. Il y aurait à rédiger sur ce sujet un petit chapitre, relatif à la Savoie. Bornons-nous à transcrire ici une note intéressante, tirée du manuscrit de ce grammairien savoyard dont nous avons jadis exposé les remarques, J.-F. Favre : « Comment et par quel fondement la diphtongue *ai* a pris la place de *oi* » :

« En 1675, un avocat de Grenoble proposa de substituer la diphtongue *ai* à celle de *oi*, lorsque cette dernière sonne comme l'*è* ouvert. Voltaire, au commencement du siècle dernier, forma le même projet et ne le perdit pas de vue. Mais *ai* ne répond pas toujours à l'*e* ouvert: chacun sait :

1° Qu'il a le son de l'*è* muet dans *faisons, fontainier, vilainie;*

2° Qu'il sonne comme l'*é* fermé dans *quai*.

*Ai* se prononce aussi *é* fermé dans tous les parfaits simples et les futurs des verbes. Par conséquent le remplacement de *oi*, *oie*, par *ai*, quand ces diphtongues ont le son de l'*è* ouvert, n'a pas pris de suite parmi tous les Auteurs distingués. Nombre d'entre eux ont continué encore, vingt ans après la mort de Voltaire, d'écrire *oi* pour *ai*. Le Dictionnaire de l'Académie imprimé en 1806, malgré les changements divers qu'on y a faits, ne l'a point adopté, même dans le nom de cette auguste Compagnie.

Depuis que l'on a cessé en France de donner en latin les inscriptions des monnoies pour les présenter dans la langue nationale, on a lu *François*, *Françoise* sur quantité de celles d'or ou d'argent. Quant aux monnoies de cuivre au type de Louis XVI ou autrement, on y a suivi l'ancienne manière d'orthographier.

Peut-être, à l'exemple de Voltaire, eût-on généralement abandonné beaucoup plutôt [*sic*] cet *oi* quand il n'a pas le son de *oa*, si cet illustre littérateur l'eût remplacé immédiatement par *è* ouvert, en écrivant *Francès*, *Anglès*, au masc., et *Francèse*, *Anglèse*, au féminin: mais un jour viendra où personne n'osera s'écarter de la manière d'orthographier de Voltaire, tant s'en étend d'un tems à l'autre l'usage, quem penes arbitrium est et jus et norma. Car j'ai déjà vu une pièce d'or au type de Louis XVIII où sont les mots *des Français*. »

Digitized by Google

dans les patois, dans les langues étrangères et jusque dans le vocabulaire argotique.

Nulle part, à notre connaissance, on n'a relevé les jeux d'esprit (si le mot esprit n'est pas déplacé en pareil cas) auxquels ces noms ont donné lieu, plus spécialement au XVIe siècle. Nombre de poètes attardés continuaient l'école des « rhétoricqueurs ». Même après les exhortations de du Bellay et les beaux jours de la Pléiade, la vogue des énigmes, calembours et « autres épiceries », suivant le mot de la *Deffence*, jugées bonnes tout au plus pour les Jeux Floraux et les Puys de Rouen, a longtemps survécu. Rappelons, par exemple, ces vers publiés dans la *Revue Savoisienne* [9], vers à écho d'un certain J. de la Court. Pour mettre fin aux lamentations de la France, la Provence, sa fille, la conduit auprès d'Echo. Echo seul pourrait dire

Quelle est sa cynosure, et sa guide, et *sa voye*...

Naturellement, Echo répond : *Savoye!* car elle est *sa voysine*, etc.

Si l'auteur de ces vers eût fait partie de la première Académie Florimontane, il eût été, de par les statuts, condamné à payer une amende [10].

Au même ordre de faits on peut rattacher l'emploi des anagrammes. Comme Rabelais, comme Catherine de Vivonne, l'incomparable Arthénice, et Arouet le Jeune, sans parler de Molière, devenu « Elomire hypocondre », pour ne citer que les plus connus, la Savoie a son anagramme (ou ses anagrammes).

Si l'on demandait à nos concitoyens de situer sur une carte « la terre *osavine* », la plupart ne chercheraient pas à cacher leur surprise ou leur embarras. Qui s'aviserait, en effet, de reconnaître la Savoie sous cette appellation? *Osavie*, telle est l'anagramme qui figure dans la curieuse pièce intitulée *La Pyrocarie de la ville d'Anici*, ou la représentation de la délivrance de la princesse *Osavie* par le prince Niciphore [11], publiée par F. Mugnier. Rien de moins rare évidemment qu'une telle fantaisie. Mais ce qui est peu fréquent, c'est la formation d'un qualificatif dérivé : *Osavie* a donné l'adjectif *osavin*, f. *osavine* :

9. *Revue Savoisienne*, 1895, p. 274.

10. Notons à sa décharge, que l'épître célèbre de Clément Marot à Lyon Jamet (fable du Lion et du Rat) repose sur un simple calembour, tout comme la devise de la ville de Lyon. C'est aussi un calembour qu'on trouve à l'origine d'une foule d'armes parlantes, par exemple celles de Ronsard.

11. Cf F. Mugnier, *Le Théâtre en Savoie*, p. 181.

Digitized by Google

..... la guerre
Qui fouloit l'*Osavine terre*... [12]

Pourrait-on trouver d'autres exemples qui permettraient de constituer un petit chapitre relatif à la fantaisie onomastique d'écrivains savoyards ?

## III. — Encore *Boche*.

Tout est dit, semble-t-il, sur le terme *boche*, et sur ses origines. A elle seule, la bibliographie de ce mot remplirait presque une feuille de la *Revue*. Elle était déjà longue, quand nous avons fait connaître l'interprétation de notre confrère, M. J. Terrier [13]. Depuis, les étymologies ou commentaires n'ont cessé de se multiplier [14]. Une des explications les plus récentes, mais aussi l'une des moins admissibles, est celle qu'a donnée M. F. Déchelette [15]. Il regarde *boche* comme une simple métathèse de *schwob*.

M. Dauzat a raison, croyons-nous, de ne pas être convaincu d'une telle origine. Pour lui, il faudrait remonter à « tête de *boche* » [16], ce qui était déjà l'opinion de M. Terrier. Mais *Boche*, dans cette locution, suivant M. Dauzat, représenterait l'italien *boccia*, boule du jeu de boules, « par l'intermédiaire du provençal moderne *bocho*, même sens ». Ce dernier mot est, en effet, répandu dans la plus grande partie du domaine franco-provençal. Cependant on peut faire une grave objection. *Bôche*, cochonnet, d'où le dérivé *bôcher* [17], dans nos régions comme dans la Suisse romande, offre un *o* très fermé, qui ne saurait être confondu avec le vocalisme de *boche*. Aussi bien préférons-nous encore l'explication proposée par M. J. Terrier.

Ajoutons que, d'*Alleboche* (*Alboche*), substitué à Allemand, la langue populaire a tiré *boche*, employé comme suffixe pé-

12. *Ibid.*, p. 183.
13. *Revue Savoisienne*, 1915, p. 86.
14. Par exemple, A. Dauzat, *L'argot de la guerre*, p. 52-59 et passim; Sainéan, *L'argot des tranchées*, p. 134; G. Esnault, *Le poilu tel qu'il se parle*; un curieux article du journal *La Suisse* : *Boches et barbares*, n° du 23 avril 1917. Dans une étude intitulée : *Langue et guerre*, M. Gaston Gaillard esquisse une bibliographie (*Revue de Philol. fr. et de Litt.*, XXX [1917], p. 23.
15. F Déchelette, *L'argot des Poilus*; Paris, Jouve, 1918.
16. Cf. A. Dauzat, *Revue de philol. fr.*, XXXI [1919], p. 78. Cf. *Id.*, *L'argot de la guerre*, d'après une enquête auprès des officiers et des soldats; Paris, A. Colin; 1918.
17. Voyez ces mots in *Dictionnaire Savoyard*.

Digitized by Google

joratif, par exemple dans l'ethnique *Italboche,* terme que j'ai souvent entendu à Lyon, dans ma jeunesse.

## IV. — *Gringalet* ET *Gargantua* EN SAVOIE.

Il peut être intéressant de relever à la même époque, dans l'onomastique savoisienne, les deux noms, évoquant des types physiques si différents, de *gringalet* et de *Gargantua.* En 1537, un certain Gringalet (Christophe) est sacristain du chapitre de Filly [18]. Ce mot, donné jusqu'ici comme d'origine inconnue, suivant le *Dictionnaire Général,* apparaît en français dès le XIIe siècle et désigne une sorte de cheval. Il est relevé en 1611, par Cotgrave, au sens actuel de : grêle, chétif. L'a-t-on recueilli en Savoie comme sobriquet ou patronyme, avant le XVe siècle? En tout cas, il y a un Ve Gringalet, signalé à Annecy en 1493 [19].

Quant à *Gargantua,* la Table manuscrite des Délibérations de l'ancien Conseil d'Annecy, due à M. G. Letonnelier, nous apprend qu'un certain Louis Perrin vivait à Annecy, au début du XVIe siècle. Ce Louis Perrin, *de Insulis* (des îles du Fier?) était surnommé *(dictus) Gargantua* [20].

Vers la fin de 1532, Rabelais avait publié à Lyon *Les Grandes et inestimables Chroniques du grand et énorme géant Gargantua.* En 1537 un habitant d'Annecy est signalé comme ayant pour sobriquet le nom même du célèbre géant. Faut-il admettre que, dans l'espace de quatre ou cinq années, l'œuvre de Rabelais ait eu un tel succès qu'elle fût connue des habitants d'Annecy au point de leur fournir un surnom pour désigner plaisamment l'un de leurs concitoyens ? Ce surnom, depuis quelle date Louis Perrin l'a-t-il porté ? On le signale en 1537. Ne l'avait-il pas même avant l'apparition du *Gargantua* de Rabelais ?

Dans le premier cas, nous aurions une preuve vraiment curieuse de la diffusion rapide en Savoie et de la popularité des facéties chères à maître Alcofribas. La seconde hypothèse se concilie aisément avec l'opinion des critiques qui reconnaissent en Gargantua un type « venu des profondeurs du moyen-

18. Abbé GONTHIER, *Œuvres historiques,* II, 195. — Gringalet sera le nom d'un farceur célèbre de l'Hôtel de Bourgogne (1re moitié du XVIIe s.). C'est aussi celui (Samuel) d'un aventurier, né dans le pays de Gex, en 1665. Publie un livre obscur, ridicule, d'où *gringaliser* = faire du galimatias double.

19. G. LETONNELIER, *Délibérations de l'ancien Conseil d'Annecy* (Table manuscrite).

20. *Ibid.,* et *Registres,* VI [1537], 115; et VI [1538], 161, vo.

Digitized by Google

âge », populaire bien avant Rabelais : dans les villes comme dans les campagnes, il était, assure-t-on, presque aussi connu que l'enchanteur Merlin et les quatre fils Aymon. Rappelons, entre autres témoignages, une preuve certaine de l'existence du grand géant avant le roman de Rabelais. En tête de la *Légende de Pierre Faifeu* (1526), Charles Bourdigné a placé une *Ballade aux Lysans*. Au nombre des héros populaires figure

*Gargantua* qui a chepveulx de plastre.

Aussi bien, la seconde explication nous paraît-elle beaucoup plus vraisemblable.

## V. — La *Mâ-Verià*.

Qu'on nous permette de transcrire, afin de le rectifier ou de le compléter, le petit article inséré dans le *Dictionnaire Savoyard* sous la rubrique *verià*, tourné, versé.

« La *Mâ-Verià* est le nom d'un rocher bien connu des Annéciens, qui surplombe la route d'Annecy à Veyrier. V. Dessaix : *Légendes de la Haute-Savoie*, p. 35.) Dans le *Guide* publié par M. Le Roux, on l'appelle la *Pierre Malgéria* (p. 120) [21]. »

*Mâ-Verià*, comme *Malgéria*, est une transcription récente. La forme ancienne est *Margeria*. « Les chartes du xiv^e^ et du xv^e^ siècle l'appellent *peulvanum quod dicitur Margeria* [22]. » C'est aussi la forme qui figure dans les *Registres des Délibérations de l'ancien Conseil d'Annecy*, par exemple en 1488 : la pierre *Margeriaz* [23].

*Margeria (z)* correspond à un ancien français *margier*, *margière*, dérivé de *marge*. Il rappelle que le rocher ainsi désigné servait de *marge* [24], de limite, entre les paroisses de Veyrier et d'Annecy-le-Vieux.

Cette appellation, mal comprise, a été déformée par une étymologie populaire. On l'a décomposée en deux éléments, dont le second, traité comme un participe passé, a été rattaché soit au verbe *girer*, soit au verbe *virer* (patois *veri*), signifiant tous deux : tourner. L'influence du toponyme *Veyrier* (pat. *veri*) a

21. La vue panoramique du lac d'Annecy, p. 216, donne la forme *Margeriaz*.

22. *Revue Savoisienne*, 1878, p. 87. — Revon, Dunant, Ducis, in *Rev. Sav.*, 1873, 40; Ducis, *Congrès Scientifique de France*, session de Chambéry, p. 503; *Dictionn. archéol. de la Gaule*, I, 63.

23. I, 553, v^o^. Voir la *Table* de M. G. Letonnelier.

24. A noter que dans certains patois (par exemple dans le parler de Léziguan Anglade, *Rev. des Langues rom.*, XL, p. 300), le continuateur de *marginem*, *marje*, a le sens de terre.

Digitized by Google

pu contribuer à répandre le composé *Mâ-Verià*, la pierre mal tournée [25].

J. DÉSORMAUX.

25. On ne trouve pas d'exemple de *margier*, *margière*, dans GODEFROY. Il ne cite que les altérations de *margarita* en *margerie*, *marguerie*, *magerie*, au sens de perle; d'où les noms propres *Margerie*, *Marguerie*. — Le verbe *margier*, *marger*, signifie border.

En 1357, *Petra Margeria*, in BRUCHET, *Archives départ.*, E. 150. — En 1536, « la pierre *Margerie* », in J. PHILIPPE, *Notice historique sur l'Abbaye de Talloires*, p. 185.

Remarquons avec les membres présents à la séance que cette « pierre » n'est point aussi « mal tournée », que le comporterait l'interprétation populaire.

Sur cette appellation, cf. *Revue Savoisienne*, 1900, p. 19. — M. MARTEAUX s'est rallié depuis à l'étymologie *margarita*, qu'il a exposée au cours de la séance florimontane de mars 1920.

---

# La Vérité sur l'Escalade

## tentée sur Genève par les Savoyards, en 1602

L'Europe et le monde une fois remaniés d'après les grands principes pour lesquels les Alliés ont subi la guerre et remporté la victoire, il est permis d'espérer qu'entre la Suisse, et spécialement entre Genève et la Savoie, toute cause de conflit politique ou économique sera définitivement écartée.

Pour qu'il en soit de même dans l'ordre des sentiments, ne faudrait-il pas tirer enfin au clair la question irritante de l'Escalade Savoyarde en 1602 ?

Le 11 novembre 1918, pour la célébration de l'armistice, c'est-à-dire de la victoire des Alliés, nos bons amis les Genevois rivalisaient d'enthousiasme avec les populations françaises du voisinage. Comment se peut-il que les sympathies des Genevois, alors si magnifiquement exprimées, n'aient pas, un mois après, épargné à leurs voisins de Savoie la célébration traditionnelle de l'Escalade, laquelle, toute proportion gardée, reste, pour les Savoyards, ce que Sedan fut pour les Français, durant près d'un demi-siècle ? — C'est que, outre l'oubli fâcheux de ce qu'exigent les rapports de bon voisinage, il règne, chez les Genevois, une méconnaissance plus ou moins consciente de la vérité historique au sujet de l'Escalade.

Sur ce point, la légende genevoise a trop longtemps gardé un faux air d'histoire véridique; cela, faute de contradicteurs suf-

Digitized by Google

fisamment informés. Les plus récentes publications faites dans un sens moins genevois, et les plus en progrès sur la légende, sont de M. Alain de Becdelièvre et datent de 1903 [1].

Les positions séculaires des Genevois en furent sérieusement ébranlées; mais, n'ayant pas subi le choc des documents décisifs qu'on peut aujourd'hui leur opposer, elles demeuraient encore presque debout.

Toutefois, sur ce point, comme sur tant d'autres intéressant le passé de Genève, les publications récentes de la *Société d'Histoire et d'Archéologie,* ainsi que celles de divers érudits genevois, sont venues rendre loyalement les plus grands services à la vérité.

Les chercheurs et patriotes savoyards ne seront pas les derniers à en bénéficier et à le reconnaître hautement.

***

L'éclaircissement, quelque peu tardif, d'un point d'histoire, comme celui de l'Escalade de 1602, est essentiellement affaire d'informations exactes et recevables par tous, autant qu'affaire de bonne foi. Ne voulant manquer ni à l'une ni à l'autre de ces deux conditions, le publiciste savoyard qui entreprend ici de rendre au fait de l'Escalade sa physionomie véritable, se fera une loi d'utiliser, avant tout, un certain nombre de documents suisses, trop longtemps demeurés dans l'ombre et estimés pourtant, à Genève, comme étant de toute valeur.

Telle est principalement : *L'Histoire de Genève, des origines à 1691,* par Jean-Antoine Gautier, secrétaire d'Etat. Cette œuvre hors pair, que des raisons d'Etat ont maintenue longtemps manuscrite, vient d'être enfin publiée de nos jours en 7 volumes in-8°, par un Comité d'érudits genevois comprenant : MM. Victor Van Berchem, Alfred Cartier, Edouard Favre, Léon Gautier et Jacques Mayor. Cette publication fut récompensée d'un diplôme de médaille d'argent à l'Exposition de Genève en 1896.

Quant à l'œuvre en elle-même, elle est de celles dont on peut invoquer hautement l'autorité. Après avoir dit que dès le début du XVII^e siècle, Jean-Antoine Gautier, professeur à l'Académie de Genève, puis secrétaire d'Etat, travailla plus de vingt ans à ce grand ouvrage, qui l'occupa jusqu'à sa mort, ses éditeurs ajoutent, avec la compétence qui les distingue : « Par la conscience

1. *L'Escalade de 1602. L'histoire et la Légende*, Abry, Annecy. — *Clément VIII et la République de Genève. Etudes des Pères Jésuites*, 5 novembre 1903.

Digitized by Google

de ses recherches, l'exactitude de son récit, la modération de ses jugements, Jean-Antoine Gautier a mérité l'estime et les éloges de tous ceux qui se sont occupés de l'histoire genevoise.

« Certains chapitres, les origines, le moyen-âge, ont pu être dépassés par des travaux plus récents, mais les parties relatives au XVIe et au XVIIe siècle assurent à Gautier un rang distingué parmi les historiens et font de son livre un instrument de travail d'autant plus précieux qu'il a parfois utilisé des documents disparus depuis. [2] »

On ne voit donc pas quelles références meilleures on pourrait invoquer dans le présent débat; et il faut en dire autant d'un autre ouvrage, plus spécial encore à la matière, à savoir : *Documents sur l'Escalade de Genève,* tirés des Archives de Simancas, Turin, Milan, Rome, Paris et Londres 1598-1603, publiés par la *Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève,* 1903 (488 p. in-8°).

Les principales questions à élucider sont les suivantes : le fait de l'Escalade et ses circonstances principales; les diverses questions de droit international qui s'y rattachent; la légitimité et la correction plus que douteuses des fêtes annuelles de l'Escalade; et enfin la valeur de certaines légendes accessoires dont les Genevois agrémentent la principale.

Faite d'après une méthode objective et à la lumière de documents admis par tous, il se peut que cette étude ne change rien à certaines traditions genevoises dont se plaignent les Savoyards; elle ne saurait cependant demeurer sans profit pour la vérité historique, en une matière qui n'est pas sans importance.

***

Le fait de l'Escalade, au moins dans ce qui lui est essentiel, n'a rien qui ne soit connu et admis sans discussion.

Pour rétablir son autorité sur Genève, qui avait échappé à ses prédécesseurs au début de la Réforme, Charles-Emmanuel, duc de Savoie, avait préparé un coup de main par surprise. Les troupes qui devaient y concourir comptaient un grand nombre d'Espagnols et de mercenaires; mais, pour diverses raisons, l'affaire échoua piteusement dans la nuit du 11 au 12 décembre 1602 [3].

2. Préface des Editeurs, XII, XIII.
3. En tenant compte de la réforme du Calendrier Grégorien adopté seulement plus tard à Genève, le fait se situe exactement dans la nuit du 21 au 22 décembre.

Digitized by Google

De ce fait mémorable devait résulter entre autres choses, pour Genève, son total affranchissement politique, lequel, sanctionné par le duc de Savoie au traité de Saint-Julien (21 juillet 1603), fut invariablement respecté depuis lors.

Si, dans la matérialité essentielle du fait, l'Escalade ne laisse place à aucune discussion, il n'en est pas de même des diverses circonstances qui s'y rattachent et des questions de droit qu'elles soulèvent.

Commencée un peu après minuit, toute l'affaire s'était passée en une heure et demie. Les assaillants avaient perdu dans la ville 54 morts et 14 prisonniers la plupart blessés. Mais il convient de laisser ici la plume à l'un des meilleurs historiens de Genève, M. J.-A. Gautier, qui écrit :

« Dès le lendemain matin, le Conseil ordinaire s'assembla pour délibérer de ce qu'il y avait à faire dans cette occasion, et, en particulier, pour décider du sort des prisonniers. Et l'on trouva qu'on ne devait pas les regarder comme de simples ennemis, mais comme des voleurs qui étaient venus dans la nuit, et qui avaient violé le droit des gens, une paix solennelle, de sorte qu'on ne pouvait pas se dispenser de les condamner, sur ce pied-là, à être pendus. Et comme il était alors vraisemblable qu'il avaient des intelligences dans la ville, on trouva qu'il était à propos de leur donner la question avant l'exécution de la sentence, pour découvrir quels étaient les traîtres. Je ne trouve pas qu'on apprit, par cette voie, rien de ce que l'on cherchait. De sorte qu'il ne fut plus question que d'exécuter promptement, et avant qu'on eût des recommandations en faveur de ces gens-là, le jugement dont nous venons de parler, qui leur fut prononcé le jour même. . . . . .

. . . . . .

« Le Conseil trouva à propos que l'exécution s'en fît au Boulevard de l'Oie, qui joignait la courtine contre laquelle les Savoyards avaient planté leurs échelles.

« Ces gens-là, qui étaient pour la plupart de la première distinction, se plaignirent extrêmement de leur sort. Ils dirent qu'ils avaient été pris les armes à la main, et qu'on n'avait pas le droit de les traiter autrement qu'on faisait des prisonniers de guerre; mais nous avons déjà dit qu'on les regardait avec raison comme des brigands qui étaient venus, en pleine paix, violer les murailles. . . . . Le Conseil ordonna de plus que leurs têtes, de même que celles des autres, qui avaient été trouvés dans la ville, soient coupées et attachées à des pieux, le

Digitized by Google

long de la muraille du Boulevard de l'Oie, pour donner de la terreur aux parjures et aux infracteurs de la paix publique, et que leurs corps soient jetés dans le Rhône.

« Cependant, deux jours après, cet arrêt-là fut révoqué. On trouva qu'il marquait trop d'aigreur et que la mort des coupables suffisait. Mais le Conseil Ordinaire, craignant que le peuple, qui était dans la dernière iritation contre ces gens-là, et qui était persuadé que si les Savoyards eussent réussi dans leur entreprise, ils n'auraient épargné personne, murmurât de cela, porta au Conseil des Soixante cette affaire, où il fut trouvé qu'on ne pouvait pas s'empêcher de donner au peuple les satisfactions qu'il souhaitait, de sorte que le premier arrêt fut exécuté dans toute son étendue [4]. »

Pour que cet historique de l'Escalade fut complet, il resterait encore à relater certaines circonstances de détail ayant leur importance, mais dont la réalité historique peut être contestée.

Le renvoi de leur discussion à plus tard s'impose devant l'intérêt capital des questions de droit qui surgissent dès maintenant.

⁂

De l'historique de l'Escalade savoyarde il découlerait que, vue du côté Genevois, l'affaire fut une odieuse violation du droit des gens par le duc de Savoie.

Même pour les auteurs qui, à Genève, osent déplorer les traitements infligés aux Savoyards pris morts ou vivants, ces atrocités s'expliquent un peu, déjà, par les mœurs du temps; elles s'excusent même tout à fait par ce qu'aurait eu d'indigne et de contraire au droit des gens la tentative des troupes du duc de Savoie.

Au point de vue savoyard, opposé ici comme étant le seul vrai, l'Escalade fut tout autre chose.

Il y eut, assurément, en cette affaire, une violation du droit des gens; mais ce sont les Genevois, et eux seuls, qui s'en sont rendus coupables.

Et voilà ce qu'il s'agit maintenant de prouver.

⁂

Au dire des historiens genevois, l'attaque de leur ville en 1602,

4. Gautier, *Histoire de Genève*, VI, pp. 441, 442, 443. Ce récit de l'Escalade aurait été rédigé par le Secrétaire d'Etat, d'après le rapport plus officiel encore, s'il se peut, du fameux pasteur Simon Goulart.
*Simon Goulart*, par Léonard Chester Jones, 1917, p. 649 n.)

Digitized by Google

*par surprise, durant la nuit, par voie d'escalade, en pleine paix, en parjure, en violation d'une paix publique solennelle,* etc., fut, de la part des Savoyards, une attaque contre le droit des gens.

Ce sont là de bien gros mots; ils sont loin surtout de correspondre à la réalité des choses et aux données du droit.

Et d'abord, si l'Escalade savoyarde fut une surprise pour les Genevois, c'est qu'ils le voulurent bien; car ils n'ignoraient nullement que le duc de Savoie continuait à les tenir pour des sujets révoltés et qu'il ne renonçait pas à les réduire, même par les armes.

De plus, l'historien genevois Gautier n'enregistre pas moins de neuf avertissements parvenus à Genève, de décembre 1601 à novembre 1602, sur les intentions hostiles du duc de Savoie. Deux de ces avis obligeants provenaient du roi de France, Henri IV en personne, et deux, du protestant Lesdiguières, connétable de France et gouverneur du Dauphiné. Les prenant d'ailleurs en sérieuse considération, les Genevois ne négligèrent pas d'aviser à la situation [5].

Depuis la fin de novembre jusqu'à la veille même de l'évènement, ces avis de diverses provenances aux magistrats de Genève devinrent presque quotidiens. Et si, pour endormir leur vigilance, Rochette, président du Sénat de Savoie, se permit de ruser avec eux, au cours d'un voyage qu'il fit à Genève, au commencement de décembre, sous prétexte de préparer des arrangements commerciaux, les Genevois ne peuvent s'en prendre qu'à eux d'avoir été dupés [6].

Enfin une escalade, même de nuit, n'était en rien contraire au droit des gens, tel qu'on l'entendait alors, et voici qui le prouve :

Dès le début de sa relation sur l'Escalade, Agrippa d'Aubigné rappelle, sans un mot de blâme, l'escalade, absolument semblable (sauf qu'elle fut victorieuse), pratiquée à Niort, le 28 novembre 1588, par Saint-Gelais, à la tête de ses huguenots [7].

*(A suivre.)*

F. MARULLAZ.

5. GAUTIER, *Ibid.*, pp. 423, 424, 425.

6. *Ibid.*, 426, 429. Soit GUICHENON, *Histoire de la royale maison de Savoie*, p. 787, soit SPON, *Histoire de Genève*, p. 425, soulignent ces habiletés diplomatiques de Rochette et la facilité qu'on aurait eu de les percer à jour.

7. *Histoire Universelle*, t. III, L. II, ch., XVI, 154, 158.

*Le Directeur-Gérant :* Marc LE ROUX

Annecy, Imprimerie J. ABRY. — 26.181

Digitized by Google

61me Année 1920 2e et 3e Trimestres

Omnes omnium caritates patria una complexa est.
(Cicéron : *De Officiis*, lib. I.)

# La Revue Savoisienne

PUBLICATION PÉRIODIQUE
de
L'ACADÉMIE FLORIMONTANE D'ANNECY
*Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896*

## Sommaire :

**Académie Florimontane**... *Séances des 14 avril, 5 mai, 2 juin, 7 juillet 1920.*
**Ch. Buttin**..... *L'inauguration du buste de Déchelette au Musée de Saint-Germain.*
**M. Le Roux et L. Moret**... *La structure de la montagne de Veyrier et l'origine du lac d'Annecy.*
**F. Miquet**..... *Les Savoyards aux Universités de Pavie et de Ferrare.*
— *Le Numismate Tochon et sa famille.*
**Ch. Marteaux**..... *Etude sur les Villas gallo-romaines du Chablais. III. Origine de la commune de Massongy.*
**Eugène Ritter**..... *Pierre Camus, Evêque de Belley.*
**J. Désormaux**..... *L'Epître de Clément Marot « A un sien Amy ».*
**F. Marullaz**..... *La Vérité sur l'Escalade tentée sur Genève par les Savoyards, en 1602* (suite et fin).
**F. Miquet**..... *Nouvelles recherches sur les familles des Emigrants savoyards fixés en France avant 1860.*
Revue Bibliographique Savoisienne :
**J. Désormaux**..... *Bibliographie linguistique de la Suisse romande,* par L. Gauchat et J. Jeanjaquet.
*Glanes.*

ANNECY
Imprimerie J. Abry, Editeur
1920

Digitized by Google

Digitized by Google

# ACADÉMIE FLORIMONTANE — ANNECY

*Séance du 14 avril 1920.*

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures [1].

Après lecture et approbation du procès-verbal de la réunion précédente, le Président prend la parole en ces termes :

Messieurs,

Il m'est particulièrement agréable d'ouvrir cette séance en adressant les respectueuses mais cordiales félicitations de la Florimontane à Mgr Cusin, notre éminent collègue, qui vient d'être élevé à la dignité épiscopale. En choisissant un nouveau prince de l'Eglise dans les rangs d'un clergé laborieux et méritant entre tous, on ne fait que reprendre une vieille tradition. Nous sommes heureux que cet honneur ait été rendu au diocèse de saint François de Sales par l'élection d'un de ses prêtres les plus sympathiques, et nous saluons l'élu en lui répétant le vœu déjà exprimé par ses confrères : *Ad multos annos!*

Messieurs, la Florimontane a fait une perte sensible en la personne de M. François Pannetier, géomètre-expert, décédé dans sa 46e année, le 7 mars 1920.

Très apprécié pour ses qualités professionnelles, M. Pannetier était ce qu'on appelle à la campagne « un homme de bon conseil »; il avait le jugement droit, joint à la plus rigoureuse probité.

Nous l'avions appelé à faire partie de la commission technique du domaine de Montrottier, et les services qu'il nous a rendus nous font regretter vivement sa perte.

J'adresse à sa sœur, Mme Mièvre, et à toute sa famille nos sincères condoléances.

1. Sont présents : MM. Despine, Désormaux, Flamary, Fontaine, Lavorel, Le Roux, Marteaux, Miquet, Nanche, Périn, L. Pfister, Revil, Ritz, Sautier-Thyrion, J. Serand.
Excusés : MM. H. Pfister, F. Serand.



Digitized by Google

Nous nous associons également au deuil qui vient d'atteindre M. Léon Laydernier, dont la sœur, Mme Moyet, est décédée à Seyssinet, le 11 mars dernier.

Le Secrétaire dépose sur le bureau :

Cte de Gerbaix de Sonnaz : *Bandiere, stendardi, vessili di Casa Savoia dai conti di Moriana ai Re d'Italia* (1200-1861), Torino, 1911.

Notre éminent confrère accompagne ce don précieux, dont l'Académie Florimontane lui est profondément reconnaissante, d'une lettre dont plusieurs passages sont fort intéressants.

M. Désormaux lit une note sur les banquiers étrangers en Savoie et sur les banquiers savoyards émigrés hors de Savoie.

Nombreux furent en Savoie les banquiers d'origine étrangère. Sans parler des juifs, il suffirait de rappeler deux adjectifs toponymiques, devenus simples synonymes de banquier : *lombard* et *cahorsin (caortain)*.

On appelait *cahorsins* [*caorsini*] les banquiers, parce que les premiers banquiers non juifs arrivaient de Cahors [2].

Ce que l'on sait moins, croyons-nous, c'est qu'en revanche la Savoie exportait des financiers loin de son territoire.

Le vieux géographe Sébastien Münster parle [3] des nombreux étrangers immigrés en Alsace. « Dès qu'il y ont mis le pied, ils ne veulent plus la quitter. » Ce sont des « Souabes, Bavarians, *Savoisiens,* Bourguignons et Lorrains. » Parmi ces Savoisiens, les banquiers font bonne figure. Pareillement en Lorraine. Le grand géographe Vidal de la Blache nous dit [4] : « Les dynasties de banquiers, venus de Savoie à Nancy, pour profiter du mouvement d'affaires, étaient assez puissantes pour fournir en temps de guerre des prêts importants à l'Etat. »

Il y a là une indication utile. Elle mériterait d'être complétée à l'aide de renseignements précis. L'histoire des banquiers en Savoie et de leur rayonnement hors de cette région reste encore à faire. Il y aurait à écrire sur ce sujet un intéressant chapitre d'histoire économique, ou, comme on dit, de « sociologie ».

M. Désormaux propose de voir dans le *servan(t), sarvan,* le continuateur de *Silvanus,* le dieu *Silvain.*

Tout le monde, en Savoie, a entendu parler du *servant.* Cette « sorte de génie », follet ou lutin, fait même l'objet de toute une littérature. L'article *Sarvan* du *Dictionnaire Savoyard* renvoie

2. Cf. *Mém. Soc. savoisienne d'Hist. et d'Arch.*, XXIII, 233.
3. Cf. Vidal de la Blache, *La France de l'Est*, 2e édit., p. 21.
4. *Ibid.*, p. 56.

Digitized by Google

notamment à la notice rédigée par M. J. Serand pour le *Guide de la Haute-Savoie,* de M. Le Roux.

On trouvera de naïfs récits contés par Claude Gay, dans ses *Coutumes antiques des Vallées de Thônes* (Annecy, 1905, p. 69 sqq.). La croyance au *sarvan* existe encore dans la Suisse romande. Humbert relève le mot comme vaudois et fribourgeois. Il fait l'objet d'un article étendu dans le *Glossaire du Patois de Blonay.* Mme Louise Odin se plaît à énumérer quelques-unes des farces attribuées par la croyance populaire à cet « esprit familier, habituellement invisible, quelquefois aperçu sous la forme d'un petit animal ».

« Les joyeux tours du servant, écrivions-nous jadis, défrayent bien souvent les conversations pendant les longues veillées d'hiver. S'il est toujours farceur, il est rarement méchant [5]; parfois même il lui arrive de faire pendant la nuit la besogne du paysan qu'il a pris en affection. De là le nom qu'on lui a donné : *sarvan, servant,* le serviteur. »

Telle est, en effet, l'étymologie admise. Elle paraissait indiscutable, et on ne l'a guère, croyons-nous, contestée. Pourtant, comme une foule d'autres, cette étymologie pourrait bien n'être qu'une interprétation populaire inexacte.

Dans les parlers de Savoie, comme dans ceux de la vallée d'Aoste et de la Suisse romande, les dérivés du latin *silva,* forêt, se confondent souvent avec ceux de *Servus,* d'où *servire,* servir. (Cf. *Dictionnaire Savoyard,* v° *serva.*) *Silvanus,* Silvain, est, comme on le sait, le nom d'une divinité champêtre, fort honorée des paysans. Sylvain présidait non seulement aux plantations d'arbres, mais à la culture des champs; il veillait spécialement sur les troupeaux. A notre avis, le *sarvan* perpétue le Silvain latin. Ainsi s'expliquent plus naturellement nombre de traits qu'on lui attribue. Comme Silvain, c'est essentiellement une figure champêtre. « Afin de se le rendre favorable, écrit Mme Odin on lui réservait le premier produit de la terre, tant en fruits qu'en légumes. Dans les pâturages, le premier petit baquet de crème lui revenait de droit. » Malheur à l'*armailli* qui, ayant trop bu, négligerait l'offrande accoutumée!

L'étymologie proposée ne soulève aucune objection, ni pour la sémantique, ni pour la phonétique [6]. Dans une récente étude

5. Mme L. Odin dit au contraire : « Farceur ou méchant, il aimait à jouer de mauvais tours; aussi craignait-on de lui déplaire. »

6. La forme *c'heurvan* (Samoëns) continue fort bien *Silvanum*. Cf. à Annecy *sarvajho* < *silvaticum;* à Saint-Jean de Maurienne, *sarvajon* = sauvageon etc. Pour le traitement du suffixe *anum,* on remarquera que

Digitized by Google

M. le professeur E. Tappolet (Bâle) a mis en lumière « la survivance de *Diana* dans les patois romands [7] ». Il la reconnaît dans bon nombre de termes usités en diverses régions [8], comme nous avions réussi à la découvrir précédemment dans le juron *pardienne* [9]. M. Tappolet entrevoit de même *Silvanus,* dieu de la forêt, dans le lombard *salvan,* fantôme en forme de berger, « avec lequel il faut sans doute identifier le *servan* (écrit souvent *servant*), esprit qui hante une maison de la Suisse romande. »

L'opinion [10] de l'érudit romaniste de Bâle, bien que donnée avec réserve, corrobore l'étymologie que nous avons proposée.

M. Marteaux fait une communication sur les antiquités romaines de Thusy :

L'origine gallo-romaine de Thusy est attestée non seulement par son nom, *Tusiacum,* propriété fondée par Tusius, mais encore par des trouvailles archéologiques. C'est ainsi que, d'après des renseignements que m'ont communiqués MM. Terrier, instituteurs, on a trouvé au lieu dit Métraz, a. cad. 1770, des tuiles et des débris d'amphores, et que des monnaies ont été recueillies çà et là (*R. S.,* 1907, 91), en particulier au chef-lieu même, dans le jardin Bouchet, à 50 m au nord de l'église nouvelle rebâtie sur le même emplacement. Parmi celles que MM. Terrier ont bien voulu m'adresser, je signale, outre un as de la colonie de Nîmes de l'an 39 av., qui prouve que Tusiacus fut fondé au moins au début du Ier siècle, un grand bronze argenté de Dioclétien et un as de XXII au denier, rev. *Virtus Augustorum* (284-305); plusieurs monnaies de Maximien (285-305) dont un dupondius à tête laurée, rev. *Genio populi romani*; un as au rev. de *Pax Augg*; un bronze argenté à la tête radiée, au rev. de *Salus Augg*; enfin un dupondius de Fl. Valerius Constantius (292-305) au rev. de *Genio populi romani* et un as à la *Providentia Aug.* Ces pièces paraissent avoir appartenu à un trésor, enfoui peut-être vers 298 et dispersé après sa trouvaille. Un petit cimetière burgunde ou frank fut défoncé, il y a près d'un

Bridel relève une forme en *ein (ain) : sarvein.* L'étymologie populaire *serv+antem* a pu contaminer *silv+anum* : d'où les finales usuelles en *ant : sarvant.* Mais le suffixe *anum* a aussi donné *an.* Cf. *chapelan,* chapelain, in *Le plaisant discours d'un Medecin savoyart...* : « Mon pare etay *chapelan* » (1600).

7. Brochure extraite des *Archives suisses des Traditions populaires,* XXII; Bâle 1918-1919.

8. E. Tappolet, *ibid.*, p 229.

9. Cf. *Revue Savoisienne,* 1919, p. 68.

10. Cf. Bertoni, *Servadzo,* in *Bull. du Gloss. des Patois de la Suisse romande,* XII, 33.

Digitized by Google

siècle, en présence de M. Jacques Bouchet, au Crêt du Devin, à 150 m au nord de l'église; le lieu dit Aux Caisses a conservé le souvenir de ces tombes en dalles de molasse.

M. Miquet fait une communication sur François Pavy, né le 28 octobre 1724 à Aillon-le Jeune, qui s'expatria dès son enfance pour devenir charpentier en bateaux à Roanne, où il mourut le 25 février 1789.

Ce François fut le père de Pierre Pavy, charpentier en bateaux (1751-1810), le grand-père de Louis Pavy, également charpentier en bateaux, et le bisaïeul de Mgr Pavy Louis-Antoine-Augustin, évêque d'Alger, commandeur de la Légion d'Honneur et des SS. Maurice et Lazare, né à Roanne, le 18 mars 1805 et mort à Alger, le 16 novembre 1866.

Le même donne la généalogie de François-Marie-Puthod, dit Puthod de Maison Rouge qui fut tour à tour gendarme du roi, capitaine de chasseurs, adjudant général des armées de la République, membre de la commission des monuments, inspecteur des beaux-arts (1757-1820). Cet homme remarquable, auquel M. Lex, archiviste de Saône-et-Loire, a consacré une intéressante étude, était né à Mâcon, de Benoît-Jean-Baptiste Puthod, avocat (1719-1780), qui était fils de Henri Puthod, praticien (1686-1768) et petit-fils de Louis Puthod, marchand, né à Pontchy, en 1656.

Le même signale que François Bergouin (aliàs *Bergoing, Bergoënd*) né le 31 mars 1750 à Saint-Macaire (Gironde) et qui fut chirurgien, député de la Gironde à la Convention puis membre du Conseil des Cinq-Cents, était fils de Pierre Bergouin, médecin, né le 4 juillet 1721, à Castelnau-en-Chalosse, et petit-fils de Jean-Bernard Bergoënd natif de La Rivière-en-Verse (1693).

M. J. Serand reçoit pour les archives florimontanes, de la part de M. Ch. Barille, quatre photographies de la *Jeanne d'Arc* au moment de l'accident; de la part de Mlle Mathilde Désormaux, deux photographies du même sujet, et de Mme Lacombe-Dagand, la série des cartes postales du Mystère de la Passion qui fut joué à Annecy aux environs de 1908.

A ce propos, la Florimontane accepterait avec reconnaissance les photographies de tous les évènements concernant l'histoire locale qui formeront pour l'avenir une collection précieuse de documents.

Le Comité de l'Académie Florimontane annonce que les collections du château de Montrottier seront ouvertes aux visiteurs à partir du premier mai.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h. 30.

*Le Secrétaire :* Marc Le Roux.

Digitized by Google

## *Séance du 5 mai 1920*

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures [1].

Le SECRÉTAIRE donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion qui est adopté.

Le PRÉSIDENT adresse les condoléances de la Florimontane à M. et Mme Alfred Desservétaz qui ont eu le malheur de perdre leur mère et belle-mère le 30 avril.

Des félicitations sont envoyées à M. Henry Bordeaux, qui a été nommé commandeur de l'Ordre Royal des SS. Maurice et Lazare.

Une information tardive nous apprend la mort de l'un de nos membres d'honneur, M. Albert de Montet, écrivain suisse qui a laissé de nombreux ouvrages, notamment un dictionnaire biographique des cantons de Genève et de Vaud. Nous exprimons nos plus vifs regrets à Mme de Montet, sa sœur, à Corseaux (Vaud).

M. MIQUET fait une communication sur la famille Marmottan, qui descend de Gabriel Marmottan, né le 18 juillet 1675, à Sainte-Foy-en-Tarentaise, et établi comme marchand-forain à Landrecies (Nord). *(Voir article séparé.)*

M. MIQUET dit qu'il a reçu de M. l'abbé Emprin, membre correspondant, un « Etat des particuliers de la commune de Sainte-Foy, qui sont sortis cet automne de la province pour aller dans les pays étrangers ». Cet état daté de 1758, porte 174 noms et donne une idée exacte de *l'émigration* de la commune à cette époque. On y trouve entre autres professions : merciers ambulants, 46; ramoneurs, 37; frotteurs, 32; domestiques, 23; marchands, 19; vagabonds, 2. L'âge de ces émigrants est intéressant : au-dessous de 20 ans, 43; de 20 à 30, 58; de 30 à 40, 39; de 40 à 50,21 ;de 50 à 60, 9; de 60 à 70, 4. Le plus jeune a 11 ans; le plus âgé, 68.

M. MARTEAUX lit une note sur l'origine des mots *glappe, glappière, glapigny* et *lapiaz :*

1. Sont présents : MM. André, A. Crolard, Croset, Désormaux, Despine, Flamary, Fontaine, Lavorel; Le Roux, Marteaux, Miquet, Périn; H. Pfister; L. Pfister, Rebord, F. Serand, J. Serand.
Excusé : M. Nanche.

Digitized by Google

Il existe une racine germanique *klapp* exprimant, par onomatopée, l'idée de faire du bruit, de s'ouvrir avec bruit; puis simplement de s'ouvrir pour aboutir à l'idée d'un trou dans les rochers, d'une cavité au milieu des pierres; v. HDT, Dictionn. de la Langue française et KOERTING, 5282. Cette racine a donné, par le bas latin, plusieurs dérivés en français et en savoyard. Dans ce dernier dialecte on peut, mais non pour toutes les formes observer les particularités suivantes : d'abord la gutturale s'est affaiblie souvent en *g*; ensuite, le second élément du groupe, *l*, prend un son mouillé, *cly, gly*; enfin, la gutturale elle-même peut disparaître et laisser place à un son mouillé, *lly*, difficilement traduisible par l'écriture. Le nom propre de Claude peut servir d'exemple : il se prononçait et s'écrivait souvent Glaude aux siècles derniers; le patois offre les formes *Clyau* et *Liaudo*, de même que Claudine se transforme en Glaudine, Clyaudine ou Lyaudine; v. FENOUILLET, *Monographie*. Voici quelques mots de cette famille sur laquelle JACCARD, *Toponymie*, 222, avait déjà appelé l'attention : 1° *clappa*, que Du Cange définit tas de pierre et ROSSI, *Gloss. mediœvale ligure*, pierre plate, enceinte de pierres; cp. *joria de la Glappaz*, à Bonne, en 1310, SHAG, XIII, 162.— 2° *clappare*, prov. *clapar*, frapper; p. *gliapà*, résonner comme un fer de cheval mal joint, DS, avec le nom verbal *gliapa*, boue, F, ayant d'abord exprimé le bruit des souliers dans la boue, puis la boue même; cp. fr. *glapir*. — 3° *clappellum*, le *clapé* à Mûres; cp. fr. *clapet*. — 4° *clapparia*, terre où il y a un amas de pierres pouvant servir de gîte aux animaux; anc. prov. *clapiera;* à Thônes, la Glappière; masc. *clapparium*, en 1363, avec chute de la gutturale et sans mouillure, mont du *Lappyer, Inv. de Saint-Jean d'Aulps*, 337, à Montriond; fr. *clapier*. — 5° *clappina*, cité par MASSIA, *Toponom. di San Sebastiano*, 295, d'où *clappinarium*, lieu où il y a un amas de pierres, Clapigny à Viuz-la-Chiésaz, Glapigny à Groisy et à Thônes. — 6° **clapea, clapia*, d'où probablement, avec chute de la consonne initiale et sans mouillure, la *Lapye* à Bernex et, en 1543, à Essert-Romand, *Acad. Chablais.*, VIII, 17 et les *Lappies* à Abondance, les *Luoppies*, 1730, à Vinzier, et enfin, la voyelle initiale étant toujours accentuée, le p. *lapye* à Dingy, LAFRASSE, *Monogr.*, 10, d'où la forme vulgaire *lapiaz*, nom par lequel on désigne maintenant le plateau rocheux de la montagne de Parmelan, que les précipitations atmosphériques ont rongé, crevassé et creusé d'entonnoirs profonds.

MM. LE ROUX et MORET exposent les résultats de leurs recher-

Digitized by Google

ches sur la *tectonique du Mont Veyrier* et *l'origine du lac d'Annecy. (Voir dans le présent fascicule.)*

M. J. Serand, signale les dons suivants reçus avec reconnaissance pour les archives de l'Académie :

1° De notre collègue M. Jules Cochon, conservateur honoraire des Eaux et Forêts à Chambéry : une collection des années de 1886 à 1889 du journal agricole « L'Utile », publié à Annecy, et un curieux mémoire imprimé, relatif à un procès de 1763, entre *Messire Joseph de la Grange, marquis du Vuache, et Messire Bernard-René de Menthon* dans lequel il est *très souvent fait mention du château de Montrottier.*

2° De M. Bozetto, coiffeur à Annecy, de divers imprimés ayant trait à l'histoire contemporaine d'Annecy pour la période de 1860 à 1876, ainsi qu'une relation ancienne d'une visite aux mines d'Entrevernes.

Le Comité de la Florimontane rappelle que le concours Andrevetan pour 1920 sera consacré uniquement à la poésie. Une somme de 600 francs y est affectée. Les envois devront être adressés à M. Miquet, président de l'Académie Florimontane, pour le 30 octobre prochain, dernier délai. Le programme détaillé des conditions du concours sera prochainement publié.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h. 30.

*Le Secrétaire :* Marc Le Roux.

---

## *Séance du 2 juin 1920*

---

### PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

---

La séance est ouverte à 17 heures [1].

Après lecture et approbation du procès-verbal de la réunion précédente, le Président prend la parole en ces termes :

Messieurs,

Le 16 avril dernier, la Florimontane a perdu l'un de ses membres d'honneur les plus distingués, en la personne de M. le Comte Charles-Albert Gerbaix de Sonnaz, docteur en droit, ancien ministre plénipotentiaire du royaume d'Italie,

Digitized by Google

grand-croix des SS. Maurice et Lazare et de plusieurs ordres, sénateur du Royaume.

Il était fils du général Hector de Sonnaz, dont la statue orne, à Turin, la place Solférino, et il avait été tenu sur les fonts baptismaux par le roi Charles-Albert, le 10 janvier 1839, à Nice.

Après avoir pendant plus de quarante-trois ans (1861-1904) occupé les plus hauts emplois dans la diplomatie, il avait pris sa retraite à Turin où il consacrait ses loisirs à des recherches historiques fort appréciées.

Il fonda et présida l'*Association des Italiens d'origine Savoisienne et Niçoise*. Le bulletin de cette Association, dont il était le principal rédacteur, renferme les plus utiles renseignements pour notre histoire locale et mérite d'être très soigneusement conservé dans les bibliothèques savoisiennes.

Nous adressons à la famille du Comte Albert de Sonnaz, et notamment à Madame la Comtesse l'expression de nos plus vifs regrets.

Peu après (6 mai), mourait subitement à Annecy l'un des nouveaux membres reçus dans notre séance de janvier 1920, M. le docteur Charles-Louis Francoz, fils de l'ancien sénateur.

Né le 11 août 1878 à Annecy, notre jeune collègue avait fait de brillantes études au collège de sa ville natale et s'était signalé par son mérite à la Faculté de médecine de Paris où il avait été reçu docteur le 14 juin 1908, après avoir passé par l'internat des hôpitaux.

Pendant la guerre, il avait largement payé son tribut comme major aux armées; il avait échappé par miracle à l'engloutissement d'un navire torpillé et ce n'est qu'après avoir couru les plus grands dangers qu'il était revenu prendre sa place au foyer familial.

Homme d'un caractère sérieux et d'un esprit réfléchi, il était merveilleusement préparé pour fournir une carrière utile et digne de son père. Il part en coup de foudre, sans avoir donné sa mesure, mais il ne laisse que de bons souvenirs. Nous prions sa famille de vouloir bien agréer nos plus sincères condoléances.

Parmi les événements survenus depuis notre dernière réunion, il nous est agréable de relever que M. Henry Bordeaux, élu

1. Sont présents : MM. Despine, Désormaux, Flamary, Fontaine, Le Roux; Marteaux; G. Martin; Miquet, Nanche, Périn, H. Pfister, L. Pfister, Rebord, F. Serand, J. Serand.

Digitized by Google

membre de l'Académie Française le 22 mai 1919, a pris séance le jeudi 27 mai 1920. Il avait pour parrains le maréchal Joffre et Paul Bourget. M. Henri de Régnier, directeur en exercice, a été chargé de le recevoir.

M. Henri Bordeaux avait l'heureuse tâche de louer Jules Lemaître. Il s'en est acquitté avec un rare bonheur.

L'épée arborée en cette circonstance est celle ciselée par Jean Serrières et offerte par un Comité Savoisien.

Un autre hommage qui nous intéresse est celui rendu à Saint-Julien, le dimanche 23 mai, à la mémoire de César Duval, ancien sénateur, ancien maire et président du Conseil Général et lauréat de la Florimontane dont il fut membre pendant trente ans.

Un buste en bronze, œuvre remarquable du sculpteur Vibert, a été érigé sur une stèle dessinée par l'architecte Marc Camoletti. Le monument, dans son ensemble, est gracieux et fait un heureux effet.

De nombreux discours ont été prononcés et je me suis moi-même cru autorisé par une vieille amitié et par ma qualité de président pour prononcer quelques paroles en l'honneur du Florimontan que l'on glorifiait.

Nous avons, d'autre part, le regret de voir s'éloigner de nous M. Mercier, inspecteur primaire, qui vient d'être nommé directeur de l'école normale du Puy : nous lui adressons nos félicitations, tout en déplorant de le voir partir.

Enfin, je transmets les félicitations de l'Académie à M. le docteur Léon Moret qui vient d'être nommé collaborateur au Service de la Carte Géologique de France.

M. Désormaux fait une communication sur l'Epître de Clémet Marot « A un sien Amy ». *(Voir dans le présent fascicule.)*

M. Miquet offre à la bibliothèque florimontane deux brochures dont il est l'auteur (extr. de la *Rev Sav.*) : *Le Collège de Saint-Nicolas en Avignon* et *En Savoie avant la Révolution.*

M. P. Martin adresse ses notes sur les *Orpailleurs et chercheurs d'or de l'Abyme*, Annecy, 1920, et *Les décollations de la Saint-Jean à Moye au XVIII^e siècle.*

M. J. Terrier envoie sa photographie pour l'album des membres de l'Académie et un ouvrage qu'il a édité : M. Phusis, *La chute de l'humanité*, Terrier, 1920.

Reçu de M. L. Dépollier : *La Grande Revue,* année 1919, 12 fascicules.

Remercîments aux donateurs.

Digitized by Google

M. A. Crolard, poursuivant ses investigations sur les combustibles minéraux en Haute-Savoie, présente quelques échantillons de lignites qui ont été découverts et lui ont été soumis par MM. Motier et Brunier, de Faverges. L'un, du lieu dit « La Côte », à Saint-Ferréol, est un superbe lignite brillant et compact; l'autre, du Bout du Lac, est un lignite moins ancien, ayant pourtant donné à l'analyse un assez grand pouvoir calorique, soit 5.200 calories. Ces deux gisements sont seulement reconnus. Ils méritent que l'on en détermine les contours.

M. Le Roux a étudié la question au point de vue géologique et il explique, à l'aide d'une coupe, la possibilité de la *réapparition des lignites de l'Arclozan (après une dénivellation de plus de 600 mètres)* sur le flanc S.-E. de la montagne.

Le synclinal ou cuvette de l'Arclozan est en effet emboîté dans les terrains urgonien, gault, senonien, ce dernier supportant les couches tertiaires charbonneuses. Ces terrains se retrouvent en contrebas, à Fontany, et la découverte récente du lignite dans les grès micacés de la Côte, démontre qu'une dislocation formidable a faillé le flanc Sud du pli de l'Arclozan, manifestement connexe des accidents et des contacts anormaux, compliqués et d'une grande amplitude de Sulens et de son soubassement.

Il est peu probable qu'une exploitation méthodique fournisse des résultats intéressants, car d'un côté, ainsi que le montre la coupe, la couche lignitifère butte par faille contre les terrains stériles du flanc de la montagne; de l'autre, elle est coupée par le profil actuel du terrain et masquée par l'éboulis. Elle n'apparaît au jour que par l'érosion naturelle d'un ruisseau sous l'influence des actions atmosphériques.

En ce qui concerne le Bout du Lac il s'agit vraisemblablement d'un épisode local peu important, de sédimentation charbonneuse due à des apports torrentiels, qui prit place avant la dernière extension morainique. C'est un lignite interstadiaire. On trouve en effet la moraine dégradée, *à un niveau supérieur* à une centaine de mètres à l'Ouest de Lathuile et si on prolonge idéalement la surface de cette moraine aujourd'hui déblayée, elle passe au-dessus du niveau actuel du Lac. On remarque que les couches qui contiennent les bancs, assez minces de lignite, sont formées de marnes bleues avec cailloux roulés, *non striés*, donc non déterminées par un transport glaciaire. En dessous, les fouilles n'ont pas atteint la moraine profonde mais comme le creusement n'a été pratiqué que jusqu'à 10 mètres de profon-

Digitized by Google

deur, il est probable que cet ensemble de dépôts de transport repose sur une ancienne moraine de l'avant-dernière extension glaciaire. Les bancs de lignite affleurent aussi au niveau du Lac à Bredannaz et surtout dans le ruisseau de Chevilly.

M. Marteaux lit une note sur l'emploi des mots *corne* et *rable* en topographie.

Un certain nombre de noms topographiques expriment tout simplement l'image d'un objet dessiné pour ainsi dire sur le sol. Un des plus employés au moyen âge était *corne,* en parlant d'une portion de terrain, bois ou terre cultivée, s'allongeant en une extrémité amincie et recourbée; il avait ainsi le sens d'angle ou de coin. On trouve en 1239 *ad cornu prati Odonis,* SHSR, XII, 169; en 1362, la corne du clos de Ravorée, *Inv. de Saint-Jean d'Aulps,* 877. Les dérivés sont *cornet,* avec le sens de quartier d'angle, puis de rue, dans le Dict. savoyard; *cournelle,* à Champanges-Marin (v. RS, 1919, 166, 175) ou le pat. *cornala,* banc rocheux à Chaparon (La Thuile) et à Talloires; et *cornu,* dans les Champs Cornus au-dessus de Neuvecelle. A ces mots correspondent, dans Godefroy, *cornay, cornal, cornau.* On dit, d'autre part, à Annecy d'une terre qu'elle fait la clef. Il y a au sud de Champanges, sous le n° 4099, un mas appelé en 1730 *Zeroz,* parce qu'il est de forme circulaire, à cause de deux chemins courbes qui l'entourent. — Un autre mot est le Roablet, à St-Ferréol. Il faut évidemment y voir un dimnutif de *rutabulum,* afr. *roable,* Koerting, 8230, fr. *rable,* p. *rôblio* fourgon ou crochet de fer avec lequel le boulanger ramène la braise dans le four et dont on rencontre encore quelques spécimens en bois dans les campagnes. Mais pourquoi cette appellation topographique? Or, si l'on jette les yeux sur la carte, on s'aperçoit que le chemin de Cons à Saint-Ferréol en projette obliquement un plus petit conduisant à la vieille chapelle de l'Annonciation. C'est ainsi que leur accouplement a suggéré aux habitants du lieu l'image d'un objet qui leur était familier.

M. Nanche offre aux archives florimontanes de très intéressantes photographies, exécutées par lui, lors du retrait anormal des eaux du lac, à la suite de la période de sécheresse de 1906.

M. C. Martin donne lecture de la note bibliographique suivante : Le dernier roman de Benjamin Valotton, paru il y a quelques semaines, mérite d'attirer tout particulièrement notre attention. L'écrivain suisse nous avait déjà fait connaître, dans les aventures diverses de son héros Potterat, ses qualités de réa-

Digitized by Google

lisme savoureux, sans grossièreté, et d'humour bon enfant qui sentait à plein nez le terroir Vaudois.

L'amour de la France, champion de la liberté, qui faisait déjà le fond du sympathique Potterat, lui inspira aussi de peindre l'âme alsacienne *(On changerait plutôt le cœur de place)* et l'âme allemande *(Les loups)*. Avec *Ceux de Barivier,* c'est l'âme savoyarde qu'il a voulu représenter, et il l'a fait avec une telle vigueur de reconstitution matérielle et morale que ce livre me semble être le chef-d'œuvre de l'auteur, et sans doute un des plus remarquables ouvrages que la grande guerre ait inspirés. Nous sommes sur la rive du Léman aux environs d'Evian, et nous voyons la répercussion de la guerre sur un village savoyard. La peinture des milieux rustiques est admirable; plus admirable encore celle des âmes paysannes. Il y a là, à côté de défauts bien humains qui nous maintiennent dans la réalité vivante et nous empêchent de tomber dans la berquinade, un amour de la terre et du travail, un désir généreux de défendre cette terre et de ne pas se soumettre à l'esclavage, une sensibilité profonde qui s'exprime sans phrases, mais avec une émouvante sincérité. Le plus beau caractère, le plus vivant, est celui de la mère, qui après avoir perdu son troisième fils, trouve encore la force de consoler tous les siens et de se remettre au travail, pour continuer, dit-elle, celui qu'elle aime. C'est un beau livre et c'est un bon livre que tous peuvent et doivent lire.

Don à la Bibliothèque :

A. Dufournet. *Souvenirs,* poésies.

A l'Assemblée générale de janvier dernier, M. Marteaux avait demandé à la Florimontane d'émettre le vœu que le nom de notre regretté confrère le Commandant L. Grivaz, mort héroïquement pour la France, soit donné à l'une des rues nouvelles d'Annecy.

Cette proposition, ayant été adoptée à l'unanimité, n'a pas été publiée au compte-rendu de cette séance, par déférence pour la décision que le Conseil municipal devait prendre ultérieurement à cet égard. L'Assemblée communale ayant accepté en principe la réalisation de ce projet, la Florimontane témoigne, dans sa réunion d'aujourd'hui sa satisfaction de constater que le vœu dû à l'initiative de M. Marteaux a été pris en considération par le Conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h. 1/2.

*Le Secrétaire :* Marc Le Roux.

Digitized by Google

## *Séance du 7 juillet 1920*

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures [1].

Après lecture et approbation du procès-verbal de la réunion précédente, le PRÉSIDENT s'exprime ainsi :

Messieurs,

Nos éminents confrères, M. le général Bordeaux et M. Henry Bordeaux, de l'Académie Française, ont été cruellement éprouvés par la mort de M. Lucien Bordeaux, leur neveu, sous-lieutenant au 8e régiment de tirailleurs, tué à l'ennemi, dans le Maroc oriental, le 19 mai 1920, à l'âge de 20 ans. Fils de M. Albert Bordeaux, ingénieur civil des Mines, et déjà décoré de la croix de guerre, ce jeune homme donnait les plus belles espérances et promettait de contribuer encore à l'illustration de sa famille. Nous nous associons cordialement à la douleur de tous les siens.

Samedi, 3 juillet, j'étais informé que M. Favre Joseph-Asghil venait de mourir à Faverges, après avoir fait plusieurs legs à la Florimontane. M. Nanche, premier vice-président, et MM. les frères Serand, tous trois amis du défunt, ont bien voulu accepter de représenter notre Académie aux obsèques qui ont eu lieu dimanche 4, à 3 h. du soir.

Fils et petit-fils de médecins réputés, qui ont laissé dans le pays les souvenirs les plus honorables, M. Asghil Favre, qui était né le 25 novembre 1877, étudia aussi la médecine, mais une piqûre anatomique qu'il eut le malheur de se faire au cours de ses études altéra sa santé et l'empêcha de continuer sa carrière. Il a cependant pu rendre de grands services pendant la guerre en remplaçant le médecin mobilisé, et l'on estime que la peine qu'il s'est donnée en visitant les malades jour et nuit, par tous les temps, n'a pu que précipiter sa fin. Après avoir consacré sa courte vie à soulager la souffrance humaine, soit par des libéralités discrètes, soit en payant de sa personne, il l'a dignement couronnée en léguant sa fortune à l'Hôpital et à l'Asile

1. Sont présents : MM. Allart, Crozet, Despine, Flamary, Fontaine, Le Roux, Marteaux, G. Martin, Miquet, Nanche, Perin, L. Pfister, Rebord, Revil, J. Ritz, V. Robert, Sautier-Thyrion, J. Serand.
Excusé : M. F. Serand.

Digitized by Google

des Vieillards de Faverges. Tout le canton était représenté à sa sépulture, où l'on remarquait cinq Sociétés avec leurs drapeaux.

La Florimontane conservera le souvenir de cet excellent citoyen, qui sera sincèrement regretté de tous ceux qui l'ont connu.

Le Président donne lecture d'une lettre de M. l'abbé Boillot, membre correspondant, que M. Désormaux a eu l'amabilité de lui communiquer, et qui relate, d'après le *Dictionnaire des communes du Jura,* par Rousset (1854), une aventure singulière dont l'héroïne est une Savoyarde.

Il s'agit de la descendante d'un nommé Pierre Lanternier, de Minzier, et de sa femme, Aimée Taponnier, d'Epagny (près Jonzier), qui avaient quitté leur pays en 1681 pour aller s'établir à Chissey (Jura).

« Virginie Lanternier, future impératrice du Maroc, est née à Châtelay, le 2 novembre 1820, sous un toit de chaume et dans une chambre qui sert aujourd'hui d'écurie.

« Emmenée par ses parents, en 1834, dans l'Afrique française, elle fut prise avec toute sa famille par les Marocains. Son père fut massacré et sa mère mourut peu de temps après. Ceux qui l'avaient enlevée, éblouis de sa merveilleuse beauté, l'épargnèrent. Par un concours de circonstances que nous ne connaissons pas, le fils aîné de l'empereur la vit, en devint éperdument amoureux et l'épousa. La future souveraine a appelé ses trois sœurs auprès d'elle et les a attachées à sa cour. »

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants :

*Bibliographie linguistique de la Suisse romande,* tome II, don des auteurs (Gauchat et Jeanjaquet) et des éditeurs;

Georges Marteaux. *Le luth brisé,* offert par M. Ch. Marteaux;

*Historiques des 30e et 230e R. I.,* dons du Lieutenant-Colonel Le Merdy.

Remercîments aux donateurs.

M. Désormaux lit une notice sur le poète rumillien J.-M. Fontaine.

Parmi les professeurs savoyards qui ont eu l'ambition de laisser après eux quelques essais littéraires ou scientifiques, il convient d'accorder une petite place au chansonnier patoisant Fontaine.

Joseph-Marie Fontaine est né à Rumilly, le 5 septembre 1855. Elève du collège de cette ville, Fontaine débute dans l'enseigne-

Digitized by Google

ment comme instituteur à Virieu-le-Grand (Ain). Il y resta un an. Après avoir été quelques mois répétiteur au Lycée d'Avignon, il occupa pendant deux ans le poste de surveillant général au Collège d'Aix-en-Provence. Le 5 décembre 1884, il était nommé répétiteur au Lycée de Marseille, puis professeur de 9e, et promu en cette qualité officier de l'Instruction publique.

Fontaine est mort à Marseille le 11 novembre 1913. Il dort son dernier sommeil dans le cimetière de sa ville natale.

Les poésies patoises de J.-M. Fontaine méritent de retenir notre attention. Elles ont été recueillies et transcrites par sa fille, aujourd'hui Mme Burnier [1], qui habite Annecy. Mme Burnier a fait don de ce manuscrit aux Archives départementales, le 4 juin 1918. Nous en devons la connaissance à M. G. Letonnelier.

Pour les lecteurs de la *Revue Savoisienne,* J.-M. Fontaine n'est pas un inconnu. Il prit part en 1912 au Concours de poésies patoises. Son envoi comprenait trois pièces : *L'Arba, le Seloaï, A ma vilie maïson.*

En réalité, ces trois pièces n'en forment que deux : *l'Arba* et *le Seloaï* sont deux parties d'une même composition intitulée : *L'matin à la Campagne.*

Les prix avaient été réservés aux auteurs de poèmes rédigés en français. Fontaine obtint du moins une mention très honorable qu'il partagea avec son concurrent Just Songeon. On pourra lire à ce sujet les réflexions d'un autre poète patoisant, M. A. Desservettaz, réflexions transcrites textuellement par le rapporteur. Ces quelques lignes m'ont alors valu de l'auteur une lettre humoristique, en patois rumillien. Si je me permets de la faire connaître aujourd'hui, c'est qu'elle peint fort bien, semble-t-il, quelques traits de cet aimable patoisant. « Genus irritabile vatum », a-t-on dit. Peut-être. Mais il est des poètes qui préfèrent sourire. Tel J.-M. Fontaine, qui mérita de conserver par son aménité de fidèles amis, entre autres Aimé Marcoz d'Ecles, un autre patoisant distingué, et notre très estimé président honoraire, M. Charles Buttin.

La *Revue Savoisienne* devait publier les pièces de Fontaine récompensées au concours. Nous regrettons qu'elles n'aient pu être insérées. Il serait à désirer que le recueil conservé aux Archives n'y fût pas enseveli pour toujours.

Il est des pièces de circonstance qui ont beaucoup perdu de leur attrait. D'autres, j'imagine, ne laisseraient pas d'être goû-

1. M. Burnier fait partie de l'Académie Florimontane au titre de membre associé.

Digitized by Google

tées, comme les œuvres du concurrent de Fontaine, « le Ptiou de la Comba », dont *Los Coups de Mula* viennent d'obtenir une nouvelle édition.

Sans insister sur le mérite des chansons de J.-M. Fontaine, nous nous bornerons à indiquer le titre des pièces contenues dans le manuscrit. (Quelques-unes avaient paru dans le *Journal du Commerce,* de Rumilly.)

1. *Fête musicale à Rumilly, en 1900* [Transparent rue du Château].

2. *La Jhaquella à son Jhâque* (l'matin d'Pâque) [air de Colombat, imitant la cloche à toute volée].

3. *L'Printêps.*

4. *Lés Gromaillerie.**

5. *L'Patoé.***

6. *U Présiden des Anchins Elévo du Colléjo de Rmelly.*

7. *Onna né d'Chaud Têp à la Campagne.*

8. *A mon pourr' Aimé Marcoz dévniu mort* [auteur du *Croaizu*; mars 1906].

9. *L'Matin à la Campagne* [comprend : a) *l'Arba,* b) *l'Séloaï*].

10. *Réponse à l'invitation au banquet amical du Collège* [juin 1900].

11. *Lôs Matafan* [à M. de Saint-Bon; février 1909].

12. *L'Sarmon d'l'Encora d'Lourné* [téria d'on contio d'Provence].

13. *Lôs Allobroges de Rmélly.*

14. *A ma villie Maison.*

15. *Viva la Campagne!*

16. *Onna bliagua d'Contrebendi* [qu'dai avoui raconta p'Calaman, schi José Collonges, à Conzy].

17. *Réponse à Monsieur le Docteur Duvernay, président* [invitation au banquet du Collège; juin 1912].

Si Chambéry exalte à juste titre Amélie Gex et ses charmantes compositions, si Annecy lui oppose à bon droit tel de nos contemporains, Rumilly peut se vanter d'avoir donné le jour à trois des plus remarquables parmi les poètes patoisants de la Savoie : J.-M. Fontaine tient fort honorablement sa place, après J. Béard, auprès d'Aimé Marcoz.

M. Désormaux présente, de la part des auteurs, MM. les professeurs Jeanjaquet (Université de Neuchâtel), et Gauchat (Université de Zurich), le tome II de la *Bibliographie linguistique de*

* A comparer avec la jolie pièce d'Amélie Gex : *Lo Gremaillu.*

** A comparer avec la pièce connue d'A. Desservettaz : *Ntron Patwé.*



Digitized by Google

*la Suisse romande.* Ce très beau volume, analysé par M. Désormaux, fait le plus grand honneur aux savants romanistes qui ont dépouillé et critiqué tout ce qui a été publié concernant, de près ou de loin, la Linguistique et la Suisse romande. La partie nouvelle de cet ouvrage traite spécialement de l'Onomastique (prénoms, noms de famille, toponymes, etc.). C'est un guide très sûr, indispensable à tous ceux qui désirent s'occuper de dialectologie savoisienne. (Voir présent fascicule : *Revue bibliographique.*)

M. Désormaux offre également, de la part des Anciens Elèves du Lycée Berthollet, un exemplaire du *Livre d'Or du Collège Chappuisien et du Lycée Berthollet,* contenant, avec les portraits de la plupart des anciens élèves morts pour la Patrie, les citations les plus remarquables et les émouvants discours prononcés au moment de l'inauguration des plaques destinées à perpétuer la mémoire de ces héros.

M. Marteaux lit la note suivante sur l'origine de Miolleine (Abondance) :

Miolleine est le nom d'un petit village situé dans la commune d'Abondance, près de la limite de La Chapelle. Quelle peut en être l'origine? Dans le Nécrologe de l'Abbaye, c. 392, 417, rédigé du xiv^e^ au xvi^e^ siècle, on le trouve écrit *Miolenes, Myolenes* et, en 1730, Miollaine, *Miolleinaz, Miolenne,* jamais Miolannaz, ni Miolline. Dans ce dernier cas, son suffixe ne peut venir des lat. *-iana* ou *-ina* qui aboutissent toujours à *-ine,* comme dans les noms de lieux Morzine, celui-ci avec la graphie *Morgenes* 1180, *Acad. Salés.,* II, 276, ou La Guillermine, La Martine et sans doute Ubine. Je l'expliquerais donc par le suffixe *-ana.* Mais pourquoi celui-ci n'a-t-il pas abouti à la forme patoise *-anna*? C'est qu'il s'agit ici, je crois, d'une forme patoise ancienne due à une prononciation locale et qui ne se retrouve que dans quelques noms propres. C'est ainsi que celui du village de Fontaine, p. *fontanna,* est transcrit en 1146 *Fonteyne,* SHAG, XIV, 8 et, en 1730, *Fontène,* ailleurs Fontannaz. Le même phénomène a été constaté par A. Devaux, *Essai.....,* 1, 5, dans plusieurs communes du Dauphiné où *fontana* serait devenu *fontanna, fontènna;* puis, par une dénasalisation récente, *fontèna.* Ce changement de *a* en *e* a affecté également à Abondance les noms en *-anna* à une époque naturellement tardive; car *Johanna* offre les graphies *Jannaz* 1618, *Archiv. dép.* E 169, *Jéna* 1620, id. 162, d'où en 1730 le mas des Gennes.

Ainsi Miolleine pourrait remonter à un celtique *Mediolana,*

Digitized by Google

forme féminine qualifiant la villa qui aurait succédé au petit village allobroge de Mediolanum; cp. HOLDER, nos 6, 9, 41. Celui-ci, fondé sur la rive gauche de la Drance, dans une petite plaine marécageuse moins exposée aux éboulements, était situé au centre de la vallée, à peu près à égale distance de la limite du pont de Bonnevaux et du col de Morgens, son terroir englobant évidemment celui d'un hameau voisin, les Miolennettes, sis sur La Chapelle. Coïncidence curieuse : on remarque, en face de Miolleine, sur la rive droite du torrent, à la limite des deux communes, trois blocs naturels formant une sorte de plate-forme sur laquelle s'élève un bloc vertical équarri par la main des hommes et haut de 1 m 60. Ce monument a été signalé par DUCIS, RS, 1865, 87, qui a essayé d'interpréter plusieurs signes géométriques qui s'y trouvent gravés et que je crois avoir été des signatures de syndics illettrés en 1730, et par E. DUFOUR, id., 1869, 48. La tradition faisait de ce lieu un endroit redouté, surtout la nuit, et il y existait une chapelle de Sainte Anne depuis longtemps détruite. On peut se demander dès lors si l'érection du bloc vertical n'aurait pas été due aux Allobroges eux-mêmes pour indiquer, en face de Mediolanum, d'après un rite consacré, le milieu de la vallée; cp. RS, 1918, 13.

M. G. MARTIN lit la notice suivante : Dans le tome XVI des *Mémoires de l'Académie des Sciences et Arts de Lyon* a paru un article de M. Lucien Bégule sur les peintures murales de Lans-le-Villard et de Bessans. Elles couvrent les murs des chapelles de saint Sébastien et de saint Antoine, et ces chapelles ont dû être construites pour conjurer une peste bovine dans la deuxième moitié du xve siècle. D'excellentes héliogravures reproduisent les meilleures. Bien que leur exécution en soit souvent maladroite la composition en est vivante et ingénieuse. Elles sont à peu près de la même époque, sinon de la même valeur, que les peintures du cloître d'Abondance. L'auteur signale d'autres chapelles peintes en Savoie et dans le Piémont, mais il ne parle pas d'une salle de l'ancien prieuré de Contamine-sur-Arve, où est installé l'école, salle qui sert actuellement de grenier. Les murs en sont couverts de peintures assez détériorées qui datent du commencement du xviie siècle. Il y a quelques années, on a inutilement essayé de les photographier pour les faire classer. Néanmoins, il est utile d'en signaler l'existence.

M. MIQUET fait les communications suivantes :

I. — Parmi les naturalisés de Savoie en France, sous l'ancien régime, figure, en avril 1748, un nommé Pierre Gourdan, natif

Digitized by Google

de Samoëns, fils de Louis Gourdan et de Jeanne Mogenet, demeurant à Besançon depuis 1738.

Cet émigrant eut un fils, Claude-Christophe, notaire royal à Champlitte (Haute-Saône), qui épousa Claire Raillard, et de ce mariage naquit à Champlitte, le 1er novembre 1744, Charles-Claude-Christophe Gourdan, avocat, député du lieu aux Etats généraux de 1789, membre de la Convention, puis du Conseil des Cinq-Cents, membre et président du Conseil des Anciens. Après bien des vicissitudes, cet homme politique finit comme juge au Tribunal civil de Vesoul, et mourut le 10 novembre 1803, à Champlitte.

II. — La Savoie qui, sous le régime sarde, a fourni plusieurs évêques à la vallée d'Aoste, en peut revendiquer un qui a sagement gouverné ce diocèse dans la période contemporaine, je veux dire Mgr Joseph-Auguste Duc, né à Châtillon-d'Aoste, le 18 février 1835.

Il est fils de Claude-François Duc, né à Châtillon-d'Aoste en 1797, et de Dauphine Frutaz, lesquels sont fils et belle-fille de Pierre Duc, né le 27 mai 1761, à Tignes.

Mgr Duc, ancien élève du séminaire français de Rome, est docteur en théologie et en droit canon; rentré dans son diocèse en 1861, il gravit rapidement les divers degrés de la hiérarchie ecclésiastique : vicaire, professeur au grand et au petit séminaire, chanoine, curé, vicaire général; il fut élu évêque d'Aoste et sacré le 1er septembre 1872. Il a gouverné ce diocèse avec sagesse et distinction jusqu'en 1908, époque où il a démissionné pour cause de santé; il a alors été nommé archevêque titulaire de Trajanopolis.

Mgr Duc est un érudit. On lui doit un grand nombre de mémoires historiques, notamment : *Historique de la vallée d'Aoste, La Religion des Salasses, Les Peintures de la Madeleine à Gressen, Esquisses historiques des évêques d'Aoste,* etc.

M. Rebord, à propos d'un tableau de la Cathédrale représentant saint François de Sales, étudie les inscriptions qui y figurent et apporte des précisions sur les faits auxquels elles font allusion.

Il s'agit d'un témoignage de gratitude que les chanoines ont voulu donner à leur Prévot pour les démarches, couronnées de succès, qu'il avait faites en Cour de Rome, en 1593, dans le but d'autoriser les membres du Chapitre à jouir du revenu des chapelles vacantes et à posséder des cures avec leurs canoni-

Digitized by Google

cats, ce qui était contraire aux prescriptions du Concile de Trente.

Il est avec le ciel des accommodements.

M. J. Serand donne lecture d'un extrait du testament de M. Asghil Favre concernant la Florimontane. Notre regretté confrère lègue à l'Académie : 1° les précieux manuscrits de Besson; 2° un relief du Mont-Blanc, pièce historique donnée par de Saussure à son arrière grand-père; 3° les sceaux de la commune de Chêne et de la Préfecture du Léman sous Napoléon Ier.

Le Président propose à l'Assemblée l'acceptation des deux legs dont l'Académie Florimontane a bénéficié aux termes des testaments de MM. François Gardier et Asghil Favre.

M. François Gardier a légué une somme de mille francs dont le revenu sera affecté au développement de la bibliothèque florimontane. L'énumération du legs Asghil Favre est faite ci-dessus.

Le Président ayant mis aux voix ces propositions, l'Académie florimontane accepte à l'unanimité, avec reconnaissance, les deux legs.

La délibération sera transmise à l'autorité préfectorale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix-huit heures et demie.

*Le Secrétaire :* Marc Le Roux.

---

# L'Inauguration du Buste de Déchelette

## au Musée de Saint-Germain

Le 23 juin dernier, au château de Saint-Germain, dans la salle des Antiquités gauloises, une cérémonie tout intime réunissait les amis de Joseph Déchelette. A l'appel du Comité qui, au lendemain de sa mort héroïque, avait ouvert une souscription pour une plaquette commémorative, si nombreuses avaient été les adhésions que, la plaquette frappée et tous frais payés, il resta une somme inemployée. Elle fut affectée à l'exécution d'un buste que l'on inaugurait ce jour-là et qui perpétuera son souvenir dans cette salle du Musée que son

Digitized by Google

œuvre a illuminée d'une clarté nouvelle. Le sculpteur Champion a su rendre heureusement l'expression du savant si regretté, et ce n'est pas sans émotion que nous avons revu les traits de l'excellent ami qui savait conquérir l'admiration et l'affection de tous ceux qui l'approchaient.

Au dos de la plaquette de Déchelette, deux épées se croisent : une épée gauloise, de cette époque du bronze dont il sut, mieux que nul ne l'avait fait avant lui, écrire l'histoire, et son épée d'officier de réserve qu'il n'hésita pas à tirer, malgré son âge, le jour où la Patrie fut en danger. La vie et la mort de Déchelette tiennent tout entières dans ces deux épées, symboles des deux faces de son beau caractère, et il sembla qu'on en vit successivement resplendir les lames dans la séance d'inauguration de son buste.

Le maréchal Joffre, qui avait bien voulu en accepter la présidence, célébra d'abord en termes émus la mort de l'héroïque soldat tombé pour la défense du sol natal; et ce fut l'apothéose de l'épée française du vaillant officier et de l'ardent patriote.

Après lui, Salomon Reinach, de l'Institut, directeur du Musée des Antiquités nationales, retraça le labeur acharné et fructueux du savant; l'épée gauloise avait son tour et immortalisait le souvenir de celui qui restera une des gloires de l'archéologie française.

Le comte Olivier Costa de Beauregard, secrétaire du Comité, qui fut l'ami et le disciple préféré de Déchelette, noua enfin les deux lames en terminant son discours par le rappel de l'inscription qu'il avait fait graver sur la plaquette : *Galliæ antiquæ laborem dedit, vitam novæ.*

Madame Déchelette assistait à la glorification de celui pour qui elle avait été non seulement une compagne dévouée, mais une collaboratrice assidue; d'illustres savants de France et de l'étranger avaient tenu à honneur d'attester par leur présence la haute estime dans laquelle ils tenaient Déchelette; enfin les délégués de plusieurs Musées et de nombreuses Académies étaient venus apporter le témoignage de leurs regrets. Parmi celles-là figurait l'Académie Florimontane, inscrite au nombre des souscripteurs, et qui nous avait confié la mission de la représenter.

Ch. Buttin.

---

Digitized by Google

# La structure de la montagne de Veyrier et l'origine du lac d'Annecy

**La Montagne.** — Sur la rive du lac d'Annecy, dont il constitue la muraille orientale, s'étale un massif aux lignes sobrement esquissées et d'une belle harmonie, qui semble être très individualisé dans son isolement. C'est le Veyrier, dont l'ensemble de plis constitue le premier et le deuxième arceau du système appelé : Hautes chaînes calcaires de la Savoie.

Au Nord, les profils s'inclinent doucement vers la profonde coupure du Fier, et les plis vont se noyer sous le manteau tertiaire (plaine de la molasse) Naves-Thorens. En un point seulement, au défilé de Saint-Clair, l'axe du pli qui flanque à l'Est l'étroite vallée des Contrebandiers, s'abaisse brusquement pour se relever ensuite sur la rive droite du Fier, dans le Mont Lachat, après avoir permis au torrent de cisailler en cluse la barrière rocheuse.

Vers l'Ouest, c'est une pente uniforme à la dense végétation arbustive, montant rapidement pour se raccorder à l'abrupt d'une énorme falaise calcaire.

Au Sud, un immense talus porte haut dans les airs comme un fragment du chaînon de Beauregard suspendu et entaillé à pic par un accident orogénique.

Enfin, dans la coupure ainsi déterminée repose le village de Menthon, dominé par son château féodal, précisément au seuil du Roc de Chère, ce formidable bloc faillé dont la situation insolite au niveau du lac et les relations avec les plis voisins ont été longtemps une troublante énigme.

Aménagée par des sentiers faciles et ombreux, admirablement orientée pour les courses matinales, cette montagne de Veyrier est délicieusement appréciée des touristes qui vont sans fatigue chercher sur ses sommets la vision de la grande chaîne cristalline du Mont-Blanc, dans ses merveilleux effets colorés. Elle a été aussi depuis longtemps l'objet des recherches des géologues.

**Historique.** — Les premiers Favre (1) et Mortillet (2) ont tracé dans les grandes lignes la structure et la stratigraphie du

Digitized by Google

Veyrier. MAILLARD (3) a abordé l'étude de la tectonique en déterminant les allures des plis. DOUXAMI (4) a apporté sa contribution à la connaissance du tertiaire de la partie nord. LUGEON (5) et HAUG (6) ont, de leur côté, proposé une large synthèse des relations des plis du Veyrier avec ceux des Bauges et des hautes chaînes calcaires.

Depuis, l'un de nous (M. L. R.), en collaboration avec Ph. GUINIER, a parcouru en tous sens cette montagne. Ces deux auteurs ont établi la coupe de la partie Nord (7) en profitant du moment exceptionnellement favorable où les tranchées de la ligne T.-A.-T., en construction, étaient encore fraîches, et relevé, en outre, la coupe détaillée du col des Contrebandiers.

Nous avons nous-même (M. L. R. et L. M.) étudié et établi la succession des terrains de la bordure tertiaire des Barattes (8).

Enfin, l'un de nous (L. M.) a repris dernièrement l'étude de la terminaison septentrionale des plis du Veyrier (9), exploré spécialement la région du Pré Vernet et indiqué le pli-faille qui accidente ce synclinal.

Il est maintenant possible, d'exposer la tectonique du Veyrier en se basant à la fois sur les faits déjà connus et sur nos récentes recherches.

**Les Synclinaux et les Anticlinaux.** — La montagne de Veyrier est constituée par trois plis sensiblement parallèles dirigés Nord-Sud : les anticlinaux du Rampon ($A^{I}$); du Baron ($A^{II}$); du Beauregard ($A^{III}$), *pl. I.*

Ces anticlinaux resserrent entre eux deux synclinaux. L'un ($S^{1}$) qui semble réduit dans la topographie au col du Pré Vernet; l'autre ($S^{2}$), le col des Contrebandiers; ce dernier s'affirmant vers le Nord en une vallée profonde qui s'ouvre par une descente rapide au Pont Saint-Clair et de l'autre côté monte à l'extrémité Sud de l'arête de Beauregard, où les strates emboîtées, très visibles de loin, s'arrêtent brusquement. Ce synclinal semble se perdre dans les airs!

Dans la partie Nord du massif, ces plis *reparaissent* de l'autre côté du Fier, très atténués, doublés de leur couverture tertiaire. Seul l'anticlinal II s'infléchit par abaissement d'axe au passage du Fier (dépression transversale du défilé de Dingy) pour se relever rapidement dans le Mont Lachat.

*Anticlinal I.* — Le mont Rampon-Rampignon (954 m-916 m) est entaillé au Pré Longet en une dépression qui est due à

Digitized by Google

# CROQUIS STRUCTURAL DE LA MONTAGNE DE VEYRIER

Pl. I

F. Pli faille du Pré Vernet. F' Faille ayant amené le decrochement de Menthon ---- Anticlinaux ..... Synclinaux ----- Prolongement des plis.

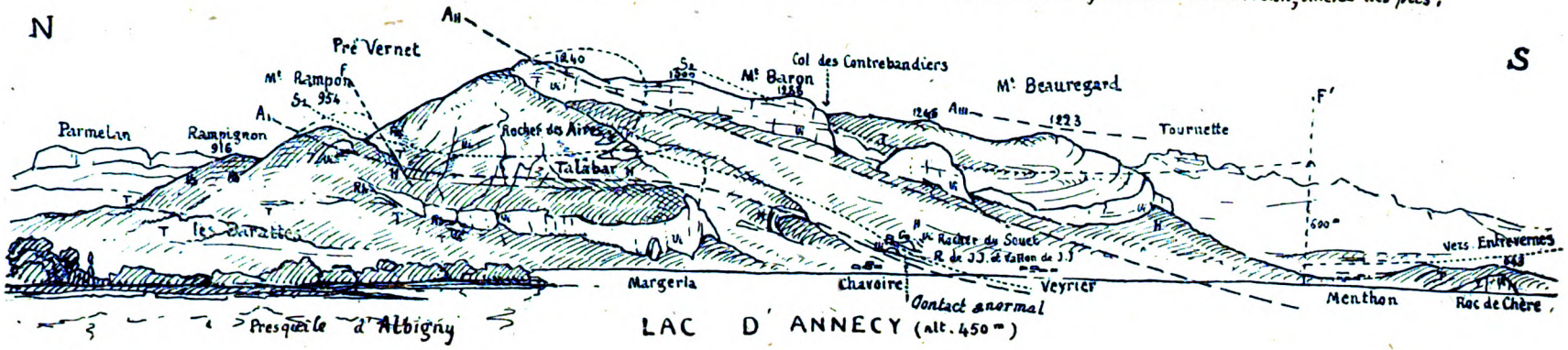


H. Hauterivien.
Ui. Urgonien inférieur.
Rh. Rhodanien (couches à Orbitolines).
Us. Urgonien supérieur.
T. Tertiaire (Nummulitique, Tongrien, Aquitanien)
Gn. Grès nummulitique.
Fl. Flysch à écailles de poissons.

AI. Anticlinal Rampon-Talabar.
AII. Anticlinal du Mont Baron.
AIII. Anticlinal de Beauregard d'axe Bluffy-Dingy.
S1. Synclinal faillé (Pré Vernet — les Aires — Roc de Souet).
S2. Synclinal des Contrebandiers — Roc de Chère — Entrevernes.

Digitized by Google

l'érosion du Rhodanien (couches à *Orbitolines*). C'est un pan de voûte urgonienne à plongement *périclinal* vers le Nord (Rampignon-Pont de Naves). Cet anticlinal, plus au Sud, est fortement érodé en boutonnière au Pré de Talabar où affleurent les marnes hauteriviennes avec leurs nombreux fossiles caractéristiques.

Le Rampon est séparé du Mont Baron par un pli-faille qui a accidenté le synclinal du Pré Vernet ($S^1$). On constate en gravissant le couloir escarpé qui suit précisément ce pli-faille, le contact des marnes hauteriviennes contre l'Urgonien du flanc ouest de l'anticlinal du Baron *(pl. II)*.

On distingue très nettement de loin, par exemple d'Annecy, la brusque retombée des couches urgoniennes s'infléchissant en forme de V au-dessus du sentier horizontal de Talabar, pour venir buter à l'angle aigu, en une sorte de point de rebroussement, contre la ligne faillée.

L'accident consécutif à ce pli-faille a amené la visibilité de la succession des couches de l'Urgonien supérieur, du Rhodanien et de l'Urgonien inférieur dans la falaise rocheuse : cette bande calcaire qui commence au rocher de Talabar pour s'infléchir en montant vers le Rampon.

Le synclinal du Pré Vernet (930 m) semble être venu s'éteindre dans les marnes hauteriviennes de Talabar. Mais que l'on examine depuis Chavoire la silhouette de l'arête montagneuse qui s'incline vers le pré de Talabar, on aperçoit, à une grande hauteur, 879 m, un petit pli en charnière : le rocher des Aires, indice très net d'un synclinal couché *(pl. II)*.

Nous avons donc recherché s'il était possible de poursuivre ce synclinal dans la direction du Sud-Ouest, à une altitude inférieure sur le flanc de la montagne.

L'examen de deux énormes rochers situés au-dessus du hameau Aux Champs, que l'on croyait jusqu'à présent être des éboulis [1] : le roc de Souet et le roc du vallon de J.-J. Rousseau, nous a apporté la solution du problème.

Le rocher inférieur (roc de J.-J.) est constitué par un Urgonien très disloqué, sillonné de nombreuses veinules de calcite recristalisée avec Miliolidés souvent brisées [2].

1. Maillard (3) rattachait le rocher inférieur au noyau valanginien probable de la voûte de Veyrier, tandis que Lugeon (5) y voyait des fragments de l'anticlinal du Baron qu'il supposait devoir s'éteindre dans le grand synclinal de Leschaux.

2. L'étude micrographique en plaques minces des diverses roches sédimentaires de la région d'Annecy a été commencée et sera poursuivie par M. Léon Moret.

Digitized by Google

En se dirigeant vers le Roc du Souet on marche sur le Flysch tongrien bleuâtre et feuilleté, à nombreuses écailles de poissons et Globigérines, dont les bancs plongent vers la montagne. Le rocher lui-même est formé de Calcaire nummulitique surmonté par l'Urgonien. En contact se trouve l'Hauterivien d'abord dur, bleu et ferrugineux, pétri de débris de Crinoides et de Bryozoaires avec quelques oolithes, puis qui prend rapidement le facies marneux à *Toxaster* pour supporter en talus la grande falaise urgonienne.

Nous nous trouvons donc en présence d'un synclinal très couché, étiré à son extrémité Sud (il n'a pas plus de 60 à 70 mètres de largeur) et qui est la continuation directe uu synclinal du Pré Vernet, descendant par un très rapide abaissement d'axe de l'altitude de 954 m à 570 m. *(Pl. I. S1.)*

Il existe très probablement, ainsi que nous l'interprétons par la *pl. II,* un contact anormal à la base de ces deux flancs, terminaison visible du synclinal Pré Vernet-Aires-Roc de Souet.

Pl. II.

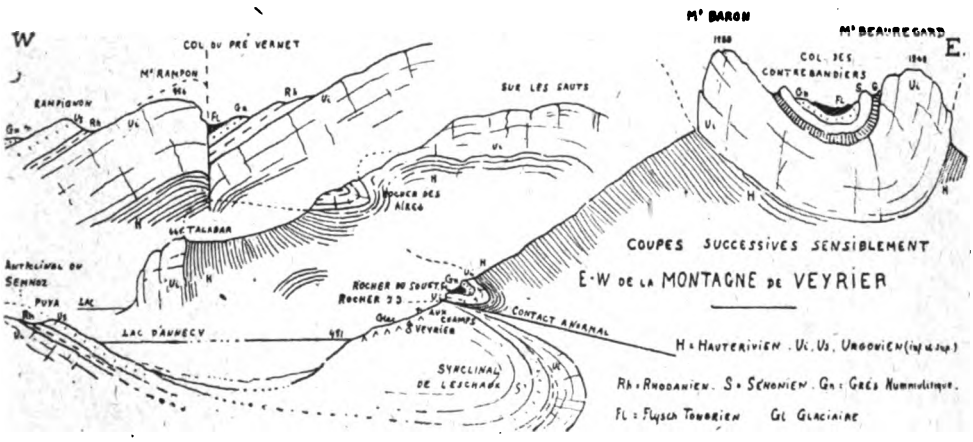


*Anticlinal II.* — L'anticlinal du Baron est nettement rompu; sa haute et longue falaise à regard' Ouest qui domine le lac marque le plan de section de la voûte. Il s'abaisse assez rapidement vers le Sud.

Le *Synclinal* 2, marqué par le col des Contrebandiers, est largement ouvert au Sud. Son flanc ouest est jalonné par le « Chapeau de Carabinier » et la petite falaise qui s'incurve jusqu'à l'extrémité Sud du Beauregard. Le Col des Contrebandiers est un synclinal droit contenant de part et d'autre sur l'Urgonien (7), le Gault érodé à ses points d'affleurement, un

Digitized by Google

léger ressaut Sénonien qui se présente ici pétrographiquement *comme au Roc de Chère,* en petits bancs calcaires gris à Globigérines et à Rosalines; le Grès nummulitique et enfin le Flysch à écailles de poissons qui forme le niveau d'eau imperméable sur lequel s'étend le marécage du bas du Col.

A l'extrémité Sud de Beauregard, on aperçoit des strates très couchées. L'ensemble a l'allure d'un synclinal brusquement tronqué et comme *suspendu* sur son soubassement hauterivien.

Il y a là une faille très oblique à la direction du pli et qui met en contact à Menthon (par une dénivellation de 600 m) le Nummulitique du Roc de Chère et le socle hauterivien de la montagne de Veyrier.

Un témoin de cette faille subsiste, c'est ce petit rocher descendu sur le talus de l'arête Sud de Beauregard, en contrebas des couches plissées.

L'extrémité Sud du synclinal des Contrebandiers domine ainsi le Roc de Chère *qui en est le prolongement* et qui présente toute la série crétacée et tertiaire identique avec ses caractères pétrographiques à celle du Col des C.

Si, en effet, placé à ce col, on tourne les regards vers le Sud, on aperçoit dans l'alignement de ce synclinal le Roc de Chère se profilant exactement sur le vallon d'Entrevernes, également comblé de tertiaire, et qui n'est que la continuation du synclinal Contrebandiers-Chère.

La faille dont nous avons parlé se poursuit par Annecy et la plaine d'Epagny. Elle a provoqué le *décrochement* de la montagne de la Balme. Ce décrochement s'est fait sentir dans le même sens entre le Veyrier et le Roc de Chère où l'on constate un défaut d'alignement des deux tronçons du synclinal. Le synclinal des Contrebandiers est, en effet, nettement déjeté vers l'Ouest, par rapport au synclinal Roc de Chère-Entrevernes, mais ici la faille étant très oblique à la direction générale des plis, le rejet est moins apparent qu'à la Balme où elle leur est orthogonale.

***

En résumé, la structure du massif du Veyrier est dans le détail assez complexe. On y distingue successivement de l'Ouest à l'Est :

1° L'anticlinal Rampon-Talabar;

2° Le synclinal faillé Pré Vernet-Rocher du Souet;

3° L'anticlinal du Mont Baron.

Digitized by Google

Ces trois plis rompus décrivent du Nord au Sud une courbe à convexité dirigée vers l'Ouest et sont très déversés dans cette direction, c'est-à-dire dans le synclinal de Leschaux (Nord-Sud) suivi lui-même par l'anticlinal du Semnoz. De plus, les deux premiers plis ne se continuent pas dans les Bauges.

4° Le synclinal des Contrebandiers désaxé au niveau de Menthon d'avec sa continuation naturelle Roc de Chèré-Entrevernes [1];

5° L'anticlinal Beauregard, ou plutôt anticlinal d'axe Bluffy-Dingy, dont il ne subsiste que le pan Ouest (Beauregard), se reliant au *synclinal perché* des Dents de Lanfon.

**Origine du lac d'Annecy.** — A la lumière des considérations tectoniques que nous venons d'exposer, on peut conclure que : 1° la partie Nord du lac d'Annecy (grand lac) occupe le fond d'un *synclinal longitudinal;* celui de Leschaux, dont le flanc Est renversé est en *contact* anormal avec le premier synclinal Pré Vernet-Rocher du Souet; 2° la partie Sud du lac (petit lac) utilise le *synclinal longitudinal* du Charbon; 3° enfin, un *synclinal transverse* constitué par un abaissement d'axe Chère-Entrevernes, détermine la partie intermédiaire rétrécie du lac.

Marc Le Roux et Léon Moret.

1. Maillard (3) et Haug (6) ont admis pour le lac d'Annecy un décrochement considérable de la rive orientale; pour eux, c'est le synclinal du Pré Vernet qui correspond au synclinal Roc de Chère-Entrevernes.

***

BIBLIOGRAPHIE.

(1) A. Favre. *Recherches géologiques*, Genève, 1867.

(2) G. Mortillet. *Géologie et minéralogie de la Savoie*. Chambéry, 1858.

(3) G. Maillard. *Note sur la géologie des environs d'Annecy*. Bull. S. C. Géol. Fr. n° 6. 1900.

(4) H. Douxami. *Etude sur les terrains tertiaires du Dauphiné, de la Savoie et de la Haute-Savoie*. Ann. de l'Univ. de Lyon, 1896.

(5) M. Lugeon. *Les dislocations des Bauges*. Bull. Serv. C. Géol. Fr. n° 77, 1899-1900.

(6) E. Haug. *Etudes sur la tectonique des hautes chaînes calcaires de* Savoie. Bull. Serv. C. Géol. Fr. n° 47, 1894-95.

(7) M. Le Roux et Ph. Guinier, *publié in* Jacob. *Etudes sur la partie moyenne des terrains crétacés des Alpes françaises et des régions voisines*, p. 217, Grenoble, 1907.

(8) M. Le Roux, *publié in* Revil. *Géologie des chaînes jurassiennes et subalpines de la Savoie*, pp. 559-561, Chambéry, 1911.

(9) L. Moret. *Note sur la terminaison septentrionale de la montagne de Veyrier*. Rev Sav., 1919, p. 71; Id., *Sur la tectonique de la rive orientale du lac d'Annecy*. C. R. Ac. des Sc., 25 mai 1920.

Digitized by Google

# LES SAVOYARDS
## aux Universités de Pavie et de Ferrare

Dans la séance du 19 avril 1915 du Comité des Travaux historiques et scientifiques (section de philologie et d'histoire), M. Emile Picot, membre de l'Institut, professeur honoraire à l'Ecole spéciale des langues orientales vivantes, a fait une communication sur *les professeurs et les étudiants de langue française à l'Université de Pavie au XVe et au XVIe siècles* [1].

Cette communication est insérée au *Bulletin* de 1915, pages 8 à 90. Elle concerne 311 personnages originaires de nos diverses provinces y compris 21 Savoyards. Et M. Picot ajoute : « Je ne me dissimule pas que la liste que j'ai dressée ne fait peut-être pas connaître le dixième des étudiants de langue française qui ont fréquenté les cours de l'Université de Pavie. » C'est que les matricules n'existent plus, et que les recherches sont difficiles.

« Les Papes, dit M. Picot, n'ayant pas permis que le droit civil fût enseigné à Paris, les jeunes gens qui aspiraient à siéger dans nos parlements ou dans nos autres cours de justice devaient aller étudier dans d'autres centres. Ils se contentaient rarement de fréquenter les écoles d'Orléans, de Poitiers, de Bourges, de Dôle ou de Toulouse; c'est en Italie, à Bologne, à Pavie, à Padoue, qu'ils allaient compléter leur instruction. Les voyages, la vue des chefs-d'œuvre de l'art, la fréquentation d'étudiants venus de tous les pays d'Europe, contribuaient plus encore à leur culture générale que l'enseignement des professeurs les plus célèbres. C'est ainsi que nos parlementaires, par exemple, étaient pour la plupart, des hommes instruits, et que les villes qui eurent l'honneur de posséder des parlements surent encourager les lettres et les arts.

L'attraction exercée par les Universités italiennes fut telle que presque toutes les familles notables de France y envoyèrent ceux de leurs fils qu'elles destinaient aux études. »

Il en fut de même en Savoie, et dans les listes de M. Picot

1. La fondation de l'Université de Pavie, ou du moins son organisation régulière, remonte à l'année 1361.

Digitized by Google

figurent bon nombre de nos compatriotes que nous relevons ci-après en laissant à l'auteur le mérite de ses découvertes.

## LISTE ALPHABETIQUE
### DE
### PROFESSEURS ET D'ÉTUDIANTS SAVOYARDS DE L'UNIVERSITÉ DE PAVIE
### (DU XIVe AU XVIe SIÈCLE)

AMODRY (D') GABRIEL. Reçu docteur ès-droits le 30 décembre 1573. Son diplôme porte qu'il était fils de feu Nicolas d'Amodry, seigneur de Haut-Villars (aujourd'hui Arvillard), diocèse de Grenoble. Inscrit dès 1574 comme avocat au Sénat de Savoie, il exerçait encore en 1584.

BARRE JEAN : « Joannès Barré, de Sabaudia, ultramontanus »; chargé d'un cours de droit civil en 1439. (*Elenchus* [1], p. 118). Reçu licencié ès-droits en 1440 et docteur en 1441.

BELLEGARDE (DE) CHRISTOPHE. Reçu docteur ès-droits le 2 juillet 1582. Inscrit la même année comme avocat au Sénat. Son père, François de Bellegarde, seigneur des Marches et d'Entremont, avait étudié au collège Sainte-Barbe, à Paris, en 1540, en même temps que Philibert de Pingon, Gaspard de Lescheraine et Claude de Crescherel. Il était à Padoue avec Pingon en 1550. Reçu chevalier du Sénat le 2 mars 1560, il mourut le 23 avril 1565.

CHARRETON ODON, « Ottho Caretto, Sabaudiensis » fait un cours de droit civil, 1455 (*Elenchus,* 1753, p. 124). M. Emile Picot dit que le nom vulgaire tel qu'il le restitue n'est pas certain. Il nous semble que ce nom serait plutôt *Carret.*

CRESCHEREL (DE) CLAUDE, de Chambéry. Fils de Thomas, seigneur des Déserts, originaire d'Ugine. Fut étudiant à Toulouse, à Valence, à Pavie, à Padoue, à Bologne, à Ferrare. Reçu docteur ès-droits à Ferrare le 8 juin 1552. Inscrit comme avocat au Sénat de Savoie dès son retour, il devint conseiller vers 1559 et mourut le 9 février 1565. On trouve dans la seconde partie des *Epidicta* de Julien Tabouet (1560) des vers latins à lui adressés.

1. *Elenchus privilegiorum et Actuum publici Ticinencis Studii a seculo nono ad nostra tempora, collectus et seriatim expositus diligentiâ, studio et sumptibus J. C. Jacobi Parodii, in eodem archigymnasio publici Pandectarum professoris.....* MDCLIII, S. L., in-4°.

Digitized by Google

GINOD Jean-Joffrey, de Chambéry, diocèse de Grenoble, fils de noble Jean Ginod. Etudie à Rome et à Pavie. Reçu docteur ès-droits à Ferrare le 26 février 1550, il devint en 1559 conseiller au Sénat de Savoie. Nommé évêque de Belley en 1576, il occupa ce siège jusqu'à sa mort, le 12 avril 1604. Il fut aussi administrateur du diocèse d'Aoste, de 1586 à 1592. Il y a des vers latins à lui adressés dans les *Epidicta* de Julien Tabouet.

JUGE Pierre, de Rumilly, fils de Pierre. Etudie à Toulouse, à Pavie, à Bologne et à Ferrare, où il est reçu docteur ès-droits le 15 octobre 1552. Il devint juge mage de Savoie, en 1559.

LESCHERAINE (de) Gaspard. Etudia d'abord à Paris, où il était en même temps que Philibert de Pingon, en 1540. Il se rendit plus tard à Ferrare, où, le 16 avril 1546, il fut témoin de la promotion de Nicolas de Montmayeur. Reçu docteur ès-droits à Pavie, le 20 juin 1548.

Le recteur des juristes est alors Jean-Louis Vulliet, Savoyard. Deux autres Savoyards, Jacques-Guy Vulliet, prieur de Tarentaise, et Jean Vignod, sont témoins de la soutenance. Le diplôme est signé d'Andrea Alciati. Gaspard de Lescheraine devint avocat au Sénat de Savoie. Son fils Georges fut reçu docteur ès-droits à Padoue, le 29 juin 1596.

L'OUVRIER Jean, « Johannes Operatorius de Sabaudiâ ». Prend part à l'élection du Recteur des Juristes, le 4 juillet 1482.

MAMELTAS (?), Savoyard. Est chargé d'un cours de droit en 1486 (*Elenchus,* p. 138).

MARTIN Claude, « de Sabaudiâ). Prend part, le 4 juillet 1489, à l'élection du recteur des juristes. Le 20 août 1492, il est témoin de la promotion de Georges de Theemscke au grade de docteur en droit canon. Le 13 février 1493, il assiste encore à la promotion de Juan Pardo. Il est dit alors « Gallicus ».

MEILLAN (?) Jacques, « Meglanus », Savoyard. Fait un cours de droit en 1435. (*Elenchus,* p. 140.)

MONTMAYEUR (de) Nicolas. « Montis Majoris, de Monte Majore, filius Jacobi comitis. » Etudia à Pavie, à Toulouse, à Bologne et à Ferrare. Il fut reçu docteur ès-droits à Ferrare, le 16 avril (ou 16 août) 1546.

Digitized by Google

PIGNIER Charles-François, « Sabaudus, filius Dni Balthassaris », est témoin, le 28 août 1592, de la promotion de Jean-François Schieteres, de Bruges, au grade de docteur ès-droits.

RIONS (de) Louis, « da Rioni », Savoyard. Recteur des artistes en 1542 (*Elenchus,* p. 148).

SAVOIE (Aymon de), prend part, le 4 juillet 1489, à l'élection du recteur des juristes.

SAVOIE (Claude de). Prend part, le 4 juillet 1482, à l'élection du recteur des juristes. Peut-être s'agit-il de Claude de Seyssel. (Voir plus loin.)

SAVOIE (Jean de). Prend part, le 4 juillet 1482, à l'élection du recteur des juristes.

SAVOIE (Rodolphe de) prend part à la même élection.

SEYSSEL (de) Claude. Peut-être est-ce lui qui est désigné sous le nom de Claude de Savoie (voir plus haut). Il fut professeur de droit à Turin (vers 1487). Pourvu, en 1497 ou 1498, d'un office de conseiller au grand conseil du roi de France, il remplit en 1499 une mission en Flandre; fut appelé, la même année au parlement de Toulouse, puis au sénat de Milan; devint administrateur de l'évêché de Lodi; fut, en 1503, le conclaviste de Georges d'Amboise; fut chargé d'Ambassades en Angleterre, en Suisse, en Italie; fut fait évêque de Marseille (1509); remplit en 1513 une importante mission en Italie et mourut archevêque de Turin.

TREMBLEY Estienne, de Châtillon (?), fils de Jean-Claude. Etudie à Turin, à Pavie et à Padoue. Il est reçu docteur ès-droits à Ferrare le 5 avril 1538.

---

SUPPLÉMENT PUBLIÉ

dans le *Bulletin philologique et historique du Comité des travaux historiques,* 1917, pages 71 à 83

BASTONNIER Pierre, « prior in Sabaudiâ », est chargé d'une lecture de droit pour les étudiants ultramontains *in diebus festivis,* 1431-1432. En 1434 il est reçu licencié en droit canon. En 1435, il est encore chargé d'une lecture aux étudiants ultra-



Digitized by Google

montains. Son concurrent, Simon de Bourgogne, est écarté parce qu'il n'est pas gradué. Bastonnier est qualifié : « Prior sancte crucis in Sabaudia. »

GILLY (DE) JEAN, « Joannes de Giliacho, prepositus de Lelexa », est cité parmi les étudiants en droit ultramontains, le 19 août 1442.

LA ROCHETTE (DE) JACQUES, comme le précédent. (C'est probablement le même que le suivant?)

MORELLE JACQUES, de La Rochette en Savoie, « Jacobus Morella, de Sabaudia, filius quondam domini Vincenti de Rocheta, strudens, in jure civili », 1436.

MOUSSY (DE), frère Humbert, « Humbertus de Moussiaco, prior Bone Gayté, ordinis Cluniacensis, Gebennensis diocesis », reçu docteur en droit canon le 21 avril 1442.

MOUSSY (DE), frère Jacques, « Jacobus de Mussiaco », est reçu licencié en droit canon en 1432. Un Joannes de Mussiaco était chanoine de Saint-Jean de Maurienne en 1489.

PIZAT JEAN, « de Sabaudiâ », est reçu docteur ès-droits, 1439.

PRIEUR JACQUES (de Savoie), « Jacobus Prior, de Sabaudia », est vice-recteur des juristes en 1432-1433.

RICHARD JACQUES, « de Sabaudia », témoin d'un acte du 6 octobre 1435, paraît avoir été un étudiant.

SAVOIE (GAUTHIER DE), recteur des juristes en 1429-1430, reçoit 50 florins d'indemnité. Un peu plus loin, le même personnage est appelé *Gulielmus de Sabaudia.*

SAVOIE (GUICHARD DE), « Guizardus de Sabaudia », est chargé d'une lecture pour les étudiants en droit ultramontains. Il reçoit 30 florins.

SAVOIE (GUILLAUME DE), voir *Gauthier* de Savoie.

SUCHET CLAUDE est reçu docteur en droit civil, 1435.

VITE (GUILLAUME DE), du diocèse d'Annecy, est reçu licencié en droit civil le 16 février 1392.

Digitized by Google

SAVOYARDS REÇUS DOCTEURS A FERRARE

OU TÉMOINS DES ACTES DE DOCTORAT, DE 1402 A 1559 [1]

AUTERIN (AYNARD) DE PRADEL, de Chambéry. Voir Pradel.

BALLAND GUILLAUME, témoin de la promotion de Claude Gorra au grade de docteur ès-droits 6 août 1546. Il avait étudié pendant deux ans à Toulouse, puis il était venu pratiquer au barreau de Chambéry. Voulant se perfectionner dans la connaissance du droit il partit pour Ferrare en septembre 1545. Il devint avocat au Sénat de Savoie.

CRESCHEREL (DE) CLAUDE), de Chambéry. Reçu docteur ès-droits le 8 juin 1522. Il avait étudié à Toulon, à Valence, à Paris, à Bologne et à Ferrare.

DU SAIX JEAN (de Saxo), du Genevois, fils de noble Amédée. Reçu docteur en droit civil le 4 décembre 1469. Il avait étudié aux Universités de Turin et d'Avignon. Jean eut pour fils Claude, père du poète Antoine Du Saix.

GINOD JEAN-JOFFREY, de Chambéry, reçu docteur ès-droits le 26 février 1550. Il avait étudié à Rome et à Pavie.

GORRA (DE) CLAUDE ou Gorract, de Chambéry, fils de feu Louis. Reçu docteur ès-droits le 6 avril 1546. Il avait étudié à Toulouse, à Bologne, à Ferrare, à Pise et à Padoue. Il fut syndic de Chambéry, du 23 novembre 1546 au 23 novembre 1547.

JUGE PIERRE, fils de Pierre, de Rumilly. Reçu docteur ès-droits le 15 octobre 1552. Il avait étudié à Toulouse, à Pavie, à Bologne et à Ferrare.

LESCHERAINE (DE) GASPARD. Reçu docteur ès-droits à Pavie le 20 juin 1548. Etudiait à Ferrare, où il fut témoin de la promotion de Nicolas de Montmayeur, le 16 avril 1546.

LUYRIEUX (DE) HUGUES, Savoyard, fils de Lancelot. Reçu docteur en droit civil le 16 octobre 1642. Il avait étudié à Turin, à Bologne et à Ferrare.

MARTIN CLAUDE, Savoyard. Est témoin des promotions de Georges de Theemseke, le 20 août 1492 et de Juan Pardo, le 13 février 1493.

1. *Journal des Savants*, février-mars 1902, *Histoire de l'Université de Ferrare*, par Emile Picot. L'Université de Ferrare a été organisée le 4 mars 1391.

Digitized by Google

MONTMAYEUR (DE) NICOLAS. Reçu docteur ès-droits le 16 avril 1546. Il avait étudié à Pavie, à Toulouse, à Bologne, à Padoue et à Ferrare.

MORNYEU (DE) AYMON, Savoyard du diocèse de Belley. Reçu docteur ès-droits le 24 mars 1552.

PRADEL AUTERIN (AYNARD DE), fils de Pierre de Chambéry. Reçu docteur ès-droits le 9 avril 1550. Il avait étudié à Toulouse, à Valence et à Paris. Il devint avocat au Sénat.

SAINT-SULPICE (DE) JEAN, Savoyard (Allobrogita), fils de feu noble Antoine. Reçu docteur ès-droits le 26 avril 1543. Il avait étudié à Toulouse, à Valence et à Padoue.

TREMBLEY ESTIENNE, de Châtillon (?), fils de feu Claude. Reçu docteur ès-droits le 5 avril 1538, il avait étudié à Turin, à Pavie et à Padoue.

VIGNOD (DE) JEAN, de Necy en Savoie. Fut témoin de la promotion de Federico Scotto, le 9 juillet 1546. Il fut encore témoin à Pavie de la promotion de Gaspard de Lescheraine, le 20 juillet 1548. Il devint procureur en cour de Rome et secrétaire des archives de la curie romaine. Il mourut en 1594.

F. MIQUET.

---

# LE NUMISMATE TOCHON

## et sa Famille

Quoiqu'il ait été membre de l'Institut et qu'une rue de notre ville porte son nom, le numismate Joseph Tochon, qui se faisait appeler Tochon d'Annecy, semble assez peu connu de ses concitoyens. Il mérite cependant de n'être pas oublié.

Il appartenait à une famille de gens de robe, établie à Annecy depuis la seconde moitié du XVII^e siècle. Son bisaïeul, Jean-François Tochon, homme de loi, natif de La Ruaz (Grand-Bornand), avait épousé, le 27 février 1696, honorable demoiselle Jeanne-Bernardine Catiné, fille de M^e Catiné, orfèvre. De cette union naquirent dix-huit enfants, échelonnés de 1696 à 1718, et dont aucun n'est aujourd'hui représenté par des mâles. (Les

Digitized by Google

familles Tochon qui existent actuellement n'ont de commun que le nom avec celle qui nous occupe.)

Amédée, 9e enfant et 7e fils de Jean-François, né le 5 octobre 1703, fut avocat fiscal du Genevois. De son mariage avec Antoinette-Françoise Perréard, il eut divers héritiers, parmi lesquels Louis-Michel, qui naquit le 26 juin 1738 et qui remplaça son père comme avocat fiscal.

Marié le 23 septembre 1771 avec Hélène-Félix Famel, Louis-Michel mourut le 17 prairial an XII, laissant cinq enfants :

1° Joseph (le numismate), né le 4 novembre 1772, à Mez;

2° Louise, née le 14 juin 1774, à Annecy. Elle épousa François Marchant, conservateur des hypothèques et plus tard avoué : d'où une fille, Eugénie, qui fut Mme Louis Tissot (1802-1892);

3° Amédée, né le 16 juin 1775, à Annecy. Lieutenant aux Volontaires du Mont-Blanc, il épousa plus tard Benoîte Amblet, et mourut le 16 mai 1837. Il avait été précédé dans la tombe par sa fille Marie-Joséphine, dame Mauris, décédée le 1er juin 1834;

4° Josette, née le 5 avril 1781, à Annecy. Mariée en l'an XII avec Jean-Félix Collomb, négociant et plus tard major dans l'armée sarde (1771-1839), elle eut une fille, Eugénie-Alexine, épouse de Marie-Alexis Collomb, qui mourut à 36 ans, le 12 mars 1840;

5° Antoine, né le 10 janvier 1788, à Annecy. Il se faisait appeler Tochon de Marollier, du nom d'une montagne du Grand-Bornand, que son père lui avait léguée. Devenu sous-préfet d'Ussel, il fut naturalisé français le 6 mars 1816. Il demanda sa retraite, pour cause d'infirmités, étant sous-préfet de Nogent-le-Rotrou, et l'obtint le 1er juin 1838. Il se retira à Paris, où il mourut.

***

Joseph-François Tochon, reçu docteur en droit en juin 1792, commençait sa *pratique* au bureau de l'*avocat des pauvres*, quand les troupes françaises envahirent la Savoie. Incorporé comme simple soldat dans les *Volontaires du Mont-Blanc* (1793), il fut remarqué par ses chefs et, au bout de quatre mois, attaché au service d'état-major avec le grade provisoire de lieutenant, qui lui fut confirmé en 1795. En 1797, il obtint le grade de capitaine. Mais, en 1798, ayant épousé Mlle Eugénie Homberg, du Hâvre, qui lui apporta une grande fortune, il quitta le service. C'est dès lors qu'il se livra à l'étude des antiquités. Il fit des voyages, notamment en Italie et en Egypte, et recueillit, en grand

Digitized by Google

nombre, des objets précieux qui formèrent une riche et remarquable collection.

Dès 1800, Tochon fixa sa résidence à Paris. Son cabinet devint le rendez-vous de tous les amateurs des monuments de l'antiquité, et surtout des savants les plus distingués dans la numismatique, science qui était l'objet de sa prédilection.

Appelé à faire partie de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres en 1816, à la mort de Ginguené, il fut aussi nommé membre non résident de l'Académie des Sciences de Turin, le 17 janvier 1819.

Les sympathies qu'il avait éveillées dans son pays, soit par ses talents soit par son caractère, le firent élire député du Mont-Blanc le 22 août 1815. Mais il cessa de siéger à la Chambre dès la fin de novembre, quand la Savoie fut enlevée à la France. L'année suivante, il fut nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Il mourut à Paris le 20 août 1820 [1], des suites d'un terrible accident dont il avait été victime en 1813, au cours d'un voyage en Normandie. Son éloge fut prononcé par Letronne.

On doit à Tochon :

*Dissertation sur l'époque de la mort d'Antiochus VII Evergétès Sidétès, roi de Syrie,* Paris, 1815, in-4°;

*Dissertation sur les pierres antiques qui servaient de cachets aux médecins oculistes,* Paris, 1816, in-4°;

*Notice sur une médaille de Philippe-Marie Visconti duc de Milan,* Paris, 1816, in-4°;

*Mémoire sur les monnaies de Marinus, frappées à Philippopolis,* Paris, 1817, in-4°;

*Recherches géographiques et historiques sur les médailles des nomes ou préfectures d'Egypte* (ouvrage inachevé, resté manuscrit).

Voir *Journal de Savoie* du 28 mars 1823 et du 26 juin 1831 et *Rev. Sav.*, 1916, p. 88.

F. Miquet.

1. Tochon possédait une maison, rue Rousseau, qui fut vendue par sa veuve à Joseph Thyrion, par acte du 25 janvier 1821, Bardet, notaire. Il avait aussi une montagne à la Colombière, au Grand-Bornand, et un domaine avec château à Mez.

Digitized by Google

# ÉTUDE

sur

# LES VILLAS GALLO-ROMAINES DU CHABLAIS

## III. Origine de la Commune de Massongy

La grande majorité de nos communes ont une origine gallo-romaine et étudier cette origine est le point de départ obligé de toute monographie de ce genre. C'est, en effet, la villa d'un des domaines entre lesquels se partageait son territoire qui a donné naissance au chef-lieu dont le nom, grâce à la chapelle, puis à l'église qui y a été fondée, s'est étendu ensuite à toute la communauté érigée spirituellement en paroisse. L'histoire de l'origine d'une commune doit donc s'appuyer avant tout sur l'étude topographique de ces domaines. On peut y arriver en consultant l'ancien cadastre de 1730, en dressant la liste de ses lieux dits, en essayant d'identifier, d'expliquer leurs noms et en les illustrant des découvertes archéologiques récentes comme aussi de celles dont les vieillards ont conservé le souvenir. Ainsi une étude attentive du sol, éclairée par la toponymie, doit précéder l'utilisation des documents.

La détermination des limites anciennes au moyen des limites actuelles peut soulever aussi d'intéressants problèmes. Dans la pratique, les Romains, comme cela a lieu encore aujourd'hui, donnaient à leurs propriétés des limites naturelles, et là où ces limites manquent, on peut invoquer soit un défrichement forestier, soit une perturbation territoriale causée par les acquisitions, échanges ou dons intéressés d'un seigneur.

J'ai parlé de plusieurs domaines : c'est qu'en effet la commune n'a presque jamais succédé telle quelle à un seul domaine antique, quelqu'étendu qu'il ait été. Tout domaine créé au début du premier siècle dans une situation favorable au point de vue économique, c'est-à-dire dans un pays de plaine et de coteaux et à proximité d'une voie, pouvait avoir en moyenne 350 hectares. Son territoire ne tardait pas ensuite, à cause

Digitized by Google

des partages, à être morcelé, en dedans des limites primitivement tracées, en plusieurs propriétés reconnaissables en ce qu'elles portaient, avant le suffixe locatif, le surnom de l'héritier familial, sa superficie se trouvant à peu près équitablement répartie. Il en résulte que celle d'un domaine gallo-romain quelconque, considéré en lui-même au sens restreint, n'était guère en dessous de 100 hectares.

On doit donc trouver sur le sol d'un grand domaine primitif, désigné par un gentilice, l'existence de plusieurs propriétés secondaires qui ont vu ensuite leur importance historique s'effacer devant la prééminence religieuse ou féodale de l'une d'entre elles devenue chef-lieu.

La commune étudiée ici s'est formée du territoire de deux grands domaines primitifs, sans qu'on ait pu y localiser des propriétés secondaires.

La commune de Massongy [1] est bornée naturellement au sud par la montagne de Ballaison et au nord par le cours ouest-est du Vion et par les bois d'Excenevex et de Messery qui l'avoisinent. A l'est, la limite est sinueuse : elle coupe le nant de la Roche, descend vers la route nationale n° 5, revient vers l'ouest en la longeant, suit le cours du nant de Pontbon et rejoint obliquement le Vion, laissant à Filly (Sciez) un grand triangle forestier. A l'ouest, elle dessine autour de Conches deux angles vers Messery et Chens, suit le vieux chemin de ce dernier chef-lieu à Massongy et, de là, gagne la montagne à travers la plaine. Sa superficie est de 981 hectares.

Celle-ci est trop considérable pour avoir été celle d'un seul domaine antique. Pour éclaircir ce point, il faut donc avoir recours à l'archéologie. Or, ce qui frappe tout d'abord, c'est que le territoire communal est traversé en son milieu par la route nationale n° 5, de Genève au Simplon. Aurait-elle succédé à une voie romaine? Un nom de lieu répond précisément à la question; c'est celui d'*étraz* qui, en Haute-Savoie, désigne habituellement les restes plus ou moins continus d'une chaussée ancienne. On trouve ce mot presque à la limite occidentale de la commune où il désigne, sous la forme de *Sous l'Estraz,* des champs en bordure et au nord de la grande route [2]. Plus loin,

1. L.-E. Piccard, *Massongy, Acad. Chablaisienne*, 1917, XXX, m'a été très utile. Une réduction de la mappe avec emplacement des trouvailles et mention des lieux dits aurait été précieuse.

2. Cadastre de 1730 (c'est toujours à celui-ci que je renvoie), n°s 882, 911. J'ai déjà étudié cette voie dans *Thonon et ses environs*, RS, 1918, et *Les villas gallo-romaines à l'est de la Drance*, id., 1919.

Digitized by Google

au village de la Croix, celle-ci s'élargit en une place qui portait autrefois le nom de l'*Estraz* et qui servait de lieu de réunion aux habitants : cela prouve que les pavés antiques gisent sous elle. A 600 m. au nord, un autre village s'appelle maintenant Sous Estraz par opposition au chef-lieu qualifié antérieurement de village de Dessus l'Estraz.

A la Croix, une vieille route dite chemin de Filly et appelée aussi *étraz,* s'écarte à gauche de la route nationale; c'est que celle-ci, vers 1785, a été dirigée directement sur Sciez [3]; aussi cette portion moderne ne figure-t-elle pas sur le cadastre de 1730. Il est probable que ce vieux chemin de Filly a succédé à la chaussée ancienne au moins jusqu'au Pontbon, ce pont, d'origine médiévale, ayant pris la place d'un lieu de passage beaucoup plus ancien [4]. Or, c'est là justement *que des vestiges de la voie ont été retrouvés.* En effet, il est une tradition dans la famille de M. Clém. Guyon, de Prailles, qui la tient de son grand-père, qu'au lieu dit Au Plon, au nord même du monticule de Pontbon, entre celui-ci et une petite éminence, près de la limite communale, un de ses ancêtres, gêné dans le labour par des pierres auxquelles se heurtait le soc, résolut de les extraire; il enleva la terre et mit alors à nu une portion de route pavée très reconnaissable. Il est donc maintenant hors de doute qu'une voie romaine passait dans ces parages.

Ainsi, il est certain que le grand chemin allant de Genève à Thonon, appelé *estraz* et, dans les actes notariés, *strata,* ayant été recouvert à l'ouest de la Croix par la route nationale et s'identifiant en partie avec le vieux chemin de Filly, a succédé à une voie romaine. Construite probablement un peu avant le 1er siècle après Chr., elle était, quoique non mentionnée dans les Itinéraires, bien incomplets du reste au point de vue du réseau des routes impériales, d'une utilité incontestable. Non seulement, elle facilitait les communications, mais, par l'attraction qu'elle exerçait, elle incitait encore à l'achat des terres et à la création de propriétés, entre lesquelles elle devait néces-

3. Piccard, *o.c.*, v. p. 114, 352, 356, 183 et la photographie de la p. 153. L'auteur (p. 9) croit, d'après Ducis, que la voie, faisant un coude prononcé, allait de Douvaine par Bachelard à Sous-Estraz et de là gagnait Filly; mais, en dehors de l'indication des lieux dits, le tracé romain était plus rectiligne. Le chemin de Bachelard est un vieux chemin de propriétés.

4. Le monticule voisin du pont situé sur le petit nant était une des bornes traditionnelles de la juridiction de l'abbaye de Filly : 1274, *a loco qui dicitur Pombuns...* (Piccard, *Filly. Acad. Chabl.*, 1893, VII, doc. 6) et du mandement de Coudrée : 1344, *a nanto de Pontbons* (id., doc. 36). En 1730, mas dit *Panbon*, nos 882, 911.

Digitized by Google

des partages, à être morcelé, en dedans des limites primitivement tracées, en plusieurs propriétés reconnaissables en ce qu'elles portaient, avant le suffixe locatif, le surnom de l'héritier familial, sa superficie se trouvant à peu près équitablement répartie. Il en résulte que celle d'un domaine gallo-romain quelconque, considéré en lui-même au sens restreint, n'était guère en dessous de 100 hectares.

On doit donc trouver sur le sol d'un grand domaine primitif, désigné par un gentilice, l'existence de plusieurs propriétés secondaires qui ont vu ensuite leur importance historique s'effacer devant la prééminence religieuse ou féodale de l'une d'entre elles devenue chef-lieu.

La commune étudiée ici s'est formée du territoire de deux grands domaines primitifs, sans qu'on ait pu y localiser des propriétés secondaires.

La commune de Massongy [1] est bornée naturellement au sud par la montagne de Ballaison et au nord par le cours ouest-est du Vion et par les bois d'Excenevex et de Messery qui l'avoisinent. A l'est, la limite est sinueuse : elle coupe le nant de la Roche, descend vers la route nationale n° 5, revient vers l'ouest en la longeant, suit le cours du nant de Pontbon et rejoint obliquement le Vion, laissant à Filly (Sciez) un grand triangle forestier. A l'ouest, elle dessine autour de Conches deux angles vers Messery et Chens, suit le vieux chemin de ce dernier chef-lieu à Massongy et, de là, gagne la montagne à travers la plaine. Sa superficie est de 981 hectares.

Celle-ci est trop considérable pour avoir été celle d'un seul domaine antique. Pour éclaircir ce point, il faut donc avoir recours à l'archéologie. Or, ce qui frappe tout d'abord, c'est que le territoire communal est traversé en son milieu par la route nationale n° 5, de Genève au Simplon. Aurait-elle succédé à une voie romaine? Un nom de lieu répond précisément à la question; c'est celui d'*étraz* qui, en Haute-Savoie, désigne habituellement les restes plus ou moins continus d'une chaussée ancienne. On trouve ce mot presque à la limite occidentale de la commune où il désigne, sous la forme de *Sous l'Estraz,* des champs en bordure et au nord de la grande route [2]. Plus loin,

1. L.-E. Piccard, *Massongy, Acad. Chablaisienne*, 1917. XXX. m'a été très utile. Une réduction de la mappe avec emplacement des trouvailles et mention des lieux dits aurait été précieuse.

2. Cadastre de 1730 (c'est toujours à celui-ci que je renvoie), n°s 882, 911. J'ai déjà étudié cette voie dans *Thonon et ses environs*, RS, 1918, et *Les villas gallo-romaines à l'est de la Drance*, id., 1919.

Digitized by Google

au village de la Croix, celle-ci s'élargit en une place qui portait autrefois le nom de l'*Estraz* et qui servait de lieu de réunion aux habitants : cela prouve que les pavés antiques gisent sous elle. A 600 m. au nord, un autre village s'appelle maintenant Sous Estraz par opposition au chef-lieu qualifié antérieurement de village de Dessus l'Estraz.

A la Croix, une vieille route dite chemin de Filly et appelée aussi *étraz,* s'écarte à gauche de la route nationale; c'est que celle-ci, vers 1785, a été dirigée directement sur Sciez [3]; aussi cette portion moderne ne figure-t-elle pas sur le cadastre de 1730. Il est probable que ce vieux chemin de Filly a succédé à la chaussée ancienne au moins jusqu'au Pontbon, ce pont, d'origine médiévale, ayant pris la place d'un lieu de passage beaucoup plus ancien [4]. Or, c'est là justement *que des vestiges de la voie ont été retrouvés.* En effet, il est une tradition dans la famille de M. Clém. Guyon, de Prailles, qui la tient de son grand-père, qu'au lieu dit Au Plon, au nord même du monticule de Pontbon, entre celui-ci et une petite éminence, près de la limite communale, un de ses ancêtres, gêné dans le labour par des pierres auxquelles se heurtait le soc, résolut de les extraire; il enleva la terre et mit alors à nu une portion de route pavée très reconnaissable. Il est donc maintenant hors de doute qu'une voie romaine passait dans ces parages.

Ainsi, il est certain que le grand chemin allant de Genève à Thonon, appelé *estraz* et, dans les actes notariés, *strata,* ayant été recouvert à l'ouest de la Croix par la route nationale et s'identifiant en partie avec le vieux chemin de Filly, a succédé à une voie romaine. Construite probablement un peu avant le 1er siècle après Chr., elle était, quoique non mentionnée dans les Itinéraires, bien incomplets du reste au point de vue du réseau des routes impériales, d'une utilité incontestable. Non seulement, elle facilitait les communications, mais, par l'attraction qu'elle exerçait, elle incitait encore à l'achat des terres et à la création de propriétés, entre lesquelles elle devait néces-

3. Piccard, *o.c.*, v. p. 114, 352, 356, 183 et la photographie de la p. 153. L'auteur (p. 9) croit, d'après Ducis, que la voie, faisant un coude prononcé, allait de Douvaine par Bachelard à Sous-Estraz et de là gagnait Filly; mais, en dehors de l'indication des lieux dits, le tracé romain était plus rectiligne. Le chemin de Bachelard est un vieux chemin de propriétés.

4. Le monticule voisin du pont situé sur le petit nant était une des bornes traditionnelles de la juridiction de l'abbaye de Filly : 1274, *a loco qui dicitur Pombuns...* (Piccard, *Filly, Acad. Chabl.*, 1893, VII, doc. 6) et du mandement de Coudrée : 1344, *a nanto de Pontbons* (id., doc. 36). En 1730, mas dit *Panbon,* nos 882, 911.

Digitized by Google

sairement former une limite intangible. Outre Massongy, il devait donc exister dans la grande plaine qui s'étend au nord d'elle un autre domaine important. C'est ce que prouvent les textes auxquels il faut maintenant recourir. Il s'agit de trois chartes datant de l'épiscopat de Burchard, archevêque de Lyon et abbé de Saint-Maurice d'Agaune, dans le Valais, au début du XIe siècle [5]. Publiées dans les *Historiae patriae monumenta*, elles étaient connues, mais on les avait rarement utilisées; en voici le texte principal :

I. — « In nomine dei eterni Burchardus luggdunensis ecclesie archiepiscopus et abbatie almi Mauricii abbas, ideoque notum sit omnibus sancte dei ecclesie fidelibus qualiter Christianus sacerdos venit ad nos precans ut sibi et uno ejus filio concederemus quoddam beneficium hoc est terciam partem de decimis sancti Iohannis ecclesie subpositis que videtur esse constructa in maximiaca villa subjectaque de Sancti Mauricii abbatia: tamen vero dotes et oblationes seu elemosinae liceat habere sibi proprias consentiente Adalgaudo comite; accipientes ab ipso in concambio quandam terram sui juris conjacentem in Lapiaco, hoc est vineam tenentem vini carratam L et modios duos, terminantem ex uno fronte via, ex alio Sancte Marie, de lateribus Gaudzerii terra et campum unum ab ipso accipimus tenentem duos modios sementis sub redibitione census XII denariorum..... » (HPM, VI, Chart. II, col. 75.)

II. — « *(Même début)*... Hemeradus nostram adiit clementiam suppliciter postulans ut sibi concederemus quandam terram Sancti Mauritii per prestariam; cui assensum prebentes largimur prefato fideli nostro et uxori sue nomine Aalgert et heredi ipsius Heimeradi quandam ecclesiam cum sex mansis conjacentem in comitatu genevensis et in villa Maximiaco, accipientes ab ipso in eodem comitatu et in villa que dicitur Latchei vineam unam in prato dominico et tantum terre unde potest componi vinea ipsa sub reddibitione census II solidorum annuatim in festivitate Sancti Mauricii... Terminatur autem predicta vinea ex uno latere via publica et in duabus partibus terra Sancti Mauricii et de quarta alodo ipsius Heimeradi... » (Id., col. 76.)

III. — « ... venit Aymeradus ad nos postulans ut sibi et ad unum heredem suum concederemus quandam terram Sancti Mauritii conjacentem in pago genevensi et in villa Maximiaco mansos X, quinque in decimo de ecclesia et V in terra. Similiter

5. De 1001 à 1031; v. U. Chevalier, *Bio-Bibliographie*.

Digitized by Google

dedit Aymeradus in ipso pago et in villa Lachiaco Sancti Mauritii vineam I ad vinum colligendum carratam I et terram laborativam IIII modios seminantes in versura in prado dominico... » (Id., col. 77.)

Le premier de ces documents nous apprend qu'il existait dans le territoire en question deux domaines ou villas d'origine romaine, l'un, *Maximiacus,* Massongy [6], fondé par Maximius; l'autre, *Lapiacus,* fondé par Lapius, aujourd'hui Sous Estraz. Et il ne peut y avoir de doute sur la première localité, car on sait que son église dépendait de Saint-Maurice et qu'elle a encore pour patron saint Jean-Baptiste. On voit en outre que cette église existait à la fin du xe siècle et que, du temps du comte de Genève Adalgaudus [7], connu en 1002 comme le frère du comte Amalric, elle était desservie par le prêtre Christianus; que l'abbaye cherchait par des échanges à acquérir le plus de vignes possible pour sa consommation; enfin que Sainte Marie, qui peut bien être la patronne de l'église d'Allinge [8], y possédait une terre.

D'après le deuxième, Aimeradus avec sa femme Aldagildis, tous deux d'origine franque, grand propriétaire à Lachy, cède à l'abbaye une vigne située dans le pré seigneurial et reçoit, mais en précaire, l'église avec six manses d'un seul tenant.

Enfin, d'après le troisième document, le même Aimeradus qui, dans l'intervalle, paraît avoir cédé en grande partie la villa Lapiacus [9] à Saint-Maurice, reçoit dix autres manses à Massongy et donne en échange une vigne et un champ situé dans le pré seigneurial. Ainsi ce propriétaire s'est établi, pour des raisons probables de sécurité ou encore à cause de la jouissance

6. J'avais supposé *Maxumiacus* comme ancêtre de Massongy (*Boutae* 394), Massonius étant à rejeter tout à fait (RS, 1894, 269). C'est au XIIe siècle que le son *in* est passé à *on*. — Le *Reg. genevois*, n° 173, identifiait les deux localités avec Machilly et Lachat (Bonne) sans réfléchir que, outre les raisons phonétiques, Machilly a comme patron saint Martin; Massongy a donc la même origine que Massonger (Vallais). Les auteurs des *Monumenta* ont bien vu qu'il s'agissait de Massongy, qu'ils appellent Massonger. Du reste, l'église de *Massungiaco* est rappelée dans une bulle d'Alexandre III, de 1178, comme possédée par Saint-Maurice, *cum suis appendiciis* (*Monum. o.c.*, c. 1064) et il est identifié cette fois exactement par le Regeste, n° 401.

7. Non pas Adalgandus, *Reg.* 144.

8. Celle-ci existait en effet à la même époque, d'après une autre charte contemporaine : *in Alingo... ecclesiam sancte dei genitricis Marie;* HPM, id., c. 68. Il ne peut s'agir ici de celle de Filly, non encore fondée.

9. Dans Holder, Lapius, plus ordinairement Lappius. Formes anciennes : *Lapiaco, Latchei, Lachiaco,* Xe-XIe s.; *Lachiez,* 1376; *Lachier,* 1523; *Laschiez,* 1580 (PICCARD, 26, 36, 382). Ce nom n'est plus cité dans le cadastre de 1730; il est remplacé par les noms désignant les groupes de maisons appelés Chez Cavuat, — Sordat, — Quisard, — Meldens, — Mondet.

Digitized by Google

de l'église, à Massongy dont on peut le regarder, vu l'étendue considérable des terres acquises [10], comme le premier seigneur [11].

On a retrouvé l'emplacement de la villa Maximiaca. Les bâtiments s'en élevaient au chef-lieu même, un peu au-dessus de l'église, à gauche et à droite du chemin qui gravit la pente de la montagne et près de son intersection avec le vieux chemin de Chilly (Douvaine) à Prailles (Sciez). A l'ouest, regardant le Léman, était la demeure du maître avec ses chambres décorées de panneaux à la fresque rouges et bleus; on a retrouvé dans les substructions de la villa Picut-Thorens, avec une monnaie, ses fondations et ses poutres profondément enterrées. A l'est, en face, dans le terrain de la vigne des Martyandes, apparaissait la villa rustique dont on a découvert les fondations et les tuiles à rebord du toit. Le bois particulier du propriétaire, *brogilum,* conservé encore dans le nom du pré et du commun de Brué, lui fournissait des matériaux et de la venaison, comme la montagne, une source d'eau pure. Un chemin descendant permettait au personnel d'accéder à la voie par le tracé blanchâtre se dessinait dans la plaine à moins d'un demi-mille plus bas. Enfin, un endroit voisin de la villa, le Marteret, rappelle un lieu de sépulture qui fut utilisé par les habitants du domaine, du VIe au VIIIe siècle [12].

Le domaine, maintenant borné par la voie et la limite communale, a environ 350 h. de superficie. Elle est encore assez considérable et il y a place pour une propriété secondaire. Or, on

10. D'après Guérard, cité dans A. Longnon, *Polyptique de Saint-Germain des Prés,* Introd., p. 21, 103, la superficie d'un manse ecclésiastique avait été fixée par Lothaire à 12 bonniers; mais il met en garde contre toute généralisation, vu l'impossibilité d'avoir des manses de même contenance. Cependant, en se basant sur cette mesure évaluée à 128 ares 33 c., on aurait ici 12×128,33=1539 ares 96×16 manses=246 hect. 40 a.

D'autre part, nos chartes médiévales ne parlent presque jamais de la contenance du manse; elles se bornent à mentionner le nom de celui qui l'exploite avec sa famille. J'ai alors demandé à l'expérience agricole de M. Victor Robert, d'Annecy, de quelle quantité moyenne de terrain pouvait s'occuper une famille de cultivateurs en tenant compte d'une certaine médiocrité dans l'outillage. Il m'a répondu qu'à son activité devait suffire une propriété de 40 journaux (le journal = 29 a. 48 c.) soit 32 j. de terres productives et 4 j. de bois pour l'affouage, avec 4 j. de sol stérile, marais ou teppes, en tout une douzaine d'hectares, quantité un peu inférieure à celle du manse ecclésiastique.

11. Je ne comprends pas comment Aimeradus a pu être confondu avec Aimerardus de Faucigny; v. Reg. 173, 215.

12. Piccard, p. 7, 334. Le plus ancien Seigneur connu de Massongy était jusqu'ici Giraudus qui vivait av. 1155 (RS, 1893, 116). Brué vient de *brogilum, brolium,* d'après les formes *Bruez,* 1540, et *Bruel,* 1750 (Piccard, 44, 70, 190).

Digitized by Google

a exhumé aux Montées, entre le chemin de Chilly, au sud, et le nant de la Follatière, de nombreuses tuiles [13]; en face et plus haut, au delà du même chemin, existe un mas dit en Marmoret [14] dont le nom fait penser à quelque trouvaille de tête de statue. Il y aurait peut-être là aussi l'emplacement de quelque villa au nom oublié, comprise dès lors entre les deux nants de la Follatière et du Collombage, celui-ci coulant près de Massongy dont il aurait été la limite à l'ouest du temps des Romains. La nouvelle propriété aurait eu alors 120 h., ce qui réduirait la superficie propre de Maximiacus au chiffre normal de 230 h. [15].

En face de Massongy, à 600 m. au nord de la voie, s'élevait à Sous Estraz la villa Lapiacus. Il existe, dans l'angle formé par les chemins de Chens et de Chevilly (Excenevex) un territoire dit de Muraz [16], planté depuis fort longtemps de vignes et dont le nom, *mura,* féminin médiéval de *murus,* rappelle le souvenir d'un mur antique resté debout; monnaies, tuiles, poteries, furent en outre recueillies aux environs. Une source, celle de Palud, donnait une eau fraîche et abondante. Le breuil privé se trouvait au mas voisin du Brolliet. Enfin, un chemin unissait la villa à la voie, laissant à gauche un mamelon, le Broudieux, où l'on a exhumé, avec des monnaies romaines, les sépultures des possesseurs du domaine [17].

Antérieurement au début du IXe siècle, les habitants du domaine frank choisirent comme lieu de sépulture un petit crêt sablonneux, tout près de Sous Estraz. «En 1872, dit M. Piccard (p. 365), Favre Alexandre, creusant les fondations d'un hangar, y découvrit un certain nombre de tombes formées de grandes pierres plates dressées et assemblées avec précision, en grès

13. Cad. nos 2349-56; minage, L.-E. Piccard, vers 1891; *o.c.*, p. 7.

14. Cad. 2438-48, écrit *en Mammoret* (vignes); lat. *marmor,* marbre; v. Koerting, Latein. roman. Woerterbuch, 1907, n° 5967.

15. Ces chiffres ne sont qu'approximatifs. D'autres tuiles et poteries ont été trouvées aussi au mas des Rottes, sur Douvaine, près de la limite qui est si peu naturelle qu'une commission dut la spécifier de nouveau en 1612 (Piccard, p. 350). Il est probable qu'à l'époque romaine elle était marquée par une ceinture de bois défrichés depuis pour la culture de la vigne et dont il subsiste encore quelques lots entre la route et les petites Conches; voir pour cette étude la carte de l'Etat-Major.

16. Cad. 294, 325-28; *in territorio de Muraz* 1511 (Piccard, 35); c'est là que se trouvaient les vignes de Saint-Maurice.

17. Piccard, 364, 9, 359; coll. A.-J. Vernaz. Cad. : le Brolliet, n° 419; le Brodioz ou Broudieux, nos 613, 626; ce mas est séparé du mas de la Croix par celui de Derrière Chez Quisard. M. E. Vuarnet cite aussi une trouvaille de tuiles, de vases et d'ossements au l. d. la Pièce et d'une clef avec une plaque de marbre vert, au Broudieu, *Acad. Chablais.*, 1918, XXXI, XXII.

Digitized by Google

tendre appelé molasse; les carrières de la commune en fournissent encore aujourd'hui en abondance. Les cadavres, placés parallèlement, étaient recouverts d'une terre noirâtre provenant probablement de la décomposition des corps. Les hommes étaient tous d'une haute stature; un, entre autres, comptait plus de six pieds. Dans son tombeau furent recueillis un vase en terre cuite, des débris de lance et quelques morceaux de fer rongés par la rouille... [18] »

La superficie de la villa Lapiacus, si l'on s'en tenait à l'espace compris entre la voie et les limites actuelles, serait considérable; elle dépasserait 600 h. et encore faudrait-il y joindre le triangle forestier de 70 h. environ appelé bois de Filly, entre le Vion et le nant de Pontbon, lequel paraît avoir été avant cette donation à l'abbaye, la vraie limite, à l'est, du domaine. A l'ouest, la frontière à travers les bois de Conche qui s'étendaient primitivement au sud jusqu'à la voie, est le plus souvent indiquée par des bornes artificielles. En 1690, les deux curés de Massongy et de Messery durent faire délimiter les territoires d'où ils tiraient les revenus de leurs dîmes respectives [19]. De plus, les mas boisés au nord de Conche, appelés Lorny et les Barbilles, sont communs à Massongy et à Messery. Mais, au nord-ouest, la limite était plus stable, car elle suit un vieux chemin qui, partant du crêt de la Brasa sur Messery, allait jusqu'après Bardenuche et qu'on appelait chemin de *Partéyi* [20]. Or, on a trouvé sur le crêt, dit M. Em. Vuarnet, des fondations et des tuiles à rebord et ainsi un gallo-romain *Lauriniacus* pourrait se retrouver dans Lorny [21]. Au sud-est de Conche au delà et en bordure du Vion, est un autre mas, dit de Vollage [22], près de l'Uche Cavuat, qui, s'il est une forme patoise de *villaticum,* indiquerait qu'un groupe de maison s'y élevait autrefois. Quoi qu'il en soit, il est probable, sans qu'on puisse rien affirmer, que l'étendue du *saltus,* ou terrain boisé, de cette partie du territoire, n'était pas aussi grande que de nos jours et que la végétation a dû recouvrir des restes

18. Le *Répertoire archéologique* (RS, 1898, 37) mentionnait déjà à Sous Estraz la découverte de tombeaux en pierre.

19. Piccard, 90. Conche, b. lat. *concha,* endroit creux et humide, était une seigneurie dont l'existence est bien antérieure au début du XIVe s. (id., 24); ce mot topographique a pu remplacer un nom de propriété antique, lequel n'est pas Bardenuche, *Bardinosca,* qui s'applique au château construit plus tard par une famille noble étrangère.

20. Messery, cad. n° 1299. E. Vuarnet, *Messery et Nernier; Acad. Chablais.*, XI; id. XXX, XIII.

21. Cad. 1501-48, 1581-85; cité en 1501 (Piccard, 170).

22. Cad. 1882-1903; cp. Vollège (vallée de Bagnes, Valais) *Villagio, Vullegio,* 1196, H. Jaccard, *Toponymie.*

Digitized by Google

appartenant à des villas que séparait le cours supérieur du Vion [23].

Les villas de Massongy et de Lachy étaient reliées aux villas voisines par des chemins privés auxquels ont succédé plusieurs de nos chemins vicinaux. C'est ainsi que de Lapiacus on gagnait au sud-ouest la voie par Bachelard en traversant un petit terroir habité appelé Treige [24] ou le carrefour, *trivium*. Un autre chemin, sis au bas des pentes, desservait les domaines de Veigy, Foncenex, Loisin, Chilly, Massongy et Sciez. De Massongy, comme aussi de Prailles, un sentier gravit la montagne pour aboutir à Boisy et à Ballaison. Au bord septentrional du plateau, au lieu dit le Martellet, s'élevait une motte ou butte circulaire, appelée le Château Vieux ou des Fées; haute de 8 à 10 m., « elle était large à la base de 35 m. et couronnée de murs aujourd'hui détruits [25] ». Avant 1865, on y avait déjà déterré des tombeaux en pierre [26]. Les qualificatifs de ce fort, sa nature (c'est une motte), son cimetière, tout prouve que là s'élevait, à la limite du domaine, le premier château de Boisy-Ballaison pour défendre le passage sur les terres seigneuriales.

Charles MARTEAUX.

23. On trouve en 1343 un Vinquex de Meyrier (PICCARD, 25). Ce nom de lieu est aussi celui d'une vieille famille de Massongy; mais il s'agit probablement de Meyrier (Fribourg, Vaud) d'où elle serait originaire.

24. Chemin public tendant de *Bachelotoram* (?) à Lachiez— *in Tregio...*; Guill. *de Tregio*. 1376, PICCARD, 26.

25. PICCARD, 6, 7; *Acad. Chabl.*, XXX, XII; B. REBER, *Esquisses archéol.*, 1905, 217; les murs n'étaient certainement pas « irréfutablement romains »; E. VUARNET, *Soc. préhist. fr.*, 1909, 516-17.

26. LE ROUX et MARTEAUX, *Sépultures burgundes*, RS, 1898, 37.

---

# Pierre Camus, Evêque de Belley

Dans le premier volume (Paris, 1916, XXIII et 552 pages gr. in-8°) de son *Histoire du sentiment religieux en France depuis la fin des guerres de religion jusqu'à nos jours*, M. l'abbé Henri Bremond a consacré deux chapitres à parler de Camus, le voisin, le disciple et l'ami de saint François de Sales. C'est une étude sympathique, un portrait intéressant.

On sait que Camus a écrit beaucoup de romans dévots, qui n'ont pas été sans succès. Mais les romans passent vite, parce

Digitized by Google

que chaque nouvelle génération veut avoir les siens; et quoique plusieurs de ceux de Camus aient été encore réimprimés en 1802, et sa *Palombe* en 1853, la renommée de l'évêque de Belley a été surtout maintenue par son *Esprit de saint François de Sales* : c'est un livre dont Sainte-Beuve faisait grand cas.

Il est vrai que cet ouvrage de Camus a été sévèrement jugé par l'abbé de Baudry, dans les quatre volumes qu'il a intitulés : *Le véritable Esprit de saint François de Sales* (1846). M. de Baudry s'indigne des « doctrines fausses », des « récits faux » que Camus aurait mis dans la bouche de saint François de Sales; il énumère aussi divers points, sur lesquels Camus aurait « présenté d'une manière inexacte ou obscure », les sentiments de l'illustre évêque de Genève.

Contre l'abbé de Baudry, M. Bremond a pris la défense de Camus. A la fin de son volume, dans un appendice intitulé : *Notes critiques,* il examine pied à pied chacune des accusations dont je viens de parler. Il traite d'ailleurs son adversaire avec plus d'égards que ne l'a fait M. Eugène Griselle *(Revue d'histoire littéraire de la France,* 1914) d'après lequel, dans l'ouvrage précité de M. de Baudry, il n'y aurait d'intéressant que le quart du premier des quatre volumes.

Après avoir attentivement suivi ce débat, j'avoue que le plaidoyer de M. l'abbé Bremond me paraît victorieux; il m'a convaincu de l'innocence de son client.

Mais pour être vraiment réhabilité, ce n'est pas seulement d'un avocat que Camus a besoin : il lui faudrait aussi un éditeur. Les anciennes éditions de l'*Esprit de saint François de Sales,* et même la dernière, celle de 1840, d'ailleurs reproduite par Migne, ne sont pas faciles à rencontrer, quoiqu'elles soient loin d'être introuvables comme le disait Sainte-Beuve. Une nouvelle édition est vraiment désirable, édition abrégée sans doute : car ce serait trop de tout réimprimer. Il y a lieu de refaire aujourd'hui, dans l'esprit de notre temps, l'œuvre d'abréviation que Collot avait accomplie, il y a deux siècles.

Recueillir toutes les pages où Camus rapporte ce qu'il a entendu dire à l'évêque de Genève; choisir avec un goût éclairé et sobre, ce qu'il y a de mieux dans les commentaires, les réflexions que le jeune disciple a ajoutées aux paroles du maître : si M. Bremond voulait entreprendre cette tâche, il rendrait service à la mémoire de saint François de Sales, comme à celle de son ami.

Eugène Ritter.

Digitized by Google

# L'ÉPITRE DE CLÉMENT MAROT
## « *A un sien Amy* »

[Angelon de Bellegarde, doyen de Notre-Dame de Liesse, professeur de rhétorique au Collège d'Annecy]

Tout lettré savoyard connaît l'épître adressée par Clément Marot « à un sien Amy [1] ». Je me propose de faire à ce texte, tel qu'il est du moins ordinairement cité en Savoie, une correction bien légère, car elle porte sur une seule lettre; mais cette simple modification, outre qu'elle nous permet d'expliquer un vers peu compréhensible, nous révèle aussi plus exactement le nom de cet ami savoisien à qui l'épître est dédiée. On devra par suite transformer toute une série de déductions établies par F. Mugnier [2] ou transcrites d'après cet érudit [3]. L'honneur d'avoir inspiré cette épître sera, selon nous, attribué à un chanoine de Notre-Dame, qui devait être l'un des premiers, sinon le premier, professeurs de rhétorique au Collège d'Annecy.

Enfin, le poète exprimait le vœu de vivre désormais loin du tumulte des cours, auprès de son ami. Ce séjour souhaité quel serait-il ? La réponse s'imposera d'elle-même. Et toutes ces conclusions nouvelles, parce qu'on aura substitué la lettre *N* à *M (aîné-aimé)* dans un vers de Marot ! Cette correction ne fut tout d'abord qu'une simple conjecture. Elle se trouve confirmée par les leçons de plusieurs bonnes éditions.

1. Cf. Edition Lenglet-Dufresnoy (1731), II, p. 218, ép. LXI; éd. Garnier, I, 230 [s. d.; notice et glossaire par B. Saint-Marc]; éd. P. Jannet [Flammarion et Marpon; s. d.], I, 259; éd. Delarue, II, p. 13; éd. Guiffrey [Quantin; 1871-1911], III, p. 635.

L'épître de Marot est reproduite par F. MUGNIER, in *Marc-Claude de Buttet, poète savoisien*, p. 167. [Extr. des *Mémoires de la Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie*.]

2. *Opus citat.*, et *Jehan de Boyssonné et le Parlement français de Chambéry* (Paris, Champion, 1898; extr. des *Mém. de la Soc. sav. Hist. et Arch.*).

3. Par exemple, van BEVER, *Les Poètes du Terroir*, IV, p. 488 : « Cette pièce, adressée à *Montigny*... »

On voudra bien modifier également, d'après ce qui va suivre, les passages où nous avons attribué, selon M. F. Mugnier, à Claude de Bellegarde, seigneur de Montagny, l'honneur d'avoir été le correspondant de Marot. Ainsi : *Langue savoisienne et Patois savoyard*, p. 4; *Un poète et chroniqueur annécien du XVI^e siècle : F. de Myozinge*, in *Rev. Sav.*, 1919, p. 134.



Digitized by Google

Afin de bien établir l'enchaînement des faits, il est nécessaire de reproduire ici l'épître complète.

## EPISTRE LVI

### *A un sien Amy* (1543).

[Texte de l'édition Garnier : *Œuvres complètes de Clément Marot*, revues sur les meilleures éditions, avec une notice et un glossaire par B. Saint-Marc; Paris, s. d.; tome I, p. 230. — Nous donnons en notes les variantes A) de la réimpression insérée par F. Mugnier in *M.-Cl. de Buttet*, d'après l'édition Flammarion et Marpon; B) de l'édition Delarue, *Œuvres de C. Marot* de Cahors..., édition revue sur celle de 1544; notice de Benjamin Pifteau; Paris, s. d., t. II, p. 13].

Contemple un peu, je te prie, et regarde,
Amy parfait de bonne et belle garde,
Quelle vertu souveraine ont en elles
Nayvement les Muses eternelles,
De nous avoir de vraie amour pourveuz
L'un envers l'autre, ains que nous estre veuz;
De la doubler encor' après la veue,
Et de l'avoir de telle foy pourveue,
Qui franchement et sans peur t'ay ouvert
Le cueur de moi, tant fut clos et couvert,
Et toi à moi fais congnoistre par preuve
Qu'amy plus franc au monde ne se treuve.
En vérité, si des sœurs bien apprinses
Nous n'eussions point les sciences comprinses,
Il est certain, au moins est à penser,
Que nostre amour seroit à commencer,
Si qu'un tel bien ne me fust advenu;
Et ne me tien aux Muses moins tenu
Dont elles m'ont un tel amy gaigné
Que de m'avoir en ma langue enseigné,
Que pleust à Dieu que l'occasion j'eusse
Qu'auprès de toy user mes jours je peusse,
Loing de tumulte, et loing des plaisirs cours
Qui sont en ces ambitieuses Courts[.]
Là me plairoit mieux qu'avec princes vivre :
Le chien, l'oyseau, l'espinette et le livre,
Le deviser, l'amour (à un besoing)
Et le masquer seroit tout nostre soing,
Avec le Boys, d'histoires bien recors,
Et le Bouchet, rond de cueur et de corps;
Avec Gruffy, et Chables et Ramasse,
Jeunesse en qui vertu croist et s'amasse;
Avec Genton, propre et loyal amant,
Et Marcoussé, visage d'Allemant;
Avec Bordeaux, qui a la bouche freche;
Candie aussi, qui pas moins n'en despesche,

Digitized by Google

Et la Forest ,fait de la riche taille,
Et Sainct Cassin, qui fut à la bataille,
Sans oublier Montigny ton aymé,
40 Qui pour escrire en vostre langue est né;
Sans oublier áussi Aiguebelette,
Qui saute en chat et gravit en belette,
Et Rougemont, qui d'or la barbe porte,
Et Lampignam, qui l'a bien d'autre sorte;
45 Avec Regart et nostre bon Capris,
Qui d'instrument l'art a si bien apris (;).

Finalement, d'autres quinze fois sept,
Dont la plus part lettres et armes scet,
Te jurant Dieu que pas je ne sçavoye
50 Que si grand fruit produisit la Savoye.
Que Dieu vous hausse en fortune prospere!

Mes chers enfans, buvez à vostre pere;
Et si Amour au dard bien affiné
Tire Parvaus vers vous du Dauphiné,
55 Je pry Bouchet, qui cognoit sa value,
Que de ma part humblement le salue.

En telle troupe, et si plaisante vie,
A ton advis, porterons nous envie
A ceux qu'on voit si hautement jucher,
60 Pour mieux après lourdement trebucher?
Doué en biens, tel fut Cresus tenu,
Qui tout à coup un Job est devenu.
Nostre voler, qui haut ne bas ne tend,
De l'entredeux seroit tousjours content :
65 Car cestui là qui haut ne bas ne vole
Va seurement, et jamais ne s'affolle.
Au demeurant, quel arrest ha Fortune,
Sinon l'arrest du vent ou de la lune?
Tien toy certain qu'en l'homme tout perit,
70 Fors seulement les biens de l'esperit.
Ne voy tu pas, encores qu'on me voye
Privé des biens et estats que j'avoye,
Des vieux amys du pays, de leur chere,
De ceste Royne et maistresse tant chere,
75 Qui m'a nourry (et si sans rien me rendre
On m'a tollu tout ce qui se peut prendre)
Ce neantmoins, par mont et par campagne
Le mien esprit me suit et m'accompagne?
Malgré fascheux j'en jouy et en use.
80 Abandonné jamais ne m'a la Muse;
Aucun n'a sceu avoir puissance là.
Le Roy portoit mon bon droit en cela.
Et tant qu'ouy et nenny se dira,
Par l'univers le monde me lira.

Digitized by Google

85 Toy donq aussi, qui as sçavoir et veine
De la liqueur d'Helicon toute pleine,
Escry et fay que mort, la fausse lyce,
Rien que le corps de toy n'ensevelisse.

A] (Nous jugeons inutile de transcrire des variantes graphiques telles que *nayvement, naïvement*). De même pour la ponctuation (et les finales d'impf. en *ait*).

[Vers 9 : *que*; 10 : *fait*; 18 : *moins aux Muses*; 23 : *loing du tumulte*; 31 : et *Challes* [l'édition porte *Chables*, par erreur. Note de F. Mugnier;] 35 : *fresche*; 40 : [ne faudrait-il pas *nostre*? note F. M.]; 54 : *Parvans*; les vers 73 et 74 sont intervertis.

B] 19 : *donc*; 34 : *Marcoussi*; 35 : *fresche*; 39 : *aisné*; 44 : *L'ampignam*; 46 : *d'instrumens*; 52 : *beuvez*; 54 : *Parnaus*; 67 : *au demourant*; 74 : *de reste* [coquille évidente]; 87 : *lisse*.

A noter dans l'édition P. Jannet la coquille *Aignebelette* = *Aiguebelette*.

L'édition Guiffrey, la meilleure, donne le texte *aisné*, que nous adoptons.

« A un sien Amy », tel est le titre de l'épître. Quel est cet ami ? Nous sommes en 1543. Marot, pour échapper à ses adversaires, a de nouveau quitté Paris. Il craignait « d'être mis en cage », comme dira Florimond de Rémond. A Genève, où le poète s'est rendu, il ne tarde pas à devenir suspect. Pour un crime qu'on ignore (les hypothèses vont de l'adultère à une simple partie de trictrac) [4], il doit fuir également la Rome de Calvin. Marot ira se réfugier à Turin [5], en traversant la Savoie. Il séjourne quelque temps à Chambéry. Chemin faisant [6], Marot se lie d'amitié (ou renouvelle connaissance) avec des lettrés et des gentilshommes savoyards, dont plusieurs ont accueilli le fugitif avec la plus cordiale amabilité. Pour les remercier, il leur adresse de Turin cette manière d'épître collective, plus spécialement destinée à l'un d'eux, mais évoquant avec une délicatesse reconnaissante le souvenir de ceux qu'il a quittés, les Bouchet, Boys, Gruffy, Challes, Ramasse, Genton, Marcossey (*Marcoussé*, alias *Marcoussi*).

Le nom de cet ami, cher entre tous, est indiqué dès le début de la pièce, sous le voile du calembour ou de l'allégorie, sui-

4. E. Faguet, *XVIe siècle*, p. 40.

5. « Turin était alors sous la puissance de François Ier. Marot y était à la fois en France et hors des atteintes de la Sorbonne. » *Ibid.*

6. Sur Clément Marot en Savoie, cf. F. Mugnier, communication à la Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, XXXIX [1900], p. LVII. *Ibid.*, p. LXIV, l'auteur discute la question de savoir si « Madame de la Barme » était une sœur de Claude de Bellegarde. — Sur les personnages savoyards cités dans l'épître de Marot, cf. *Id.*, *M.-C. de Buttet*, p. 167 et passim.

Digitized by Google

vant les habitudes de l'époque. M. F. Mugnier a bien vu que le second vers devait donner le mot de l'énigme :

Amy parfait de bonne et *belle garde*.....

Il s'agit évidemment d'un membre de la famille des *Bellegarde*. C'est, d'après F. Mugnier, Claude de Bellegarde, sieur de Montagny. « Dans cette épître familière, dit-il, le poète rend d'abord grâce aux Muses de ce qu'à Bellegarde et à lui elles ont appris la poésie sans laquelle leur amitié *seroit encore a commencer* [7] ».

Fort bien. Il n'y a qu'un prénom à changer. C'est, en effet, à un Bellegarde que l'épître est dédiée; non pas, il est vrai, à Claude, mais à son frère Angelon.

Claude et Angelon, fils de Louis de Bellegarde [8], seigneur de Montagny en Genevois [Marot écrira, par confusion peut-être : *Montigny*] sont des personnages connus. Tous deux ont droit à une petite place dans l'histoire littéraire de la Savoie.

Claude, l'aîné, rimait des vers en patois savoyard. C'est à lui, en effet, que s'applique le passage suivant de Marc-Claude de Buttet : « Montagny, un de nos gentilshommes, a bien montré en ses plaisans et graves vers combien de grace elle [la « langue savoisienne », autrement dit le dialecte ou patois savoyard] ha et auroit davantage, si quelqu'un vouloit prendre peine a l'illustrer » [9].

Si Claude de Montagny était l'ami à qui Marot a dédié son épître, quel sens attribuer au vers suivant :

Sans oublier Montigny ton *aymé?*

Ce vers est précisément celui que nous proposons de rectifier. Nous lisons :

Sans oublier Montigny ton *aysné* [*aisné*].

Une seule lettre, comme on voit est modifiée. Et voici nos raisons. Elles conserveraient toute leur valeur, quand bien même des éditions publiées du vivant de Marot (et que nous n'avons pu consulter) offriraient la leçon *aymé,* adoptée par un certain nombre de modernes. Ce serait, à notre avis, une simple faute d'impression.

7. *Ibid.*, p. 166.
8. De Foras, *Armorial*, I, 167.
9. M.-C. de Buttet, *Apologie pour la Savoie*, éd. F. Mugnier, in *Marc-Claude de Buttet, poète savoisien*, p. 121. Sur Claude de Bellegarde, *Ibid.*, p. 184; Bruchet, *Archives départ.*, E. 442, 454, 456.

Digitized by Google

Première remarque. La pièce de Marot est, ainsi qu'à l'ordinaire, richement rimée. Comme son père, comme tous les « rhétoriqueurs », Marot a le culte de la rime. Il pousse même parfois jusqu'au calembour l'amour de la rime très riche. Une faible assonance, dans cette série de rimes parfaites, *aymé-né,* a bien lieu de nous surprendre.

Deuxième observation. Marot dirait à Montagny : Je ne saurais oublier Montagny, *ton aymé,* et cela après avoir longuement exalté ledit Montagny. Non moins que ce rappel bizarre, la locution serait bien faite pour nous étonner. Il n'y aurait qu'un sens acceptable : Montagny, cet ami [= *aymé*] que tu connais le mieux du monde, toi, Montagny, puisqu'il n'est autre que toi-même..... Nous avons peine à découvrir là quelques traces de cet « élégant badinage ». Pareille explication d'ailleurs n'expliquerait pas l'étrangeté du développement.

Remplaçons *aymé* par *ayné,* et tout s'élucide [10].

Parmi les enfants de Louis de Bellegarde, l'aîné, avons-nous dit, est Claude. C'est Claude qui a hérité de son père le fief de *Montagny.* C'est Claude qui compose des poésies patoises, ou, comme ajoute Marot, en s'adressant aux gentilshommes savoisiens,

Qui pour escrire en vostre [11] langue est né.

Et c'est au frère cadet de Claude, Angelon [12] de *Bellegarde,* qu'est dédiée l'épître marotique. Qu'on veuille bien la lire, après cette interprétation.

Angelon de Bellegarde est plus connu que son frère aîné. Comme son oncle, Claude de Bellegarde, il fut protonotaire et

10. Nous avons déjà adopté cette correction dans notre plaquette *Langue savoisienne et Patois savoyard,* p. 4, mais sans en déduire les conséquences que nous exposons aujourd'hui.

11. Sur l'hypothèse de F. Mugnier, *nostre* substitué à *vostre,* cf. *ibid.*, même page.

12. *Angelon,* et non *Angelot,* comme l'écrit F. Mugnier. M. de Foras donne pour ce prénom *Angelin* ou *Angelon. Angel(l)on* est la forme transcrite dans les *Registres des Délibérations de l'ancien Conseil d'Annecy* (voir la *Table* manuscrite de M. G. Letonnelier).

Sur ce personnage qui a joué un certain rôle dans notre cité, cf., outre *L'Armorial,* F. Mugnier, *M.-C. de Buttet,* 179, 184; *Boyssonné,* 182, 362; *Revue Savoisienne,* 1898, p. 150 (ici le prénom transcrit est bien *Angelon*).

Ne pas confondre Angelon II avec son oncle Claude de Bellegarde, comme Angelon, doyen de Notre-Dame (1498-1538); cf. Gonthier, *Annecy au XV^e siècle,* in *Œuvres histor.*, II, 390. Son grand-père portait le même prénom : *Angelon* (I). — *Angelon* I († avant 1498, d'après *L'Armorial*) est cité dans les *Délibérations....,* en 1494 (III, 58). Le chanoine Claude de Bellegarde, *Ibid.* IV, 132, 663, et Bruchet, E. 418. Toute cette famille mériterait d'ailleurs une monographie. Il y aurait lieu principalement de consacrer un article au professeur de rhétorique, Angelon II, le correspondant de Marot.

Digitized by Google

doyen de Notre-Dame de Liesse. Il sera aussi, d'après F. Mugnier, professeur de rhétorique au Collège d'Annecy. Mais celui-ci n'avait pas encore été fondé quand Marot écrivait son épître.

Un dizain de Boyssonné nous présente en termes élogieux ce chanoine disert et rappelle les titres du poète et du professeur [13].

Le dieu Mercure occupé aux messages
Que Juppiter luy commandoit sans cesse
Pour annoncer aux humains les présages
Qu'à venir sont, se voyant en tel presse,
Vers Anissy tout droit son voller dresse.
Après avoir bien pensé s'en vint vers
(Pour cercher ung qui *gardat* les bons vers)
Cest Angellon surnommé *Bellegarde*
Auquel il a toutz les secrets ouvers,
Luy baillant l'art de Rhetorique en *garde*.

Cet Angelon de Bellegarde, qui *garde* les bons vers, qui *garde* l'art de la rhétorique, c'est-à-dire aussi bon professeur que poète, voilà, croyons-nous, « l'ami » de Marot. C'est l'amour des Muses qui l'unit à Marot, avant même que tous deux se fussent rencontrés. Quand Angelon de Bellegarde a-t-il vu Marot? Sans doute au moment où celui-ci traversait notre région [14] pour se rendre à Chambéry. Angelon résidait à Annecy. Est-ce trop s'aventurer que d'appliquer à notre ville les vers suivants :

Que pleust a Dieu que l'occasion j'eusse
Qu'aupres de toy user mes jours je peusse,
Loing du tumulte, et loing des plaisirs cours
Qui sont en ces ambitieuses Courts?

C'est donc en la petite ville de *Nessy* que le poète désirait achever une « vie inquiète, errante, fugitive, celle du pauvre lièvre entre deux sillons [15] ».

Annecy, 24 mai 1920. J. Désormaux.

13. F. Mugnier, *Boyssonné*, p. 363.
14. Rappelons que l'Epigramme 197, écrite en 1543, est adressée à Madame de La Barme, « près de Necy en Genevois » :

« Adieu ce bel œil tant humain,... »

Ed. Garnier, II, p. 72.
15. Michelet, *Hist. de France; Renaissance*, livre II, chap. xix.

Digitized by Google

# La Vérité sur l'Escalade

## tentée sur Genève par les Savoyards, en 1602

*(Suite et fin)*

M. Costa de Beauregard a fait à ce sujet la remarque suivante :

« L'entreprise (du duc de Savoie contre Genève) n'était pas plus attentatoire au droit des gens que ne l'ont été depuis, celles sur Crémone et sur Vieux-Brisac, exécutées par le Prince Eugène, au commencement du siècle suivant [8]. »

M. Jules Vuy, vice-président de l'Institut Genevois, écrivait de même en 1882 : « Attaque nocturne,....., genre de guerre que je n'approuve point, mais qui était de mise à cette époque et que Genève avait pratiqué plus d'une fois avec les petites villes du voisinage. »

C'est ainsi que le 7 novembre 1589, à la faveur d'une surprise nocturne, les troupes genevoises, munies de pétards pour faire sauter les portes et d'échelles pour escalader les murs (absolument comme les troupes savoyardes assaillant Genève), enlevaient au duc de Savoie le petit bourg et le fort de Versoix [9].

De même les Genevois surprenaient la petite ville de La Roche, le 19 mars 1590, sur les trois heures du matin, s'en rendaient maîtres avec grande effusion de sang et la mettaient au pillage [10].

La petite ville de Cruseilles subit le même sort, le 29 octobre 1590 : les Genevois ayant surpris la garnison avant le jour, la passèrent au fil de l'épée, « car on ne voulait point se charger de prisonniers dont les prisons étaient déjà pleines; la ville fut saccagée et en partie brûlée [11]. »

On en pourrait citer d'autres; mais ces trois exemples suffisent pour constater que, même aux yeux des Genevois, ces sortes d'escalade n'avaient aucun caractère de vol ou de brigandage contraire au droit des gens et aux lois de la guerre.

8. *Mémoires historiques sur la Maison de Savoie*, II, 124.

9. GAUTIER, V, 570-572. — SPON, *Histoire de Genève*, annotée par Gautier, I, 362.

10. GRILLET, *Histoire de La Roche*, 61, 62. — *Histoire de La Roche*, par VAULET, 75. — *Histoire de Genève*, par SPON, annotée par Gautier, I, 367, n.

11. SPON, *Ibid*, 381.

Digitized by Google

***

Mais, Genève et le duc de Savoie étaient-ils vraiment en guerre? — Non, s'obstinent à dire les Genevois, en s'appuyant sur des autorités d'ailleurs impressionnantes.

D'après la sentence envoyant les prisonniers à la potence, l'attaque des Savoyards était une *trahison,* envers des gens *desquels ils n'avaient reçu aucun déplaisir,* et durant *une paix qui avait été jurée et rejurée par leur prince* [12].

Selon Jean Sarrasin, écrivant par ordre du Conseil, l'Escalade était intervenue *au milieu d'une paix solennellement jurée* [13].

Enfin Gautier, comme on l'a vu, traite les Escaladeurs de *parjures, venus en pleine paix, violer le droit des gens et une paix solennelle...*

On comprend un peu que des témoignages de ce genre aient longtemps accrédité à Genève la version selon laquelle, au moment de l'Escalade, Genève et le duc de Savoie n'étaient pas en état de guerre.

A la longue, toutefois, la vérité historique devait s'en dégager; et l'on peut démontrer aujourd'hui qu'entre les deux parties intéressées, l'état de guerre n'avait point cessé.

En effet, le duc Charles-Emmanuel de Savoie, fort de son alliance avec l'Espagne, s'était mis, dès 1588, en guerre avec le roi de France, Henri III. Celui-ci, alors aux prises avec la Ligue, lança, contre les états du duc, les Genevois et aussi les Bernois, en les renforçant d'ailleurs de quelques troupes françaises, sous les ordres de Sancy et de Guitry.

Ce fut une longue série d'escarmouches, aux alternatives très diverses, durant lesquelles les bandes de Genève et de Berne détruisirent, en Savoie, les châteaux de Bonne, La Roche, le Châtelet, Boringe, Marcossay, Senoche, Châtillon, Langin, Thonon, Evian, Larringes, Féternes, Chaumont, Allinges, Monthoux, Saint-Jeoire, etc., etc. Dans les mêmes circonstances, les bourgs de Lancy, Bonne, Cruseilles, Frangy, Gex, etc., furent livrés aux flammes.

On ne peut se défendre, même aujourd'hui, d'un sentiment de douleur et d'indignation à la vue de toutes les ruines qui désolent, depuis lors, tous ces beaux sites du pays de Savoie.

Ces actes de vandalisme n'étaient donc pas pour incliner le duc de Savoie à la paix envers les Genevois qui en étaient les auteurs, et qu'il tenait d'ailleurs pour des sujets en révolte.

12. *Journal d'Esaïe Colladon,* 47.
13. *Histoire de la Miraculeuse délivrance,* 37.

Digitized by Google

Cependant, le pays ne présentant plus aucune ressource, les Genevois cessèrent leurs incursions en Savoie, et les hostilités prirent fin vers 1593. Il est vrai qu'en 1597, à deux reprises, Lesdiguières fit encore invasion; mais le traité de Vervins (15 mai 1598) ramenait enfin la paix entre la France, d'une part, la Savoie et l'Espagne, d'autre part.

L'une des clauses du Traité portait ceci : « De la part du dit Seigneur, roi (de France) très chrétien, seront compris au présent Traité, si compris ils veulent y être, les treize Cantons des ligues Suisses, les Seigneurs des trois ligues Grises, l'Evêque et la Seigneurie du pays de Valais, l'abbé et la ville de Saint-Gall, Toggenbourg, Mulhouse, le Comté de Neuchâtel et autres Confédérés desdits Seigneurs des Ligues. »

En ce qui le concernait, Charles-Emmanuel jura, le 2 août 1598, l'observation fidèle du Traité.

La grande question qui se pose ici est de savoir si Genève devait en bénéficier, et pouvait légitimement se considérer comme n'étant plus en état de guerre avec le duc de Savoie.

Pour être complexe, la question n'est pas insoluble.

***

Les Genevois, il est vrai, ont toujours soutenu l'affirmative.

De même qu'avant la conclusion du Traité, leurs magistrats n'avaient rien négligé, auprès de Henri IV, pour s'y faire comprendre nommément [14], de même ils firent, après, tous leurs efforts pour obtenir, du même roi, une déclaration leur assurant que, sans être nommée expressément, Genève n'en était cependant pas exclue.

Henri IV ne répondit d'abord que vaguement, s'excusa même de n'avoir pu faire tout ce qu'il avait promis et qu'il aurait désiré pour Genève, mais en ajoutant toutefois que, sans y être spécifiée, cette ville n'était pas moins comprise dans la paix de Vervins [15].

Un peu plus tard, et sur de nouvelles instances, il déclara, par Lettres Patentes du 11 novembre 1598, que « sous le nom d'Alliés et Confédérés des Ligues Suisses, » il avait entendu et entendait toujours que Genève fût réellement comprise au Traité [16].

A cette interprétation, tard venue, le duc de Tournon, ambassadeur ordinaire du duc de Savoie auprès des Ligues Suis-

14. Gautier, VI, 213.
15. *Ibid.*, 213, 214, 215.
16. Gautier, VI, 283.

Digitized by Google

ses, de 1598 à 1604, répondait que Genève n'étant alliée que de Berne et de Zurich, elle ne pouvait se dire véritablement alliée des Cantons, de tous les Cantons suisses; et que, par conséquent, même sous ces termes, elle ne pouvait se dire comprise au traité de Vervins.

La valeur de cet argument pouvant être contestée, il ne figure ici que pour mémoire; car, si durant un temps, il fut la base principale de toute la présente polémique, on peut le négliger aujourd'hui. De son temps déjà, le duc de Tournon le renforçait d'un argument subsidiaire qui aurait pu suffire. C'est que, malgré leurs violents désirs de bénéficier du traité de Vervins, les Genevois n'avaient pu y être compris contre la volonté du duc de Savoie, et que celui-ci ne pouvait avoir été lié, malgré lui, à un tel contrat de paix avec les Genevois [17].

A ne s'en tenir qu'aux désirs des magistrats de Genève et aux déclarations si risquées du roi de France, on pourrait peut-être croire que Genève était officiellement rentrée en paix avec le duc de Savoie; mais Charles-Emmanuel déniait à Henri IV le droit de fixer à lui seul l'interprétation des clauses demeurées ambigues dans le traité. Le duc avait raison : « Un traité étant bilatéral, il ne suffit pas que l'une des deux parties l'interprète d'une certaine façon, encore faut-il que l'autre partie se range à l'interprétation donnée. Or le duc de Savoie se refusa obstinément à considérer Genève comme comprise au traité de Lyon, de même qu'il l'avait toujours exclue du traité de Vervins. »

Cet avis formel de M. Henry Fazy [18] suffirait déjà pour établir d'emblée qu'il n'y avait alors entre Genève et le duc de Savoie aucun contrat de paix; mais de ceci bien d'autres preuves de détail peuvent être invoquées.

Avant son serment d'observer la paix de Vervins, Charles-Emmanuel avait déclaré formellement qu'il entendait en exclure Genève [19].

Interrogé peu de temps après sur sa manière d'interpréter les clauses dont les Genevois prétendaient bénéficier, le duc en parla d'un ton si peu rassurant qu'une ambassade lui fut aussitôt envoyée de Genève avec l'espoir d'en obtenir mieux. La réponse du duc fut celle-ci : « Qu'il n'entendait point que Genève fût comprise dans la paix, à moins que toutes les puissances qui

17. *Ibid.*, 454, 455.
18. *Histoire de Genève à l'époque de l'Escalade*, ch. II, 27; ch. XI, 309, 310
19. *Annales Catholiques de Genève* (1852), p. 410.

Digitized by Google

avaient fait le traité n'eussent fait, en faveur de cette ville, une déclaration semblable à celle du roi. Que cependant il ne prétendait point pour lors faire la guerre aux Genevois [20]. »

Or, Charles-Emmanuel savait que l'Espagne ne ferait jamais une pareille déclaration [21], et le *pour lors* qui limitait ses intentions pacifiques en disait long pour l'avenir; aussi les députés genevois se gardèrent soigneusement de revenir à cette question de la paix [22].

Fixés désormais sur les dispositions du duc de Savoie et désespérant d'en obtenir un accommodement, les magistrats de Genève ne songèrent plus qu'à s'assurer des secours, tant du côté du roi de France que du côté des Cantons de Berne et de Soleure, pour le jour où les hostilités reprendraient avec la Savoie [23].

L'intransigeance de Charles-Emmanuel, dans la poursuite de ses revendications sur Genève, ne pouvait être moindre, étant donné l'appui que lui donnait alors le Pape. Son nonce à Paris dit un jour à Henri IV : « La ville de Genève appartenant au duc (de Savoie), et rien n'empêchant qu'il n'y rétablit l'autorité que ses pères y avaient eue, si ce n'est la protection de S. M., il est raisonnable que s'il vous rend le marquisat de Saluces, qui est à vous, vous permettiez aussi qu'il ait la ville de Genève, qui est à lui. » Et le roi lui répondit : « Je n'empêcherai pas que le duc ait raison de Genève, s'il le peut faire autrement que par les armes; mais s'il veut en venir à la force, je me résoudrai à ce que je dois [24]. »

Ces paroles, on en conviendra, sonnent tout autrement que des propos de paix. Or, tout ce qui précède datant des années 1598, 1599 et 1600, il est impossible d'admettre que, de bonne foi, les Genevois se regardaient alors comme étant au bénéfice d'une paix officielle avec le duc de Savoie.

***

Du moins se crurent-ils, en 1600, à la veille d'obtenir cette paix; mais leur échec ne fera encore qu'en souligner la non-existence, avant comme après le traité à intervenir.

La guerre ayant éclaté de nouveau entre la France et la

20. Gautier, VI, 218.
21. *Ibid.*, 213. — H. Fazy, *Histoire de Genève à l'époque de l'Escalade*, p. 27, n.
22. *Ibid.*, 218.
23. *Ibid.*, 221.
24. Spon, I, 410, 411.

Digitized by Google

Savoie, celle-ci, battue coup sur coup, se trouva bien vite acculée à une demande de paix.

Aussitôt les Genevois dépêchèrent à Henri IV un député, pour lui demander, en grâce, de n'être point oubliés, cette fois, dans le Traité en négociation; et ils eurent même soin de faire appuyer cette requête par les sollicitations pressantes des quatre Cantons protestants [25].

Prodigue, on le sait, de bonnes paroles, Henri IV promit. Entre lui et le duc de Savoie, le 16 janvier 1601, fut signé le traité de Lyon, règlant l'échange du marquisat de Saluces contre la Bresse, le Bugey, le Valromey et le pays de Gex.

Mais, à la grande déconvenue des Genevois, rien n'y fut stipulé en leur faveur. Le duc de Savoie ne l'avait pas permis; et le traité de Lyon se bornait à confirmer purement et simplement celui de Vervins, où les Genevois, on le sait, n'avaient figuré pour rien.

Pour autant, Henri IV ne laissa pas de déclarer encore, sans ironie, le 13 août 1601, avoir voulu comprendre la ville et le territoire de Genève dans la paix de Lyon, comme jadis dans celle de Vervins; déclaration sans portée, que les dénégations formelles du duc de Savoie réduisent de même à néant [26].

Donc, ni en vertu du traité de Vervins, ni en vertu de celui de Lyon, les deux seuls qu'il leur fût possible d'invoquer, les Genevois de 1602 ne pouvaient se considérer comme étant en paix avec le duc de Savoie,

Cette déduction rigoureuse de toute l'argumentation qui précède, ne saurait d'ailleurs être plus fortement corroborée que par le témoignage formel des magistrats genevois alors en charge. Or, ce témoignage existe.

A Genève même, le 12 février 1601, les principaux du Conseil étant à conférer avec Lesdiguières qui, en sa qualité de protestant, leur était fort bienveillant, ils le consultèrent sur diverses affaires, et, selon la citation expresse qu'en fait Gautier, ils en vinrent aussi à lui demander comme sixième question, « les mesures qu'il était à propos de prendre, pour parer, en quelque manière, à l'inconvénient de n'avoir pas été compris au traité de Lyon, comme ils ne l'avaient point été en celui de Vervins [27]. »

L'aveu ne saurait être ni plus formel ni mieux établi.

25. Gautier, *Ibid.*, 328.
26. Gautier, VI, 362.
27. Gautier, *Ibid.*, 342.

Digitized by Google

On pourrait ajouter ici le témoignage de Sessa, ambassadeur d'Espagne à Rome, écrivant le 22 mars 1601 au roi Philippe III et lui affirmant que Genève ne se trouve comprise dans aucun des traités de paix conclus entre la France et la Savoie [28].

Mais il y a mieux encore que cette déclaration et l'aveu même des Genevois pour faire éclater, chez ceux-ci, le manque, désormais évident, de bonne foi, lorsqu'ils affirmaient ou se croyaient être en paix avec le duc de Savoie.

Il y a les actes de guerre qu'ils se permirent sur ses Etats, entre la paix de Vervins et l'Escalade; de telle sorte que l'état de paix eut-il été réel en principe, les Genevois, de leur propre fait, l'auraient rendu inexistant, ce qui aurait, au besoin, délié le duc de Savoie de l'obligation de s'y tenir.

***

Après s'être vu refuser la paix, déjà à Vervins en 1598, de la part du duc de Savoie, Genève avait dû se résigner aussi, comme on vient de le voir, à ne pas l'obtenir davantage à Lyon en 1601.

Le contraire aurait, en effet, de quoi surprendre; car, même depuis la paix de Vervins, les Genevois s'étaient permis contre le duc de Savoie des actes d'hostilité plusieurs fois répétés, des faits de guerre nettement qualifiés, leur enlevant toute possibilité, en 1602, de se réclamer d'une paix quelconque du côté de Savoie.

Dans la guerre qui éclata, en 1600, entre la France et la Savoie pour aboutir en peu de temps au traité de Lyon, en 1601, les Genevois, d'avance, et sans qu'une déclaration de guerre leur eût paru nécessaire, s'étaient promis un rôle actif contre le duc de Savoie.

Le 6 juillet 1599, della Torre, ambassadeur de Charles-Emmanuel auprès du gouverneur du Milanais pour l'Espagne, écrivait à celui-ci : « Les Bernois et ceux de Genève n'attendent que la déclaration de guerre des Français, pour entrer en Savoie et se joindre à eux, en passant par le Chablais, avec au moins 12.000 fantassins et 500 chevaux [29].

Il est vrai que, le moment venu, des dissensions se produisirent au Conseil des Magistrats genevois. Le roi de France leur ayant demandé canons, munitions et soldats, quelques prudents hésitèrent; mais seulement par crainte de n'être pas soutenus par Berne et les autres cantons protestants.

28. *Documents sur l'Escalade*, n° 240.
29. *Documents sur l'Escalade*, n° 7, p. 11.

Digitized by Google

De fait, la diète d'Aarau, en septembre 1600, ne voulut rien promettre. Berne avertit même ses alliés de Genève de n'aller de l'avant qu'avec prudence; et les Genevois différèrent leur entrée en action contre la Savoie.

Il fut décidé néanmoins qu'on prêterait aux Français les canons et les munitions demandés, en même temps qu'on autorisait la levée de deux cents hommes dans les bailliages de Gex et de Gaillard [30].

En fait, les Genevois fournirent huit canons avec munitions et trois cents pionniers [31].

A eux seuls, ces procédés hostiles eussent déjà constitué une violation de la paix, supposée existante; mais les Genevois ne s'en tinrent pas là.

Le fort savoyard de Sainte-Catherine, sur la commune de Viry, à proximité de leurs murs, faisait surtout leur cauchemar. Henri IV en ayant entrepris le siège, les Genevois obtinrent de lui la promesse qu'aussitôt pris le fort serait rasé. Aussi, avant comme pendant et après le siège, vit-on les troupes françaises aller et venir librement dans Genève et fraterniser comme en pays allié [32].

Les Genevois allèrent même jusqu'à peser, de façon directe, sur la conduite des opérations. Le roi de France ayant désigné le maréchal de Biron pour diriger le siège, les Genevois s'y opposèrent, suppliant Henri IV d'en charger le protestant Lesdiguières. Ils offrirent même de faire l'entreprise à leurs frais, dans l'intention de démolir le fort, si le roi leur accordait M. de Sancy comme chef. Sa Majesté ne voulut pas y consentir [33].

Il en était ainsi le 23 septembre 1600; mais le 30 du même mois, le nonce du Pape à Turin, l'archevêque G.-C. Riccardi, écrivait au cardinal P. Aldobrandini, neveu du pape Clément VIII : « Le roi qui voulait conférer le siège de Sainte-Catherine à Biron, est revenu sur cette décision [34].

Ainsi donc les Genevois avaient fait prévaloir leurs intérêts, dans la direction de la guerre contre le duc de Savoie, avec lequel ils prétendaient s'être maintenus en état de paix.

Le fort s'étant rendu, le 17 décembre 1600, Henri IV dut par-

30. Gautier, VI, 303 à 305; 311 à 319.
31. *Ibid.*, 332. — *Documents*, n° 152, p. 241, 242.
32. Gautier, *Ibid.*, 330, 331.
33. *Documents*, p. 241, 242.
34. *Ibid.*, p. 243.

Digitized by Google

tager avec eux le butin réalisé; et ils reçurent, à ce titre, 4 canons, 4 petites cloches, 1500 livres de poudre et 600 boulets [35].

De plus, pour raser le fort, comme il était convenu, les Français ayant demandé à Genève 600 travailleurs, ce chiffre y fut jugé trop modeste, et ce furent tous les travailleurs disponibles de la Seigneurie de Genève, ainsi que des bailliages de Gex, Ternier et Gaillard qui furent envoyés à cette démolition; si bien que toute la besogne fut expédiée en deux jours [36].

Cette participation des Genevois à la prise et à la démolition du fort savoyard de Sainte-Catherine pourrait ne paraître qu'un acte de guerre bien isolé; en voici d'autres.

« Aux premiers jours de décembre, Sancy demanda au Conseil (de Genève) quatre pièces d'artillerie pour battre en pièces les Allinges. Les magistrats genevois ne savaient plus rien refuser et les canons étaient déjà au port de la Fusterie, prêts à partir, lorsque la garnison des Allinges, suivant l'exemple de Sainte-Catherine, se décida à capituler [37]. »

« Après la reddition des forts de Sainte-Catherine et d'Allinges (17 et 18 décembre 1600), Sancy ayant abandonné momentanément le gouvernement du Chablais à son frère Robert, baron de Montglas, qui était un zélé calviniste, des bandes armées, sorties de Genève et conduites par le pasteur Simon Goulart, se répandirent dans les provinces nouvellement converties, traînant à leur suite des ministres hugnenots qui prêchaient et célébraient la Cène, ce qui était cependant contraire à l'article 2 de la capitulation des Allinges.

« Les Genevois persécutèrent surtout les catholiques du bailliage de Ternier, où ils ravagèrent notamment les villages de Veyrier et de Saint-Julien dont les églises furent profanées et les cloches emportées. Ils en firent autant aux églises de Draillant et d'Armoy, dont ils saisirent les revenus [38]. »

Ces témoignages seraient-ils révoqués comme suspects. que les mêmes faits résultent des Documents sur l'Escalade publiés par des érudits genevois.

Dans la dépêche déjà mentionnée de l'archevêque Riccardi au cardinal Aldobrandini (30 septembre 1600) on lit de même : « Les Genevois ont parcouru les territoires du Chablais, en dé-

35. Gautier, VI, 334.
36. *Ibid.*, 334.
37. *Histoire de Genève à l'époque de l'Escalade*, par H. Fazy, p. 221.
38. Gonthier, *Œuvres historiques*, I, 316. — Lettres de saint François de Sales au nonce Apostolique à Turin, 26 août 1600 et 18 mars 1601. *Œuvres de S. Fr. de Sales*, édit. d'Annecy, XII, 50, 58.

Digitized by Google

vastant les églises, en dérobant les objets servant au culte, et en mettant en fuite les Curés et les Jésuites qui résidaient à Thonon, aux frais du Pape [39]. »

Et le Cardinal répondait, le 21 octobre suivant : « Les pillages commis par les Genevois dans les églises du Chablais ont excité l'indignation du Saint-Père, qui s'en est plaint au roi de France [40]. »

Peut-être, enfin, se demanderait-on si tous ces actes, d'une hostilité indéniable, méritent d'être regardés comme de véritables actes de guerre autorisant, comme tels, le duc de Savoie à se considérer comme n'étant plus, avec les Genevois, sur un pied de paix, à supposer qu'il y fût précédemment. Ici encore la réponse péremptoire sera fournie par les Genevois eux-mêmes.

En mars 1601, le député genevois Dauphin négociait à Paris, en vue d'obtenir d'Henri IV la rétrocession à Genève du pays de Gex, acquis par la France au traité de Lyon. Or, dans son rapport officiel du 22 décembre 1601, le même Dauphin raconte que le roi Henri IV répondit un jour à ses instances : « Vos Messieurs (de Genève) se devraient bien contenter de ce que je les ai délivrés de cette épine du fort (Sainte-Catherine). Comment voulez-vous que je cède ce qui appartient à mes enfants (le pays de Gex) ? » A cela Dauphin répondit : « La démolition du fort était une chose due, le fort ayant été enlevé *pendant que les Seigneurs de Genève étaient en guerre (contre la Savoie) pour le service de Sa Majesté (Henri IV)* [41]. »

Que pourrait-on souhaiter de plus net pour démontrer, sans réplique possible, que, en 1602, les Genevois étaient, de fait, et se savaient parfaitement en état de guerre avec le duc de Savoie ?

Dès lors, la tentative de l'Escalade par les Savoyards n'est plus qu'une opération de guerre, dont l'échec souligna fâcheusement la ruse et l'audace, mais qui ne violait aucun traité et ne constituait, en aucune sorte et même aux yeux de personne, un attentat contre le droit des gens.

Ce point d'histoire et de droit, d'une importance capitale, étant définitivement acquis, on n'arrive pas à s'expliquer comment, toujours au témoignage de Gautier, les Magistrats de Genève, donnant avis de l'évènement au sieur de La Guiche,

39. *Documents*, p. 242.
40. *Ibid.*, p. 243.
41. GAUTIER, p. 344.



Digitized by Google

gouverneur de Lyon, ont osé, quelques jours après, écrire ceci : « Monsieur, vous avez su précédemment. par plusieurs de nos lettres, concernant Son Altesse de Savoie, bien qu'elle sût et eût reconnu que nous étions entrés (compris) dans la paix faite en janvier 1600 (sic) entre Sa Majesté Royale et lui... [42] »

Les Magistrats de Genève affirmaient ainsi hautement, pour les besoins de leur cause, *ce qu'ils savaient être le contraire de la vérité*. Le procédé est inqualifiable; toutefois, probité mise à part, il peut s'expliquer un peu par le besoin que devaient éprouver ces magistrats de se disculper, aux yeux de l'étranger, de l'attentat dont ils avaient personnellement chargé leur conscience et leur honneur, en infligeant aux Savoyards, pris à l'Escalade, le traitement barbare que l'on sait.

De même aussi, que, sur la foi de magistrats qui avaient sa confiance, le gros public genevois ait cru, dès le principe, comme certains le croient encore aujourd'hui, que l'Escalade fut un acte de banditisme savoyard, cela peut s'expliquer à la rigueur, à condition que l'on admette, chez les Genevois de 1602, une inconscience ou un oubli véritablement étranges, au sujet des actes de guerre accomplis par eux contre la Savoie, entre la paix de Vervins et l'Escalade. Mais, en admettant que la population genevoise se crût véritablement en paix du côté de Savoie, que penser des Genevois éclairés, qui, sur ce point, d'une importance majeure, ont ainsi défiguré l'histoire?

De ce nombre est incontestablement J.-A. Gautier. Son œuvre, une fois publiée et mise à la portée des amateurs de l'histoire locale, on y découvre à chaque page des documents dont il a suffi d'utiliser quelques-uns pour établir, comme il vient d'être fait, que les Genevois n'étaient et ne se croyaient nullement au bénéfice de la paix avec le duc de Savoie, lors de l'Escalade, en 1602.

Cela, J.-A. Gautier, le magistrat historien, le savait mieux que personne; comment donc, à quelques pages de distance des documents qui l'établissent, a-t-il pu écrire et répéter le contraire, en traitant les Escaladeurs de *parjures...*, venus *en pleine paix..., violer le droit des gens..., une paix solennelle...*, pour conclure qu'on les *regardait avec raison comme des bandits ?* [43]

Ses distingués et érudits éditeurs avaient pourtant dit de lui, dans la Préface de son 1er volume : « Il a l'esprit judicieux

42. *Ibid.*, p. 446.
43. GAUTIER, 441 à 443.

Digitized by Google

et les vues larges d'un historien qui est, en même temps, un magistrat. Sans doute il est de son temps; il a subi l'influence du milieu où il a vécu; mais sa situation officielle n'a jamais altéré, chez lui, la constatation scrupuleuse des faits, ni le respect de ce qu'il croyait être la vérité. »

A en juger par l'histoire de l'Escalade, cet éloge sonne singulièrement faux; et cette pénible constatation suffirait à prouver, une fois de plus, aux esprits véritablement sincères, que, à Genève aussi, l'histoire ne fut longtemps et sur bien des points qu'une vaste conspiration contre la vérité.

Il est heureux toutefois que, par une tardive mais loyale publication de ses principaux textes, elle fournisse d'elle-même aujourd'hui les éléments de sa réfutation.

***

La conduite des Genevois contre la personne des Savoyards pris ou tués à l'Escalade constitue donc un véritable attentat au droit des gens : telle est la conclusion de tout ce qui précède.

L'Escalade n'ayant pas été faite en violation de la paix, et n'étant qu'une opération de guerre, d'une nature spéciale, mais régulière et admise alors entre belligérants, les quatorze prisonniers faits au cours de cette tragique affaire n'étaient pas autre chose que des prisonniers de guerre et ne pouvaient, en aucune manière, être traités comme des bandits.

Ainsi donc, en les envoyant à la potence, les Genevois leur dénièrent le bénéfice du droit des gens; rien de plus clair!

A l'odieux de ce procédé barbare vinrent s'ajouter encore les raffinements de cruauté dont « l'âme genevoise » tint à compléter la scène, à savoir : la torture inhumaine autant qu'inutile appliquée aux condamnés; leur envoi au gibet sur l'heure, pour couper court à toute réclamation, si fondée qu'elle pût être et d'où qu'elle vînt; l'exécution impitoyable des blessés, comme celle du gentilhomme savoyard de Sonnaz qui, ayant eu une jambe brisée, dut être porté à la potence à bras le corps; la décapitation des cadavres, tant des quatorze pendus que des cinquante-quatre morts relevés dans la ville; l'exposition hideuse de ces soixante-huit têtes saignantes sur des poteaux, le long des remparts; et, enfin, au lieu de rendre à ces débris mutilés les devoirs de la sépulture, l'insulte suprême de les jeter au Rhône comme de vils cadavres d'animaux [44].

44. Gautier, VI, 441, etc.
« Les tribus les plus sauvages de l'Afrique ou de l'Océanie n'auraient

Digitized by Google

On sait que les Genevois ont élevé, à Champel, une plaque commémorative et expiatoire du supplice de Michel Servet, brûlé vif par les ordres de Calvin; les quatorze prisonniers de guerre que les Genevois de 1602 envoyèrent à la potence, en violation du droit des gens, n'auraient-ils pas également droit à ce qu'un monument du même genre leur soit élevé à l'ancien boulevard de l'Oie ?

Bien que ce ne fût pas, sans doute, dans ce but, les historiens genevois nous ont, du moins, conservé leurs noms; c'étaient :

Jacques Chaffardon, de Saint-Jean d'Arvey, près de Chambéry;

François de Gerbais, de Sonnaz;

Pierre de Montburon, seigneur d'Attignac, en Bresse;

Donat Payan, de Trez, en Provence;

Soupfre de Galiffet, de Saint-Laurent, près les Echelles;

Antoine de Concière, d'Angrelac, en Dauphiné;

Philibert Sadou, de Taninges;

Pierre Vulliens, de Bourg;

Jacques Dunand, de Nevers;

Jean Clerc, de Mégevette;

Jacques Bovier, de Seyssel;

Pierre Mathieu, d'Uzès;

Jean de Bernardi, de Tallard, en Dauphiné;

Jacques Bozonnet.

Ce n'est pas que, malgré l'exaltation patriotique, plus ou moins aveugle du moment, le surcroît d'atrocités dont ces quatorze braves et dignes soldats furent victimes, n'ait soulevé quelque scrupule chez les magistrats genevois. Au témoignage de Gautier, précédemment reproduit, ils essayèrent d'éluder l'exécution de leur premier arrêt; mais, après un sursis de deux jours, ils ne crurent pas pouvoir refuser au peuple cette satisfaction [45].

Sans vouloir apprécier ce geste de Pilate, il est impossible de ne pas souligner ce qu'il y avait d'inhumain dans la mentalité de cette population, et surtout de mensonger dans les motifs de son exaltation sanguinaire : « Le bruit fut répandu, dit un auteur genevois, que les Savoyards avaient ordre de n'épargner

pas fait mieux, dit un auteur savoyard indigné, M. Léonce Duparc. Quant aux soixante-huit corps, il est bon de signaler au lecteur (pour lui éviter une erreur dans laquelle il risquerait de tomber au vu de ce qui précède, et pour respecter la vérité historique) que les Genevois ne les mangèrent pas; féroces même contre les morts, ils n'étaient pas cannibales. » (*Quelques réflexions à propos de la zone franche*, p. 3.)

45. GAUTIER, 448.

Digitized by Google

personne; mais il est évident que c'était là un bruit populaire qui servit d'excuse à la sévérité déployée contre les prisonniers [46]. »

« On s'apprêtait, a dit le pasteur Guillot, à exercer, après la victoire les pires violences contre les personnes et les propriétés [47]. »

M. Simon Goulart se donne encore pour mieux renseigné. « En cas de succès, dit-il, le Duc avait promis à ses soldats le sac de la ville, abandonnant à leurs violences la population féminine et leur recommandant de tuer sans merci tous les hommes. Après trois jours de pillage, tout ce qui resterait : maisons, propriétés et richesses, devait passer entre les mains du Duc qui en disposerait à son gré.

« Quant aux Seigneurs du Petit Conseil restant en vie, on devait les faire traîner ignominieusement et cruellement par dessus le pavé des rues, puis, les faire attacher à des gibets. Quant aux Ministres de l'Eglise de Genève, ils étaient condamnés à être tenaillés, brûlés à petit feu, et leurs corps réduits en poudre; réservée la tête du plus ancien d'entre eux tous, laquelle eût été portée à Rome et offerte au Pape en agréable présent [48]. »

Tous ces dires seraient impressionnants si les préventions confessionnelles de leurs auteurs ne les avaient exposés à accréditer, sans contrôle, tous les racontars aggravant le cas de ces maudits Savoyards. De fait, ils ont ici parlé, non seulement sans preuve aucune et contre toute vraisemblance, mais encore en prêtant au Duc de Savoie des intentions contraires à ses intérêts évidents, à ses procédés habituels et à ses déclarations plusieurs fois répétées.

Bien loin qu'il eût permis, et moins encore ordonné, d'exercer dans Genève de telles atrocités, Charles-Emmanuel ne voulait, on le sait pertinemment, s'emparer de cette ville que pour en faire la capitale de ses Etats de Savoie. La transformer en un monceau de ruines eût été s'appauvrir sottement. Son intérêt étant ici d'accord avec ses paroles, il voulait Genève florissante, et à plus forte raison intacte.

« Je suis amateur (ami) de votre ville, disait-il un jour aux députés de Genève venus en conférence à Thonon. Soyez bien

46. *Etrennes Genevoises* (1845). — *L'Escalade*, p. 9.
47. Sermon de 12 décembre 1902.
48. *Histoire de l'Escalade*, par Piaget David, p. 46.

Digitized by Google

avec moi, et vous vous trouverez en meilleur état cent fois que ci-devant. Votre ville sera bonne, et vivrez en repos [49]. »

Cette déclaration et ces promesses de Charles-Emmanuel, plusieurs fois répétées, étaient si bien selon la nécessité des choses qu'il n'est pas possible de mettre en doute leur sincérité, pas plus que l'humanité de ses intentions envers cette Genève tant désirée par lui.

Cela étant, il reste à conclure que, non seulement la conduite des Genevois envers les prisonniers de l'Escalade demeure sans excuse, car un attentat contre le droit des gens n'est jamais excusable, mais encore que les coupables ne sauraient invoquer aucune circonstance atténuante, ni pour l'envoi de leurs victimes à la potence, ni pour les atrocités diverses qu'ils trouvèrent bon d'y ajouter.

Comment donc faut-il qualifier la façon dont Genève se complaît à perpétuer le souvenir de ces horreurs, par sa fête annuelle de l'Escalade ?

***

Les Genevois ont-ils même le droit de célébrer, à ce sujet, une fête quelconque ? — On peut affirmer que non.

Un peu plus de six mois après l'échec de l'Escalade, le 21 juillet 1603, le traité de Saint-Julien, qui consacrait l'indépendance politique de Genève, ramenait enfin la paix entre elle et le duc de Savoie. Or, l'article XXII le stipule : « Nonobstant la prise des armes et tous actes d'hostilité survénus dès le mois de décembre de l'année dernière (l'Escalade) ; la mémoire desquels et toutes aigreurs demeurera à jamais éteinte et abolie. »

On s'explique mal que les Genevois, qui se réclamaient d'ailleurs si souvent du traité de Saint-Julien, aient si vite et si totalement perdu de vue celle de ses clauses qui les oblige à *éteindre et abolir à jamais* toute mémoire de l'Escalade et toutes aigreurs en pouvant résulter de part et d'autre.

On ne saurait surtout les excuser de tout faire, à l'opposé, pour en perpétuer, en exaspérer même le souvenir chez les descendants de leurs voisins savoyards, doublement malheureux en cette triste affaire, et par la défaite lamentable que subirent leurs armes, et par les traitements indignes subis par ceux des leurs qui tombèrent, morts ou vifs, entre les mains des Genevois.

Depuis près de trois siècles, et avec une étrange inconscience de la flétrissure qui leur en revient à eux exclusivement, les

49. GAUTIER, VI, 226.

Digitized by Google

Genevois reprennent ainsi allègrement à leur compte, et à chaque nouvelle fête de l'Escalade, tout l'odieux dont leurs ancêtres de 1602 se sont chargés, en violant d'une façon atroce, le droit des gens contre les Savoyards.

Ce n'est pas cependant que les Genevois ne méconnaissent le peu de correction d'une pareille attitude.

En 1782, la Cour de Turin venant d'accréditer un résident à Genève, la fête de l'Escalade fut supprimée, du moins pour cette année-là. Par crainte de froisser Sa Majesté Sarde, il en fut de même de 1785 à 1793; puis, l'occupation française suspendit de nouveau la célébration de la fête, de 1798 à 1814. A partir de cette date, les Genevois n'ont plus jugé devoir se refuser le plaisir de la fête annuelle de l'Escalade, ni surtout en épargner les avanies à « leurs bons voisins de Savoie [50]. »

Et même ils y ajoutent singulièrement en s'efforçant, non sans succès, de jeter sur leurs victimes de 1602, travesties en brigands et en niais pris à leurs propres pièges, le ridicule et le sarcasme à pleines hottes. Ils agrémentent ainsi leur fête, tantôt plus, tantôt moins, de certaines enjolivures traditionnelles de leur goût : cortèges burlesques et avinés, mascarades grossières, chansons plus ou moins spirituelles ou ignobles, ridiculisant les Savoyards et leurs chefs, bafouant les Jésuites et les Capucins de la légende.

Ceci n'est que pour la rue; mais, en vue, sans doute, de rallumer les sentiments antisavoyards de la population genevoise de 1602, des avis sont placardés en ville, conviant le bon peuple de Genève au spectacle éminemment patriotique dont ses magistrats ont soin de le régaler annuellement au Musée d'Histoire.

Ce jour-là, en effet, s'y trouvent complaisamment étalées, en une douzaine et demie d'aquarelles, des scènes plus ou moins bien reconstituées de la mémorable Escalade.

En d'autres temps et pour de bonnes raisons, on croit décent de les soustraire aux yeux du public; mais, à chaque 12 décembre, il faut que tout bon Genevois puisse y repaître ses yeux du spectacle, non seulement des hauts faits de ses ancêtres, mais encore de la vue des quatorze pendus savoyards qui se

50. Et pourtant le pasteur et bibliothécaire Charles Bourrit écrivait à ce sujet, en 1816 : « Cette fête (de la Restauration, 31 décembre), célébrée tous les ans, remplacera donc *(et c'est ce que semblent demander la justice et la reconnaissance envers S. M. le roi de Sardaigne actuel et ses augustes prédécesseurs immédiats, aussi bien que l'esprit de concorde et de bon voisinage dont sont animés tous les Genevois)*, elle remplacera, disons-nous, celle que pendant deux siècles on a célébrée le 12 décembre en mémoire de l'Escalade. »

Digitized by Google

balancent au haut de leurs gibets, comme aussi des cinquante-huit têtes coupées qui enguirlandent les remparts, et enfin du sang savoyard qui rougit si glorieusement le paysage [51].

Cette scandaleuse exhibition n'est pas, quoi qu'il en semble, un odieux cauchemar, c'est une tranche de la vie genevoise, prise sur le vif, par l'auteur de ces pages, en 1918, quelques semaines seulement après la date inoubliable du 11 novembre, où « nos bons et fidèles amis » les Genevois semblaient vouloir égaler, dépasser même, l'enthousiasme des Savoyards, fêtant la victoire des Alliés.

Et ce jour-là, au sortir du Musée d'Histoire, la population genevoise pouvait revivre encore quelque chose de ces nobles émotions, en s'écoulant vers la ville basse par la rue Tabazan, un nom des plus patriotiquement suggestif. C'est, en effet, le nom du bourreau qui eut, en 1602, le mérite insigne de pendre les quatorze prisonniers, de décapiter les soixante-huit cadavres de Savoyards victimes de l'Escalade, de fleurir les remparts de leurs têtes sanglantes et de jeter leurs corps dans le Rhône... le tout, en violation des lois de la guerre et du droit des gens!

Les Genevois ont le culte de leurs grands hommes. Pour M. Pictet de Rochemont, par exemple, celui de leurs concitoyens auquel le canton et la ville de Genève doivent certainement le plus, les Genevois reconnaissants n'ont rien su, jusqu'ici, trouver de mieux que de donner son nom à une des rues de la ville.

Le bourreau des Savoyards ne méritait pas moins, paraît-il; et, depuis trois siècles, toutes les générations genevoises continuent de ratifier cet hommage de la reconnaissance publique.

Voilà dans quel esprit, et sur quel ton, les Genevois fêtent habituellement l'Escalade.

Il est au moins permis de s'étonner qu'un journaliste romand et catholique ait pu naguère encore s'extasier devant cette fête « toute auréolée de légendes populaires qui perpétuent le souvenir naïf, véridique et charmant de l'Escalade [52]. »

51. Ce scandale paraît d'ailleurs n'être pas de date récente. En 1774, l'avocat fiscal d'Annecy, M. Richard, adressait à Chambéry un rapport où l'on pouvait lire ces lignes, citées par M. Letonnelier dans *Voltaire et la Savoie*, p. 16 : « L'on donne ici pour certain que les Genevois à la dernière fête annuelle de l'Escalade s'étaient avisés de placarder les effigies des braves gentilshommes savoyards et autres qu'ils firent périr le même jour, avec des inscriptions indécentes. On assure que M. de Voltaire, ayant eu quelques-unes de ces effigies, les a envoyées à S. A. Monseigneur le prince de Carignan. » (Archives départ. de la Haute-Savoie, I, ch. IV, 78, n° 64.)

52. *La Liberté de Fribourg*, 12 décembre 1907.

Digitized by Google

Rien de moins exact ! — Pour avoir perdu, une année ou l'autre, quelque chose de son allure débraillée et choquante, la Fête de l'Escalade n'en demeure pas moins une manifestation nettement anti-savoyarde et une bien pauvre contrefaçon de l'histoire.

Combien, en effet, de sottes légendes la vérité sur l'Escalade aurait, ici encore, à faire rentrer dans l'ombre !

***

« Il serait bon, écrivait M. Jules Vuy, en 1882, de débarrasser cette journée funeste des légendes créées par l'imagination populaire, et des fictions qui n'ont jamais existé que dans les chansons locales [53]. »

Qui ne connaît la Mère Royaume et sa Marmite ? — L'une et l'autre ont une place de choix dans la littérature héroïque de l'Escalade. Nul n'en ignore : Au beau milieu de l'alerte, une vigoureuse genevoise, au nom prédestiné, se saisit d'une marmite et, la jetant de sa fenêtre sur un Savoyard, lui fracassa la tête.

D'aucuns savent même que ladite marmite était pleine d'eau bouillante qui, malgré la surprise en pleine nuit, se trouva providentiellement à point pour échauder le maudit Savoyard.

Quoi qu'il en soit, moulée aujourd'hui plus ou moins volumineusement en chocolat et ornée de sucreries, « la Marmite de la Mère Royaume » est bien, de tout le matériel symbolique de l'Escalade, la pièce la plus reproduite et la plus appréciée..... des enfants.

Toutefois, à qui chercherait la vérité, même sur ce minuscule point d'histoire, il est permis de faire observer que tout cela ne porte que sur un bien mince fondement.

De l'incident de la Mère Royaume, il n'existe aucune trace dans les récits et documents divers tant soit peu rapprochés de l'évènement.

Un érudit genevois, M. Dufour-Vernes, a voulu pourtant scruter loyalement les dessous de cet épisode; or, depuis cette étude, la marmite légendaire n'est plus qu'un pot d'étain [54].

Est-ce au moins le dernier terme de ses transformations ?

Quoi qu'il en soit, les savants éditeurs de l'*Histoire de Genève*, par J.-A. Gautier, ne font pas difficulté de reconnaître qu'on n'en trouve la mention nulle part avant la chanson : *Cè qu'est*

53. *Une Chanson sur l'Escalade*, Préface, VII.
54. *La Mère Royaume et sa Marmite*, 1880.

Digitized by Google

*l'aîné,* laquelle, disent-ils, fut composée en 1620, c'est-à-dire dix-huit ans après l'Escalade [55].

Une simple chanson satirique, postérieure de tant d'années au fait qu'elle a pour but de ridiculiser, c'est vraiment peu comme fondement historique de ce fameux incident.

Celui-ci ne représente d'ailleurs que la note anti-savoyarde de la Légende; en voici d'autres qui sonnent un peu différemment, mais dont la véracité n'est pas mieux garantie.

Il est tout au moins vraisemblable qu'avant l'Escalade, de même que le pasteur Goulart faisait jurer aux hommes du quartier Saint-Gervais de vaincre ou de mourir en repoussant l'assaut [56], un prêtre avait mis son ministère au service des assaillants. La récente guerre a vu souvent des pasteurs et même des rabbins rivaliser de zèle, en pareils cas, avec les aumôniers catholiques. Il est fort possible encore qu'après avoir confessé et absous ces braves, le prêtre les ait encouragés, en leur faisant envisager les récompenses éternelles réservées à ceux qui pourraient succomber ainsi, pour la foi catholique non moins que pour le duc de Savoie.

Il se peut enfin que ce prêtre ait été un Jésuite écossais, le Père Alexandre Hume ou Humœus, avantageusement connu dans les Annales de son Ordre [57], et très lourdement ridiculisé dans les mascarades traditionnelles du 12 décembre à Genève. Toutefois, quand le pasteur Goulart Simon [58] et Agrippa d'Aubigné [59] le représentent distribuant aux soldats savoyards des billets du Pape, soi-disant pour les préserver de toute blessure, leur ouvrir le paradis au sommet des échelles à gravir et « autres merceries jésuitiques, » ajoutent ces mêmes auteurs, la fable devient si grossièrement mensongère qu'on est en droit de l'écarter sans discussion.

Il faut en dire autant de l'Extrême-Onction reçue, avant l'assaut et en pleine santé, par le picard Brunaulieu, gouverneur de Bonne et chef de l'expédition.

L'autorité d'Agrippa d'Aubigné affirmant la chose n'a pas empêché la critique, d'ailleurs fort débonnaire sur d'autres points, de M. Henri Fazy d'omettre délibérément dans son récit, pourtant très circonstancié, cette histoire par trop tendancieuse.

Inventions ou exagérations méchantes que tout cela; et on

55. Gautier, VI, p. 440, n.
56. *Goulart Simon*, par Léonard Chester Jones, p. 139.
57. Alain de Becdelièvre, *L'Escalade de 1602*, p. 142, etc.
58. *Histoire de l'Escalade*, p. 50.
59. *L'Escalade*, p. 8.

Digitized by Google

en pourrait relever bien d'autres, ayant toutes le même but : jeter le discrédit et le ridicule sur la religion catholique, en faveur de laquelle le duc de Savoie avait, pour une bonne part, tenté l'Escalade.

Mais le côté confessionnel de la question n'entre pas dans le cadre de la présente étude; et il est temps de la conclure.

***

Pour un peuple voulant tenir sa place au soleil, son indépendance politique est un bien de première valeur. Il n'y a pas à se demander si, dans leur cas particulier, les Genevois y avaient plus ou moins de droits, ni même s'ils en ont retiré plus ou moins d'avantages; mais, ayant lutté si longtemps pour la conquête de leur indépendance, ils ont assurément le droit de la fêter.

« Nos deux fêtes nationales, écrivait récemment un Genevois, solennisent le triomphe d'une liberté sauvée ou reconquise. L'une nous rappelle que, le 12 décembre 1602, nous avons échappé aux ruses nocturnes d'un duc de Savoie, l'autre que, le 31 décembre 1813, Napoléon vaincu desserrait enfin la main qu'il avait mise sur Genève. Tels sont les beaux anniversaires de notre République; et, si le premier est devenu prétexte à grossières mascarades, du moins savons-nous encore, célébrer magnifiquement le second [60]. »

Les Genevois ayant été les bénéficiaires plutôt que les auteurs de la Restauration de 1813, ils ne sauraient prendre, en cette seconde fête, l'attitude de vainqueurs piétinant sur des vaincus; aussi leur habitude et leur façon de la célébrer n'ont jamais donné lieu à aucune récrimination.

Il n'en est pas ainsi de la fête annuelle du 12 décembre; mais, indépendamment des justes susceptibilités qu'elle froisse du côté de la Savoie, c'est-à-dire de la France, on pourrait déjà en contester l'à propos au seul point de vue de la vérité historique.

En effet, l'échec de l'Escalade savoyarde, en cette date du 12 décembre, n'est qu'un fait brutal isolé. Tout en ayant déterminé la conclusion d'un accord définitif, postérieur de sept mois, cet échec n'avait cependant mis le duc de Savoie, alors allié de l'Espagne, ni dans l'impossibilité matérielle de faire encore valoir ses droits sur Genève, ni surtout dans la volonté d'y renoncer.

Il n'y fut réellement amené que par le traité de Saint-Julien,

60. Albert Rheinwald, *La Genève Contemporaine*, « La lumière sur les terrasses », p. 165.

Digitized by Google

signé le 21 juillet 1603, et invariablement respecté depuis lors. C'est donc seulement de ce jour que, en fait et en droit, date réellement l'indépendance politique de Genève; et c'est en ce jour que tomberait le plus exactement la fête nationale ayant pour objet cet évènement si considérable dans l'histoire de Genève.

Ici encore, dira-t-on, les Genevois sont les seuls juges. — Mais vivent-ils donc tellement hors de contact avec les populations de leur voisinage, qu'ils puissent n'en tenir aucun compte ?

Leurs fêtes annuelles du 12 décembre, outre l'inconvénient d'ordre purement historique relevé ci-dessus, présentent surtout celui de commémorer, et d'une façon presque toujours révoltante, des faits de guerre malheureux qui, pour être pénibles à l'amour propre savoyard, n'en constituent pas moins — la chose est abondamment prouvée — une flétrissure pour les Genevois.

Libre à ceux-ci de n'en pas tenir compte en ce qui les concerne; il n'en est pas de même pour ce qui intéresse les Savoyards.

Il est vrai que, dans une situation analogue, les Prussiens n'ont pas manqué, jusqu'en 1914, de fêter insolemment l'anniversaire de Sedan; mais, grâce à Dieu, les Genevois ne sont pas des Prussiens. Ceux-ci d'ailleurs ne prétendirent jamais à des rapports de bon voisinage avec ceux dont ils célébraient la défaite; et l'on sait qu'il en est tout autrement des Genevois.

Etant donné enfin que les Savoyards qui passèrent, le 12 décembre 1602, par les mains du bourreau Tabazan, ne lui furent livrés qu'en violation du droit des gens, la fête de l'Escalade et le culte des Genevois pour Tabazan sont une insulte aux descendants et aux compatriotes de ses victimes.

De ceci les Genevois s'excusent en disant que les habitants actuels des communes sardes, annexées à Genève en 1815, c'est-à-dire les descendants des Savoyards vaincus en 1602, ne se font eux-mêmes nul scrupule de fêter l'Escalade. — Le fait est malheureusement exact; mais, pour les Savoyards patriotes, il ne fait qu'ajouter à l'odieux de cette fête.

Anciens et nouveaux Genevois agissent envers la Savoie un peu comme une jouvencelle, tant soit peu affinée par le séjour, ou simplement le voisinage de la ville, et qui, non contente de rougir, en toute circonstance, de sa bonne vieille paysanne de mère, se met à lui jeter effrontément des pierres à l'occasion; ce geste n'a guère besoin d'être qualifié.

Digitized by Google

Mais, insiste-t-on encore, même des communes demeurées savoyardes, à proximité de Genève, des bandes d'amuseurs viennent chaque année, du moins en temps normal, grossir sottement, à Genève, les foules débraillées qui fêtent l'Escalade. C'est trop vrai encore; mais la badauderie de la foule ignorante sévit, on le sait, à propos de n'importe quelle attraction; et bien habile qui saurait y porter remède!

Ceci n'infirme d'ailleurs en rien les conclusions à formuler maintenant.

***

Dans l'affaire de l'Escalade, il n'est que trop vrai, une odieuse violation du droit des gens fut réellement commise; mais ses auteurs ne sont point, certes, ceux que prétendent les Genevois.

A l'encontre de légendes et de traditions qui n'ont que trop duré, on peut aujourd'hui soutenir hardiment les affirmations suivantes :

1° *En 1602, l'état de paix n'existait pas entre la Seigneurie de Genève et le duc de Savoie; car, malgré les instances réitérées des Genevois, Charles-Emmanuel n'avait voulu les comprendre ni dans la paix signée à Vervins en 1598, ni dans celle de Lyon, en 1601.*

2° *Non seulement cette paix n'existait pas en fait, mais ni les populations ni les autorités genevoises n'ignoraient réellement ce double refus.*

3° *Eût-elle existé réellement, que cette paix eut été, depuis, rendue inexistante par des faits de guerre nettement qualifiés et plusieurs fois répétés, du côté des Genevois, contre le duc de Savoie.*

4° *Leur situation respective étant ainsi celle de vrais belligérants, la surprise projetée contre Genève n'allait en rien contre les lois de la guerre.*

5° *Même une tentative d'escalade ne violait aucunement le droit des gens; car un tel coup de main ne sortait pas des méthodes et faits de guerre alors admis entre belligérants.*

*Ainsi donc les Savoyards, bien que battus en cette lamentable affaire, n'avaient forfait en rien aux lois en vigueur entre peuples civilisés.*

6° *On n'en peut dire autant des Genevois.*

*Vainqueurs, ils souillèrent odieusement leur victoire. En envoyant des prisonniers de guerre à la potence, en faisant décapiter les cadavres d'ennemis restés sur le champ de bataille,*

Digitized by Google

*en enguirlandant les remparts de leurs têtes sanguinolentes, et en jetant leurs restes profanés au Rhône comme des dépouilles d'animaux immondes, les Genevois se sont rendus coupables de la violation la plus flagrante des lois de la guerre et de l'humanité.*

7° *La fête traditionnelle de l'Escalade, interdite d'ailleurs aux Genevois par le traité de Saint-Julien, peut leur être chère par certains côtés; mais, aux yeux du monde civilisé, elle ne saurait plus être que la glorification inadmissible d'un attentat qualifié contre le droit des gens.*

8° *Enfin, en elle-même et par la manière inconvenante dont elle est célébrée annuellement, cette fête est une violation intolérable des rapports de bon voisinage nécessaires entre Genève et la Savoie.*

***

Quand elles n'auraient fait qu'établir la vérité sur ces points d'histoire et de droit, les pages qui précèdent auraient abouti déjà à un résultat fort appréciable.

F. Marullaz.

---

## NOUVELLES RECHERCHES
### sur les familles des
# EMIGRANTS SAVOYARDS
### fixés en France avant 1860

On raconte qu'un empereur du Japon, de passage en France, fut invité à une exposition de fleurs et fut très surpris de retrouver, parmi les plus beaux spécimens exposés, des plantes de son pays qui provenaient d'importations et qui, merveilleusement acclimatées depuis longtemps, tenaient une belle place parmi les indigènes.

Une surprise du même genre attend le Savoyard qui voudra parcourir les annuaires ou les dictionnaires biographiques français d'avant 1860 où sont sélectionnés les noms des personnages les plus marquants. Dans cette flore spéciale où s'épanouissent tous les talents et toutes les supériorités, il remarquera des noms qui sont sortis de nos montagnes et il verra que ceux qui les portent font honneur à leur pays d'origine.

Digitized by Google

J'en ai déjà cité un certain nombre (*Rev. Sav.* de 1905 à 1910). J'en commence une nouvelle série.

## ACCAMBRAY

JACQUES, fils de Pierre et d'Andréanne Veyrat, né à Manigod, le 21 juin 1767, marchand forain en Picardie, époux de Marie-Josèphe-Rosalie Biermant, à Marteville (Aisne).

PIERRE-NICOLAS-ETIENNE, né à Attilly, commune de Marteville (Aisne), le 20 brumaire an VI (10 novembre 1797), instituteur, époux de Marie Foulon, décédé à Ollezy (Aisne), le 2 mars 1867.

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| CHARLES-LOUIS-HIPPOLYTE, né à Ollezy, le 17 avril 1838, employé de commerce à Ham, (comptable), époux de MARIE-AMANDINE VALZY DEBEAUVAIS, le 22 mai 1865. | PIERRE VALÉRY, rentier à Saint-Sulpice (Ham). | AUGUSTIN, contre-maître de sucrerie à Monnival (Aisne). | ALFRED, à Ollezy. | MARIE-LOUISE, femme de JOSEPH PRONICE, à Ollezy. | JOSEPH-ALPHONSE, gérant de sucrerie, à Guizencourt, commune de Genévrier. | JULES WILFRID, employé de sucrerie, à Guizencourt. |

ALPHONSE-LÉON né le 2 mai 1868, à Ham, député de l'Aisne.

Ancien élève de l'Ecole polytechnique (1888).

M. Alphonse-Léon Accambray a démissionné comme capitaine d'artillerie pour exercer la profession d'ingénieur.

Elu député de l'Aisne (2e circonscription de Laon, le 10 mai 1914) il a été réélu le 16 novembre 1919.

Pendant la guerre, il a repris du service comme capitaine d'artillerie.

## BERGOEND

JEAN-BERNARD, fils de Jacques, né en 1693, à La Rivière-en-Verse, médecin-chirurgien à Castelnau-Chalosse, époux de Paschale (aliàs Pasquale) Le Narcèse, décédé à Castelnau en 1743.

PIERRE *Bergoin*, aliàs *Bergoeing*, né le 4 juillet 1721 à Castelnau-en-Chalosse, diocèse de Dax, maître chirurgien, marié le 20 janvier 1748 avec Jacquette Casenave.

Digitized by Google

FRANÇOIS,
né le 31 mars 1750 à Saint-Macaire (Gironde),
chirurgien, *Député de la Gironde à la Convention,*
et plus tard *Membre du Conseil des Cinq-Cents,*
décédé le 28 novembre 1829.

François Bergoin, ou Bergouin, exerçait la chirurgie quand il fut élu, le 11 septembre 1792, par la Gironde, membre de la Convention. Il siégea parmi les Girondins, et, dans le procès du roi, vota pour la détention jusqu'à la paix. En mars 1793, il fit partie de la Commission des Douze, chargée de surveiller la commune de Paris.

En prairial an III, il fut nommé membre du Comité de Sûreté Générale.

La session terminée, il entra au Conseil des Cinq-Cents (23 vendémiaire an IV).

Au 18 brumaire, il donna sa démission, puis quand Murat devint roi de Naples il accepta un emploi dans ce royaume et l'occupa jusqu'en 1815.

## BINVIGNAT

JEAN-FRANÇOIS, né à Thônes, le 12 mai 1721,
d'Aimé Binvignat et de Bernardine Bochet. Incorporé dans le régiment de Savoie qui guerroyait en Italie, il resta à Parme au moment de sa libération et s'y maria avec Anne-Marie Marchiani.

JOACHIM-JEAN-FRANÇOIS *Benvignat* ✻,
né le 9 février 1760, à Parme,
*capitaine, adjudant de place à Boulogne-sur-Mer,*
marié le 8 juillet 1799 avec Marie-Catherine-Josèphe Lherminez
(née à Lille, le 31 août 1772) décédé à Boulogne, le 5 avril 1837.

| | | |
|---|---|---|
| JOSÉPHINE, née le 3 nivôse an IX, à Boulogne-sur-Mer. | ADÈLE, née le 28 pluviôse an X, à Boulogne-sur-Mer. | CHARLES-CÉSAR, né le 3 nivôse an XIV (24 décembre 1806), à Boulogne, *artiste peintre, architecte, archéologue, conservateur du Musée Wicar,* à Lille, et *Président de la Société des Sciences et Arts* de cette ville. |

Charles-César Benvignat fut élève de l'Académie de Lille : en 1821, il remporta le 1er prix dans la classe d'architecture. Pensionné par la ville, il entra en 1824 à l'Ecole des Beaux-Arts de Paris, où plusieurs médailles témoignèrent de ses succès.

Digitized by Google

Ses études terminées, il voyagea quelque temps, puis se fixa à Lille. Il débuta par l'église de Loos, celles de Moulins-Lille et de la Madeleine extra-muros. En 1833, Benvignat fut nommé professeur d'architecture aux Ecoles académiques de Lille et il conserva cet emploi jusqu'en 1864. Parmi ses plus importants travaux d'architecture, il faut citer : la restauration du Grand Théâtre (1842), la restauration de la Bourse (1844), la colonne commémorative du bombardement de 1792 (1845), la Halle aux sucres (1848), l'Hôtel-de-Ville (1849), le Lycée (1852), la Faculté des sciences et l'Ecole de médecine (1854), les églises d'Esquermes et de Baisieux, le château d'Avelin, etc.

Sans parler de nombreux portraits disséminés chez des amis ou chez des clients de ses jeunes années, on doit à Benvignat des toiles très remarquées : *Saint Vincent de Paul secourant les malades,* dans la chapelle de l'Hôpital Général; deux paysages des Ardennes; différentes *vues des environs de Lille; l'incendie de l'hôpital Saint-Sauveur* (1859); *Saint Bernard; Jeanne Maillotte repoussant l'ennemi* (1862).

Depuis 1834, il fut conservateur du Musée Wicar et, depuis 1867, président de la Société des Sciences et Arts de Lille.

Il mourut à Lille en 1877.

Il a publié :

*Décoration intérieure de la salle de spectacle de Lille,* 1842, in-8°, 8 pages; *Musée Wicar à Lille; Recherches sur l'authenticité d'un livre de croquis attribué par Wicar à Michel-Ange,* Lille, 1866, in-8°, 12 p.

Voir VERLY, *Biographie lilloise,* p. 10 à 12.

## BULOZ

FRANÇOIS ✻ C ✠, né à Vulbens, le 20 septembre 1803,
fils de Jean-Louis et de Louise Gaillard;
*Directeur de la Revue des Deux-Mondes,* de 1831 à 1877;
*Commissaire royal près la Comédie Française,* de 1838 à 1848;
époux de Christine-Marie-Euphrosine Blaze, décédé à Paris le 12 janvier 1877.
Voir *Revue des Deux-Mondes,* XLVII^e année, tomes XIV et XXI.

| | | |
|---|---|---|
| MARIE-LOUISE-CHRISTINE, née à Paris, en 1840, épouse d'Edouard Pailleron, morte à Paris, le 6 décembre 1913. | JEAN-LOUIS-FRANÇOIS, né à Paris, en 1842, mort à Ronjoux (Savoie) le 7 juillet 1869. | CHARLES-LÉON ✻, né à Paris, le 27 septembre 1843, *Directeur de la Revue des Deux-Mondes* de janvier 1877 à juillet 1893, décédé à Paris en novembre 1905. |



Digitized by Google

## BULOZ

JEAN-ANTOINE, né à Vulbens le 7 septembre 1788,
fils de Jean-Louis et de Louise Gaillard.
Fixé à Paris dès sa jeunesse, il épousa Mlle Rose (Emma-Marie-Fanny).

---

EUGÈNE-EMILE-STANISLAS ✻,
né à Paris le 13 août 1826, *chef d'escadron d'artillerie;*
marié à Toulon, le 2 décembre 1865, avec Dlle Bertin (Marie-Rose Antoinette-Philippine), née à La Seyne (Var), le 9 août 1840.
Etait capitaine au 2e régiment d'artillerie, quand il fut décoré de la Légion d'honneur pour faits de guerre, le 22 octobre 1870.
Décédé le 2 janvier 1880.

---

EMILE-MARIE-HILARION,
né à Toulon, le 19 octobre 1866; licencié en Droit;
rédacteur au Ministère de l'Intérieur;
sous-préfet d'Embrun, le 10 avril 1897; d'Avallon, le 31 juillet 1894;
de Châteaudun, le 13 septembre 1897; mis en disponibilité, le 16 juillet 1898;
réintégré comme sous-préfet de Cholet, le 17 mai 1913;
sous-préfet de Vendôme, le 5 décembre 1914; sous-préfet de Boulogne;
nommé *préfet des Deux-Sèvres*, le 17 mai 1920.

Il s'est distingué pepdant la guerre par son courage et son mépris du danger. (Voir *Officiel* du 4 octobre 1918, p. 8648.)

## CHATELAIN

MAURICE (fils de Pierre Chatelain cadet et de Josephte-Marie Pallion),
né le 2 avril 1815, au Bouchet-de-Serraval,
fixé à Villersexel (Haute-Saône),
marié dans cette ville, le 26 mai 1846, avec Marie-Josèphe Rivière
(née à Villersexel, le 15 octobre 1817).

---

MARIE-JOSÉPHINE,
née à Villersexel, le 17 avril 1847,
mariée le 11 février 1883
avec Alfred Trouillet,
décédée sans postérité.
Voir *Rev. Sav.*, 1916, p. 17 et 65.

MARIE-JOSEPH,
né à Villersexel,
le 19 juin 1851,
*général de division*, C ✻,
mort en décembre 1916.

Digitized by Google

## DUPORT

JEAN-PIERRE, baptisé le 2 janvier 1749, à Termignon
Créateur de la manufacture et de la filature d'Annecy (1804),
puis des ateliers de tissage;
plus tard, négociant à Lyon, membre de la Chambre de Commerce
de cette ville, époux de Jeanne Perrin, mort à Lyon le 4 décembre 1820.

- PEDRO, mort à la Vera-Cruz.
- EUGÈNE, mort à Leipzig, en 1852.
- BERNARD-VICTOR, né en 1788, mort à Annecy, le 27 juillet 1851, âgé de 63 ans, époux d'Adélaïde-Francine Debry.
- JEAN-DOMINIQUE DU PORT (baron), né à Lyon, le 15 juillet 1780; époux de Catherine-Julie Mallié, mort à Turin, en juin 1849.
  - JEAN-PIERRE-MARIE-CAMILLE (baron), né le 5 juin 1815, à Lyon, époux de Dlle de Chateauvillard, mort à Menton, le 24 mars 1878, sans postérité.
- ROSE-MARIE, épouse du docteur Prunelle, maire de Lyon sous Louis-Philippe.
- CLAIR-DOMINIQUE-EUGÈNE ✻, né à Lyon, le 8 prairial an XII, époux de Marguerite-Philippine-Ernestine Royé-Belliard, mort le 14 janvier 1882.
  - NICOLAS-VICTOR-*Emile*, né à Lyon, le 5 décembre 1851, époux, le 4 juillet 1881, de Madeleine Blanchard, mort le 27 juillet 1896.
    - PIERRE-BENOIT-MARIE, né le 25 novembre 1894.
    - JEAN-LOUIS-ANNE-MARIE, né le 30 décembre 1888.
  - CLAUDE-GABRIEL-PIERRE, dit Pedro, né le 21 août 1848, à Lyon, ancien magistrat, époux, le 27 janvier 1876, de Suzane Durand, baron italien, le 15 septembre 1904, (sans enfants).

Clair, dit Saint-Clair, Duport, fut membre de la Commission des Hospices de Lyon, président de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de cette ville, et de la Société d'Agriculture, chevalier de la Légion d'honneur, agronome et chimiste distingué.

Emile Duport, président de l'Union des Syndicats agricoles du Sud-Est, vice-président de la Société des Agriculteurs de France, et de la Société des Viticulteurs de France, et de l'Union centrale des Agriculteurs, était un agronome éminent qui rendit les plus grands services à l'Agriculture française.

Digitized by Google

## FALCONET

**Charles**, né peu avant 1585, à Arenthon, d'un père qui était de Mont-Saxonnex.

Dans son *livre de raison*, qui existe encore, il dit textuellement : « Vous noterez qu'encore qu'en mes lettres de doctorat, je dis être natif d'Aranthon et en mon contrat de mariage du Montel-Saxonay, qu'il n'y a point d'inconvénient, car l'un est le lieu de naissance de mes parents, et l'autre celui de la mienne. »

Après avoir pris ses grades de docteur en médecine à Montpellier, il se fixa à Roanne en 1610 et s'y maria en 1611 avec Philiberte Alcanon. Nommé, le 9 juin 1614, médecin de Marguerite de Valois, première femme de Henri IV, il habita Paris jusqu'à la mort de cette princesse (27 mars 1615). Il revint alors à Roanne, se fit naturaliser français en 1617 et mourut le 20 février 1641.

- **André**, né à Roanne, le 12 novembre 1612, docteur en médecine de Montpellier, fixé à Lyon, doyen du collège de médecine et échevin de cette ville, conseiller du roi, marié le 27 août 1641, avec Catherine Quinson ou de Quinson, inhumé le 24 avril 1691.
  - **François**, avocat et chevalier du guet.
  - **Noel**, né à Lyon, 1644, médecin à Lyon, puis à Paris, marié en 1670 avec Marguerite Moxin, mort en 1734.
    - **Camille**, né à Lyon, le 1er mars 1671, baptisé le 29 mars, médecin à Paris en 1707, *Membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, mort à Paris, le 8 février 1762.
  - **Charles-François**, chanoine, à Ainay.
  - **Alexandre**, Chanoine, à Saint-Julien.
  - **Jacques**, religieux au monastère de Savigny.
- **Jacques**, né à Roanne, en 1615, conseiller au Siège présidial de Montbrison.
- **Marguerite**, née en 1616, religieuse de sainte Ursule, à Roanne.
- **Pierre**, né en 1617.
- **Claude**, né en 1619, jésuite.
- **Anna**, née en 1620.
- **Pierre**, né en 1620.
- **Jeanne**, née en 1623.
- **Madeleine**, née en 1624, religieuse de sainte Ursule, à Montbrison.

Noël Falconet se fit connaître par des ouvrages de médecine, entre autres : *Système des fièvres et des crises selon la doctrine d'Hippocrate* (1723).

Digitized by Google

Camille Falconet laissa en mourant 11.000 volumes à la Bibliothèque royale. Il a fourni plusieurs dissertations aux *Mémoires de l'Académie des Sciences* et a publié des éditions des *Amours pastorales de Daphnis et Chloé* (1731), et du *Cymbalum mundi*, de Bonaventure Despériers (1732).

## FALCONET

MAURICE, né le 18 janvier 1679, aux Espagnoux, commune d'Annecy, où son père François Falconnet, de Sévrier, était venu épouser, le 2 février 1664, *Estienne* Molinoz. De cette union naquirent onze enfants : Claude, Jacqueline, Pierre, Marie-Josèphe, *Estienne*, Roch; Maurice, Jeanne; Jean-Maurice, Anthoine, Antoine. Maurice, qui était le septième, partit jeune pour Paris, où étaient déjà plusieurs membres de sa famille. Il s'y maria.

---

ETIENNE-MAURICE,
né à Paris, en 1716, *statuaire*,
*membre de l'Académie des Beaux-Arts* (1754).

Dénué de toute fortune, il commença par fabriquer des têtes de bois pour les perruquiers. Ses débuts furent très pénibles, ce qui lui permit plus tard de dire à l'Impératrice de Russie qui voulait l'affubler d'un titre signifiant « votre haute naissance » : cela me convient à merveille, car je suis né dans un grenier. Il se forma lui-même et produisit successivement : *Milon de Crotone, Pygmalion, La Baigneuse, l'Amour menaçant, Le Christ agonisant, l'Annonciation, David, Moïse, Saint-Ambroise.*

Appelé à Saint-Pétersbourg par l'impératrice Catherine II, il y créa une délicieuse figure intitulée *l'Hiver*, puis exécuta la statue monumentale équestre de *Pierre-le-Grand*, qui l'occupa douze ans, après lesquels il rentra à Paris. Devenu paralytique en 1783, il reçut les soins dévoués de Mlle Collot, son élève et sa bru, et mourut le 24 janvier 1791.

Voir *Rev. Sav.* 1914, p. 139.

## GENOUD

JACQUES-LOUIS, fils de Claude et d'Anne-Marie Lacombe,
né aux Marches (Savoie).
Etait confiseur à Grenoble quand il s'y maria, le 9 septembre 1789 (paroisse Saint-Louis), avec Angélique Jourdan.
Il devint plus tard aubergiste à Montélimar, et fut qualifié (1790) maître de l'Hôtel des Princes.
On n'a retrouvé ni son acte de naissance ni son acte de décès.

---

ANTOINE-EUGÈNE *de Genoude*,
né le 9 février 1792, à Montélimar, baptisé le 1er mars suivant.
Anobli le 28 juin 1822, il prit le nom de *de Genoude*.

Digitized by Google

Après avoir fait ses études à Grenoble, il débuta comme agrégé de sixième au lycée Bonaparte, à Paris, puis, au bout d'un an, entra au séminaire de Saint-Sulpice. Il collabora à de nombreux journaux, tels que le *Conservateur,* la *Défense,* l'*Etoile.* En 1825, il fit revivre l'ancienne *Gazette de France.* En 1846, il fut élu *député de la Haute-Garonne.*

Il mourut à Hyères, le 19 avril 1849, laissant de nombreux ouvrages, dont la réputation momentanée ne lui a pas survécu. C'était pourtant un polémiste redoutable.

## GERVEX

ALEXANDRE, né le 28 messidor an III (16 juillet 1795),
à St-Gervais-les-Bains, fils de Nicolas, cultivateur au hameau de la Gruvaz,
et de Jeanne-Nicolarde Rosset,
Facteur aux Messageries, à Paris,
époux de Dlle Marguerite-Eléonore Fouchy,
demeurant rue Montmartre, cul-de-sac Saint-Pierre, n° 2.

NICOLAS-FÉLIX,
né le 22 octobre 1819, à Paris, Facteur de pianos, à Paris,
époux de Dlle Joséphine Peltier.

HENRI, C ✻
né le 10 décembre 1852, à Paris, Artiste peintre, hors concours,
Membre titulaire de l'Académie des Beaux-Arts.

Voir *Rev. Sav.*, 1914, p. 8.

## GOYBET

ALEXIS-SÉBASTIEN (fils de Pierre et d'Emmanuelle Piollet),
né le 17 septembre 1786, à Yenne,
négociant à Lyon, place des Capucines, 2,
époux de Louise Montgolfier.

PIERRE-JULES,
né à Lyon, le 28 septembre 1823,
Principal de l'Ecole de la Martinière, à Lyon, du 1er avril 1863
au 16 août 1879, date où l'emploi fut supprimé;
époux de Marie-Louise Bravais; mort à Yenne le 26 janvier 1912.

| | | |
|---|---|---|
| MARIANO-FRANCISCO-JULIEN, O ✻<br>né le 17 août 1861,<br>à Sarragosse,<br>général de brigade. | VICTOR-LOUIS, O ✻<br>né le 1er juin 1865,<br>à Lyon,<br>général de brigade. | HENRI-JULES, O ✻<br>né le 25 mai 1868,<br>à Lyon,<br>capitaine de frégate. |

I. — Mariano, entré à Saint-Cyr en 1882, devint sous-lieutenant en 1884, lieutenant en 1888, breveté d'état-major en 1892,

Digitized by Google

capitaine au 99e en 1893, chef de bataillon au 159e en 1904, commandant du 30e bataillon de chasseurs en 1908, lieutenant-colonel le 25 décembre 1911 (maintenu), commandant du 152e puis du 158e en 1914, colonel du 158e en 1916, général de brigade le 20 décembre 1917. — Chevalier de la Légion d'honneur le 11 juillet 1902. Officier le 28 octobre 1915. Citation du 17 septembre 1914.

II. — Victor-Louis, admis à Saint-Cyr en 1883, fut successivement sous-lieutenant en 1885, lieutenant au 30e bataillon de chasseurs en 1888, capitaine au 97e en 1895, breveté d'état-major en 1898, chef de bataillon au 98e régiment d'infanterie en 1906, chef d'état-major du commandant supérieur de la place de Briançon (1913), lieutenant-colonel au 81e rég. d'infant. en 1913, passé au 95e en 1914 commandant du 161e rég. d'infant.; colonel le 24 juin 1916 et général de brigade le 20 mars 1919.

Chevalier de la Légion d'honneur le 11 juillet 1909; officier le 3 mai 1916; citation du 8 septembre 1915.

III. — Henri-Jules, entré à l'Ecole navale en 1884, était lieutenant de vaisseau depuis le 11 décembre 1909, quand éclata la guerre. Il fut nommé capitaine de frégate le 8 décembre 1915 (par décret spécial). — Chevalier de la Légion d'honneur le 30 juillet 1903; officier le 17 juillet 1915; citation du 20 juillet 1915.

Voir *Rev. Sav.*, 1917, p. 6

## LAVENAY (DE)

JACQUES, fils de Mathieu, notaire, et de Jeanne-Josephte Tessier,
né à Chilly, le 15 mars 1794,
percepteur à Moûtiers,
époux de Françoise, dite Fanny Laissus,
retraité le 6 janvier 1853; mort à Chilly, le 25 mai 1872.

JEAN-ANTOINE,
né le 16 septembre 1640, à Moûtiers,
Sous-Préfet,
époux de Marie-Victorine-Camille de Mouy,
décédé accidentellement, à Alger, le 28 juin 1876.

MARIE-BLANCHE-FRANÇOISE-EMMA.

HUMBERT-CHARLES-MARIE, ✠ I
né à Paris, le 12 janvier 1870, Sous-Préfet.

Jacques de Lavenay était le frère de Claude-Joseph, qui devint avocat à la Cour royale de Paris et qui fut le père de Victor-Hippolyte-Mathieu, président de la section des Finances au Conseil d'Etat.

Jean-Antoine, après avoir fait son droit, devint successive-

Digitized by Google

ment : conseiller de préfecture de la Haute-Loire, le 19 septembre 1866, et des Côtes-du-Nord, le 31 août 1867; secrétaire général du Var, le 2 janvier 1869; enfin, sous-préfet de Mamers.

Il fut relevé de ces fonctions le 14 septembre 1870.

Son fils, Humbert-Charles-Marie, licencié en droit, fut nommé secrétaire général du Morbihan le 13 octobre 1896 et sous-préfet de Bar-sur-Seine le 24 septembre 1900.

Transféré à Thiers en 1906, il passa à Montbrison peu après, puis à Saint-Quentin le 3 mai 1913 et à Dunkerque le 3 mars 1914.

Cité pour sa belle conduite pendant la guerre (*Officiel* du 4 août 1915, p. 8.367).

Voir *Rev. Sav.*, 1917, p 14.

## MERMOZ

PAUL-LOUIS-BALTHAZARD, né à Chambéry, le 1er mars 1760, successivement étudiant à Turin, avocat à Chambéry; membre du Conseil des Cinq-Cents, le 2 vendémiaire an IV; démissionnaire en germinal an VII; membre du Conseil de Préfecture du Mont-Blanc à la fondation de cette institution (28 pluviôse an VIII), époux de Marie-Caroline Hus.

---

LOUIS-POLYXÈNE, ✻
né à Turin le 27 juillet 1790; naturalisé Français le 19 avril 1826;
*Directeur des Contributions Directes du Rhône;*
retraité à Lyon le 1er mars 1855,
décédé à Lyon le 1er mars 1865, célibataire.

## MODELON

FRANÇOIS, né le 9 janvier 1823, à Grésy-sur-Isère (fils de Christine Veyrat, sœur du poëte), professeur de rhétorique à l'Ecole de Sorèze.

Il avait été l'élève de Dupanloup au petit séminaire de Saint-Nicolas du Chardonnet, puis professeur à la Chapelle Saint Mesmin, au Collège Stanislas et à N.-D. d'Auteuil.

Il a laissé de nombreux recueils de vers, parmi lesquels : *Thémis*, satires; *Brises d'Automne;* Echos de la Sorèze; *France et Savoie*, etc.

Marié avec Mlle Pech Marie-Pauline-Mathilde.

---

LOUIS-PIERRE-MARIE-ANTOINE, C ✻
né le 2 juin 1863, à Sorèze,
*Général de Brigade,*
marié le 18 février 1898, à Sorèze, avec Dlle Louise-Joséphine Rousse.

Entré à Saint-Cyr en 1884, le général Modelon fut successivement sous-lieutenant en 1886, lieutenant en 1891, capitaine en 1897 au 130e, adjudant-major au 1er étranger en 1908, major au 2e zouaves en 1910, lieutenant-colonel au corps.

Digitized by Google

Promu colonel le 24 juin 1916, général de brigade à titre temporaire le 19 mars 1917 et à titre définitif le 11 avril 1918.

Chevalier de la Légion d'honeur le 29 décembre 1904, officier le 22 novembre 1914 et commandeur le 30 décembre 1917.

Citations des 8 novembre 1915 et 30 janvier 1916.

## MOLLIEX-GOZE

CLAUDE-ANTOINE, né à Queige en 1758,
restaurateur à Paris (pointe Saint-Eustache),
époux de Madeleine Leclerc.

VICTOIRE,
née à Chaillot, le 1er décembre 1787, épouse de Vincent Auchard,
*nourrice du roi de Rome*
morte à Lagny le 15 novembre 1846.

L'Empereur accorda à Victoire Auchard un don de 600.000 francs et gratifia son fils, le frère de lait du roi de Rome, du titre de baron.

Victoire Auchard, devenue veuve, alla s'installer à Lagny, où elle acheta le château de Saint-Laurent, qu'elle revendit en 1821.

Son fils, le baron Louis Auchard, devint secrétaire de Louis-Napoléon Bonaparte en 1849, mais abandonna cette fonction après le coup d'Etat du 2 décembre. Il mourut à Paris, rue du Helder, le 25 mars 1871.

C'est le maréchal Bertrand qui avait découvert cette nourrice.

Signalé par M. Ch. Dufayard dans le bulletin mensuel de l'*Union des Allobroges* et reproduit par le *Savoyard de Paris* du 15 février 1913.

## NACHON

JACQUES, né à Samoëns, le 18 août 1879,
fils de Jean Nachon, de Taninges, et de Marie Rouge.
Entrepreneur, puis rentier à Genève. Epoux de Jeannette Vivian.
Décédé à Genève, le 30 mai 1879.

FRANÇOIS-JOSEPH, dit FRANCIS, ✻ ❦ I, né à Genève, le 15 octobre 1847,
*Architecte à Paris* (34, boulevard Arago),
mort célibataire dans sa maison de campagne,
à Boullay-les-Trous (Seine-et-Oise), le 30 septembre 1909.

Francis Nachon fut élève et collaborateur de Garnier, architecte de l'Opéra. Architecte de l'établissement thermal de Vittel (Vosges), il fut décoré, par décret du 14 août 1900, comme architecte du palais médian des Invalides à l'Exposition. Coïncidence curieuse, sa succession fut liquidée par Me Carquillat, notaire à Limoux, également originaire de la Haute-Savoie, qui m'a très aimablement guidé dans mes recherches.

Digitized by Google

## NEUVECELLE ou NEUVESEL (DE)

JOSEPH, né à Lully, le 19 mars 1714.
Il s'établit en France et y devint propriétaire de verreries.

JOSEPH, né le 11 mai 1755, à Planche-les-Mines, propriétaire de verreries, époux de Dorothée Dédié.

FRANÇOIS-JOSEPH, né le 1er octobre 1793, à Saint-Berain, propriétaire de verreries à Givors, époux de Marie-Claudine-Louise dite Irma Fleudelix.

| | |
|---|---|
| MARIE-MELCHIOR-AMÉDÉE, né le 28 août 1824, à Givors, comte romain le 21 novembre 1882, époux de Marie-Antoinette-Henriette-Victoire de la Rivière de la Tournette (1874). Il est mort le 5 janvier 1899. | JEAN-JOSEPH-ANATOLE, né le 6 février 1823, à Givors, mort sans alliance. |

FORAS, *Armorial*, IV, 259, 260.

## PAVY

FRANÇOIS, né à Aillon-le-Jeune, le 28 octobre 1724, charpentier en bateaux à Roanne (Loire), époux de Marie Dubois, décédé à Roanne le 25 février 1789.

CLAUDE.

PIERRE, né à Roanne le 9 juillet 1751; charpentier en bateaux; marié le 4 octobre 1774 avec Dlle Popelin Marie; décédé à Roanne le 10 janvier 1810.

| | | |
|---|---|---|
| ANTOINE, né à Roanne le 7 juillet 1775; charpentier en bateaux; époux de Dlle Valendru Claudine; mort à Roanne, le 23 juillet 1863. | LOUIS, né à Roanne le 23 juin 1781; charpentier en bateaux; marié le 22 avril 1803 née à Roanne le 26 juin 1786. avec Dlle Tardy Jeanne | MARGUERITE et MARIE, filles jumelles, nées le 10 avril 1870. |

| | | |
|---|---|---|
| PIERRE, né à Roanne, le 13 février 1799. | JEAN-BAPTISTE, né à Roanne, le 8 novembre 1805. | ANTOINE, dit *Louis-Antoine Augustin*, C ✻, C ✠ né à Roanne le 18 mars 1805, *Doyen de la Faculté de Théologie de Lyon*, puis *Evêque d'Alger*, décédé à Alger le 16 novembre 1866. |

Mgr Pavy fit ses premières études au petit séminaire de Saint-Jean, à Lyon. Il passa ensuite au grand séminaire de Saint-Irénée, où il se distingua. Nommé vicaire à Saint-Bonaventure de Lyon, il publia *Les Grands Cordeliers* et les *Cordeliers de l'Observance,* qui attirèrent l'attention sur lui. En 1837, il fut nommé professeur d'histoire à la Faculté de théologie de Lyon, dont il devint doyen en 1842.

Le 25 février 1846, il fut appelé à l'évêché d'Alger. « Ce prélat remplit ses fonctions ecclésiastiques avec beaucoup de prudence et évita d'inquiéter les indigènes de l'Algérie par un zèle apostolique intempestif. »

Digitized by Google

Outre de nombreux discours, mandements, lettres pastorales, on lui doit : *Lettre sur le célibat ecclésiastique* (1851) ; *Du Mahométisme* (1853) ; *Esquisse d'un traité sur la souveraineté temporelle du Pape* (1860), etc.

## PISSARD

NICOLAS-MARIN, né le 9 mars 1820, à Saint-Roch (fils de Nicolas-Marin et de Marianne Mabboux), négociant à Lyon, rue Saint-Pierre, 18, époux de Catherine Emery, décédé à Paris, en décembre 1913.

LÉON-JOSEPH-ETIENNE, C ✻, né le 27 janvier 1863, à Lyon; Directeur du journal *Le Siècle*, Sous-chef de cabinet du Ministre de l'Intérieur (1891), Inspecteur général des services administratifs du Ministère de l'Intérieur (1903) Directeur général de la Dette Ottomane, à Constantinople., chevalier de la Légion d'honneur le 13 juillet 1891, Officier le 12 janvier 1903, Commandeur en 1919.

## RAMBAUD

JOSEPH, fils de Vincent et de Thérèse Olive, né à Valloires le 10 avril 1729. Avait trois frères (Jean-Baptiste, 1724; Jean-François, 1726; Eustache, 1734) et deux sœurs (Anne-Marie, 1731, et Benoîte, 1736). Il s'expatria et se fixa comme marchand à Givors (Rhône), où il épousa, le 23 janvier 1751, Fleurie Dervieux.

JOSEPH-ANTOINE, né à Givors, le 12 juillet 1762; marchand; époux de Françoise Allemand ou Alliment, de Givors, le 11 mai 1791; décédé à Lyon le 24 octobre 1840 (78 ans).

JOSEPH-HUGUES-ANDRÉ, né à Lyon le 8 novembre 1809, marié le 22 février 1843 avec Catherine-Marthe-Coralie Coste, propriétaire rentier, rue de la Monnaie, 12, quai du Peuple, 17.

MARTIN-FLEURY-JOSEPH, né le 18 août 1849, à Lyon, Professeur à la Faculté catholique de Droit de Lyon, Membre correspondant de l'Institut, Fondateur et président du Conseil d'administration du *Nouvelliste* de Lyon, Commandeur de l'Ordre de S. Grégoire le Grand, Maire de Vaugneray, décédé le 28 mars 1919.

| | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| RÉGIS, né le 1er février 1875. capitaine de corvette de réserve, administrateur du *Nouvelliste*. | ANDRÉ. | EMMANUEL, croix de guerre. | ADRIEN, décédé. | FÉLIX, lieutenant de vaisseau, croix de guerre. | HENRY. | Mme LOUIS Jarsaillon. | Mme JOSEPH Denavit. | Mme LOUIS Vivien. | Mme Veuve ANTOINE Manhes. |

Martin-Fleury-Joseph Rambaud fit ses études classiques au collège de Mongré, puis il fréquenta l'Université de Lyon, où il se fit recevoir licencié ès-lettres (1871) et docteur en droit (1873).

Entre temps, il s'était engagé dans les zouaves pontificaux

Digitized by Google

pendant la guerre de 1870-71, et avait pris part à la bataille de Patay.

La guerre finie, il se fit inscrire au barreau de sa ville natale et fut quelque temps attaché au Parquet.

Mais, à la création des Facultés catholiques de Lyon (1875), le jeune avocat fut appelé à professer dans la chaire de Droit romain. Il ne s'y attarda pas et se vit bientôt confier la chaire d'économie politique où son enseignement brilla d'un vif éclat jusqu'à sa mort.

On peut se faire une idée de cet enseignement par les ouvrages qu'il publia et qui lui ouvrirent les portes de l'Institut comme membre correspondant de l'Académie des sciences morales et politiques, où il fut élu à l'unanimité des voix sans avoir posé sa candidature.

L'un de ses principaux ouvrages est un *Traité d'économie politique,* qui est devenu classique; l'autre, œuvre vraiment magistrale par le savoir immense qu'elle dénote et par la profondeur des aperçus, est une *Histoire des doctrines économiques,* en deux volumes compacts.

Catholique militant, M. Rambaud fonda en 1879 le *Nouvelliste de Lyon,* mais il n'ambitionna jamais pour lui-même les honneurs politiques. Il fut cependant maire de Vaugneray.

Administrateur de plusieurs Sociétés, toujours dévoué aux œuvres locales, il était fort apprécié pour ses qualités de financier et d'économiste, et pour son inlassable générosité.

Il mourut à Lyon le 29 mars 1919, après une vie laborieuse et utile, laissant un nom honoré à ses dix enfants.

## RIONDEL

JEAN, fils de Joseph et de Josephte Pontet, né le 26 juin 1723, à Samoëns; établi comme maçon au Fontanil, par Saint-Egrève (Isère); marié le 15 février 1746 avec Madeleine Aimard, du Fontanil, paroisse de Saint-Vincent du Plâtre.

---

LOUIS, né le 8 mai 1757, au Fontanil, paroisse de Saint-Vincent du Plâtre; tailleur de pierres à Saint-Marcellin, époux de Laurence Riboud, décédé aubergiste à Saint-Marcellin, le 5 mars 1819, « dans sa maison sise sur la place ».

---

LOUIS-GASPARD, né le 2 décembre 1789, à Saint-Marcellin, Secrétaire de la Sous-Préfecture, marié le 8 juillet 1823 avec Rosalie Guilhermet.

---

LOUIS-SABIN, né le 24 avril 1824, à Saint-Marcellin, *Avocat au barreau de sa ville natale* et DÉPUTÉ DE L'ISÈRE.

Digitized by Google

Après avoir étudié le droit à Grenoble (1843), M. Riondel se fit inscrire comme avocat au barreau de Saint-Marcellin. Il devint maire de cette ville en 1860. Elu député de la 2e circonscription de l'Isère, il fit partie de l'opposition et vota constamment contre la politique du gouvernement impérial. En 1869, il obtint le renouvellement de son mandat.

Le 8 février 1871, les électeurs de l'Isère l'envoyèrent siéger à l'Assemblée nationale, le premier de la liste, avec 95.289 suffrages. Après la dissolution de cette Assemblée, il fut élu à la Chambre des Députés le 29 février 1876, fit partie des 363 et fut réélu le 14 octobre 1877.

Il ne se représenta pas aux élections de 1881 et mourut en 1889.

(V. *Larousse*

## SERULLAZ

PIERRE, né à Chambéry, en 1749,
Commissaire à terrier et châtelain à Poncin (Ain),
époux de Claudine Marin, naturalisé français en 1779.

---

GEORGES-SIMON, né le 2 novembre 1774, à Poncin,
pharmacien en chef de l'armée.
Membre de l'Académie des Sciences, mort du choléra en 1832.

Georges-Simon Sérullaz, qui avait fait quelques études de pharmacie, s'enrôla en 1793 et devint pharmacien major à vingt ans. Attaché à l'armée d'Italie, il employa ses loisirs à approfondir les sciences naturelles. Au moment du blocus continental, il prépara pour les hôpitaux du sirop de raisin destiné à remplacer le sucre et seconda Parmentier dans ses expériences pour la fabrication des sucres indigènes. Attaché au corps du maréchal Ney, il fit les campagnes d'Allemagne, puis celle de Russie, devint pharmacien en chef, puis professeur à l'hôpital de Metz (1814). Agé alors de 40 ans, Sérullaz se mit à étudier le grec et les mathématiques et se livra à d'intéressantes expériences chimiques.

En 1825, il fut nommé professeur au Val-de-Grâce; il succéda en 1829 à Vauquelin comme membre de l'Académie des Sciences, et il venait d'être appelé à la chaire de chimie du Muséum quand il fut emporté par le choléra (1832).

On lui doit d'importantes découvertes, notamment sur le brome, le potassium, le carbone, le chlore, les alcalis.

Il découvrit notamment le protoiodure de carbone en 1823 et l'iodure de cyanogène en 1824.

Ses travaux ont fait l'objet de nombreux mémoires, publiés de 1810 à 1831.

(V. *Larousse*.)

Digitized by Google

## TERMIER

JEAN-GABRIEL, né à Chambéry le 4 pluviôse an VIII (25 décembre 1799), commis négociant, puis négociant à Lyon, rue Vieille-Monnaie, marié à Lyon, le 13 juin 1825, avec Marguerite Orey, dite Bernard.

JOSEPH-FRANÇOIS, né le 12 avril 1826, à Lyon, rue Vieille-Monnaie, 43, commis négociant, puis négociant, marié le 13 février 1856, avec Jeanne Mollard.

PIERRE-MARIE, né le 3 juillet 1859, à Lyon, *Ingénieur en chef des Mines, Professeur à l'Ecole des Mines, Directeur du service de la carte géologique détaillée de la France, Membre de l'Institut.*

Entré à l'Ecole polytecnique en 1878, avec le n° 10.

Il a été élu membre de l'Académie des Sciences (section de minéralogie) le 22 mars 1909.

Voir *Rev. Sav.*, 1915, pages 20, 21

## VACHOUX

PIERRE, né le 29 décembre 1806, à Arbusigny; homme de lettres; époux de Mauriza Magnin, d'Andilly, habita successivement Vallard, Champel, Annecy, où il est mort le 5 octobre 1873.

A publié : *Réflexions d'un passant, ou deux mots sur l'homme et sa destinée;*

*Relation de la Mission d'Arbusigny en 1840* (Genève, 1840).

*Extraits inédits de la correspondance et des manuscrits du cardinal Gerdil* (Annecy, 1867);

*Le moderne Capitole, ou Saint-Pierre de Rome,* Annecy. 1869;

*Rome et ses sept collines; — Un abri dans la tourmente; — Un édifice dans les ruines;*

*Glanures archéologiques et biographiques* (1873).

JEAN, né le 3 janvier 1837, à Vallard-Mollesulaz (Gaillard); bijoutier à Marseille; marié dans cette ville avec Mlle Marie Ferrat-Gagnière; décédé le 15 novembre 1905, à Paris.

| | | | |
|---|---|---|---|
| GEORGES-FRÉDÉRIC, O ✻, né le 3 février 1877 à Marseille, *lieutenant-colonel d'infanterie coloniale,* marié le 16 juin 1908, à Marseille, avec Mlle Marguerite Ferrat-Daviet. | MARTHE, morte en bas âge. | CHARLES, décédé en 1902, à Marseille. | JEAN, officier, disparu dans le naufrage de l'*Emir,* le 9 août 1911. |

Voir *Revue Savoisienne,* 1919, p. 45.

F. MIQUET.

Digitized by Google

# REVUE BIBLIOGRAPHIQUE SAVOISIENNE

L. Gauchat et J. Jeanjaquet, **Bibliographie Linguistique de la Suisse romande**. Tome second (1).

Pour les travailleurs, pas d'œuvre plus utile, plus indispensable, que les bibliographies. (Voilà bien un *truisme!*) Parmi les nombreux répertoires publiés récemment, il en est peu de mieux ordonnés, de plus substantiels, que la *Bibliographie Linguistique de la Suisse romande*.

La *Revue Savoisienne* s'est fait un devoir de signaler avec éloge l'apparition du tome Ier de ce bel ouvrage (1912). Nous avons également souhaité la bienvenue (2) aux premiers fascicules du tome II. Le monument est aujourd'hui achevé. Les auteurs ont eu l'amabilité d'offrir un exemplaire, en leur nom et au nom des éditeurs, MM. Attinger frères, à la Bibliothèque florimontane. Nous leur renouvelons, avec nos remerciments chaleureux, nos félicitations les plus sincères.

Que d'heures risquant d'être perdues en recherches vaines ne le seront pas, grâce au labeur des savants romanistes de Zürich et de Neuchâtel! Il convient de le redire : quiconque voudra s'occuper en Savoie de travaux linguistiques devra bien souvent consulter cette bibliographie si richement documentée.

Le tome II est ainsi divisé :

Histoire et Grammaire des Patois;
Lexicographie patoise : *a*) Glossaire et collections de mots;
*b*) Etudes lexicographiques et étymologiques;
*c*) Glossaire des Patois de la Suisse romande.
Français provincial; Noms de lieux et de personnes.

La partie nouvelle de l'ouvrage commence avec le chapitre VI, spécialement consacré à l'Onomastique. Sont d'abord analysés (n° 1982 sqq., les Ouvrages généraux. Puis, sous ce titre : *Matériaux*, on passe en revue les « sources principales ». Ce qui suit concerne l'orthographe, les noms bilingues, les études toponymiques et les étymologies.

Sous la rubrique : *Noms de personnes*, sont répartis les prénoms, les noms de famille (matériaux, sources principales, origine, signification et histoire).

Naturellement une partie importante est réservée à l'Enquête instituée, pour le *Glossaire des Patois de la Suisse romande*, sur les noms de lieux et de famille (sous la direction de M. le Professeur E. Muret).

Pour terminer le recueil, un complément au tome I, et une série de comptes-rendus additionnels, suivis du répertoire alphabétique indispensable.

L'ouvrage entier comprend 2435 articles, dont 1395 pour le tome II (1040-2435). Nous sommes forcé de nous borner à quelques renseignements glanés çà et là, dont un lecteur savoyard pourra faire plus facilement son profit.

Sur la prononciation des noms terminés en *az, oz* : n° 2022. Sur *Tauredunum* : n° 2048. Sur les appellations indigènes servant à désigner les cimes des Alpes d'après leur forme ou leur aspect : n° 2056. *Condemine*, 2064; *Chaux*, 2069. Sur le nom du lac de Genève, 2094; *Moëllesulaz*, 2098; *Jura*,

(1) Neuchâtel, Attinger frères, 1920; grand in-8°, XII-416 p.; avec 3 fac-similés. Prix, 15 francs.

(2) Cf. *Revue Savoisienne*, 1918, p. 95-96; 98-99. — Voir aussi *Ibid.*, 1910, p. 266; 1912, p. 278; 1915, 49 sqq., et J. Désormaux, *L'Etude de la Phonétique en Savoie*, p. 60.

Digitized by Google

2132; *luge*, et diverses appellations du traîneau (addition à 1548, p. 373); *enfant, garçon, fille*, dans les langues romanes, 2405; *huguenot*, 2407 et 2408; etc.

Parmi les notices les plus importantes : 2030, sur D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *Propriété foncière et noms de lieux habités en France;* 2126, sur JACCARD, *Essai de Toponymie;* 2132, sur MURET, *De quelques désinences de noms de lieu;* 2145, sur COOLIDGE, *Alpine studies;* 2226, RITTER, *Noms de famille;* 1597* (p. 376), TAPPOLET, *Die alemannischen Lehnwoerter in den Mundarten der franzoesischen Schweiz.*

Plusieurs notes additionnelles concernent la géographie linguistique. Rien d'étonnant, depuis le magnifique essor de cette science toute récente. Ainsi, 2406 : sur le beau livre de GILLIÉRON, *Généalogie des mots qui désignent l'abeille.* [Ajouter un intéressant compte-rendu de A. DAUZAT, in *Le Larousse mensuel illustré*, n° de mars 1920.] De même (2374, GUARNERIO, *Fonologia romanza*, a donné lieu à une analyse critique de G. MILLARDET, in *Rev. Langues romanes*, LX, 325-330.

Au sujet du livre d'A. DAUZAT, *Les Argots de métiers franco-provençaux*, signalé ici-même, trop brièvement (cf. *Rev. Sav.*, 1919, p. 52), il conviendrait d'indiquer d'une façon moins sommaire l'origine des matériaux de cet ouvrage. Ce n'est que juste.

Comme auparavant, la *Revue Savoisienne* a été consciencieusement dépouillée. Sur les travaux de M. MARTEAUX notamment, cf., n°s 2080, 2098, 2133, 2141. On est heureux de voir ainsi rendre hommage à notre érudit Collègue (1).

* * *

Profitons de l'occasion pour signaler aussi la publication du 21e *Rapport annuel* (1919) de la « Rédaction du Glossaire des Patois de la Suisse romande »; Neuchâtel, Attinger, 1920. J. DÉSORMAUX.

(1) « La *Revue Savoisienne* a publié une série d'autres notes et études de M. MARTEAUX sur la toponymie historique de la Haute-Savoie. Toujours bien documentées, elles sont précieuses pour l'interprétation de maints noms romands, mais comme elles ne concernent pas directement notre pays nous ne les énumérons pas ici. » Page 317, n° 2141.

# GLANES

*Les Parlers de Savoie, la Littérature dialectale et l'Enseignement primaire*, tel est le sujet d'une Conférence donnée par M. J. DÉSORMAUX, le jeudi 24 juin, à l'Ecole Normale d'Institutrices de Rumilly.

Après avoir résumé les travaux dialectologiques concernant la Savoie, passé en revue la Littérature savoisienne et montré comment la connaissance des patois pouvait servir aux maîtres et aux élèves pour l'étude même de la *langue maternelle*, le conférencier a insisté sur l'intérêt qu'offrent pareilles recherches. Il a donné d'utiles conseils à ses auditrices et vivement engagé les Membres de l'Enseignement primaire à profiter de leurs fonctions (et de leurs rares loisirs) pour accroître la documentation historique ou linguistique, en signalant notamment à l'Académie Florimontane tout ce qu'ils auront jugé digne de remarque (dialectologie, folk-lore, géographie linguistique, observations sociologiques, etc.). Semblables travaux seront toujours accueillis avec sympathie.

*Le Directeur-Gérant :* Marc LE ROUX

Annecy, Imprimerie J. ABRY. — 26.621

Digitized by Google

61me Année 1920 4e Trimestre

Omnes omnium caritates patria una complexa est.
(Cicéron : *De Officiis*, lib. I.)

# La Revue Savoisienne

PUBLICATION PÉRIODIQUE
de
L'ACADÉMIE FLORIMONTANE D'ANNECY
*Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896*

## Sommaire :

**Académie Florimontane**... *Séances des 6 octobre, 3 novembre, 1er décembre 1920.*
**F. Miquet**..... *Les Commandants militaires sous le Buon Governo.*
**Max Bruchet**..... *Le Projet de Mariage de Marguerite d'Autriche, Douairière de Savoie, avec Henri VII.*
**F. Miquet**..... *Les Savoyards à l'Université d'Avignon.*
**M. Le Roux**..... *Notes sur la biologie de la Truite dans les grands lacs savoyards.*
**F. Miquet**..... *Nouvelles recherches sur les familles des Emigrants savoyards fixés en France avant 1860.*

Revue Bibliographique Savoisienne :

**J. Désormaux**..... *La Vie rustique et la Philosophie dans les Proverbes et Dictons valdôtains*, par Joseph Cassano.
**F. Miquet**..... *Dictionnaire du clergé séculier et régulier du diocèse de Genève-Annecy*, par M. le Chanoine Rebord et M. l'abbé Gavard.
— *Le Luth brisé*, par Georges Marteaux.
*Table des matières pour 1920.*

ANNECY
Imprimerie J. Abry, Editeur
1920

Digitized by Google

Digitized by Google

# ACADÉMIE FLORIMONTANE — ANNECY

*Séance du 6 octobre 1920*

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à cinq heures [1].

Après lecture et approbation du procès-verbal de la séance précédente, le Président s'exprime ainsi :

Messieurs,

Depuis que la Florimontane existe, il n'est jamais arrivé à son Président d'avoir à féliciter en même temps sept Collègues décorés de la Légion d'honneur et trois titulaires d'autres distinctions. C'est la fortune qui m'échoit aujourd'hui :

M. Auguste Terrier a été promu commandeur, M. Henry Bordeaux officier, et MM. Bruchet, Dusaugey, Ferrero, d'Orlyé, Paul Girod, sont nommés chevaliers de la Légion d'honneur;

M. Favre-Lorraine est chevalier du Mérite Agricole;

Mgr Piccard a reçu la rosette d'officier de l'Instruction publique et le très regretté M. François Gardier se trouve compris dans une promotion de médailles spéciales du dévouement décernés par l'Association des Dames françaises.

Nous saluons la mémoire de M. Gardier et nous adressons à tous nos Collègues nos plus sincères compliments.

Le *Journal Officiel* a longuement exposé les titres des élus, mais ce qu'il n'a pas dit, c'est la générosité de M. Paul Girod qui, pendant la guerre, a subventionné largement toutes les œuvres intéressantes de notre région.

Malheureusement, plusieurs de nos Collègues ont été cruellement éprouvés par des évènements douloureux : M. le chanoine Lavorel a perdu une sœur qui partageait ses joies et ses peines, M. Ferrero a vu mourir à la fleur de l'âge un fils qui ne laisse derrière lui que des sympathies, et MM. Anthonioz portent le deuil de leur excellente mère.

Nous les prions d'agréer nos meilleures condoléances.

1. Sont présents : MM. Balleydier, Blanc, Blandin, A. Crolard, Crozet, Désormaux, Despine, Falletti, Flamary, Fontaine, Lavorel, Marteaux, Miquet, Moret, Nanche, Périn, H. Pfister, L. Pfister, Revil, F. Serand, J. Serand.
Excusés : MM. Le Roux, Langlois.



Digitized by Google

Lecture est donnée de la correspondance.

M. Mercier, nommé Inspecteur d'Académie à Privas, envoie sa démission en exprimant ses regrets de nous quitter.

Le Président dit que ces regrets sont réciproques et que nous garderons le plus agréable souvenir de M. Mercier.

Il fait circuler, pour être revêtues des signatures des Membres présents, deux cartes postales : l'une destinée à féliciter M. Bruchet de sa décoration, l'autre qui portera à M. Le Roux nos meilleurs souhaits de prompt rétablissement.

Le Président signale l'apparition du premier volume du *Dictionnaire du Clergé du Diocèse de Genève-Annecy,* don de M. le chanoine Rebord, qui en est l'auteur, en collaboration avec M. l'abbé A. Gavard.

Il rend hommage à la patience et à l'érudition qu'ont dû déployer nos deux Collègues pour mener à bonne fin ce travail, qui est appelé à rendre les plus grands services aux biographes et aux historiens.

Le Même fait une communication sur Barthélemy Gallice et la famille Rive. *(V. article séparé.)*

Le Président fait encore la communication suivante :

L'*Officiel* du 29 septembre 1920 publie les noms des mères de dix enfants et plus, auxquelles a été décernée la médaille d'or de la famille française.

La Savoie en compte 48 et la Haute-Savoie 21 : total 69.

On avertit officieusement que cette promotion sera suivie d'une seconde, d'égale importance, et qui complètera l'effectif des mères de *dix* enfants. Il faudrait donc doubler les chiffres; nous arriverions ainsi à 138.

Or, en 1860 (voir *Rev. Sav.* de 1915, page 46), les chefs de familles savoyards qui comptaient *douze* enfants s'élevaient à 251.

Triste constatation!

Le Même dépose sur le bureau les ouvrages suivants reçus depuis la dernière séance : *La Vérité sur l'Escalade* (don de M. F. Marullaz); *Dictionnaire du Clergé du Diocèse de Genève-Annecy,* par M. le chanoine Rebord (don de l'auteur); *La Cité Idéale, Chant de Victoire, Noël du petit Alsacien, Voici le Printemps* et *Au coin du feu,* par M. Henry Crozat (don de M. Jean Terrier, imprimeur); *Revue de Savoie,* tome VIII, 15 janvier-15 juillet 1920 (don de M. Orsier); *Les Origines d'une entreprise commerciale anversoise aux Canaries, Sceaux des familles Anversoises aux XIV et XVe siècles, Gilbert Van Schoon-*

Digitized by Google

*beke, Les Imprimeurs Trognœsius et leur famille, Un Artiste ecclésiastique le chanoine Comperis, Une Œuvre artistique du chanoine Comperis, Pierre-Ernest Garnier abbé d'Eenaeme, Anciennes cloches d'Eenaeme,* et les *Aventures posthumes d'une princesse bourguignonne,* par M. Fernand Donnet (don de l'auteur).

Remerciements aux donateurs.

M. Crolard, député, signale un rapport du pharmacien Joseph Bonjean, publié dans le numéro du 15 août 1858 des *Annales de la Chambre Royale d'Agriculture de Savoie,* sur la panification de la betterave, laquelle, réduite en pulpe et mélangée à la farine, donne un pain excellent. L'essai en avait été fait alors avec succès dans plusieurs villes de Savoie.

M. Crolard fait aussi part à l'Académie de ses démarches au ministère, relativement à la crise du logement, et donne lecture d'un projet qu'il y a déposé, dans lequel il préconise l'emploi du type des chalets de la vallée de Thônes pour les constructions à exécuter au plus tôt et sans trop de frais dans les régions dévastées et dans la banlieue parisienne. L'exécution de ce projet serait d'un intérêt particulier pour la Savoie qui aurait là l'occasion de fournir une quantité énorme de bois de construction.

Le Même remet de la part de son fils, François Crolard, élève à l'Ecole Nationale des Arts décoratifs de Paris, une collection de superbes photographies dont il sera parlé plus tard.

M. Désormaux appelle l'attention sur une œuvre attrayante, où philosophes et érudits, dialectologues et folkloristes savoyards, dit-il, trouveront, une mine précieuse de renseignements. Il s'agit de *La Vie rustique et la Philosophie dans les proverbes et dictons valdotains,* de M. Joseph Cassano. Volume imprimé à Turin, en 1914, et que l'auteur a dédié à la mémoire de J.-B. Cerlogne, « simple et belle figure de soldat, de prêtre, de citoyen et de poète ».

Cet ouvrage traite de la météorologie, de l'agriculture et des proverbes et dictons y relatifs; puis des réflexions d'ordre moral et d'autres proverbes mettent en relief les traits essentiels du caractère de l'habitant et font ressortir les qualités de la race. La 3e partie relève les « manières de dire », plaisanteries et devinettes, et quelques pages sont consacrées aux coutumes, croyances et superstitions. C'est l'âme du paysan de la Vallée d'Aoste que M. Cassano permet de scruter à loisir.

Cette vallée a tant d'affinité avec la Savoie, que M. Désor-

Digitized by Google

maux espère que bientôt, l'auteur donnera à son ouvrage un complément comparatif de ces deux provinces.

M. Marteaux fait la communication suivante :

J'ai relevé en toponymie les lieux dits Les Macherets, à Aviernoz, et Les Macherettes, à Metz. Ils me paraissent appartenir à une famille dont la racine ancestrale exprimerait l'idée de tache. C'est ainsi que HDT, *Dictionnaire de la Langue française,* font dériver l'afr. *mascherer,* fr. *machurer,* d'une racine germanique *mask,* tache, tandis qu'ils font remonter notre fr. *masque* à l'ital. *mascara, maschera,* p. *mascre,* à Nonglard, DS, ayant même sens et dont l'origine serait inconnue. En réalité, la racine paraît clatique, car nous trouvons dans Holder *masca,* sorcière, très probablement avec une idée de taches sur le visage, et une série de noms propres dérivés, Mascius, Mascator, la racine paraît celtique, car nous trouvons dans Holder *masca,* qui expliquerait ital. *mascarone,* grand masque, fr. *mascaron,* p. Macheron, localité près d'Allinges, avec un autre nom d'homme, Macherel, et *machron,* noir de fumée délayé dans de l'eau, DS. Ainsi, on en viendrait à admettre l'existence d'un lat. pop. *mascarare,* peut-être avec un doublet *mascurare,* et qui serait la vraie origine de *mascherer,* avec *machurer,* p. *machrâ,* barbouiller, DS, p. 255. — Le p. passé *mascaratum,* p. *machèrâ,* se retrouve dans Machuraz, en 1258 *Machiraz,* Ain, Philipon, *Dict. top.,* ancienne ville *Mascarata,* fondée dans un site boisé. — La racine celt. *mask* suivie du suff. *aria* a fourni un dérivé topographique Masquières (Montayral, Lot-et-Garonne), au XIIIe s. *Mascheriae,* sans doute en parlant d'une terre qui est comme machurée, c'est-à-dire où l'idée de tache a dû s'appliquer à un certain aspect de la végétation. Il semble qu'il n'y ait plus dès lors de doute à avoir sur l'origine de nos Macherettes, nom qui, en 1730, s'appplique justement à un bois où le vert sombre des groupes de sapins s'allie au vert clair des fayards et qui est comme machuré par les taches que produit le mélange des essences forestières.

De la part de MM. Replat, M. Nanche remet l'original du testament olographe du président Antoine Favre, l'un des fondateurs de l'Académie Florimontane. Remerciements aux donateurs.

M. J. Serand remet de la part de M. Bruchet, pour les archives de l'Académie, une curieuse caricature publiée peu de temps après l'annexion de la Savoie à la France, en 1860, ainsi qu'une photographie d'un reçu, dont l'original est conservé aux Archi-

Digitized by Google

ves départementales de la Haute-Savoie, signé le 2 mai 1759 par Antoine Mandrin, frère du célèbre contrebandier.

Enfin, le Président rappelle que le délai pour l'envoi à l'Académie des poésies pour le concours Andrevetan, expire à la fin du mois d'octobre, et il informe nos Collègues et le public que le Musée Léon Marès et le Château de Montrottier seront fermés à partir de dimanche soir, 10 octobre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h. 30.

*Le Secrétaire-Adjoint,*
L. Pfister.

---

## *Séance du 3 novembre 1920*

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 17 heures [1].

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et approuvé.

Ouvrages reçus : Paul-E. Martin, *D'Ivernois, Le Salève et le Congrès de Vienne,* Berne, 1920.

Il est procédé à la nomination des Membres du Jury de Poésie. Sont élus : MM. Désormaux, Blandin, Langlois, Ritz, Servettaz.

M. A. Crolard poursuit avec une inlassable activité ses prospections sur les gisements de combustibles minéraux en Haute-Savoie. Il a exploré, en compagnie d'un ingénieur russe, M. Bogdanovitch, très spécialisé dans la question, quelques points du département. Il expose d'abord l'état actuel des recherches pétrolifères en France : les sondages de Marignier; ceux de Vaux en Bugey (gaz combustible à 320 m.), ce gaz comprimé fournit de la gazoline; l'Auvergne où une nappe de pétrole semble s'étendre sous la plaine de la Limagne à 400 m. de profondeur; les sables bitumineux de Confort (Ain) et le pétrole des Landes.

M. Crolard cite ensuite les localités de la Haute-Savoie où des dérivés pétrolifères sont reconnus : le pont de Serrasson avec ses sables molassiques chargés de bitume, Bellegarde avec

1. Sont présents : MM. A. Crolard, Désormaux, Despine, Flamary, Fontaine, Langlois, Lavorel, Le Roux, Marteaux, Miquet, Nanche, Périn, L. Pfister, J. Ritz, J. Serand.
Excusés : MM. F. Serand, H. Pfister.

Digitized by Google

ses nodules bitumineux dans les grès verts du Gault, Lovagny et Chavaroche gisements d'asphalte, et les phénomènes spéciaux des dérivés du pétrole dans les fissures des calcaires urgoniens et enfin les curieuses marmites de géants de Chavaroche comblées de galets cristallins d'origine glaciaire.

Continuant leur course, MM. Crolard et Bogdanovitch ont étudié les schistes hauteriviens de la Combe de Clafort au-dessus de Marseau, chez Chanaz. Une source gazeuse dont l'analyse a donné 13 0/0 de méthane a pu être enflammée. Non loin de là existe la fontaine des Martinets, à l'eau blanche, que fréquentent les chamois. Cette attirance pour les animaux des eaux salées ou chargées de pétrole est un fait déjà connu. M. Crolard présente encore des échantillons de lignites provenant du Bout-du-Lac et du ruisseau de Chevilly, et aussi des lignites de Saint-Ferréol qui ne sont que la réapparition des couches charbonneuses de l'Arclozan ainsi que M. Le Roux l'a récemment montré .

M. Crolard ajoute qu'il a conduit, au retour, M. Bogdanovitch au Musée d'Annecy. Le savant russe a beaucoup admiré la disposition scientifique et la richesse des collections de la galerie de géologie régionale. Ces éléments serviront de points de comparaison précieux pour les ingénieurs qui viendront prochainement explorer le pays.

Le Même montre encore un échantillon de chaux vive provenant des calcaires oxfordiens de Cons-Sainte-Colombe. Cette chaux a servi a construire la préfecture d'Annecy. On remet actuellement en activité les fours.

M. Crolard fait la communication suivante :

On démolit, en ce moment, à Veyrier-du-Lac, près du port, un vieux bâtiment sans aucun caractère architectural, lieu dit « Au Chapitre ». De forme rectangulaire et assez vaste, il avait été utilisé ces dernières années comme atelier de menuiserie avec des pièces d'habitation.

Dans l'angle sud-ouest se trouve un rectangle qui semble avoir été un bâtiment isolé, d'après une porte avec dessus lancéolé et chanfreins sur les arêtes, y donnant accès par son côté Est. C'est probablement le très ancien local de la dîme. Dans la démolition des murs, qui sont partout d'une épaisseur de 80 centimètres, on retrouve de gros blocs de taille, des voussoirs ayant appartenu à de précédentes constructions. Parmi ces blocs, j'ai relevé un bas de jambage de porte avec une croix sur le chanfrein.

Digitized by Google

M. Le Roux attire l'attention sur ce fait important de la présence de roches cristallines de transport dans les marmites de Chavaroche. En effet, ces mêmes éléments ont été reconnus par lui jalonnant le Crêt-du-Maure, la colline de la Visitation et démontrent que la branche N.-O. du glacier de l'Isère poussait ses moraines jusqu'à Chavaroche.

M. Serand signale deux ruisseaux de la région, à Maclamod, dénommés eau salée, eau blanche. Il y aurait à rechercher si cette toponymie ne serait pas en relation avec la présence de dérivés pétroloïdes.

M. Marteaux fait la communication suivante :

*Echerasson* et *écherni* sont de bons vieux mots de l'ancien parler dont le sens est maintenant ignoré. Le premier n'est autre qu'un dérivé de l'anc. fr. *escaraz,* fr. *échalas,* pieu pour supporter les vignes, que HDT, *Dict. de la Langue franç.,* font remonter au composé lat. *ex* et grec *kharakion,* pieu, palissade, par le bas lat. *excaracium,* qui a pu donner à son tour un dérivé en *o(nem)*. C'est ainsi qu'au xvi^e s. existait à Alex une pièce de terre appelée *ès excharassons,* Bruchet, *Inv.* E, 367; de même, dans la c. de Lathuile, l'*Essarasson* est le nom d'un sentier qui conduit à travers les vignes et la montagne de Chaparon à Entrevernes. A cette famille appartiennent encore un ndh. *Excherassen* 1608, id. E, 316 et, en 1255, un lieu dit du Biot *Echerassuz,* Gonthier, *Inv. de Saint-Jean d'Aulps,* n° 184. — Quant à *écherni,* il ne peut guère venir que du b. lat. *excarnitum,* ital. *scarnito,* décharné, en parlant soit d'un pâturage en colline à herbe courte, comme aux Allinges, soit de la maigre végétation qui recouvre un éboulement, comme à Sixt. Le Regeste genevois mentionne également, en 1148, un bourgeois de Genève appelé Echerniz, lequel pouvait devoir son nom à l'un de ces lieux dits ou bien encore à une maigreur personnelle assez prononcée.

M. Miquet fait une communication sur la famille Dognin. *(V. article séparé.)*

Le Même parle de la famille Madelin. *(V. article séparé.)*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h. 30.

*Le Secrétaire :* Marc Le Roux.

---

Digitized by Google

*Séance du 1er décembre 1920*

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures [1].

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Président prononce l'allocution suivante :

Messieurs,

La place occupée depuis longtemps par M. le baron Despine est aujourd'hui vacante et nous le déplorons vivement.

Il est mort subitement, dans la rue, hier 30 novembre, sans que rien fît prévoir ce malheur.

Il faisait partie de notre Académie depuis le 9 mars 1892. Né le 8 décembre 1851, à Annecy, il était le fils de l'avocat Alphonse Despine, dont le souvenir est resté vivace, et il s'intéressait beaucoup aux hommes et aux choses de Savoie; il était très assidu à nos séances. Malgré sa discrétion, tout le monde a entendu parler de ses bonnes œuvres.

Nous exprimons nos plus vifs regrets pour cette perte inattendue, et nous adressons à Mme Aussedat, sœur de notre regretté collègue, nos condoléances les plus sincères.

Le Président félicite M. Nanche qui vient de se voir attribuer une plaque de bronze en reconnaissance de sa participation dévouée, pendant la guerre, à l'œuvre des réfugiés des régions dévastées.

M. Pierre Langlois offre son *Essai pour remonter à l'original égyptien du terme sémitique désignant l'Egypte*. Extr. de la Revue égyptologique, vol. I (1919). Remerciements à notre savant confrère.

M. Désormaux offre à la bibliothèque florimontane, de la part de M. le professeur Boucon, un exemplaire de la correspondance, pieusement recueillie, de Georges Boucon. L'analyse de ces *Lettres de Soldat* qu'a donnée Palafitte, avec une prenante émotion, dans l'*Industriel Savoisien*, le dispense, dit notre collègue, de présenter à nouveau cet ouvrage. On n'y trouvera pas « un auteur » mais « un soldat » qui, encore dans l'adolescence, était déjà « un homme ».

Le Président adresse des remerciements au donateur.

1. Sont présents : MM. Crozet, Désormaux, Flamary, Le Roux, Marteaux, G. Martin, Miquet, Nanche, Périn, L. Pfister, J. Serand.
Excusés : MM. A. Crolard, Langlois, F. Serand.

Digitized by Google

M. Désormaux rectifie en ces termes une assertion singulière publiée dans un périodique récent :

Tout lettré se plaît à relire *La Princesse de Clèves*, de Madame de La Fayette, ce chef-d'œuvre du roman psychologique au XVIIe *siècle*. Dans un livre récent : *La Véritable Princesse de Clèves* (Renaissance du Livre), Mlle Valentine Poizat se demande, après tant d'autres, quel fut l'original de cette femme célèbre, dont la passion pour le duc de Nemours est souvent comparée à l'amour de Pauline pour Sévère. Ce serait, dit Mlle Poizat, Anne d'Este, duchesse de Guise. La thèse est sans doute moins nouvelle qu'elle ne paraît à l'auteur et à certains critiques. Aussi bien il n'y aurait guère lieu d'en parler ici. Toutefois il nous sera permis de transcrire une appréciation insérée dans la *Revue hebdomadaire*, 1920, n° 38 [18 septembre], p. 366, et qui, selon nous, doit être rectifiée.

« Anne d'Este, écrit M. Max Buteau, était l'ornement de la cour des Valois, « la plus belle personne de la chrétienté, la beauté du monde » [2]. Mlle V. Poizat nous conte l'histoire de cette princesse oubliée, son mariage, son amour pour le duc de Nemours, toute sa vie brillante et tragique, jusqu'au jour où Mgr François de Sales vint la mettre au tombeau à Annecy, qui, depuis si longtemps, a perdu le souvenir de ces événements. »

Après avoir lu ces lignes, je me proposais simplement de rappeler que, dans notre ville, dans notre Société, ces événements — et cela est bien naturel — sont loin d'être à ce point oubliés. En 1898, la *Revue Savoisienne* a publié l'*Instruction et Discours sur le faict du Gouvernement* (1582), par Jacques de Savoie, duc de Genevois-Nemours. Cette édition, due à notre savant confrère, M. Max Bruchet, est précédée d'un très intéressant résumé historique. L'auteur trace le portrait du sémillant duc de Nemours; il évoque en même temps la mémoire de celle qui aima si passionnément, si chastement, suivant le mot de Maeterlinck, « jusqu'à s'en mourir ».

Au surplus, tout récemment, M. Henry Bordeaux se chargeait sans doute de remettre les choses au point, en ressuscitant devant les membres de l'Académie de Savoie la figure si attrayante de Jacques de Nemours, « dont il a dit les aventures guerrières et sentimentales avec un art sobre et précis ». (Voir la presse régionale, et en particulier le *Nouvelliste de Lyon*, n° du 20 novembre 1920.)

2. « La blancheur de son teint et ses cheveux blonds lui donnaient un éclat qu'on n'a jamais vu qu'à elle » ..... « Sa vie, qui fut assez courte, laissa des exemples de vertu inimitables. »

Digitized by Google

M. Désormaux donne quelques indications utiles pour qui voudrait écrire un petit chapitre intitulé *Renan et la Savoie.* Dans plusieurs études tout à fait récentes, on a cherché à fixer plus nettement certains traits de la physionomie « ondoyante et diverse » de Renan. Il a toujours, dit-on, conservé *l'empreinte.* A cela rien d'étonnant. On se demande s'il ne faut pas attribuer à l'influence de Mgr Dupanloup une part, si minime fût-elle, dans cette sorte d'aversion qu'un universitaire tel que Renan a toujours témoignée pour l'éducation donnée par l'Université. Il en proclame l'infériorité par rapport à l'éducation cléricale [Cf. *Souvenirs d'enfance et de jeunesse*, p. 181] ; Renan « croit qu'il n'en peut rien sortir de bon; contre elle il reprend toutes les critiques de Hahn et de Holzapfel [3] ». Ainsi que le constate l'auteur d'un article sur *Renan et l'Université* [4], M. E. Meyer, inspecteur d'Académie à Epinal, « lycées, collèges, Ecole Normale, programmes, éducation », rien ne trouve grâce aux yeux d'un tel censeur. Mais Renan est presque aussi sévère pour « l'éducation rhétoricienne dispensée par M. Dupanloup aux élèves de Saint-Nicolas du Chardonnet [5] ».

Au reste, mieux que « l'empreinte », les tendances si nettement « individualistes » de Renan suffiraient à rendre compte de ces sentiments hostiles à l'Université. N'a-t-il pas écrit cette phrase, bien faite pour susciter les réflexions d'un futur fonctionnaire : « Toute position officielle est un moule plus ou moins étroit; pour y entrer, il faut briser et plier de force toute originalité [6]. »

Ce sont là des considérations un peu spéciales, risquant d'intéresser presque exclusivement les éducateurs ou ceux de nos concitoyens qui se plairaient à rechercher les traces et la portée de l'influence qu'eut la pédagogie de Mgr Dupanloup. Il y aurait davantage à glaner dans une étude que *La Grande Revue* a publiée peu de temps auparavant et qui donne des détails inédits sur la jeunesse de Renan et la formation de son esprit. En 1839-1840, Renan redoublait la classe de seconde à Saint-Nicolas du Chardonnet. On a conservé le cahier d'honneur de cette classe. M. l'abbé Schœnher, qui a tiré parti de semblables documents pour son *Histoire du Séminaire de Saint-Nicolas,* a communiqué fort obligeamment à M. J. Pommier ce cahier, qui se

3. *Questions contemporaines*, p. 263.
4. E. Meyer, *Renan et l'Université*, in *Revue Universitaire*, XXIX, 9 [novembre 1920].
5. *Souvenirs d'enfance et de jeunesse*. Cité par M. Meyer, *ibid.*, p. 286.
6. *L'Avenir de la Science*, p. 397.

Digitized by Google

trouve actuellement à l'Ecole du Sacré-Cœur à Conflans-Charenton [7].

Parmi les devoirs transcrits, on relève, avec des narrations sur *L'Aveugle* (Homère à Samos), sur la *Mort de Samson*, et un hymne en grec à Marie, un récit en latin de l'incendie qui venait de désoler Sallanches. On ne lira pas sans intérêt l'appréciation de M. l'abbé Schœnher sur cet essai savoyard de Renan : « Le style est ferme et visiblement inspiré de Tacite. »

« Cette année de seconde, constate M. Pommier, fut la plus gaie de celles que Renan passa au Séminaire. » Elle fut aussi « la plus pieuse ». Voici un témoignage qui ne manquera pas d'intéresser vivement les membres de nos deux Académies annéciennes.

Le cahier d'honneur contient, « au 29 janvier 1840, des vers latins à l'occasion de la fête de saint François de Sales et en l'honneur des camarades prénommés François ». Parmi eux, un ami cher : François Liart.

Voilà deux indications dont nos Revues locales pourraient tirer parti. La *Revue Savoisienne* n'est-elle pas indiquée pour reproduire quelques traits saillants de cette narration concernant Sallanches ? Les *Mémoires* de l'Académie Salésienne, et cela ne manquera pas de piquant, ne refuseraient pas sans doute l'hospitalité aux vers dédiés par Renan à saint François de Sales [8].

M. Marteaux fait une communication sur l'origine du lieu dit *Dorcalaur* :

Il existe dans la c. de Sillingy, sur le terroir de Ceyzolaz, un terrain appelé et écrit en 1730 la *Dorcalaur*, mot qui m'a été longtemps une énigme. Cependant, ayant constaté qu'il se trouvait au-dessus, dans le rocher, une grotte appelée le Pertuis de l'Ours et que, d'autre part, la c. du Grand-Bornand possédait une *lanchalor*, je compris que la dernière partie du mot n'était autre que le nom patois de l'ours, *or*. Ensuite, frappé par l'ouverture circulaire en forme de col de la grotte, j'en vins à dégager, dans la première partie, le mot latin *orca*, sorte de vase à vin ou d'amphore. Enfin, ayant eu recours à Koerting, 6719, j'y ai noté le provençal *dorca*, cruche, où *d* initial paraît venir de l'article agglutiné. En revanche, je n'ai pu m'expliquer comment ce mot

7. Jean Pommier, *Renan à Saint-Nicolas* (d'après des documents inédits), in *La Grande Revue*, août 1920, p. 230 sqq.

8. Rappelons, à propos de saint François de Sales et de Renan, une référence signalée in *Revue Savoisienne*, 1918, p. 103.

Digitized by Google

provençal s'était insinué en 1730 dans les lieux dits de la commune.

M. Miquet fait la communication suivante :

La Franche-Comté, qui a toujours fait accueil à nos émigrants, a confié plus d'une fois à leurs descendants l'honneur de la représenter au Parlement.

Rappelons que Gourdan, membre de la Convention pour le département du Doubs et président du Conseil des Anciens, était originaire de Samoëns; Violland, député du Doubs en 1798, venait de Nancy-sur-Cluses; Genoux-Prachex Georges, député de la Hte-Saône de 1831 à 1846, et Genoux-Prachex Victor-Joseph, député, puis sénateur de la Haute-Saône, étaient sortis d'Habère-Poche, et Rambaud, ancien sénateur du Doubs, ancien ministre, était de Valloires.

A ces noms, il faut ajouter ceux de deux nouveaux députés, que les dernières élections ont révélés : M. le comte Henri de Menthon, né le 23 octobre 1865 à Choisey (Jura) (fils de Bernard-Auguste-René, né le 13 juillet 1833 à Menthon), et M. René Caron, originaire de Beaumont, près Saint-Julien. Le premier représente la Haute-Saône, le second le Doubs.

M. Henri de Menthon est un lieutenant de vaisseau démissionnaire. Pendant la guerre, il est devenu chef d'escadron au 9e régiment d'artillerie, a reçu dans la Somme la décoration D. S. O. du roi d'Angleterre, pour sa bravoure, et la croix de la Légion d'honneur pour sa belle conduite à l'Hartmannsvellerkopf.

Quant à M. René-Francis Caron, né à Liesle en 1861, il descend directement de Pierre Caron « hôte public » et marchand à Quingey, natif de Beaumont, près Saint-Julien, et mort le 10 avril 1735.

Sa généalogie et tous renseignements utiles m'ont été gracieusement fournis par notre infatigable confrère, M. l'abbé Boillot, curé de Liesle, que je ne saurais trop remercier.

Ancien élève de l'Institut national agronomique de Paris, M. René Caron est ingénieur agronome, membre du Conseil de la société des Agriculteurs de France, vice-président de l'Union des Syndicats Agricoles de Bourgogne et de Franche-Comté, président de l'Union des Caisses rurales et ouvrières du Doubs, membre correspondant de l'Académie de Besançon, etc. En 1886, il a créé une laiterie qui a pris un grand développement; il a coopéré à l'établissement de mutuelles-incendies, de mutuelles contre les accidents, de caisses d'assurances contre la mortalité

Digitized by Google

du bétail. Rien de ce qui intéresse l'agriculture ne lui est étranger; il s'occupe également des écoles libres et des cours ménagers. Il habite le château de Roche sur la Loue, dont il est propriétaire.

M. Martin attire l'attention sur un article du *Mercure de France*, du 1er novembre, rendant compte du volume de poésies : *Le luth brisé*, de Georges Marteaux. M. André Fontainas a consacré quelques lignes émues au souvenir de ce jeune poète dont l'Académie Florimontane a couronné quelques pièces.

Sur la proposition de M. Serand, il est décidé que l'Assemblée générale aura lieu le 15 janvier 1921, soixante-dixième année de la Société. Les Florimontans se réuniront en outre le 11 juin, au château de Montrottier, en commémoration du jour anniversaire de sa fondation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h. 30.

*Le Secrétaire :* Marc Le Roux.

---

*Joint à ce fascicule, l'intéressant travail de M. le Chanoine Rebord:* Supplément aux Visites pastorales de saint François de Sales, *et offert par l'auteur aux lecteurs de la* Revue Savoisienne.

---

# LES COMMANDANTS MILITAIRES
## sous le *Buon Governo*

Le régime des commandants militaires n'a jamais eu dans notre pays ce qu'on appelle une bonne presse.

Joseph de Maistre l'a ridiculisé sous le nom de *bâtonocratie* et il ne se gêne pas pour dire que ce régime « vaut moins que ce qu'il y a de plus exécrable dans l'univers [1] ».

Il va jusqu'à écrire au Roi : « Donnez-nous à qui vous voudrez, même au Sophi de Perse, mais délivrez-nous des majors de place piémontais. »

De son côté, le chanoine Gros affirme [2] que « c'est la seule catégorie de fonctionnaires qui ait laissé en Savoie un renom de despotisme arbitraire et tracassier ». Il ajoute, avec François Descostes, que « les commandants de place avaient un pouvoir à peu près absolu et sans contrôle en matière de justice sommaire, d'administration et de police; ils se mêlaient de tout, souvent d'une façon maladroite..... Piémontais pour la plupart, ils apportaient dans l'exercice de leurs fonctions des habitudes

1. Descostes, *Joseph de Maistre avant la Révolution*, II, p. 93.
2. *La Maurienne pendant la Révolution*, introduction.

Digitized by Google

de caporalisme brutal et, pour la moindre peccadille, avaient recours au *croton* et même à la bastonnade ».

Il est possible que ces affirmations soient fondées en ce qui concerne la période antérieure à la Révolution. Possible également que certains commandants de jadis aient eu pour la bastonnade et d'autres peines corporelles un faible trop accentué : ce sont là jeux de prince.

Mais, pour le temps du *Buon-Governo* pendant le quart de siècle compris entre 1821 (date de la réorganisation des commandements militaires) et 1848 (date de leur suppression), je crois qu'on exagère.

Il semble que Descostes donne une note plus vraie quand il parle des commandants de place « d'hilarante mémoire ».

On ferait, dit-il, un volume des histoires gaies suffisantes pour justifier ce qualificatif. Il cite un rapport devenu fameux sur des *moustaches séditieuses,* « nuisibles au Gouvernement ». Il aurait pu mentionner le cas d'un passeport délivré à Lyon, le 21 janvier 1845, à Marie-Michelle Dupraz, native de Boëge, allant à Genève. Inscrit à la suite de plusieurs autres dont les titulaires allaient à Genève, il portait comme lieu de destination « Ibidem ». Le brigadier d'Annemasse, après avoir constaté qu'*Ibidem* ne figure pas dans la *Nomenclature des communes composant les Etats du Roi,* refusa le passage..... Il y en a d'autres, et d'autres.....

Encore faudrait-il établir une distinction entre les actes personnels des commandants et les maladresses de leurs subordonnés.

Ayant eu la bonne fortune de mettre la main sur les papiers d'un de ces « magistrats guerriers » qui commandait « Bonneville et la province de Faucigny » vers 1840, j'ai compulsé des centaines de dossiers renfermant des plaintes, questions, rapports et solutions sur toute espèce de sujets,

*Et je n'ai pas trouvé cela si ridicule.*

Essayons d'échapper aux suggestions de la malignité publique et aux légendes des journaux charivariques, tels que *le Chat,* pour examiner sans parti pris les griefs qu'on impute aux commandants :

1° L'article 6 des Lettres patentes du 13 novembre 1821 dit textuellement que « les commandants militaires seront chargés de la police dans leurs ressorts respectifs, *sous les ordres et*

Digitized by Google

*d'après les instructions du gouverneur* ». L'article 15 leur donne le droit « d'arrêter les individus surpris en flagrant délit ou fortement soupçonnés, *à charge d'en donner avis immédiat au gouverneur* ». Il est donc inexact de dire qu'ils « avaient un pouvoir à peu près absolu et sans contrôle ». La correspondance que j'ai parcourue m'a fait constater que ce contrôle était exercé avec autant de vigilance que de fermeté.

2° *Ils se mêlaient de tout,* « franchissant le mur de la vie privée et intervenant jusque dans les démêlés de famille et les contestations d'amour [3] ». Croyez-vous que c'était pour leur plaisir? Chaque courrier leur apportait des monceaux de lettres dans lesquelles les syndics signalaient à qui mieux mieux les mille incidents ou accidents de la vie quotidienne, tels que : rixes, mariages de veufs, charivaris, enlèvements de filles, pacages abusifs, chiens enragés, apparitions de loups, ou de revenants, cas d'aliénation, infanticides, incendies, inondations, sans oublier les ouvertures d'écoles non autorisées, la pénétration des livres prohibés [4], la maladie des pommes de terre et les actes de dévouement. Pour compléter la collection, de nombreux curés, rigides défenseurs de la morale, dénonçaient les filles enceintes, les blasphémateurs et les cabarets clandestins. Pas une gourgandine n'apparaissait quelque part sans que son expulsion fût demandée; pas un vieux célibataire ou veuf ne pouvait demander à sa Babet « un peu de complaisance » sans s'exposer à devenir l'objet d'un billet dans le genre de celui-ci :

« Monsieur le Commandant,

« Comme syndic de la commune de V..., j'ai l'honneur de vous faire part qu'un nommé Pierre D... passe pour avoir des relations scandaleuses avec sa servante. On dit qu'il vit maritalement avec elle et qu'aujourd'hui elle est enceinte. »

A Sixt, deux Anglais qui dirigeaient une fabrique de fer étaient étroitement surveillés comme protestants et vilipendés dans des plaintes sans cesse renouvelées.

Des maris abandonnés suppliaient l'autorité de faire rentrer leur femme au domicile conjugal; des femmes battues imploraient du secours.....

A tout ce monde de plaignants et de coupables qu'il appelait à sa barre, le commandant distribuait de paternelles consolations, ou de sévères *ammonizioni,* saupoudrées de quelques

3. Descostes, *Joseph de Maistre avant la Révolution,* II, p. 90.
4. Dans ce nombre on cite : *Louis XIV et son siècle,* par Alexandre Dumas, « qui contient des choses dangereuses pour la morale et la religion ».

Digitized by Google

jours de *prison économique* et suivis d'*actes de soumission,* sans aucun frais, et tout rentrait dans l'ordre, au moins pour quelque temps.

3° *Piémontais pour la plupart, ils apportaient dans l'exercice de leurs fonctions des habitudes de caporalisme brutal....*

Les almanachs officiels nous apprennent qu'en 1825 il y avait dans le duché 6 commandants savoyards sur 9; en 1830, 5 sur 9; en 1835, 6 sur 11; en 1840, 5 sur 11; en 1845, 5 sur 10; en 1848, 6 sur 9; soit en tout 33 sur 59, c'est-à-dire une bonne moitié.

Mais presque tous les agents subalternes et les carabiniers étaient Piémontais et peu instruits, par conséquent peu familiarisés avec notre langue et nos mœurs et exposés à les mal interpréter : ce sont ceux-là, constamment en contact avec le public, qui commettaient des maladresses. A qui la faute?... Le meilleur ouvrier, avec de mauvais outils, ne peut faire que de la mauvaise besogne.

Pour conclure, je déclare que l'examen approfondi des documents mis à ma disposition m'a donné la certitude que la plupart des commandants militaires n'étaient pas les ânes bâtés qu'on se figure : ils ne manquaient ni de tact, ni de connaissances et « leur justice ne laissait pas d'être empreinte de bon sens et d'équité ». Descostes reconnaît que « ces Salomons du Sabre ne jugeaient, en somme, pas plus mal que des magistrats de carrière » et cette affirmation ne manque pas de piquant sous la plume d'un vieil avocat. « Mais, dit-il, le progrès des idées s'accommodait difficilement de ce genre de justice peu compatible avec les théories de Beccaria. »

Desservis par des auxiliaires présomptueux, dont l'ignorance prêtait à rire, les commandants militaires portent la responsabilité de fautes dont ils ne furent que rarement les auteurs. Ne les jugeons pas trop sévèrement, car ce fut toujours une tâche ingrate que celle d'assurer l'ordre

*Et nul pouvoir humain n'échappe aux railleries.*

Si les majors de place en ont provoqué de savoureuses, songeons qu'ils n'ont pas gardé le monopole du don de les faire jaillir, et que ce n'est pas dans leurs bureaux que Jules Moineaux et Courteline ont puisé les éléments des *Tribunaux comiques* et des *Gaietés de l'escadron.*

François Miquet.

---

Digitized by Google

# Le Projet de Mariage
## DE MARGUERITE D'AUTRICHE
### Douairière de Savoie
## AVEC HENRI VII

Quelques mois après l'occupation de Lille par les Allemands, un membre de l'Académie Florimontane, le chanoine Frutaz, fixé en Piémont, se demanda avec angoisse quel serait le sort des richesses paléographiques du dépôt de Lille. Il sut intéresser le gouvernement italien à ses préoccupations. Une note diplomatique fut dépêchée à Berlin. L'archiviste du Nord, qui ne connut le détail de cette négociation que quatre ans plus tard, reçut en avril 1915 la visite d'un officier allemand chargé de lui demander si les documents relatifs à la maison de Savoie conservés dans son dépôt n'avaient subi aucun préjudice.

Une seconde intervention diplomatique, celle du royaume des Pays-Bas, se produisit en 1917, suscitée par un autre érudit, M. Van Riemsdijk, ancien archiviste général du royaume à La Haye, et fut l'objet d'une discussion à la deuxième Chambre des représentants dans la séance du 25 janvier 1917 [1]. Le monde savant apprendra, avec des sentiments d'une rare reconnaissance, la nouvelle de l'intérêt éclairé que des personnalités éminentes, soit dans les Sociétés savantes, soit dans les Conseils du Gouvernement, en Italie et en Hollande, ont apporté à la conservation du riche dépôt des Flandres.

Il m'est précieux de pouvoir donner l'assurance de l'intégrité complète du dépôt du Nord, dont les plus belles séries avaient été mises en sûreté dans des caves six semaines avant le bombardement de Lille (9-11 octobre 1914). Il a semblé que la meilleure manière de témoigner de la reconnaissance à l'Académie Florimontane, dont un des membres poussa le premier cri d'alarme, était d'adresser à mes collègues une communication puisée précisément dans le fonds des papiers qui attiraient plus particulièrement l'attention des érudits italiens,

1. Het Nederlandsch Archievenblad, p. 180.



Digitized by Google

celui de la Chancellerie de Marguerite d'Autriche, duchesse douairière de Savoie.

L'importante collection de dépêches diplomatiques des trente premières années du XVIe siècle conservée aux Archives départementales du Nord, bien connue du monde savant depuis le XVIIIe siècle, avait une origine mystérieuse que la découverte d'une quittance a complètement dissipée [1]. Marguerite d'Autriche, tante de Charles-Quint, détenait en qualité de régente des Pays-Bas, dans son palais de Malines, de nombreuses correspondances d'état qui furent, sur l'ordre de l'empereur en juillet 1533, transportées, moins de trois ans après la mort de la princesse, à la Chambre des Comptes de Lille, pour en assurer la conservation.

En 1712, Jean Godefroy, par sa publication des *Lettres de Louis XII* [2], avait donné l'éveil sur l'importance des correspondances diplomatiques du fonds de Marguerite d'Autriche. Pendant plus d'un siècle, les missives reposèrent, échappant à l'incendie qui dévora, sous le feu du bombardement de 1792, une partie des documents de la Chambre des Comptes de Lille. Lorsque le dépôt du Nord fut organisé pour la consultation scientifique, des savants belges, hollandais et allemands [3] vinrent faire une première récolte, riche de correspondances de l'archiduchesse sur l'élection de Charles-Quint et sur l'histoire générale. L'archiviste Le Glay lui-même publia des travaux restés considérables [4], et des érudits provinciaux, venus de la Bresse et de la Savoie, vinrent étudier plus spécialement les documents concernant les admirables tombeaux de Brou [5], documentation

1. Quittance de Jean de Warenghien, 23 mai 1538, Arch. Nord, B 459, n° 17.925, pièce 354.

2. Bruxelles, 1712, 4 vol. in-12.

3. Mone. [Lettres missives de la chancellerie de Marguerite], dans *Anzeiger für Kunde der deutschen Vorzeit*. Carlsruhe, 1835-1838.

Gachard. *Rapport sur les Archives de la Chambre des Comptes de Lille*. Bruxelles, 1841, in-8°.

Vanden Bergh. *Correspondance de Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas, avec ses amis sur les affaires des Pays-Bas*. Leyde, 1845-1846, 2 vol. in-8°.

4. Le Glay. *Correspondance de l'empereur Maximilien I et de Marguerite d'Autriche, sa fille, gouvernante des Pays-Bas, de 1507 à 1519*. Paris, 1839-1840, 2 vol. in-8°. — *Analectes historiques*. Lille, 1838, in-8°. — *Négociations diplomatiques entre la France et l'Autriche durant les trente premières années du XVIe siècle*. Paris, 1845, 2 vol. in-4°. — *Etude biographique sur Mercurino Arborio di Gattinara*, dans *Mém. soc. sc. Lille*, 1847. — *Nouveaux analectes historiques*. Lille, 1850, in-8°.

5. Baux. *Recherches historiques et archéologiques sur l'église de Brou*. 1844, in-8°.

Charvet. *Les édifices de Brou à Bourg-en-Bresse*. Paris, 1897, in-8°.

Dufay. *Dissertation sur de nouveaux documents trouvés dans les archi-*

Digitized by Google

qui tentera la curiosité d'autres érudits [6]. Pendant les années qui précédèrent la guerre une féconde activité remuait les secrets de la régente des Pays-Bas. Deux thèses de doctorat, des travaux allemands très minutieux, l'examen critique d'une publication antérieure, des communications au Comité des travaux historiques et à l'Académie des Inscriptions apportaient une plus grande précision dans l'étude de cette riche étoffe historique [7], tandis que, en Piémont, d'après d'autres sources, des recherches intéressantes étaient publiées sur la période correspondante de l'histoire de Savoie [8].

Il nous a paru qu'il pourrait être intéressant de signaler à notre tour quelques documents sur un épisode peu connu de la vie de Marguerite d'Autriche, la résistance qu'elle opposa durant plusieurs années aux instances d'Henri VII, qui la fit

*res du département du Nord concernant l'église de Brou.* Bourg, 1847, in-8°. — *L'église de Brou et ses tombeaux.* Lyon, 1867, in-12.

JARRIN. *Brou.* Bourg, 1887, in-8°.

NODET. *Les tombeaux de Brou.* Bourg, 1906, in-8°. — *L'église de Brou.* Paris, 1917, in-8°.

QUINSONAS. *Matériaux pour servir à l'histoire de Marguerite d'Autriche.* Paris, 1860, 3 vol. in-8°.

6. BANCEL. *Jehan Perréal dit Jehan de Paris.* Paris, 1885, in-8°.

FINOT. *Louis Van Boghem, architecte de l'église de Brou,* dans *Réun. soc. Beaux-Arts,* 12e session, 1888, p. 187 à 234.

VITRY. *Michel Colombe et la sculpture française de son temps.* Paris, 1901, in-4°.

7. BRUCHET. *Le classement des Lettres missives aux Archives du Nord,* Lille, 1913, in-4°.

CHAGNY. *Correspondance politique et administrative de Laurent de Gorrevod,* 1re partie, 1507-1530. Lyon, 1913, in-8°. — *Bourg en Bresse au temps de la domination savoisienne,* dans *Bull. soc. sc. nat. Ain,* t. XI à XIII. — *L'Evêché de Bourg en Bresse,* dans *Bull. soc. Gorini,* t. II à IV.

COCHIN et BRUCHET. *Une lettre inédite de Michel Colombe...* Paris, 1914, in-8°.

KOOPERBERG. *Margaretha van Oostenryk...* Leyde 1908, in-8°.

KREITEN. *Der Briefwechsel Kaiser Maximilians I mit seiner Tochter Margareta..... Vienne,* 1907, in-8°.

LA BRIÈRE. *Dépêches de Ferry Carondelet,* dans *Bull. hist. et phil.,* 1893, p. 73 à 134.

WALTHER. [Compte-rendu de] KREITEN, *Der Briefwechsel Kaiser Maximilians...,* dans *Gœtt. gelehrt. Anz.,* 1908, p. 253 à 286. — *Die burgundischen Zentralbehorden unter Maximilian I und Karl V,* Leipzig, 1909, in-8°. — *Die Anfange Karls V,* Leipzig, 1911, in-8°.

8. PANISSE-PASSIS. *Les comtes de Tende de la Maison de Savoie.* Paris, 1889, in-4°.

LEONE. *Renato di Savoia,* 1473-1525, Turin, 1900-1903, dans *Bollet. stor. bibliogr. subalpino.*

SEGRE. *La politica sabauda con Francia e Spagna dal 1515 a 1533.* Turin, 1900, in-8°. — *Carlo II, duca di Savoia, e la guerra d'Italia tra Francia e Spagna dal 1515 a 1525.* Turin, 1900, in-8°. — *Delle relazioni tra Savoia e Venezia da Amedeo VI a Carlo II, 1367-1553.* Turin, 1899, in-8°. — *Documenti di storia sabauda, 1510-1536,* dans *Miscell. stor. patria,* Turin, 1902, in-8°.

Voir plus loin la référence d'un travail important de M. Carlo BORNATE sur Mercurin de Gattinara.

Digitized by Google

demander en mariage, et qui ne put la décider à quitter le deuil qu'elle garda si fidèlement, quand elle devint la douairière de Savoie.

A l'exemple des princes de son temps, Maximilien usait largement des ressources de la politique matrimoniale. Son projet d'alliance avec la France, qu'il avait échafaudé sur le berceau de Charles-Quint [9], s'était écroulé devant la résistance des représentants de ce pays, hostiles aux aventures de l'union d'une héritière de France avec un archiduc d'Autriche [10]. Maximilien, ennemi né des Français, qu'il aura toute sa vie en rancœur, s'efforça de gagner à sa cause l'Angleterre en préparant l'alliance de son petit-fils avec Marie d'Angleterre, fille d'Henri VII. Il conçut aussi le projet d'avoir une action plus puissante encore sur la politique de l'Angleterre. Le mariage de sa fille Marguerite avec Henri VII lui parut le meilleur moyen de réaliser son ambition.

Marguerite avait alors vingt-six ans. Le portrait qui fut peint à l'occasion de cette négociation par Pierre de Coninxloo et qui paraît être celui dont une réplique est conservée depuis 1913 au Musée de Bruxelles [11], attribué précédemment soit à Jean Gossart soit à Bernard Van Orley, nous la montre dans tout l'éclat de sa beauté blonde, avec la lèvre des Habsbourg, évoquant, sous son béguin de veuve, une physionomie souriante et fine, mais tenace [12]. Elle était veuve pour la seconde fois. Née à Bruxelles, le 11 janvier 1480 [13], elle avait dû épouser Charles VIII, et avait été considérée pendant son enfance en France comme la dauphine. Renvoyée dans les Pays-Bas en 1493, après la rupture du contrat, elle était devenue l'infante d'Espagne par son mariage avec Jean de Castille, courte union de quelques mois; riche de promesses qu'un artiste heureux avait

9. Convention de Lyon du 10 août 1501. Cf. Henne, *Hist. du règne de Charles-Quint en Belgique*, Bruxelles, 1858,, I, p. 31.

10. Mai 1506. Le Glay, *Nég. dipl.*, I, p. LXXVII.

11. A.-J. Wauters. *Marguerite, gouvernante des Pays-Bas, et le peintre Pierre van Coninxloo*, dans *Bullet. des Musées royaux du Cinquantenaire à Bruxelles*, 1914, p. 4 à 11.

12. La princesse avait un port de souveraine. Un contemporain, qui lui rendit visite à Middelbourg le 20 juillet 1517, en parle en ces termes : « Le lendemain, mon illustrissime Seigneur rendit visite à la princesse Marguerite, fille de l'empereur, qui semble avoir trente cinq ans; elle n'est pas laide, son allure est vraiment impériale et son sourire plein de charme. Elle s'entretint avec le cardinal assez longtemps et en très bon espagnol. » Beatis, *Voyage du cardinal d'Aragon*, Paris, 1913, in-8°, p. 94. — Avec l'âge, elle prit de l'embonpoint. A sa mort, « elle estoit grasse et replecte femme ». Lalanne, *Journal d'un bourgeois de Paris*, p. 425.

13. Arch. Nord, B 2121, fol. 371. C'est par erreur que tous les érudits placent cette naissance au 10 janvier 1480 n. st.

Digitized by Google

symbolisée dans une médaille qui est une allusion à la couronne retrouvée après la perte du diadème fleurdelysé [14].

Après son retour d'Espagne, Marguerite séjourna au Quesnoy, habitant le château des comtes de Hainaut aménagé à son usage dès le mois d'avril 1500 [15]. Son mariage avec le duc de Savoie paraît avoir été négocié par Gérard de Pleine, chargé le 17 novembre suivant de se rendre auprès de ce prince « pour certaines grandes matières et affaires secretz [16] », et continuant ses pourparlers en janvier, février et avril 1501 [17]. Une ambassade ducale arriva dans les Pays-Bas au mois d'août 1501 et, le 15 de ce mois, des lettres furent adressées aux villes de Hal, Soignies, Mons, Valenciennes et Le Quesnoy pour lui assurer une belle réception [18].

Philibert de Savoie, au dire des contemporains, était d'une beauté que son surnom perpétua [19]. Marguerite, en fixant son choix sur Philibert le Beau, fit sans doute un mariage d'inclination qui ne fut peut-être pas approuvé complètement par son frère l'archiduc, puisque ce dernier crut devoir lui demander une déclaration écrite pour affirmer, sur son honneur, en parole de princesse, qu'elle n'avait jamais été « audict mariage autrement induit ne persuadé en aucune manière ». Marguerite, soit par prudence naturelle, soit sous l'influence de conseillers amis de ses intérêts, se garda bien de souscrire une pareille attestation [20].

14. Médaille attribuée à Cauvain. Un exemplaire est conservé à la Bibliothèque royale de Bruxelles. Picqué, *Deux médailles et un jeton inédits*, dans *Revue numismatique belge*, 1862, 3e serie, t. VI, p. 345.

15. Arch. Nord, B 9156, fol. 60 v.; B. 9157, fol. 44.

16. *Ibid.*, B 2173, fol. 161 v.

17. *Ibid.*, B 2173, fol. 79 v.; 85 v., 99.

18. *Ibid.*, B 2173, fol. 127 v.

19. Voici le témoignage d'un contemporain qui vécut à la cour et compare le duc de Savoie à François Ier. « Le roy est aussy beau prince que l'on sache pour le jour d'huy, en non guères moins que feu Monseigneur de Savoie, dont Dieu ait l'âme, et lui ressemble fort. » Gattinara à Marguerite, 24 février 1515, n. st., dans Le Glay, *Négoc. dipl.*, II, p. 47. — Le portrait de Philibert donnait l'impression d'un beau jeune homme. Béatis le vit à Malines dans les collections de l'archiduchesse, le 29 juillet 1517. « On y voit le palais de la régente Marguerite très beau et bien ordonné, quoiqu'il offre peu d'aspect. Il contient une bibliothèque pour les dames, très bien fournie et très riche. Les livres sont tous écrits en français, couverts de velours avec des fermoirs d'argent doré. Il y a de beaux tableaux et des peintures variées, toutes de bons maîtres. On y admire aussi les bustes en marbre des ducs de Savoie, celui du mari de la princesse qui semble être un très beau jeune homme, comme on le dit du reste, le buste de la régente Marguerite quand elle était jeune, buste fait avec beaucoup d'art et très ressemblant, assure-t-on. » Beatis, *Voyage du cardinal d'Aragon*, p. 102.

20. Cette déclaration, datée du 19 juin 1501, a été publiée dans Le Glay, *Corresp. Maximilien*, II, page 428. La lecture « paternel amour » doit être

Digitized by Google

L'attitude de Marguerite, dans une discussion d'intérêts où elle subit trop facilement les suggestions des ambassadeurs savoyards, semble bien prouver l'inclination qui l'entraînait vers Philibert le Beau. Alors que les gens de l'archiduc exigeaient un chiffre de 12.000 écus pour le douaire que devait garantir l'époux, Marguerite, dans une déclaration datée du 17 septembre 1501, attestait sa renonciation à ce chiffre et se contentait de 10.000 écus [21]. Mais son geste de désintéressement ne fut pas pris en considération dans le contrat de mariage signé à Bruxelles le 26 septembre suivant [22].

Après trois ans de bonheur, Marguerite devint veuve pour la seconde fois (10 sept. 1504). La fidélité du souvenir qu'elle conserva au duc de Savoie s'affirma quelques mois après la douloureuse épreuve. Dès le mois d'avril 1505, la veuve de Philibert le Beau faisait procéder à l'adjudication des travaux de l'église du couvent et des sépultures de Brou [23].

La promesse de mariage entre le futur Charles-Quint, alors âgé de seize mois, et Claude de France, au mois d'août 1501 [24], accueillie par des feux de joie dans les Pays-Bas [25], transformée

rectifiée en « fraternel amour » Sur le dos du document se trouve cette mention contemporaine non publiée par Le Glay : « Minute des lettres que Monseigneur désiroit avoir signées de Madame la princesse sa sœur, laquelle les a refusées. » L'éditeur pensait que ce précieux texte était rédigé de la main même de Philippe le Beau. Une comparaison entre l'original (Arch. Nord, B 434, n° 23.935) et une note autographe de ce prince (*ibid.*, Missives, n° 23.806) contredit cette affirmation. A notre avis cette pièce serait de la main de l'audiencier Haneton, mêlé à tous les secrets de la politique de l'archiduc. (Cf. l'écriture de ce personnage dans les Missives n°s 25.401 et 25.431.)

21. Arch. Nord, B 458, n° 17.963, fol. 49.

22. Original, Arch. Nord, B 434, n° 17.892, et Archives de Cour à Turin, *Matrimonii*, mazzo 17.

Ce document est publié dans Guichenon, *Hist. maison Savoie*, édit. de Turin, IV, 1re partie, p. 480; Dumont, *Corps diplom.*, IV, partie I, p. 15; Munch, *Marg. von Oesterreich*, p. 414; Quinsonas, *Matériaux*, II, p. 60.

23. Voir dans Baux, *Recherches historiques et archéologiques sur l'église de Brou*, Bourg, 1844, les documents sur la période bressane des projets de Brou. La période des seconds projets, malheureusement non réalisés, évoque des noms illustres dans l'histoire des arts et des lettres. Voir Cochin et Bruchet, *Une lettre inédite de Michel Colombe suivie de nouveaux documents sur Jean Perreal et Jean Lemaire de Belges*, Paris, 1914. La période définitive, avec Louis van Boghem, a fait l'objet de nombreux travaux que M. Nodet a mis en œuvre dans ses études sur le célèbre monument.

24. Arch. Nord, Copie contemp., B 434, n° 17.900. Publiée dans Le Glay, *Négociations diplomatiques*, I, 28, et dans Quinsonas, *Matériaux*, I, 28.

25. Arch. Nord, B 2173, fol. 129 v.

26. Arch. Nord, Minute latine du contrat rédigée par Laurent du Blioul, B 436, n° 17.220 *bis*, publiée dans Dumont, *Corps diplomatique*, IV, partie I, p. 57. Sur les intrigues du traité de Blois, cf. Von Hoefler, *Depeschen des venet. Botschafters bei Erzherzog Philipp, Vinc. Quirino, 1505-1506*, dans *Arch. für oesterr. Gesch*, 1885, t. LXVI, p. 47 à 256.

Digitized by Google

en contrat solennel lors du traité de Blois, le 2 septembre 1504 [26], ne devait point maintenir longtemps les bonnes relations entre la France et les Pays-Bas. Des conflits de juridiction sur la souveraineté de la Flandre et l'Artois donnèrent facilement à Louis XII l'occasion d'affirmer sa mauvaise volonté que l'archiduc dut subir pour éviter des hostilités [27]. Ce dernier riposta en signant, le 9 février 1506 (n. st.), un traité d'alliance avec l'Angleterre [28]. Ce fut à ce moment et même quelques mois avant [29] que se nouèrent les premières négociations du mariage entre la douairière de Savoie et Henri VII. Dès le 4 mars, l'archiduc annonçait ce projet à Philibert Naturel, son ambassadeur près du Saint-Siège [30]. La nouvelle n'était point sans inquiéter les Français. L'ambassadeur de Louis XII à Rome, Claude de Seyssel, quittait l'Angleterre pour essayer à la Cour pontificale de susciter quelques difficultés [31]. D'ailleurs, le contrat de mariage était déjà préparé et signé, à la date du 3 avril, par Henri VII. Le roi de Castille constituait en dot à sa sœur 300.000 couronnes d'or de France, sans compter les revenus de son domaine d'Espagne, s'élevant à 18.850 couronnes, et ceux de son domaine de Savoie, atteignant 12.000 couronnes [32]. Cette négociation matrimoniale était accompagnée d'un projet de traité de commerce auquel collaboraient, de la part de Philippe le Beau, Michel de Croy, sr de Sempy, Jean Le Sauvage, sr d'Escobecque, président de Flandre, Pierre Anchemant, secrétaire, et Thomas Isaac, dit Toison d'Or, roi d'armes [33]. Peu après, les Etats généraux, réunis à Tours le 14 mai 1506, consommaient la rupture du traité de Blois en ratifiant le projet d'union de

27. Lettres patentes du roi de Castille, du 21 octobre 1505, portant révocation de diverses mesures de juridiction, et stipulant que l'audiencier Haneton n'a dressé cette pièce que sur l'ordre de Philippe le Beau, contre toute équité, pour éviter la guerre avec la France. Arch. Nord, B 1289, n° 17.944, publiées dans Le Glay, *Négociat.*, I, 105.

28. Arch. Nord, copie contemp., B 438, n° 17.978, fol. 37, publiée dans Dumont, *l. c.*, IV, partie I, p. 76.

29. Pierre de Corninxloo reçut en oct. 1505 douze livres pour un portrait de l'archiduchesse envoyé au roi d'Angleterre. Wauters, *l. c.*, p. 7. Les publications du *Record office* présenteraient aussi un très utile complément d'informations, notamment Bergenroth, *Calendar of letters... relating to the negociations between England and Spain preserved at Simancas*, vol. I (Londres, 1862), et Gairdner, *Letters and papers illustrative of the reigns of Richard III and Henry VII*, 2 vol. (Londres, 1861-1863). — Gairdner, *Mémorials of Henry the seventh* (Londres, 1858).

30. Lettre de Naturel à Philippe le Beau, Rome, 25 mars [1506]. Arch. Nord copie XVIIIe s., Lettres missives n° 29.614. — Cf. lettre du même à La Chaulx et à La Mouche de Veyre, *ibid.*, n° 29.616.

31. Lettre de Naturel à Philippe le Beau, Rome, 18 et 22 avril 1506. Arch. Nord, copie, *ibid.*, n° 29.618, publiée dans Le Glay, *Négociat.*, I, 111.

32. Original, Arch. Nord, B 437, n° 17.957.

33. Projet du 30 avril 1506, minute, Arch. Nord, B 585, n° 17.966.

Digitized by Google

Claude de France avec François, duc de Valois, fils de Louise de Savoie, le désignant comme héritier présomptif de la couronne [34]. Pendant ce temps, à Rome, l'ambassadeur Naturel pressait auprès du Pape la délivrance des bulles nécessaires au mariage de Marguerite, intéressant à cette affaire le cardinal Adrien de Corneto, personnage « merveilleusement subtil et cauteleux, et trouveroit à redire sur la tête d'une épingle [35] ». La nouvelle du mariage était devenue presque publique. Philippe de Chassey, en mission en Franche-Comté près la princesse d'Orange, notait ce bruit. « L'on dit ycy que madame de Savoye s'en va en Engleterre, et en sont messeigneurs les Français en grande perplexité de merencolie [36] », et le vénitien Sanuto l'enregistrait dans ses précieux *Diarii* [37].

Le roi de Castille, en apprenant de la bouche de l'évêque de Rieux, ambassadeur de Louis XII, le mariage de Claude de France, fit bonne figure, ne manquant pas d'affirmer en public son désir de continuer des relations amicales avec le roi Très Chrétien [38]. Mais, dans une lettre au cardinal d'Amboise, à l'occasion de la guerre sournoise qui lui était faite par son éternel ennemi, le duc de Gueldre, secondé par la France, il laissait voir le fonds de sa pensée. « Je n'ay le cœur si lache ny les parens ny biens de ce monde si petits que n'employasse, et la vie avec, avant que de me laisser outrager..... Ce sera malgré moy et contre mon vouloir s'il faut que j'aye guerre contre la France [39]. »

De son côté, Maximilien avait hâte de voir terminer l'affaire du mariage de sa fille. Il manifestait le 20 juillet son étonne-

34. Procès-verbal du 21 mai 1506, dans Godefroy, *Lettres de Louis XII*, I, 43. Cf. Lettre inédite de Louis XII [au s^r de Chièvres], 31 mai 1506, Arch. Nord, copie contemp., Lettres missives, 29.624 et 29. 625.

35. Lettre de Naturel à Philippe le Beau, Rome, 12 juillet [1506], copie, Arch. Nord, Lettres missives, 29.644.

36. Philippe de Chassey au président de Flandre à Bourg, Lons-le-Saunier, dimanche 19 juillet [1506], orig., Arch. Nord, Lettres missives, n° 24.618. — Cf. Mandement du 2 juillet 1506 allouant 37 l. 10 s. à Germain Parisot pour services rendus dans la négociation du mariage de Marguerite avec Henri VII. Original, Arch. Nord, B 437, n° 17.970.

37. Dès le mois d'avril 1506, Sanuto croyait au mariage de Marguerite. *I diarii di Marino Sanuto*, Venise, 1881, t. VI, 326. Au mois d'août 1507, il pense que ce mariage ne se fera que sous condition d'une guerre d'Henri VII en Bretagne (VII, 140). Le bruit de ce projet de mariage persiste encore en novembre (VII, 195).

38. Philippe le Beau à Louis XII, Valladolid, 20 juillet 1506, Arch. Nord, Lettres miss., n° 24.272, publiée dans Godefroy, *Lettres de Louis XII*, I, 54.

39. Philippe le Beau au Cardinal d'Amboise, 24 juillet, Valladolid, Arch. Nord, cinq copies, Lettres missives, n^os 24.280, 24.281, 24.279, 29.645, 29.626. Publiée dans *Lettres de Louis XII*, I, 56, et Van den Bergh, *Corr. de Marguerite*, I, page 27.

Digitized by Google

ment de l'abstention des députés anglais à la conférence qui devait se tenir le 24 juin précédent à Malines pour prendre les dernières dispositions à ce sujet [40]. Henri VII répondit en déclarant que ses députés n'avaient plus à discuter sur la question du contrat, puisque le traité était déjà conclu et que le roi de Castille avait promis de le ratifier avant le 9 juin, au cours des conférences de Calais, engagement qui n'avait pas été tenu, pas plus que l'obligation de fournir la confirmation du Saint-Père et les lettres de caution de la dot promise. Le roi d'Angleterre avait cependant prorogé jusqu'à la fin de juillet, puis en août les délais pour la réception des pièces nécessaires. Bien plus, il ignorait encore les intentions de la principale intéressée : « Nous n'avons riens sceu ne entendu de notre bonne cousine vostre fille, laquelle par icelluy traicté nous devons faire savoir par escript son vouloir et intention sur ledict traicté de mariage en dedans le premier jour de ce mois [41]. » Une note diplomatique contemporaine nous donne le secret de l'hésitation de la veuve de Philibert le Beau, dont l'empereur et les rois d'Angleterre et de Castille disposaient, semble-t-il, contre son gré : « Laditte Madame Marguerite dissimule fort pour obtempérer aux roys susdits, disant que par trois fois ils ont contracté d'elle, dont elle s'en est mal trouvée [42] ». Elle allait bientôt faire connaître sa réponse. L'empereur envoya auprès d'elle le président de Flandre, Jean Le Sauvage, l'un des artisans du mariage, et d'autres ambassadeurs, le comte de Montfort et le bailli d'Amont. La veuve du duc de Savoie persista au mois d'août dans son refus d'épouser Henri VII [43]. Ce prince témoigna ses regrets, tandis que la Cour de France essayait de mettre à profit les dispositions matrimoniales du roi d'Angleterre en entamant des pourparlers pour son union avec la fille du comte d'Angoulême [44].

La mort du roi de Castille (26 sept. 1506), allait détendre momentanément les rapports entre la France et les Pays-Bas [45]

40. Maximilien à Henri VII, Vienne, 20 juillet 1506. Copies, Arch. Nord, Lettres missives n° 24.273 et B 437, n° 17.961, publiée par Gachard, *Bullet. commiss. roy. hist. Belg.*, 1852, 2e série, t. III, p. 305.

41. Henri VII à Maximilien, 12 août 1506, copie, Arch. Nord, B 437, n° 24.273. Cf. *Bull. comm. roy. hist. Belg.*, 2e série, III, p. 305, note 1.

42. Mémoire anonyme [juillet 1506], dans Godefroy, *Lettres de Louis XII*, I, 63.

43. Le Conseil privé des Pays-Bas au roi de Castille, [16 août 1506], Arch. Nord, Lettres missives, n° 24.314, publiée dans *Lettres de Louis XII*, I, 67, et dans Van den Bergh, *Corr.*, I, p. 50.

44. Toison d'Or à Philippe le Beau, 16 septembre [1506], Copie, Arch. Nord, Lettres missives n° 29.662.

45. Louis XII au sr de Chièvres, 2 octob. [1506], dans Le Glay, *Nég.* I, 192.

Digitized by Google

et appeler en même temps Marguerite à de hautes fonctions. Dans le comté de Bourgogne, Philiberte de Luxembourg s'empressait de songer à elle pour lui recommander les affaires de ce pays et celles de ses enfants. « Vous êtes, Madame, lui écrivait-elle, celle à qui nous désirons tous recourir [46]. » Un autre personnage lui disait, en manière de condoléances à l'occasion de la mort de son frère : « Combien que je croye que vous a esté dur et fort a pourter, j'ai confiance en Dieu et a votre bonne prudence que vous vous y montrerés telle que vous avez monstré en aultres, lorsque estiez plus jeune et moins experimentée es cas de la fortune [47]. » Et de fait, Marguerite quitta sa résidence de Pont-d'Ain pour se rendre dès la fin d'octobre [48] dans le comté de Bourgogne afin d'assister à la réunion des Etats [49], assurer la direction des affaires [50] et se rendre auprès de son père.

Ce voyage de l'archiduchesse en Allemagne, qui était le prélude de son installation dans les fonctions de régente des Pays-Bas, a échappé à l'attention des historiens de l'archiduchesse. Divers textes déjà publiés, mais à des dates erronnées, permettaient cependant de le soupçonner [51]. Il est certain que Marguerite était dès le mois de novembre dans le comté de Bourgogne, qu'elle se rendit en Alsace, notamment à Ensisheim (localité appelée dans les manuscrits Anghessey [52]) en janvier, qu'elle se trouvait le 7 février 1507 à Rothenburg, à 12 kil. de Tubingue [53], qu'elle est invitée par Maximilien à chasser à

46. Philiberte de Luxembourg à Marguerite, Nozeroy, 6 octobre [1506], original, Arch. Nord, Missives, n° 24.364.

47. Michel de Rye (?) à Marguerite, Dieu le Roy, 14 octobre [1506], original, Arch. Nord, Missives, 24.371.

48. Le 31 octobre [1506], Marguerite écrivait d'Orgelet (Jura) à Claude de Bretagne, douairière de Savoie, qui séjournait d'habitude au château de Billiat, dans l'Ain, pour s'excuser sur la précipitation de son départ « et pour ce que ma despartie a esté ung peu soudaine, par quelque bon respect ne vous ay peu si tost avertir d'icelle ». (Original signé, Turin, Arch. de Cour, Lettere principi Savoia, duchi, mazzo 2.)

49. Convocation des Etats de Salins pour le 23 novembre 1506, Arch. Nord, B 691, n. 24.380.

50. Instructions de Marguerite à son ambassadeur en France, *ibid.*, Missives, n° 24.386.

51. Lettre de Marguerite au duc de Savoie du 2 janvier 1507 n. st. et non 1508, publiée dans Chagny, *Gorrevod*, p. 14. — Lettre de Maximilien à Marguerite, publiée dans Le Glay, *Corr.*, I, p. 39; elle est du 16 février 1507, style de Noël, et non du 16 février 1507 n. st.

52. Arch. Nord, B 692, n° 24.391; Missives n° 36.789; Arch. de Turin, Lettere principi Savoia, mazzo 2; lettre de Marguerite datée d'Anghessey, 8 janvier 1507 n. st., classée à l'année 1505.

53. Arch. Nord, Missives n° 24.985 : procuration passée à « Rothemburgo apud Suevam in Germania », par Barangier, le 7 février 1507 [style de Noël], en présence de Louis Ocquin et Antoine de Moncut, aumôniers de l'archiduchesse.

Digitized by Google

Urach en Souabe le 16 février suivant [54] et qu'elle se rendit directement dans les Pays-Bas où elle arriva le 27 mars, sans revenir dans son douaire de Bresse [55].

La mort de Philippe le Beau laissait les Pays-Bas sans souverain. Son fils aîné n'avait que six ans. Son grand-père, Maximilien, toujours sensible aux affronts que lui avaient fait les gens de Bruges, dont il fut quelque temps le prisonnier, ne se souciait guère, au milieu des tracas des affaires du Saint Empire, de venir compliquer sa situation. Il fallait un membre de la dynastie d'Autriche pour réfréner l'indépendance de peuples jaloux de leurs libertés provinciales. Marguerite était toute désignée pour cette mission difficile. Dès le mois de mars, elle apparaît comme investie de la confiance de son père qu'elle allait représenter dans les Etats des Pays-Bas à l'occasion de la « mainbournie » de l'archiduc, accompagnée du prince d'Anhalt, du marquis de Bade et de Sigismond Phlong [56]. L'un des premiers souverains qui tinrent à la féliciter au moment de son installation dans les Pays-Bas, où elle arriva le 27 mars (Arch. Nord, B 2203, n° 74.769), fut précisément Henri VII, avec lequel elle s'efforça de nouer des relations cordiales, d'autant plus utiles que le roi de France, sournoisement, se reprenait à aider le duc de Gueldre dans son offensive sur les Pays-Bas [57], jetant le masque en se refusant à reconnaître le roi des Romains comme « mainbour » des enfants de Philippe le Beau et en enjoignant à la ville d'Arras, dépendance de la couronne de France, de refuser toute obéissance à Maximilien [58].

Heureusement les relations avec l'Angleterre devenaient plus étroites.

Un accord commercial avait été signé à Westminster, le 5 juin, entre Maximilien et Henri VII [59], prélude de négociations plus importantes qui allaient provoquer une active cor-

54. Le Glay, *Corr.*, I, p. 38.

55. On a affirmé (Chagny, *Gorrevod*, p. LXXIII) que Marguerite était encore au Pont-d'Ain le 10 mars 1507. Le texte sur lequel s'appuie cette affirmation, vérification faite sur l'original, est daté du 10 mars, sans millésime. Dans ce document, Marguerite parle de son frère, le roi de Castille, comme d'un personnage vivant. Le document est donc antérieur à la mort de ce souverain, c'est-à-dire antérieur au 25 sept. 1506 et ne saurait être invoqué pour un itinéraire postérieur.

56. Instructions de Maximilien à Marguerite, Strasbourg, 18 mars 1507, n. st., original, Arch. Nord, B 870, n° 24.419.

57. Marguerite à Henri VII [avril 1507], Arch. Nord, Missives n° 25.041; et 8 mai 1507, *ibid.*, n° 24.536; 4 juin 1507, *ibid.* 24.564.

58. Louis XII à la ville d'Arras, 7 juillet [1507], dans *Lettres de Louis XII*, I, 105.

59. Rymer, *Fœdera*, V, partie IV, fol. 237.

Digitized by Google

respondance entre ces deux souverains et Marguerite [60]. La situation devenait de plus en plus critique dans les Pays-Bas. Le duc de Gueldre avait des succès inquiétants. « Bien est vray qu'il fault avoir des infortunes, écrivait Marguerite, maiz il me semble que en avons maintes plus par nostre faulte que par voulenté divine [61]. » Le prince d'Anhalt fut chargé d'assurer le commandement de l'expédition dirigée contre les renforts français. Les gens de guerre paraissaient bien en forme. « Ne sçay qu'il en adviendra déclarait le seigneur de Ville, mais je cuide estre seur, Madame, que vous eussiez laissé toutes les paintures du monde pour voir ce jourd'hui les hommes d'armes aux champs [62] ». Dans son inquiétude, Maximilien revenait à sa vieille idée de s'assurer le concours de l'Angleterre en essayant de décider Marguerite à accepter la main d'Henri VII. « Vous gouvernerez Engleterre et la maison de Bourgoingne, et vous ne pourrez estre mis arriere du monde, comme une persone perdue et oubliée », lui disait-il [63]. Et le roi des Romains s'ouvrait de son projet à l'ambassadeur de Marguerite, Mercurin de Gattinara, alors président de Bresse, affirmant qu'il ne saurait s'assurer le roi d'Angleterre sans cette union; sa fille pourrait en quelque sorte se dédoubler, « moitié du temps à gouverner la Flandre et l'autre moitié avec ledit roi d'Angleterre », Gattinara, connaissant les sentiments intimes de la veuve de son ancien maître, déclara qu'il ne prenait point sur lui pareille communication [64]. Il alla même jusqu'à représenter au roi des Romains les inconvénients d'une telle union, qui pourrait créer au roi d'Angleterre, entouré de clercs chicaniers, des prétextes pour la revendication d'une partie de l'héritage de Marie de Bourgogne. « Et quant il me eust ouy, écrivit Gattinara à Marguerite, il commença a rire et dist que je monstroie

60. Voir diverses correspondances aux Arch. Nord, Missives nos 24.639 (30 juillet), 24.695 (10 août), 24.700 (3 sept.).

61. Marguerite à Jean d'Egmont, [10 août 1507], dans VAN DEN BERGH, *Corr.*, I, 90.

62. Jean de Luxembourg à Marguerite, 11 sept. [1507], autographe, Arch. Nord, Missives, n° 24.717.

63. Maximilien à Marguerite, 16 sept. 1507, dans LE GLAY, *Corr. Maximilien*, I, p. 10.

64. Gattinara à Marguerite, 27 sept. 1506, dans LE GLAY, *Etude biographique sur Mercurino Arborio di Gattinara*, dans *Mem. soc. sc. Lille*, 1847, p. 225.

On sait que Gattinara a été étudié par divers érudits, notamment par CLARETTA, dans *Mem. soc. savoisienne*, 1898, t. XXXVII, p. 245 à 344, et BORNATE qui a publié l'*Historia vite et gestorum per dominum magnum cancellarium* [Mercurino Arborio di Gattinara], surtout d'après des sources italiennes, dans *Miscellan. Storia italiana*, Turin, 1915, 3e série, t. XVII, p. 231 à 585.

Digitized by Google

bien que ny vous ny moy n'étionz pas contentz d'aller en Angleterre et, puys que ainsy estoit, qu'il ne parleroit plus de vostre dit mariage [65] ».

Il est d'ailleurs vraisemblable que des personnages de la Cour des Pays-Bas, que l'ascendant personnel de l'archiduchesse gênait, avaient suggéré au roi des Romains l'opportunité du mariage de la Régente. D'autre part, Maximilien évitait par cette solution la cession du comté de Bourgogne que sa fille mit tant de ténacité à lui arracher. En attendant, Marguerite, tout en refusant tout consentement, prodiguait les « doulces parolles » à son adorateur [66], préparait les négociations de Calais où elle devait se faire représenter par un autre fidèle savoyard, Laurent de Gorrevod [67]. Dès le premier contact entre Anglais et gens de l'archiduchesse, la question du mariage de Marguerite revint sur le tapis malgré tout ce que purent dire le s^r de Berghes et Laurent de Gorrevod : « Et ont dit tant de bien de vous et vous ont tant loé qu'il n'est possible de plus, et ne tiendra qu'à vous que vous ne soyez leur reine et leur maîtresse [68] ». Quelques jours après, nouvelles sollicitations de la part d'Henri VII, ce qui faisait écrire aux ambassadeurs de Marguerite : « S'il se allie autre part, il n'aura tenu à lui mais à vous, et en serez cause [69] ». L'ambassadeur anglais, à la Cour de Maximilien, intervenait de son côté et essayait de gagner à son projet Gattinara qui l'en dissuada : « Je lui respondis, écrit ce dernier à Marguerite, que le roy votre pere sans le soliciter havoit faict toute la diligence qu'estoit possible pour vous induire à son mariage et qu'il n'avoit point tenu ni a lui ni a vos conseillers que la chose n'eut effet, et que vous n'aviez point eu regard aux mauvaises paroles qu'avoient esté rapportées de luy [Henri VII], considéré que tels rapports venoient de France et du cousté de madame d'Angolesmes, qui desiroit fere l'aliance de sa fille et empêcher l'aliance de ces deux maisons [d'Angleterre et d'Autriche]. Et quant vous eussiez eu desir de vous marier a personne du monde, vous eussiez plus

65. 10 octobre 1507, Insbruck, lettre publiée dans Le Glay, *Gattinara*, p. 234.

66. Maximilien à Marguerite, septembre 1507, dans Mone, *Anzeiger*, 1835, col. 289.

67. Laurent de Gorrevod à Marguerite, 17 octobre [1507], autographe, Arch. Nord, Missives n° 24.807.

68. Laurent de Gorrevod à Marguerite, 3 nov. [1507]. Autographe, Arch. Nord, Missives n° 24.837.

69. Les ambassadeurs de l'archiduc à Marguerite, 1^er novembre [1507], Calais. Original, *ibid.*, n° 24.853.

Digitized by Google

tôt choisi le roi son maître par sa sagesse, prudence et vertu et pour sa hauteur et puissance que tous autres princes, mais que, pour avoir vous été si malheureuse dejà en trois mariages, et pour crainte de non retomber en la quatrième malheur, ce que seroit aparent selon le cours de nature en faisant ce mariage, et aussi vous voyant quasi inhabile à porter enfans, je vous avois toujours trouvé en propos de non vous jamais plus marier, et plutôt encline à la religion que au mariage et que je cuidois fermement que s'il ne fut pour fere service a messieurs vos neveux et pour garder et gouverner leur pays, vous fussiez déjà entré en une religion, mais que vous gagnez si bien paradis, gardant les biens des pupilles et plus que d'être enclose, lui conseillant pour ces causes de se déporter de la poursuite et ainsi le vouloir conseiller au roi son maître, attendu qu'il suffisait assez de l'alliance du fils qui serait beaucoup plus durable [70]. » Malgré cette conversation, l'ambassadeur anglais, obéissant aux instructions de son maître, parla au roi des Romains du mariage de l'archiduchesse [71], revenant encore sur cet éternel sujet plusieurs mois après, déclarant qu'Henri VII ne voulait pas d'une autre union et qu'il viendrait dans les Pays-Bas pour mieux « pratiquer » l'archiduchesse [72]. Henri VII s'ouvrit lui-même de son projet, en juillet 1508, à l'ambassadeur de Maximilien à Londres, André Burgo, après l'avoir fait pressentir par l'évêque de Winchester et rappelé ses propositions déjà faites en décembre 1507, lors des conférences de Calais.

En lisant les termes du récit chaleureux de Burgo, on peut remarquer que ce dernier ne manquait point de faire aussi sa cour : [Le roi d'Angleterre] « ne sçauroit penser à quelle il se allierait plus volontiers que à vous, notre très redoubtée dame, sachant de vrai que vous êtes la princesse la plus douce de vertus et grace divine que nulle autre a son semblant, et quand ores vous ne seriez de si très haute lignée et descente comme vous êtes, ce néantmoins pour la grande et non pareille valeur qu'il connaît être en vous, il vous choisirait et a toujours choisie devant toutes autres. Et que si plût à Dieu que icelle alliance sortit effet, ni ne doutait point que par votre bonté, douceur et [dé]bonnaireté et par la bonne amitié

70. Gattinara à Marguerite, 1er déc. 1507, Meydelein, dans Kooperberg, *Margaretha van Oostenrijk*, Amsterdam, 1908, p. 379.

71. Gattinara à Marguerite, 4 déc. 1507, Kaufbeuren, *ibid.*, p. 381.

72. Gattinara à Marguerite, 1508, 4 février, Trente, dans Kooperberg, *l. c.*, p. 432.

Digitized by Google

et conversation de vous il en vivrait plus longuement, ayant espoir que Dieu, par sa grace, vous donnerait lignée [73] ».

La résistance de l'archiduchesse n'eut point de répercussion fâcheuse sur la politique d'alliance avec l'Angleterre. Les ambassadeurs d'Henri VII, après avoir signé le 21 décembre 1507, à Calais, les conventions du mariage entre le futur Charles-Quint et Marie d'Angleterre [74], assistèrent en toute solennité, l'année suivante, au traité de Cambrai, où Marguerite fit preuve d'une si grande adresse diplomatique [75].

Henri VII mourut le 21 avril 1509. Ainsi finit son roman d'amour. Son fils, en annonçant ce deuil à l'archiduchesse, lui rappelait une dernière fois les sentiments affectueux de son père : « Vous êtiez la dame en ce monde à laquelle il portait plus d'amour et cordiale affection et que, sur toutes autres, il avait mis et donné son cœur à vous [76] ».

Max Bruchet,
Membre correspondant de la *Regia Deputazione di Storia patria.*

73. André Burgo et Georges de Themisecke à Marguerite, 20 juillet 1508, Londres, dans Van den Bergh, l. c., I, p. 130.

74. Dumont, *Corr. dipl.*, t. IV, part. I, page 95. On sait que ce mariage ne se réalisa pas, Marie d'Angleterre devant épouser Louis XII, veuf d'Anne de Bretagne.

75. Maximilien à Marguerite, 27 oct. 1508, dans Le Glay, *Corr.*, I, p. 99. Cf. Lettre d'Henri VIII à Marguerite, 7 novembre [1508], dans Le Glay, *Nég.*, I, p. 219. — Cf. *Lettres de Louis XII*, I, p. 132.

76. Henri VIII à Marguerite, 25 avril 1509, Londres, dans Le Glay, *Analectes*, p. 177.

# LES SAVOYARDS à l'Université d'Avignon

*(Communication faite à la séance du 5 février 1919.)*

« L'histoire des Universités, dit M. Emile Picot [1], est une partie essentielle de l'histoire de la civilisation. On connaît maintenant l'organisation et les statuts de la plupart des Universités, mais on s'est beaucoup moins occupé de dresser des listes des professeurs qui y ont enseigné et des étudiants qui sont venus y chercher l'instruction. Il semble pourtant qu'il soit plus intéressant de s'attacher à la connaissance des hommes qu'à celle d'institutions presque toujours calquées les unes sur les autres...

1. *Bulletin philosophique et historique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, année 1915, p. 8.

Digitized by Google

Il est impossible de ne pas regretter que personne ne publie les registres matricules de nos Universités françaises qui subsistent encore.....

Que nos érudits entreprennent donc la publication des matricules qui nous ont été conservés....

N'est-il pas curieux de voir où les conseillers de nos Parlements, où les chefs de nos finances, où les hommes qui dirigeaient notre politique allaient puiser leurs connaissances du droit [2] ? »

Je partage entièrement la manière de voir de l'éminent membre de l'Institut, qui a donné l'exemple, et c'est en suivant son conseil que j'extrais des matricules de l'Université d'Avignon ce qui concerne les Savoyards.

---

Un heureux hasard ayant fait tomber entre les mains de M. Letonnelier le volume 36 de la série D des Archives départementales de Vaucluse, intitulé : « Liste générale des gradués de l'Université d'Avignon, du 5 juin 1430 au 21 mars 1651 », notre aimable Archiviste, toujours attentif à faciliter les travaux des chercheurs, a eu l'excellente pensée de me communiquer ce volume et j'y ai puisé des renseignements que je crois précieux pour la biographie et pour l'histoire littéraire de notre pays.

L'Université d'Avignon remonte à la plus haute antiquité. Fondée officiellement par bulle du 15 février 1412, elle existait depuis longtemps à cette date : et l'on sait qu'elle eut pour élève le Cardinal de Brogny (né en 1342) reçu docteur *in utroque* en 1370.

Elle compta parmi les plus célèbres; Alciat et Cujas y furent professeurs. Elle paraît avoir atteint son apogée au XVII^e siècle, et les faveurs du pouvoir ne lui manquèrent pas. Le 27 juin 1674, un arrêt du Conseil privé du Roi de France porte que les docteurs et gradués de l'Université d'Avignon jouiront de tous les droits et privilèges accordés aux plus fameuses Universités du Royaume. Un édit du 12 mars 1676 stipule que la noblesse personnelle est acquise par le grade de docteur de l'Université d'Avignon.

Par lettres-patentes du 10 février 1652, Charles-Emmanuel, duc de Savoie, décide que les gradués de ladite Université jouiront, en Savoie, des mêmes privilèges que s'ils avaient été gradués dans ses Etats.

2. *Journal des Savants, février 1902*, page 83, *(Histoire de l'Université de Ferrare)*.

Digitized by Google

Un court extrait des statuts de 1679 suffira pour nous donner un aperçu de l'Institution.

« Nul ne pourra prendre aucuns degrés ni lettres de licence en droit canonique et civil dans l'Université, qu'il n'ait étudié trois années entières à compter du jour où il aura été inscrit. Ceux qui voudront prendre leurs degrés seront tenus, après deux années d'études, de subir un examen particulier et, s'ils sont trouvés suffisants et capables, ils soutiendront un acte publiquement, pendant deux heures, au moins, pour être reçus bacheliers; et pour obtenir des lettres de licence ils subiront un second examen à la fin des trois années, pour lequel ils soutiendront un acte public et répondront tant sur le droit canonique que sur le droit civil, pendant trois heures au moins. Ceux qui voudront être docteurs de ladite Faculté soutiendront un troisième acte un an après celui de licence et répondront, pendant quatre heures, sur diverses matières de l'un et l'autre droit. Les ecclésiastiques ne voulant obtenir les degrés qu'en droit canon pourront ne répondre que sur ce droit. »

L'Université comprenait (au moins depuis la bulle du 22 décembre 1459) une Faculté de théologie; une Faculté de droit civil et canonique; une Faculté de médecine et une Faculté des arts. Elle avait un recteur, dont les fonctions duraient six mois.

Le Collège d'Annecy, fondé dans la ville d'Avignon par le Cardinal de Brogny, fut une pépinière d'étudiants pour l'Université. L'on peut affirmer que celle-ci fut fréquentée par nos compatriotes à l'égal de la Sorbonne et des Universités de Louvain, de Montpellier et de Turin.

Les archives de Turin ont été incendiées il y a quelques années; celles de Louvain viennent d'être détruites par les Barbares. Profitons de l'occasion qui se présente pour utiliser celles d'Avignon. J'y ai relevé tous les noms qui concernent la Savoie, non seulement de 1430 à 1651 (D. 36), mais jusqu'à la Révolution (D. 302). Ces noms, au nombre de 235, sont ceux de la bonne bourgeoisie de notre pays. Sans doute on y remarquera des lacunes regrettables, mais il est bon de recueillir ceux qui ont survécu.

La plupart de ces étudiants ont fini leur carrière dans une stalle du chapitre de Genève ou dans un siège de juge mage; mais on relève la trace de quelques célébrités, telles que : Claude de Seyssel, Nicod de Menthon, Catherin Pobel, Louis de Laurens, Pierre Fenouillet, Claude-François Ginet, etc.

L'excellent *Dictionnaire du Clergé,* de MM. les chanoines



Digitized by Google

Rebord et Gavard, permet de retrouver le *curriculum vitæ* de beaucoup d'entre eux.

---

28 oct. 1461 Rdus pater D. Joannes de Annexiaco, abbas Chivassii, dioc. Gebennensis, fuit matriculatus.
17 mart. 1487 N et E vir, D. Michael de Sancto Sixto, dioc. Geb., accepit doctoratum in U. J.
9 jan. 1491 Claudius, de Dnis de Seyssilo, dioc. Geb., fuit matriculatus sub Dno Mich. de Sancto Sixto.
29 déc. 1508 Claud. de Alauziaco, d. Geb., fuit matriculatus.
— Guihelmus de Alauziaco, d. Tricastrensis, —
21 april 1513 Jacob. de Charanzonay, dioc. Geb. fuit incorporatus.
21 aug. 1513 Carolus Milleti, dioc. Geb., filius egregii Dni Petri Milleti, doctoris præsentis Universitatis, et agregati, ut dixit, fuit admissus ad gradum bacc. in civili.
27 oct. 1513 Benedictus Fossety, p.b.r., dioc. Geb.
26 mart. 1515 Nicodus de Menthone, loci Montistrotini, dioc. Geb., colleg. collegii Sancti Nicolaii Annexiaci fuit matriculatus.
4 maii 1516 Giraudus de Paysella, — Claudius de Mailhonis, — Franciscus de Bona, } dioc. Geb., acceperunt baccalaureatum in civili.
23 mart. 1517 Joannes de Fabricis, Geb., fuit matriculatus.
.. jan. 1518 Hoc præsenti mense, pestis vigebat, proh dolor! Avinione, usque ad mensem augusti 1518.
2 déc. 1520 Claudius Foex, Milhirety, dioc. Geb.
15 jan. 1521 Joannes de Angeville, loci de Rupe, dioc. Geb.
27 junii 1521 Robertus Jarre, Andigaviensis, doctor in U. J.
3 mart. 1523 Jacobus de Passiaco, dioc. Geb.
15 april 1523 Nicolaus Chalendi de Miolanis, dioc. Gratian.
14 oct. 1525 Petrus Bussio, Tarentasiensis, accepit bacc. civ.
30 april 1526 Joan. Aliody, d. Gebenensis, fuit matriculatus in civili.
2 mart. 1527 Claudius Janus Melleretus, d. Geb. collegiatus magni collegii, accep. bacc. in U. J.
19 mart. 1527 Petrus de Cabannis de Annessiaco fuit matriculatus.
21 nov. 1527 Claudius de Furno, d. Geb., fuit matriculatus.
24 mart. 1528 Jacobus Machety, d. Geb., collegiatus collegii S^ti Nicolaï, accepit bacc. in civili.
5 déc. 1529 Petrus Vicodominus, d. Geb, fuit matriculatus.
— Hugo Claveli, d. Geb., —
11 april 1530 Rodolphus Salterius, d. Geb., —
2 mart. 1531 Cathelinus Pobel, d. Geb, accepit bacc. in civili.
13 jan. 1535 Carolus Vincentius, d. Geb., collegiatus magni collegii fuit matriculatus.
2 junii 1536 Joan Mollatus, pr. d. Gebennensis, fuit matriculatus.
22 mart. 1540 Petrus de Ponguijaco, d. Geb., matriculatus in civili.
21 junii 1540 Carolus Vincentius, d. Geb., accepit bacc.
7 maii 1541 Franciscus Cullirat de Morian., accepit bacc. in civili.
15 déc. 1541 Carolus Vincentius Anneciensis, d. Geb., accepit doct. in U. J.

Digitized by Google

20 junii 1543 Nicolaus Dapponis, d. Geb., } collegiati collegii S^tl Nicolai,
— Franciscus de Castro, d. Geb., } accep. bacc. in civili.
5 nov. 1543 Joannès Mollato, Geb., matriculatus.
2 jan. 1545 Ludovicus Laurentius loci Chamberiaci, d. Gratianop., accep. bacc. in medicinâ.
10 jan. 1545 Ludovicus Laurentius, accepit gradum doctoris in medicinâ.
3 nov. 1552 Ludovicus Cocles, d. Geb., accepit bacc. in U. J.
2 mart. 1553 Gasp. Salcius, d. Geb., matriculatus.
7 sept. 1553 Joan. Dumbert Sabaudus, dioc. Mauriennensis, accepit doctoratum in U. J.
19 oct. 1555 Claudius Marchandus, oppidi Aniciassi, d. Gebenn., fuit matr. in U. J.
15 fev. 1556 Antonius de Conflans, Sabaudus, accepit doctoratum in U. J.
8 mart. 1557 Claudius Putodus, obtinuit doc. in U. J.
21 déc. 1557 Claudius Marchant, civitatis Aniciassi, d. Gebennensis, accepit doctoratum in U. J.
6 aug. 1558 Ludov. de Fabrica, d. Geb., accepit doct. in U. J.
28 feb. 1559 Claudius Rochette, loci Bone Ville, obtinuit doctoratum in U. J.
— Gaspar de Fabrica, loci S^t Joni (?) d. Gebennesis, obtinuit doctoratum in U. J.
12 julii 1559 Amedeus Cordis, civitatis S^tl Joan. Mauriennensis, accepit doctoratum in U. J.
23 junii 1561 Amedeus a Codeto, loci Salanchiæ faucignensis, dioc. Geb., accepit doctoratum in U. J.
2 maii 1561 Joan. Rose obtinuit bacc. in medicinâ.
— Petrus Chaulely religiosus Alte-Combe, ord. cistercii, dioc. Geb., accepit bacc. in canonico.
26 maii 1565 Joannes Anginilla, Sabaudus, d. Geb., fuit matriculatus.
12 déc. 1565 Franciscus Vincentius, Sabaudus, Anniciensis, obtinuit doct. in U. J.
24 jan. 1568 Petrus Chamboux, rupensis, d. Geb., accepit doct. in U. J.
14 junii 1570 Eymericus de Montefalcone, Sabaudus, accepit doct. in U. J.
23 sept. 1570 Claudius de Prope, d. Geb., Scolasticus collegii magni, accepit doct. in U. J.
16 jan. 1571 Henricus Pelardus Aniciensis accepit doct. in U. J.
9 junii 1572 Joan. Morellus, Aniciensis, accepit bacc. in U. J.
4 sept. 1572 Philibertus du Plastre, Camberiensis, dioc. Gratianopolis, accepit doct. in U. J.
14 mart. 1573 Joan. Suchetus, Sabaudus, d. Geb., obtinuit doctoratum in U. J.
28 jan. 1576 Claudius Cochety, Camberiensis, d. Gratian., accepit doct. in medicinâ.
4 oct. 1576 Giraldus Ducis, ord. prædicatorum, obtinuit doc., in theologiâ.
17 april 1577 Petrus Vectier, Rumiliacensis in ducato Sabaudie, collegiatus magni collegii obtinuit bacc. probat. studii.
23 oct. 1578 Petrus Vectier, Geben. accepit doct. in U. J.
15 nov. 1578 Petrus Guerinus, Aniciensis accepit doct. in U. J.

Digitized by Google

7 mart. 1579 Rodolphus Longet, Geb. dioc., accepit doct. in U. J.
22 oct. 1579 Aymonus Chapussius, Sabaudus, accepit doct. in U. J.
7 junii 1580 Joannes Claudius Pelardus de Noyret, Aniciensis, collegiatus sancti Martialis, accepit docoratum in canonico.
2 april 1582 Ludovicus Bonnier, Sabaudus, accepit doctoratum in U. J.
12 oct. 1584 Georgius Manod (Monod ?), dioc. Geb., accepit doctoratum in U. J.
30 oct. 1586 Joannes de Montain, Geb. dioc., accepit doctoratum in U. J.
21 jan. 1593 Claudius Olerius, Aniciensis, obtinuit bacc. in canonico.
24 april 1595 Renatus Flocardus, Aniciensis, prior scholarum, accepit doct. in U. J.
30 déc. 1597 Claudius Olerius, Aniciensis, obtinuit lauream doctoratum in medicinâ.
7 maii 1597 Franciscus Billetus, Rumilliensis, dioc. Geb., bacc. in artibus.
7 maii 1599 Bapt. Figonus, Camberiensis, } baccalaurei in philosophiâ creati.
— Prosper Valentianus, Camberiensis, }
— Franciscus Stephanus de Ruphy, Sabaudus, }
18 aug. 1599 Franciscus Billettus, Rumiliensis, } magistri in artibus.
— Melch. a Jardino, Thorensis, } —
6 maii 1600 Joan. Albinus, Sabaudus, } baccalaurei in artibus.
— Joan. Vissodus, Camberiensis, } —
12 aug. 1600 Prosper de Valentia, Camberiensis, } —
— Fr. Steph. de Rupis, Altaçombanus, } magistri in artibus.
28 april 1601 Rdus Dnus Petrus Fenoilletus, Gebennensis, obtinuit doctoratum in sacrâ theologiâ, sub Rdo Dno Francisco Gibros doctore dictae facultatis, ejus promotore.
29 maii 1601 Antonius Sapinus, Geb., doctor in sacrâ theologiâ.
12 feb. 1602 Rdus Dnus Guilhelmus Losserandus, ordini B. M. de Monte Carmeli, obtenuit lauream doctoratum in sacratissimâ facultate theologiæ.
20 julii 1602 Claudius Chalmeta, Aniciensis, obtinuit doctoratum in medicinâ.
20 jan. 1604 Joan. Baptista Figonus, Camberiensis, doct. in medicinâ.
1 junii 1604 Gaspard Flaminius, Sabaudus, } baccalaurei in artibus.
— Petrus Mermetus, Sabaudus, } —
8 aug. 1605 Philib. Clericus, Camberiensis.
14 aug. 1606 Egreg. D. Jacob. de la Chambre, baro, dioc. Gratian., doctor. in sacrâ theologiâ.
20 oct. 1607 Robertus Lionnet, Aniciensis, doctor in medicinâ.
29 april 1609 Stephanus Dulcis, electus archiepiscopus Avenionensis.
10 sept. 1611 Antonius Vissodus, Camberiensis, doct. in medicinâ.
23 jan. 1612 Petrus Deffoug, Sabaudus, doct. in medicinâ.
17 oct. 1612 Franciscus Faverius, Camberiensis, doct. in U. J.
29 aug. 1613 Franciscus Uldricus, Clusianus, dioc. Gebennensis, doct. in theologiâ.
3 sept. 1613 Nobiles et egregii domini Ludovicus et Jacobus de Bugnat, fratres, dioc. Geb., doctores in U. J.
30 jan. 1614 Martinus Pelardus, Camberiensis, doct. in U. J.
24 nov. 1616 Petrus Chapuis, Gebenensis, doct. in U. J.

Digitized by Google

12 déc. 1616 Hieronimus de Viry, doct. in U. J.
29 mart. 1617 Joannes Moretus diocesis Anniciensis, doctor in medicinâ.
5 nov. 1619 Humebertus Vulliet, Sabaudus, D. U. J.
19 mart. 1622 Franciscus Jacobus, Camberiensis, D. U. J.
21 oct. 1625 Claudius Margo, Camberiensis, accepit doct. in medicinâ.
14 déc. 1625 Petrus Jacobus, Camberiensis, doct. in U. J.
20 déc. 1625 Petrus Truc, Camberiensis, doct. in U. J.
10 julii 1626 Antonius de Laurens, filius illustris Dni Joannis, d. in U. J.
25 junii 1626 Christophus Pignier, Sabaudus, originarius, de S^to Petro de Albigniaco, D. U. J.
29 aug. 1626 Petrus Valier, S^ti Petri de Albignaco in Sabaudiâ, D. U. J.
2 maii 1627 Franciscus Belly, Sabaudus, Yennensis, dioc. Bellicensis, D. U. J.
14 jan. 1628 Michael Perrody, Camberiensis, D. U. J.
6 nov. 1630 Joannes Belly, Avenionensis, D. U. J.
28 junii 1632 Alexander Truc, Camberiensis, rector scholarum universitatis Avinionensis, d. in U. J.
5 aug. 1632 Andreas Masse, Decphinatensis, urbis Pontis belli Vicini, dioc. Bellicensis, doct. in medicinâ.
26 oct. 1632 Bernardus Molliet, Camberiensis, D. in U. J.
1 junii 1633 Gaspard. Trena, Camberiensis, doct. in U. J.
24 april 1638 Nobiles Dni Bernardus Bovardus et Guilhelmus Bessonis, Aniciensis, dioc. Geben., acceperunt doctoratum in U. J.
26 aug. 1638 Nobilissimus Dnus Gabriel d'Humilly, dioc. Gebennensis, D. U. J.
16 oct. 1639 Petrus Ducrest, Anneciensis, dioc. Gebennensis, U. J.
20 sep. 1639 Joannes Antonius Buttet, Chablayssinsis Sabaudus, ex valle Alpium, diocesis Gebennensis, doct. in U. J.
— Testes fuerunt Rdus Dnus Nicolaus de la Forest, abbas de Tamierio... et Claudius Franciscus de Montefalcone, legum scholaris.
17 déc. 1639 R. P. Frater Joannes du Crest, Uginensis, diocesis Gebennensis, religiosus ordinis B. M. Virginis de Monte Carmeli conventus Ruperculæ in Sabaudie obtinuit doctor. in theologiâ.
24 sep. 1640 Guilhelmus Raphy Anneciensis, dioc. Gebennensis, doct. in theologiâ.
12 nov. 1640 Claudius Flocard, Anneciensis, diocensis Gebennensis, doct. in U. J.
16 feb. *1641* Jacobus Bernaz, Thononensis, in ducatu Chablasii, dioc. Gebennensis, accepit doct. in medicinâ.
17 maii 1641 Joannès Botiron, pbr, diocesis Anniciensis, bacc. in canonico.
8 aug. 1641 Mathœus Ranguet, Aniciensis, pbr., dioc. Geb., bacc. in Jure canonico.
17 oct. 1642 Claudius Vulliet, Camberiensis, doct. in U. J.
— Testibus Petro Jarre et Stephano Chevillard, legum scholaribus.
21 julii 1642 Lud. Sarde, Camberiensis, doct. in U. J., Præsentibus Dnis Stephano Chevillard et Guilhelmo Philiberto Tiolier, legum studiosis testibus.

Digitized by Google

29 julii 1642 Guilhelmus Philibertus Tiolier, Camberiensis, doct. in U. J.
— Testibus Steph. Chevillard, Joannes Ruphy et Claudio Francisco Ginet, legum studiosis.
26 feb. 1643 Marcus Ludovicus Demotz, Camberiensis, filii nobilis et egregii Dni Gaspari Demotz, in Supremo Senatu Camberiensi advocat, doct. in medicinâ.
— Testibus Stephano Chevillard et Theodoro Cochet, legum studiosis.
21 maii 1643 Nobilissimus Dnus Georgius de Thoyre, Dnus de Vouzerier et condominus d'Arbusigny, Aniciensis, doct. in U. J.
31 julii 1643 Franciscus Saget Aquianensis, dioc. Geb., doct. in medicinâ.
24 aug. 1643 Stephan. Chevillard, Camberiensis, doct. in U. J.
— Præsentibus Theodoro Cochet, Francisco Vuillod, et Rdis patribus Claudio Vuillod, Philiberto de Loche et Joanno Francisco Favier, religiosis soc. Jesu.
12 sept. 1643 Theodorus Cochet, Camberiensis, doc. in U. J.
— Præsentibus : Rdis Dnis Philiberto de Loche, Philiberto Donet, Joanno Francisco Favier, religiosis soc. Jesu, nec non nob. dnis Stephano Chevillard, U. J. D., nostræ universitatis, Claudio Francisco Ginet, rectore scholarum universitatis Aven., Claudio Ludovico Chevillard et Claudio Barbichon, scholaribus univ.
10 oct. 1643 Claudius Franciscus Ginet, Camberiensis, rect. scholarum almæ universitatis Avinionensis, doct. in U. J.
6 aug. 1644 Carolus Barbichon, Camberiensis, doct. in medicinâ.
3 sept. 1644 R. D. Frater Franciscus Hybord, musteriensis de Mostier, diocesis Tarentasia, ordinis minorum conventualium sancti Francisci conventus Augustæ Prætoriæ, accepit doctoratum in sacrâ theologiâ.
26 aug. 1645 Franciscus Vibert, Camberiensis, doct. in U. J.
— Præsentibus : Philiberto Donet, Francisco Floccard et Antonio Mottet, legum studiosis.
7 sept. 1645 Angelinus Donet, Camberiensis, collegiatus venerabilis collegii Sancti Nicolaï de Annexiaco, vulgo magni nuncupati in almâ universitate Avenionensi, accepit doct. in U. J.
25 aug. 1646 Jacobus Michaelis, Maurianensis, accepit doct. in medicinâ.
4 maii 1648 Antonius Mottet, Camberiensis, accepit doct. in medicinâ.
7 julii 1648 Carolus Audé, Camberiensis, accepit doct. in medicinâ.
21 april 1650 Dnus Carolus Emmanuel de Ville, Camberiensis, doct. in U. J.
— Præsentibus : nobilibus dnis Francisco et Adriano de Oncieu, fratribus, et Philiberto Donet, scholaribus univ.
3 junii 1650 Claudius Severat, Camberiensis, doct. in medicinâ.
19 sep. 1650 Rdus Dnus Joannes Dugit, Queigiensis, dioc. Tarentasiæ, ducatus Sabaudie, accepit bacc. in sacrâ theologiâ.

A partir de 1650, il y a de nombreuses lacunes dans les registres, jusqu'en 1731. Mais les inscriptions ne sont plus en latin.

1700 Nobles Gasp. et Fr. Genot, diocèse de Chambéry, reçu docteur en théologie le 27 juin

Digitized by Google

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 1704 | Charles-Louis Bordet, | dioc. de | Genève, | reçu docteur en théologie le 3 mai |
| 1710 | Joseph-François Gravier, | — | Grenoble, | — 10 mai |
| 1711 | Ch.-Joseph de Valpergue, de Chevron, | — | Tarentaise, | — 17 juillet |
| 1712 | Jean-Guillaume Déage, | — | Genève, | — 28 avril |
| 1714 | F. Delacharrière, d'Annecy, (docteur en médecine). | — | — | — 24 mai |
| 1725 | François Déronzier, | — | — | — 11 octobre |
| — | Jean-Baptiste Grange, | — | Maurienne, | — 26 juillet |
| — | C.-F. Delachinal, d'Annecy, | — | Genève, | — — |
| 1726 | Claude-Marin Pissard, | — | — | — 6 juillet |
| — | François Favre, d'Annecy, | — | — | — 14 juillet |
| 1729 | Antoine-Philib. Nouvellet, | — | — | — 11 juillet |
| — | C.-L. Delachinal, d'Annecy, | — | — | — 25 juin |
| 1730 | Henri-Joseph Dufreney, | — | — | — 19 mai |
| — | Joseph Grillery, | — | — | — 11 juillet |
| — | Joseph Trivol, | — | Maurienne, | — 17 mai |
| 1731 | Etienne Marchant, | — | d'Annecy, | — 8 novembre |
| 1731 | Fr. Roussillon, d'Annecy, | — | Genève, | — 14 avril |
| — | Franç. Couston, d'Annecy, | — | — | — — |
| 1732 | Joseph Chabert, | — | Chambéry, | — 2 mai |
| 1733 | Jean-Antoine Burdin, | — | Annecy, | — 27 juillet |
| 1734 | François Guillet, | — | — | — 15 juillet |
| 1735 | François Courtois, | — | — | — 14 avril |
| — | François Déronzier, | — | — | — 21 octobre |
| 1736 | Joseph Grandis, prêtre, | — | — | — 14 juin |
| — | Gaspard-François Chollet, | — | Chambéry | — 13 août |
| 1737 | Maurice Bovier, prêtre, | — | Annecy, | — 22 janvier |
| — | Jean-Antoine Dupré, | — | Maurienne, | — 13 mai |
| 1737 | Ch.-B. Gavet, de Rumilly, (médecin). | — | — | — 21 octobre |
| — | Et. Roussillon, d'Annecy, | — | — | — 25 juin |
| — | Nicol. Desrippes, d'Annecy, | — | — | — — |
| 1738 | Antoine Fauraz, prêtre, | — | Annecy, | — 22 juin |
| — | Prosper-Cl. Paget, prêtre, | — | — | — — |
| — | Francis Lachinal, prêtre, | — | — | — 8 octobre |
| 1739 | Jean-Michel Donzier, prêt., | — | — | — 12 mai |
| — | Jean-Antoine Vectier, | — | Chambéry, | — 29 juillet |
| — | Landry Turbil, | — | Maurienne, | — 24 octobre |
| 1739 | Jean Pissard, | — | Genève, | — 20 mars |
| 1740 | Noël Rambaud, prêtre, | — | Maurienne, | — 30 juin |
| — | Jean Germain prêtre, | — | Annecy, | — — |
| — | Jean-Jacques Roux, prêtre, | — | — | — 30 septembre |
| — | François Dulaurens, | — | Chambéry, | — 12 décembre |
| 1741 | Joseph de Moussy, | — | Annecy, | — 12 avril |
| 1741 | Louis Defour, | — | — | — 17 juillet |
| — | Joseph Laurent, | — | — | — 10 avril |
| 1743 | Jacques Flocard, prêtre, | — | — | — 3 juillet |
| 1744 | Joseph du Parc, | — | — | — décembre |
| — | Jean Buissier, | — | — | — septembre |
| 1744 | François-Marie Montréal, | — | — | — — |
| — | Joseph-Emmanuel Guillot, | — | — | — — |
| 1745 | Jean-Aimé Veisy, | — | — | — 18 mai |
| — | Claude-Aimé Mauris, | — | — | — — |
| — | Jean Masson, | — | — | — 18 juin |

Digitized by Google

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 1745 | Jean-Joseph Chambet, | diocèse d'Annecy, | docteur | le | 23 juillet |
| — | Pierre Morel, | — | — | — | — |
| — | Georges Desprez, | — | — | — | — |
| — | Roch Michellon. | — | Maurienne, | — | novembre |
| 1746 | Joseph Gagnière, | — | — | — | mars |
| 1748 | Pierre-François de Roget, | — | Annecy, | — | 27 mai |
| — | Victor Giraud, | — | — | — | — |
| — | Etienne Roussillon, | — | — | — | 2 juillet |
| — | Nicolas Desrippes, | — | — | — | — |
| 1749 | Dominique Dépolier, | — | — | — | 29 mars |
| — | Joseph-Philibert Nicollin. | — | — | — | — |
| 1751 | A.-M. Dichat de Toisinge, | — | Chambéry, | — | 20 avril |
| — | Sigim. Perroud. d'Annecy, | — | Genève, | — | 10 avril |
| 1753 | Joseph-Clarion de Miolans, | — | Grenoble, | — | 10 novembre |
| 1757 | Charles-Amable Daviet, | — | Genève, | — | 30 septembre |
| — | Bernard Pichollet, | — | — | — | — |
| 1759 | Michel-Joseph Fuljod. | — | — | — | 7 juillet |
| 1761 | Pierre-Marie Roussillon, | — | — | — | 4 juin |
| 1762 | Jean-Georges Dubouloz, | — | — | — | 13 novembre |
| — | Jean-François Dufour, | — | — | — | 16 février |
| 1764 | Melchior Gariod, | — | Chambéry, | — | 6 février |
| 1766 | Jacques-Louis Chabrier, | — | Genève, | — | août |
| 1768 | Jacques-Benoit Chevrey, | — | — | — | 28 octobre |
| 1771 | Etienne Curtet, | — | — | — | 29 août |
| — | Jean-Charles Dussollier, | — | — | — | 13 juin |
| 1773 | Marie-Alexandre Burdin. | — | — | — | 26 juillet |
| 1776 | Louis de Buttet du Bourget, | — | Grenoble, | — | 9 mars |
| — | Marie-Louis de Vars, | — | — | — | 13 mai |
| — | Jacques Domenget, | — | — | — | 11 mars |
| 1778 | François Cathiard, | — | Genève, | — | février |
| 1780 | Joseph-Nicolas Marin, | — | — | — | 30 juin |
| — | Claude-Marin Duc, | — | — | — | — |
| — | Jean Chappuis, | — | — | — | — |
| 1781 | Claude Trouillet, | — | Chambéry, | — | 1 août |
| 1783 | Jean Fichet, | — | Genève, | — | septembre |
| — | François Goddet, | — | — | — | 2 novembre |
| 1784 | Georges Duc, | — | — | — | 13 mai |
| 1785 | Louis-Joseph Boch, | — | — | — | 17 mars |
| 1786 | ..... Claraz, | — | Maurienne, | — | 18 mai |
| — | André Montréal, acolyte, | — | Annecy, | — | — |
| — | J.-B., Domenjoud, diacre, | — | — | — | 19 — |
| — | Antoine Huiseird, | — | Maurienne, | — | 31 juillet |
| — | Michel André, | — | Annecy, | — | 17 novembre |
| 1786 | C.-F. Picolet de la Rochette, | — | Maurienne, | — | 1 juin |
| 1787 | Jean-Baptiste Desgeorges, | — | Chambéry, | — | 8 mars |
| — | François-Louis Mollot, | — | — | — | 30 avril |
| 1787 | Jean-Franç. de Rolland, | — | Annecy, | — | 7 mai |
| 1789 | Jac.-Marie Picollet, diacre | — | — | — | 30 janvier |
| — | Pierre-Marie Gerdil, diacre | — | — | — | 16 mars |
| — | Victor Ballaloud, | — | — | — | 6 mai |
| — | Emmanuel Rey, | — | Chambéry, | — | 6 — |
| 1790 | Etienne Cathiard, | — | Annecy, | — | 5 mars |
| — | Joseph Carlin, | — | — | — | — |
| — | Pierre-Nicolas Paraz, | — | Maurienne, | — | 8 mai |

François MIQUET.

Digitized by Google

# NOTES
# sur la biologie de la Truite
## dans les grands lacs savoyards [1]

La Truite, qui est nettement en voie de diminution au lac du Bourget, est abondante dans le lac d'Annecy sans y être pourtant dominante à l'égal de l'Omble-Chevalier.

On rencontre dans nos grands lacs savoyards deux qualités de ce Salmonide.

1° La *Truite bleue* ou *argentée*. *Salmo lacustris* : adaptation franchement lacustre sous les variétés :

forma *fecunda major*, individus féconds;
forma *sterilis lacustris*, individus stériles.

2° La *Truite commune* ou Truite des ruisseaux, *forma fecunda minor*, à livrée pointillée de couleurs éclatantes, qui atteint une assez grande taille.

Ces formes se rattachent à la même espèce SALMO FARIO. La Truite des ruisseaux n'est pour FATIO *(Vertèbrés de la Suisse)* qu'une forme jeune ou parfois retardée dans son développement par les conditions de milieu, de la Truite des lacs (Salmo lacustris) ou bien, n'ayant pas encore subi les transformations qu'amène le séjour dans les lacs.

Il est facile de constater, d'une manière générale, que le séjour de ces poissons dans le lac d'Annecy, éclaircit les teintes, amène des reflets argentés sur les flancs, en même temps qu'il fait pâlir les nageoires inférieures, diminue le nombre des taches pigmentaires et efface les macules rouges.

*Truite des lac* ou *Truite bleue*. L'examen d'un grand nombre d'individus, pêchés surtout aux époques de la reproduction, fournit comme type à peu près constant de cette forme les caractères suivants :

Dos bleu noirâtre avec dessus de la tête vert bleu. Cette teinte présente des reflets azurés au-dessus de la ligne latérale. Flancs et ventre argentés. *Caractères particuliers :* Taches pigmentaires noires de forme irrégulière en x ou en virgule, non arrondies, disséminées sur le corps jusqu'au dessous de la ligne latérale; taches noires rondes sur les pièces operculaires.

1. Communication faite à la séance de mars 1920.

Digitized by Google

La salmonisation de la chair (couleur rosée) n'est pas un caractère spécifique dans cette forme. Cette couleur, due au régime alimentaire, ne se produit que lorsque l'animal a ingéré du plancton, rouge (Entomostracés, tout petits crustacés flottant dans l'eau, qui contiennent une huile rouge dans leur cavité générale).

C'est parmi les Truites bleues que l'on rencontre très souvent des individus frappés de stérilité temporaire. Ce cas se présente lorsque les produits des organes génitaux n'ont pu, pour une raison quelconque, être expulsés.

Certaines Truites possèdent des ovaires longs seulement de 4 c/m, larges de 4 à 5 c/m, à peine indiqués seulement à la partie antérieure de la cavité générale. Les œufs ont un diamètre de 8 m/m inclus dans une membrane à cloisons très parcourues de vaisseaux sanguins.

Ce sont des individus qui n'ont pu frayer l'hiver précédent et dont les organes sont en voie de résorption [2].

La Truite bleue, en dehors de l'époque du frai, vit au large où elle poursuit les poissons de toute taille. Elle nage à la surface où elle se nourrit aussi de Diptères (Leeria) et d'Ephémérides, et en particulier d'un tout petit moucheron *Cœnis dimidiata* qui vole par nuages, en abondance, pendant l'automne à la surface des eaux.

Dès le printemps, elle suit les Gardons au moment où ceux-ci se dirigent vers leurs frayères et font dans ces stations côtières une très grande consommation d'œufs et de jeunes cyprins.

Au mois d'août, on la voit fréquenter les bords en compagnie de l'Omble-Chevalier. On la capture au filet ou à la ligne traînante. A la fin de septembre, on la pêche abondamment au filet sur la côte E. du Petit Lac. La taille de la Truite bleue stérile est très variable, mais elle n'atteint jamais celle des individus féconds. Ces derniers frayent depuis les *premiers jours de novembre* jusqu'aux environs *du 10 janvier*.

La *Truite des ruisseaux*, à livrée pointillée, acquiert un grand développement, en conservant les caractères de l'espèce torrentielle, par un séjour prolongé dans le lac. Le dos est d'une cou-

2. Il est à remarquer que les appendices pyloriques très nombreux de ces Truites stériles sont toujours chargés de graisse. C'est un fait intéressant à rapprocher de ce qui se passe chez le Saumon dont les organes sont *débarrassés de tout tissu adipeux*, au moment où ce poisson va frayer. Nos Truites bleues n'étant pas soumises, en raison de leur stérilité, à l'intense activité physiologique qui marque l'époque de la maturation des organes génitaux, ne se trouvent pas dans la nécessité de consommer leurs réserves nutritives graisseuses.

Digitized by Google

leur bleu sombre, se dégradant sur les flancs. Le ventre est jaunâtre. Le dos et les flancs sont semés de taches noires et de taches rondes vivement colorées en rouge orangé avec auréole bleuâtre. La chair est généralement saumonée.

Elle atteint parfois des dimensions considérables. 0m65 de long avec un poids de 4 à 4 kgs 500 (Petit Lac). On a capturé au lac du Bourget des Truites de 13 à 14 kgs au moment du renversement du courant dans le Canal de Savières.

La période de frai s'étend sur les mois de *novembre, décembre* et *janvier*.

J'ai rencontré rarement des Truites parasitées par le *Botryocephale*, provenant des Crevettes d'eau douce (Gammarus) infectées par ce Cestode, qui servent de nourriture aux Truites dans leur jeune âge; mais en revanche, on trouve abondamment dans le tube digestif, *Echinorhynchus proteus* et *Cyathocephalus truncatus*.

### Biologie de la Truite.

Le fait dominant de l'histoire biologique de la Truite est celui de la migration de ces Salmonidés en vue de leur reproduction, vers des eaux plus froides et par conséquent plus riches en oxygène dissous.

Ce n'est pas seulement l'eau à une *basse température* qui déterminera les conditions de milieu favorables à la reproduction de la Truite. Un autre facteur intervient. La Truite est douée d'une capacité respiratoire très grande, et si une eau fraîche de 8 à 9 degrés est suffisante pour déclancher le phénomène de la ponte, c'est que le titrage en oxygène dissous varie en raison inverse de la température, le maximum de solubilité des gaz correspondant à un degré thermique plus élevé.

Dans le lac, la proportion d'oxygène emprunté à l'atmosphère augmente pendant l'hiver, époque où l'eau est plus froide et les échanges respiratoires des minuscules organismes du phytoplancton moins actifs.

La proportion d'oxygène réduit aux dépens de l'acide carbonique augmente au printemps et en automne, correspondant précisément aux deux maxima de la prolifération du plancton végétal dont la chlorophylle est l'agent de la fonction respiratoire.

En hiver, la quantité d'oxygène dissous pris à la vie organique est moindre dans l'eau du lac. Dans les torrents, au contraire, la quantité d'oxygène dissous approche du maximum de

Digitized by Google

solubilité en raison de la large surface d'absorption, de l'entraînement mécanique des bulles d'air résultant de l'agitation et du renouvellement incessant de l'eau dans la course rapide du torrent.

Les travaux du Professeur Roule ont montré le rôle et l'influence de l'oxygène dissous dans l'eau des estuaires marins sur la biologie des poissons migrateurs.

J'ai été amené à chercher le rôle de cet oxygène sur le phénomène migrateur de la Truite dans nos grands bassins savoyards en dosant la quatité d'oxygène dissous dans les eaux des lacs du Bourget et d'Annecy comparativement avec celles des torrents affluents.

On constate que dès que la température est suffisamment basse, la Truite quitte les grandes eaux stationnaires et remonte les ruisseaux et torrents pour y frayer en se dirigeant précisément contre le sens du courant aux endroits où la vitesse est plus grande. Elle lutte avec énergie, la tête tournée vers l'amont, même quand la force vive du courant l'entraîne.

Ces poissons se dirigent instinctivement vers le centre de l'ébranlement mécanique; les organes tactiles sensibles à la propagation des ondes vibratoires, c'est-à-dire les *éléments nerveux* de la ligne latérale entrent en action et plus l'énergie musculaire se développe par suite de la lutte ardente contre le courant, plus les combustions respiratoires sont actives. Il faut donc pour l'équilibre physiologique que l'animal recherche une eau plus oxygénée [3].

J'ai dosé sur place l'oxygène dissous au moyen de la méthode de la pipette de Lévy [4].

Les opérations sur les eaux des torrents et celles du lac ont été faites comparativement et successivement.

*Bourget.*

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 20 nov. 1917, | Sierroz t. | = 8° | qq. d'O. | = | 5cc32 |
| » | Lac... | » = 9° | » | = | 5cc11 |
| 10 nov. 1917, | Tillet . | » = 8°1 | » | = | 5cc67 |
| » | Lac... | » = 9°1 | » | = | 5cc08 |
| 19 nov. 1917, | Leysse | » = 8° | » | = | 5cc63 |
| » | Lac... | » = 9° | » | = | 5cc11 |

3. Roule, *Traité de Pisciculture et des Pêches.*

4. Détermination dans une quantité d'eau déterminée d'un précipité d'hydrate ferreux dont une partie va s'oxyder sous l'influence de l'hydrogène dissous. Dosage du fer restant à l'état de sel ferreux à l'aide de la solution titrée de permanganate de potasse qui est décoloré.

Digitized by Google

On voit donc que la quantité d'O. dissous dans le lac est inférieure à celle des torrents affluents.

*Annecy.*

12 nov. 1917, Lac... t. = 9° qq. d'O. = 7cc66

Des prises effectuées en décembre 1917 dans le Laudon, l'Ire et le Ruisseau de Menthon donnent une moyenne oscillant entre 7cc8 et 7cc3. On voit donc que les torrents contiennent, à quelques dixièmes près, la même quantité en oxygène dissous que le lac.

Cette constatation expliquera un caractère particulier, comme nous le verrons plus loin, de la Truite du lac d'Annecy qui n'aura pas besoin de remonter les affluents à la recherche d'eaux plus oxygénées en vue du déclanchement du phénomène de la ponte.

En ce qui concerne le lac du Bourget, il résulte de ces expériences qu'en automne l'eau du lac est plus pauvre en oxygène dissous que celle des torrents et que, d'autre part, la teneur en oxygène des eaux de ces derniers est relativement faible.

Peut-être faut-il attribuer à la pauvreté des eaux en oxygène, au point de vue des besoins respiratoires des poissons, la raison de la faible quantité des Truites au lac du Bourget.

L'étude du plancton montre également que le phyto-plancton (algues minuscules, unicellulaires, vertes) est comparativement infiniment moins abondant que le zoo-plancton.

Les eaux du lac, quoique soumises à une oxygénation appréciable par suite de l'agitation résultant des vents et des courants, doivent emprunter une autre portion d'oxygène à l'activité des organismes végétaux qui flottent dans leur masse. Or ces végétaux, qui absorbent l'acide carbonique, augmentent l'oxygénation totale du milieu aquatique, d'autre part, ils absorbent de l'oxygène qu'ils puisent dans l'air atmosphérique. L'eau contient de l'oxygène dissous en proportion d'autant plus forte que la température est plus basse.

Les échanges gazeux sont compensés par la pullulation des organismes au printemps et en été, époque où le réchauffement de l'eau va s'accentuer et où celle-ci tendrait à perdre son oxygène.

Il y a là un harmonieux balancement organique dont la finalité a pour expression l'abondante nourriture planctonique pour les êtres et l'aération nécessaire à la vie des Salmonidés, en particulier de la Truite, dont les exigences sont, à cet égard, des plus pressantes.

***

Digitized by Google

Dans une note de l'A. des Sc. (CR, nov. 1916), le Professeur Roule dit que la Truite *pond rarement ses œufs dans les eaux lacustres où elle passe son existence.* Le plus souvent, les individus reproducteurs remontent pour frayer dans les affluents. Après la ponte, ils retournent au lac.

Au lac d'Annecy, ce fait cité comme exceptionnel devient *presque la règle,* tandis qu'au lac du Bourget ce phénomène se montre beaucoup plus rarement (deux ou trois frayères sur la beine Sud). Une faible partie seulement des Truites du lac d'Annecy remontent les torrents pour y frayer. La *très grande majorité* établit ses *frayères sur les bords du lac,* sous une faible épaisseur d'eau.

L'aspect de ces endroits, plages de gravier ou de cailloux de moyenne grosseur, est caractéristique. De place en place, les cailloux sont retournés et tranchent par leur couleur claire sur les autres plus ou moins verdis ou brunis par leur revêtement d'algues. Les Truites, que l'on peut surprendre parfois dans cette opération, déplacent les pierres par les mouvements précipités et brusques de leur queue et, par le frottement de leur corps, creusent des cavités qui constitueront des sortes de berceaux destinés à recevoir les œufs.

C'est alors que les ravageurs de frayères, les Lottes principalement, s'approchent des bords et dévorent avidement les œufs de la Truite restés sans aucune protection.

En ouvrant des Lottes capturées pendant la période de frai des Salmonidés, on constate régulièrement que leur estomac est rempli d'œufs d'Ombles et de Truites.

L'activité de la ponte pendant les premiers mois de l'hiver est variable. Au renouvellement de la lune, les Truites frayent d'une manière intense, tandis qu'au moment de la pleine lune la fonction se ralentit.

La Truite établit ses frayères, au lac d'Annecy, près du rivage, partout où il y a du gravier ou des cailloux nettoyés par les vagues : depuis la Puya jusqu'au port de Sevrier, à l'embouchure des torrents, Laudon, Bourdon, à Bredannaz, au bout du lac, sur les deltas des ruisseaux d'Angon et de Talloires, enfin à la presqu'île d'Albigny.

La Truite des ruisseaux, acclimatée au lac, qui remonte les torrents, séjourne dans ces derniers jusqu'au début du printemps. Elle redescend au lac lorsque la température s'élève.

Marc Le Roux.

---

Digitized by Google

# NOUVELLES RECHERCHES
sur les familles des
# EMIGRANTS SAVOYARDS
fixés en France avant 1860

## CHABORD

JOSEPH-FRANÇOIS PAUL, ✻
né à Chambéry, le 23 juin 1767,
Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées,
Naturalisé Français le 26 août 1818,
décédé le 26 septembre 1830.

GASPARD, C ✻
né à Vienne, le 26 ventôse an VI,
*général de brigade d'artillerie*,
décédé à Montmorillon le 6 janvier 1877.

ALPHONSE,
né à Vienne le 27 mai 1806,
propriétaire à Vienne,
époux de Dlle Joséphine Bourde

JOSEPH-FRANÇOIS, ✻
né à Vienne, le 2 août 1836,
capitaine au 49e de ligne,
époux d'Anne Forain,
mort le 19 mars 1898,
retraité à Limoges
le 1er septembre 1883.

RÉMY-ALPHONSE, O ✻
né le 2 janvier 1867,
à Limoges, *général de brigade*.

J'ai donné dans la *Revue Savoisienne* de 1905 (pages 40 à 42) la généalogie de cette famille. Il reste à publier les faits nouveaux survenus pendant la dernière guerre.

Je m'étais arrêté au capitaine Joseph-François. Son fils Rémy-Alphonse suivit la carrière paternelle. Entré à Saint-Cyr le 28 octobre 1887, il devint sous-lieutenant le 1er octobre 1889, lieutenant le 15 décembre 1891, capitaine le 17 avril 1898, et chef de bataillon le 24 décembre 1910, au 18e régiment d'infanterie. Affecté à l'aéronautique le 1er novembre 1914, avec le grade de lieutenant-colonel hors cadres, il fit preuve des plus brillantes qualités dans la direction du service des reconnaissances aériennes, et fut mis à l'ordre de l'armée.

Nommé colonel hors cadres (état-major) le 20 novembre 1915, il fut affecté au 42e rég. d'infanterie et chargé du commandement d'une brigade.

Digitized by Google

Promu général de brigade le 11 juin 1918, il est officier de la Légion d'honneur depuis le 18 juin 1917.

Voir *Rev. Sav.* 1905, p. 40 à 42, et 1918, p. 106.

## GALLICE

BARTHÉLEMY, fils de Jean-Baptiste et de Bartholomée Savoye,
né le 13 juillet 1722, à Valloire,
époux de Catherine Moutard, du Monétier (Hautes-Alpes),
mort au Lauzet (Monétier).

---

BARTHÉLEMY,
né le 12 mars 1764,
au Lauzet, commune du Monétier de Briançon (Hautes-Alpes),
marié le 23 avril 1787 avec Anne-Marie Finat,
décédé au Monétier le 10 septembre 1839.

---

BARTHÉLEMY, C ✻
né le 25 février 1790, au Monétier,
*colonel du Génie,*
*maréchal de camp dans l'armée égyptienne,*
décédé en Egypte en 1862.

Barthélemy Gallice (troisième de ce prénom) entra à l'Ecole polytechnique le 1er décembre 1809. Nommé sous-lieutenant du génie à l'Ecole d'application de Metz le 1er octobre 1811, il fut promu lieutenant en second le 18 août 1812 et lieutenant en premier le 1er janvier 1813; affecté comme tel au bataillon des sapeurs de Strasbourg.

Capitaine en 2e au 2e génie, à Metz, le 24 décembre 1813;

Capitaine en 1er à Briançon, le 4 août 1814;

Affecté à l'état-major du Génie le 27 décembre 1816;

Attaché à l'Ecole d'application de Metz le 7 avril 1827;

Nommé chef de bataillon, directeur du parc du Génie, à Alger, le 13 décembre 1830.

En mission à Alexandrie d'Egypte le 5 septembre 1840;

Lieutenant-colonel le 23 novembre 1840;

Mis hors cadres (sur sa demande), le 9 décembre 1843;

Colonel le 10 avril 1844, maintenu en mission.

Autorisé à accepter le grade de Miri-Liva (maréchal de camp) conféré par le vice-roi d'Egypte, le 31 août 1844.

Admis à la retraite le 8 mars 1850.

Décédé en 1862.

*Campagnes :* du 18 août 1812 au 1er juin 1814, Armée du Nord, Grande-Armée et défense de Neuf-Brisach;

1815, Armée du Rhin;

Du 25 mai 1830 au 13 mars 1831, Algérie.

*Faits de guerre, citations, etc. :* chargé de l'embarquement

Digitized by Google

du matériel du Génie à Marseille, pour l'expédition d'Alger, 7 mars 1830.

S'est distingué en Afrique, à la prise du fort de l'Empereur; Cité à l'ordre du jour pour sa conduite à Médéah.

*Décorations* : chevalier de la Légion d'honneur, le 23 mars 1825; officier, le 10 septembre 1845; commandeur, le 29 mai 1854.

Chevalier de Saint-Louis, le 24 septembre 1828.

## MARMOTTAN

GABRIEL, fils de Jean-Baptiste, né le 18 juillet 1675, à Sainte-Foy; marchand dans les Flandres; époux d'Elisabeth Drombl.

PIERRE-JOSEPH,
né à Landrecies (?) en 1701, marié le 20 juillet 1728, à Landrecies, avec Marie-Barbe Piette. Marchand à Landrecies.

PIERRE-JOSEPH,
né le 2 décembre 1746, à Landrecies (Nord); propriétaire; veuf en premières noces d'Eléonore Minaire et en secondes noces de Marie-Claire Biécour; décédé à Valenciennes, le 5 janvier 1818.

PIERRE-ARMAND-JOSEPH,
né le 14 septembre 1782, au Quesnoy (Nord); négociant; marié à Dunkerque, le 21 mars 1829, avec Dlle Julie-Agathe-Louise Herrewyn.

*Jules*-JEAN-BAPTISTE-JOSEPH, O ✻
né le 25 décembre 1829, à Valenciennes, *Industriel*, puis *Trésorier payeur général à Bordeaux;* époux de dame Palmyre Langlet.

*Paul*-ALBERT,
né à Paris, le 7 août 1856, *Littérateur et critique d'art.*

*Henri*-PIERRE-JOSEPH, O ✻
né le 30 août 1832, à Valenciennes; médecin à Paris; époux de Mlle de Lubersac; *Député* et *Conseiller municipal de Paris*, Maire du XVIe arrondissement, président du Conseil général.

HENRY, Ingénieur,
époux d'Yvonne Berthier de Wagram.

*Jules* Marmottan s'occupa d'affaires industrielles et financières. Il fut un des fondateurs et administrateurs de la nouvelle Société des forges et houillères de Decazeville; président du Conseil d'administration des mines de Bruay (Pas-de-Calais) et de plusieurs autres Sociétés. Il a secondé d'une manière très efficace le développement de l'exploitation de la houille dans le Pas-de-Calais et d'autres bassins houillers. Plus tard, il devint *trésorier-payeur général* de la Gironde, et occupa cet emploi jusqu'à sa mort, survenue en 1883.



Digitized by Google

Il a publié : *Essai sur le vrai caractère des caisses de secours instituées par les Compagnies houillères.*

Chevalier de la Légion d'honneur, le 17 octobre 1873; officier, le 29 décembre 1881.

*Henri*-Pierre-Joseph exerça la médecine à Passy, de 1857 à 1866. Il fut nommé adjoint au maire de Passy, le 6 octobre 1870; refusa de faire partie de la Commune, fut deux fois vice-président du Conseil municipal de Paris, fut élu député de la Seine par le XVI^e^ arrondissement, le 20 février 1876; il fit partie des 363 et vit renouveler son mandat en 1877 et en 1881. Il démissionna en 1883, après la mort de son frère. Il se présenta en 1885 dans le Pas-de-Calais, mais échoua avec toute la liste républicaine. Réélu député du XVI^e^ arrondissement en 1889 et en 1893, il ne se représenta pas en 1898.

Chevalier de la Légion d'honneur le 25 février 1899; officier, le 11 octobre 1906.

*Paul* Marmottan fut d'abord conseiller de préfecture. Il commença sa carrière d'écrivain par des poésies, telles que *Les Primevères* (1877); puis il se voua à la critique d'art et à l'histoire. On lui doit : *L'Ecole française de peinture, de 1789 à 1830* (1886); *Notice sur Louis et François Watteau* (1889); *Les peintres de la ville d'Arras* (1890); *Le royaume d'Etrurie* (1895); *Bonaparte et la république de Lucques* (1896; *Les arts en Toscane sous Napoléon* (1902). Collectionneur de tableaux, M. Marmottan est un des bienfaiteurs du Musée d'Annecy.

*(A suivre.)*

François Miquet.

---

# REVUE BIBLIOGRAPHIQUE SAVOISIENNE

Joseph Cassano, **La Vie rustique et la Philosophie dans les Proverbes et Dictons valdôtains.** Un volume grand in-8°, xxvii-407 p.; Turin, F. Casanova et C^ie^; Aoste, J. Brivio-J. Vittaz; 1914. Prix, 4 francs.

Rien de ce qui intéresse la vallée d'Aoste, sa langue, ses traditions et son histoire, ses aspirations, ne saurait nous être indifférent. Parmi les Sociétés savantes de la Savoie, l'Académie Florimontane eut plus d'une fois l'occasion d'affirmer pareil sentiment. L'accueil fait par les lettrés savoyards à la nouvelle revue *Augusta Prætoria* n'est qu'un témoignage récent de sympathies séculaires. La *Revue Savoisienne* a déjà signalé un certain nombre de publications valdôtaines. Elle se fait un plaisir d'appeler l'attention sur une œuvre attrayante, où philosophes et érudits, dialectologues et folkloristes savoyards trouveront une mine précieuse de renseignements.

Digitized by Google

*La Vie rustique et la Philosophie dans les Proverbes et Dictons valdôtains*, tel est le titre de ce volume, édité en 1914, en un moment où le public français ne pouvait guère s'intéresser à des faits de cet ordre. La patrie en danger : tout le reste n'était que littérature. Six ans déjà! Mais il n'est pas trop tard pour présenter au lecteur savoyard une œuvre qualifiée de « magistrale » par un critique valdôtain 1.

L'auteur, M. Joseph Cassano, a dédié son livre à la mémoire de J.-B. Cerlogne. Saluons avec lui, dès le frontispice, cette « simple et belle figure de soldat, de prêtre, de citoyen et de poète », que M. J. Cassano « voudrait graver dans le cœur de tous les enfants valdôtains, afin d'éveiller et de garder en eux pour la vie l'amour du sol natal ».

La 1re partie traite de la météorologie et de l'agriculture : l'année, les saisons, les mois, les jours de la semaine, les fêtes de l'Eglise, etc. L'auteur recueille les proverbes et les dictons relatifs à l'agriculture, aux présages du temps. Sous cette rubrique : La Vie (2e partie), d'autres proverbes servent à mettre en relief les traits essentiels du caractère valdôtain (l'amour, les femmes et le mariage; la maison, les affaires et le travail; la nourriture et l'hygiène, santé, maladies). Des réflexions d'ordre moral font ressortir les qualités de la race : patience et résignation, confiance en Dieu et dans la justice. Suivent quelques belles devises de vieilles familles valdôtaines. Une 3e partie relève les « manières de dire » (titre un peu lâche et vague), les plaisanteries et devinettes. Enfin quelques pages, beaucoup trop brèves, semble-t-il, sont consacrées aux coutumes, croyances, superstitions.

Ce plan, dira-t-on, n'a rien de bien méthodique. L'auteur n'en a pas moins atteint, en faisant parfois l'école buissonnière 2, le but qu'il s'est proposé. C'est vraiment l'âme du paysan valdôtain qu'il nous permet de scruter à loisir. Nombre de ces proverbes ne sont-ils pas, comme l'a fort bien dit Ottavio Zanotti Bianco dans la préface de cet ouvrage, le fruit d'une expérience séculaire ? Ils constituent en abrégé « la richezza intellettuale dei nostri avi antichissimi ».

La vallée d'Aoste a de telles affinités avec la Savoie qu'en parcourant le volume de M. J. Cassano on a souvent l'impression d'une œuvre écrite sur la Savoie par un Savoyard 3. A chaque page des comparaisons s'imposent. Si l'on voulait compléter les réflexions de l'auteur en les généralisant, on trouverait des matériaux tout prêts dans les recueils de plusieurs de nos concitoyens 4.

En les signalant pour ce motif à M. J. Cassano, nous nous sommes permis d'exprimer le souhait qu'il donnât un complément comparatif à son très utile ouvrage. Si l'auteur ne pouvait entreprendre cette tâche nouvelle, elle mériterait bien de tenter l'un de nos érudits confrères.

J. DÉSORMAUX.

1. J. BROCHEREL, in *Augusta Prætoria*, juin-juillet 1920, p. 135.

2. Les fantaisies humoristiques d'un certain abbé Gorret, par exemple, ne sont relatées que pour dérider un lecteur morose.

3. Voyez, par exemple, l'article *Provèrbo*, du *Dict. Savoyard*, où l'on renvoie aux publications d'A. Constantin, de Brachet et de M. Miquet. Nombre de ces proverbes, dictons, etc., caractéristiques ont été recueillis par A. Constantin et figurent dans le *Dict. Savoyard*.

4. Faut-il s'en étonner? Si Mgr Duc ou M. le chanoine Frutaz avaient à tracer le portrait de leurs compatriotes Valdôtains, serait-il fort différent de celui que Mgr Rendu a si nettement esquissé des Savoyards ses contemporains ?

Digitized by Google

**Dictionnaire du clergé séculier et régulier du diocèse de Genève-Annecy**, par M. le chanoine REBORD, avec la collaboration de M. l'abbé A. GAVARD. 2 vol. in-8°, Bourg, Dureuil, 1920.

Le premier volume de cet ouvrage capital vient de paraître. Ce n'est pas sans difficultés qu'il a pu être imprimé pendant la guerre, *in angusta temporum*, comme dit la préface, et l'éditeur mérite des éloges pour s'être acquitté de cette tâche aussi bien que possible. On peut cependant lui signaler des intercalations de noms susceptibles de nuire aux recherches : des *Burnet* et des *Burnier* parmi les *Brunet* et les *Brunier*, des *Ducrey* parmi les *Ducret*, un *Desrippes* parmi les *Dérippe*, etc.....

Quant au mérite des auteurs, particulièrement de M. le chanoine Rebord, on ne saurait trop le louer. Il faut avoir consacré son temps à des œuvres de ce genre pour en comprendre toute l'aridité, mais aussi pour apprécier la satisfaction qu'elles donnent à celui qui les mène à bonne fin. Leur utilité dépasse de beaucoup la peine qu'elles ont occasionnée et il n'y a pas de meilleur instrument de travail qu'un bon dictionnaire pour le biographe et l'historien.

Nous n'exagérons pas en disant que ce livre est un chef-d'œuvre de patience et d'exactitude. Il est sorti des meilleures sources et il met en scène *quinze mille* personnages « qui semblaient à jamais oubliés » mais dont la carrière est rapportée dans des notices « réduites au minimum d'espace » et « fournissent le maximum de renseignements utiles ».

Il faut souhaiter bon courage à l'imprimeur pour qu'il nous donne au plus tôt le second volume. François MIQUET.

---

**Le luth brisé**, poèmes de Georges MARTEAUX.

M. Georges Marteaux, fils regretté de notre président honoraire, avait un cœur sensible et une âme poétique. Il a jeté sur le papier quelques impressions, qu'une main pieuse a recueillies, et c'est ainsi qu'a été composée la charmante plaquette intitulée : *Le luth brisé*. Ces poèmes, qui sentent l'influence d'Albert Samain, sont cependant très personnels; ils sont « d'une harmonie déjà savante et bien moderne » et font regretter la mort prématurée de l'auteur. S'il fallait faire un choix, nous adopterions :

*Elle lui dit..., Celle que j'élirai, Je sais toute l'horreur..., Le jardin délaissé.*

*Le Mercure de France*, du 1er novembre 1920, page 758, analyse ainsi les vers de Georges Marteaux :

« Ces poèmes, maladifs et sensibles, sont empreints d'un charme contenu et raffiné. Il aimait le poète trop tôt interrompu, la douceur des confidences et la nostalgie du passé. N'est-il point fâcheux que sa plaquette soit si discrètement présentée : hors commerce 50 exemplaires, dont aucun n'a été mis en vente, lorsqu'on voit, par contre, tirer sans vergogne et répandre tant de médiocres productions, dépourvues d'âme et d'accent. Mais Georges Marteaux est de ces penseurs discrets qui sont épris de leur tendre mélancolie et ne poursuivent aucune ambition malsaine. La mort est venue; il sied de placer ce jeune poète au nombre de ceux dont on se souvient avec douceur. » F. M.

Digitized by Google

# TABLE DES MATIERES POUR 1920

N. B. — *Les petits caractères indiquent une communication insérée dans les procès-verbaux des séances.*

ACADÉMIE FLORIMONTANE.

Liste des membres de l'Académie Florimontane..... V
Liste des Sociétés savantes qui échangent leurs publications avec la *Revue Savoisienne*..... XI
Séances mensuelles : janvier, 1; février, 7; mars, 11; avril, 37; mai, 42; juin, 44; juillet, 50; octobre, 133; novembre, 137; décembre..... 140
Notices nécrologiques : Gal Maillot, 1, 2; Dubettier, Moret, 2; J. Manecy, 7; Louis Ritz, 12; Mme Hérisson, 12; F. Pannetier, 37; Mme Moyet, 38; Mme Desservétaz, 42; A. de Montet, 42; Cte Gerbaix de Sonnaz, 44; Dr Ch.-L. Francoz, 45; Lucien Bordeaux, 50; Asghil Favre, 50; Mlle Lavorel, M. Ferrero, Mme Anthonioz, 133; Bon Despine ..... 140
Distinctions et félicitations : MM. E. Muret, 8; Mgr Cusin, 37; Henry Bordeaux, 42, 45; Dr L. Moret, 46; A. Terrier, H. Bordeaux, Bruchet, Dusaugey, Ferrero, d'Orlyé, P. Girod, Favre-Lorraine, Mgr Piccard, F. Gardier..... 133
Dons à la Florimontane : Subvention Girod, 8; 8, 9, 38, 41, 44, 46, 48, 49, 51, 54, 134, 135, 136, 137, 140
Compte-rendu financier de l'exercice 1919..... 3
Projet de budget pour 1920..... 4
Questions relatives au château et au domaine de Montrottier : 5, 6, 10, 13, 41
Election des vérificateurs des comptes..... 5
Election du Bureau pour 1920..... 5
Election de sept nouveaux membres associés : MM. Aussedat, Brand, Favre-Danne, Francoz, P. Girod, F. Laeuffer, Cte Cusin..... 6
Election de membre d'honneur : M. Charlety..... 6
Election de membres bienfaiteurs : F. Gardier, Pariset..... 6
Modification aux cotisations et abonnements..... 6
Monument à S. François de Sales..... 6
Epée d'honneur à M. H. Bordeaux : souscription..... 6, 46

Digitized by Google

Souscription au Souvenir français..... 7
Election du Bureau pour 1920..... 7
Concours de poésie pour 1920..... 44, 139
Hommage à la mémoire de César Duval..... 46
Vœu en hommage à la mémoire du Comm^t Grivaz..... 49
Legs Asghil Favre et F. Gardier..... 57
Assemblée générale de 1920..... 145

ARCHEOLOGIE.

Ch. Marteaux. Sur l'origine d'Autigny (Abondance)..... 9
**C^te de Guérin-Ricard. Notes archéologiques sur le Haut-Faucigny ..... 19**
Ch. Marteaux. Sur les antiquités romaines de Thusy..... 40
G. Martin. Sur un article de L. Bégule (peintures murales de Lans-le-Villard et de Bessans)..... 55
**Ch. Buttin. L'inauguration du buste de Déchelette au Musée de Saint-Germain..... 57**
A. Crolard. Une ancienne pierre sculptée à Veyrier..... 138
**Ch. Marteaux. Etude sur les villas gallo-romaines du Chablais. III..... 75**

BIBLIOGRAPHIE.

J. Désormaux. *Der Genferdialekt*, par O. Keller..... 9
**J. Désormaux. Bibliographie linguistique de la Suisse romande, t. II^e, par Gauchat et Jeanjaquet..... 131**
**— La vie rustique et la philosophie dans les Proverbes et Dictons valdotains, par J. Cassano..... 135, 182**
**F. Miquet. Dictionnaire du clergé séculier et régulier du diocèse de Genève-Annecy, par Rebord et Gavard..... 184**
**— *Le Luth brisé*, poèmes, par Georges Marteaux..... 184**

BIOGRAPHIE.

F. Miquet. Sur l'amiral Buchard..... 11
— Sur l'architecte Benvignat..... 12
— Sur la famille Buloz..... 13
— Sur G.-S. Sérullaz..... 13
— Sur François Pavy..... 41
— Généalogie de Fr.-Mar. Puthod..... 41
— Sur François Bergouin..... 41
— Sur la famille Marmottan..... 42
— Naturalisés de Savoie en France sous l'ancien régime : Pierre Gourdan..... 55
— Sur M^gr J.-Auguste Duc..... 56
**Eug. Ritter. Pierre Camus, évêque de Belley..... 83**
F. Miquet. Représentants savoyards au Parlement..... 144

Digitized by Google

## HISTOIRE.

F. Marullaz. La vérité sur l'Escalade tentée sur Genève par les Savoyards en 1602 ..... 31, 92
J. Désormaux. Sur les banquiers étrangers en Savoie et sur les banquiers savoyards émigrés ..... 38
Boillot. Sur Virginie Lanternier, impératrice du Maroc ..... 51
Rebord. Sur un tableau de la Cathédrale ..... 56
F. Miquet. Les Savoyards aux Universités de Pavie et de Ferrare ..... 66
F. Miquet. La famille française en Savoie ..... 134
— Les commandants militaires sous le *Buon Governo* .. 145
Max Bruchet. Le projet de mariage de Marguerite d'Autriche avec Henri VII ..... 149
F. Miquet. Les Savoyards à l'Université d'Avignon ..... 163
— Nouvelles recherches sur les familles des émigrants savoyards fixés en France avant 1860 ..... 114 et 179

## HISTOIRE NATURELLE.

A. Crolard. Sur les lignites de Saint-Ferréol ..... 47
M. Le Roux. Sur la réapparition des lignites de l'Arclozan à Saint-Ferréol; les lignites du Bout du Lac ..... 47
M. Le Roux et L. Moret. La structure de la montagne de Veyrier et l'origine du lac d'Annecy ..... 59
A. Crolard. Sur la panification de la betterave ..... 135
— Sur les gisements de combustibles minéraux en Haute-Savoie ..... 137
M. Le Roux. Roches de transport à Chavaroche ..... 139
M. Le Roux. Notes sur la biologie de la Truite dans les grands lacs savoyards ..... 173

## LITTERATURE ET POESIE.

Le « trialogue nouveau » de Jean Gachi, par E. Ritter et E. Picot ..... 14
G. Martin. Sur un nouveau roman de Valotton ..... 48
J. Désormaux. Sur le poète rumillien J.-M. Fontaine ..... 51
J. Désormaux. L'épitre de Clément Marot « *a un sien Amy* » ..... 85
J. Désormaux. Sur la Princesse de Clèves ..... 141
— Sur Renan et la Savoie ..... 142

Digitized by Google

PHILOLOGIE.

J. Désormaux. Onomastique Savoisienne..... 25
— Sur le *Sarvan*..... 38
Ch. Marteaux. Sur l'origine des mots *glappe, glappière, glapigny* et *lapiaz*..... 42
— Sur l'emploi des mots *corne* et *rable* en topographie..... 48
— Sur l'origine de *miolleine* (Abondance)..... 54
J. Désormaux. Les parlers de Savoie, la littérature dialectale et l'Enseignement primaire..... 132
Ch. Marteaux. Sur les lieux dits les *Macherets*..... 136
J. Serand. Noms de deux ruisseaux..... 139
Ch. Marteaux. Sur les mots *Echerasson* et *Echerni*..... 139
— Sur l'origine du lieu dit *Dorcalaur*..... 143

---

## ERRATA.

Page 40, 1re ligne des notes : lire Bridel, au lieu de Bridet.
Page 50, note 1 : ajouter Désormaux aux noms des membres présents.
Page 123, ligne 31 : de Lavenay, lisez : né le 16 septembre *1840*.
Page 125, ligne 29 : Nachon, lisez : né le *18 août 1799*.
Page 126, ligne 26 : Pavy, lisez : nées le 10 avril *1780* (au lieu de *1870*).
Page 127, ligne 16 : Pissard, lisez : commandeur *le 24 mars 1919*.

---

*Le Directeur-Gérant :* Marc Le Roux

Annecy, Imprimerie J. Abry. — 26.949

Digitized by Google

# ACADÉMIE FLORIMONTANE

*(Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896)*

L'Académie Florimontane a été fondée à Annecy le 15 janvier 1851, par Louis Bouvier, Etienne Machard, Jules Philippe et Eloi Serand, pour faire revivre l'Académie Florimontane, créée dans cette ville, en 1606 (29 ans avant la fondation de l'Académie française) par saint François de Sales et le président Favre.

Son but est d'encourager les lettres, les sciences et les arts; de recueillir les manuscrits, chartes et documents qui peuvent intéresser l'histoire locale; d'exciter à tout ce qui est bien, à tout ce qui est utile et réalisable; enfin de multiplier les encouragements partout où sera besoin pour concourir à la gloire et au bien-être de la patrie, suivant sa devise qui résume bien son esprit : « *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* »

L'Académie se compose de membres effectifs et associés, de membres correspondants et de membres honoraires. Les premiers sont admis sur leur demande et sur la présentation de deux membres; ils paient une cotisation annuelle de 15 francs, reçoivent la *Revue savoisienne*, ont le droit d'avoir en communication les ouvrages de la bibliothèque de l'Académie et d'assister à ses séances qui ont lieu à l'hôtel-de-ville d'Annecy, le premier mercredi de chaque mois, sauf pendant les vacances : août et septembre.

Les membres correspondants sont choisis parmi les personnes qui collaborent à la *Revue*; ils ne payent que l'abonnement de cette dernière.

Les membres honoraires sont choisis parmi les personnages de distinction qui font honneur à la Savoie ou qui ont rendu des services à l'Académie. Ils reçoivent la *Revue* et ne paient aucune cotisation.

## LA REVUE SAVOISIENNE.

Comme moyens d'action, l'Académie Florimontane publie depuis 1860 la *Revue Savoisienne* qui paraît trimestriellement par livraisons brochées de 64 à 88 pages illustrées. Son but est de vulgariser les études qui se rattachent de près ou de loin à la Savoie et de tenir ses lecteurs au courant de tous les travaux qui s'y rapportent.

Un comité de rédaction examine, accepte ou refuse les manuscrits présentés à l'impression et l'Académie laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

L'Académie Florimontane échange ses publications avec les principales Sociétés savantes de France et de l'étranger, et rend compte, s'il y a lieu, des ouvrages qui lui sont envoyés.

Le prix d'abonnement à la *Revue Savoisienne* est de 10 fr. pour la France et de 11 fr. pour les pays de l'Union postale.

Le tarif des annonces industrielles et commerciales intercalées au commencement et à la fin est ainsi fixé : la page, 40 fr.; la demi-page, 30 fr.; le quart de page, 20 fr. (Renseignements sur demande.)

*MM. les Collaborateurs qui désireraient faire des tirages à part sont priés d'en prévenir à temps M. Abry, imprimeur de la Société, qui leur en fera connaître les conditions.*

## CONCOURS

Chaque année, l'Académie Florimontane organise et distribue les prix des concours fondés en 1873 par le docteur Andrevetan et la ville d'Annecy, qui ont lieu dans l'ordre suivant :

1re année. — Concours de poésie, 600 fr.

2e année. — Concours simultané de poésie et de beaux-arts; 200 fr. sont affectés à la poésie et 400 aux beaux-arts.

3e année. — Concours simultané de poésie et de prose: 200 fr. sont consacrés à la poésie et 400 fr. à l'histoire ou études analogues.

(Concours de 1re année dont le programme est envoyé sur demande.)

---

**Adresser tout ce qui concerne l'Académie Florimontane,**

**au Secrétaire** (Hôtel de Ville, Annecy, Hte-Savoie).

Digitized by Google

# Prix des Ouvrages de fonds de l'Académie Florimontane

*Désireuse de faciliter les recherches historiques sur la Savoie, en mettant à la portée des travailleurs les documents déjà publiés dans la* **REVUE SAVOISIENNE,** *l'Académie Florimontane a décidé, dans sa séance du 8 mars 1911, de céder ses ouvrages de fonds aux prix ci-dessous :*

**Bulletin de l'Association Florimontane,** *de 1851 à 1859 inclusivement,* quatre volumes in-8°. — Il ne reste que des volumes dépareillés. — Un volume, 2 francs ; un numéro séparé, 0 fr. 50.

**REVUE SAVOISIENNE,** *de 1860 à 1884 inclusivement sauf les volumes des années 1860, 1862, 1865, 1870 et 1875 ;* volumes in-4°, de 100 à 144 pages, composés de 12 numéros dont quelques-uns sont illustrés. — Un volume broché, 2 fr.; un numéro séparé, 0 fr. 25.

**REVUE SAVOISIENNE,** *de 1885 à 1889 inclusivement ;* volumes grand in-8° de 300 à 400 pages. — Un volume broché, 4 fr. ; un numéro séparé, 1 franc.

**REVUE SAVOISIENNE,** *de 1890 à 1916 et années suivantes, sauf les années 1893, 1897 et 1898 ;* volumes grand in-8° de 300 à 400 pages avec illustrations. — Un volume broché, 6 francs ; un numéro séparé, 2 francs.

L'Académie Florimontane ne possèdant plus que quelques numéros séparés de diverses années de la *Revue Savoisienne,* serait reconnaissante aux personnes qui voudraient bien lui céder, au prix coûtant, ceux de mai 1860 ; janvier 1861, 1862; janvier 1865 ; février 1870 ; janvier 1875 ; novembre-décembre 1890; janvier-février, mai-juin, juillet-août 1893 ; avril-mai-juin, juillet-août-septembre, octobre-novembre-décembre 1897 ; avril-mai-juin, juillet-août-septembre, octobre-novembre-décembre 1898.

---

Ch. Marteaux et M. Le Roux : **Boutae** (les Fins d'Annecy) vicus gallo-romain du Ier au Ve siècle. 518 pp. ; 116 planches, 9 cartes : prix : 12 francs.

Charles Marteaux : **Table des matières des Bulletins de l'Association Florimontane et de la REVUE SAVOISIENNE,** *de 1851 à 1900 ;* vol. gr. in-8° de 88 pages, 2 fr. ; franco 2 fr. 50.

Charles Marteaux et Max Bruchet : **Catalogue raisonné des ouvrages concernant la Savoie, conservés à la Bibliothèque de la Société Florimontane.** Un volume grand in-8° de 134 pages, 2 fr ; franco, 2 fr. 50.

E.-G. Camus : **Notes floristiques sur la chaîne des Aravis et les environs de La Clusaz (Haute-Savoie).** Brochure in-8° avec carte et gravures hors texte, 1 fr. 25 ; franco, 1 fr 50.

**Congrès des Sociétés savantes savoisiennes tenu à Annecy en 1901** (XVIe session), 1 vol in-8° de XLVIII-448 pages avec gravures et planches hors texte, 15 francs.

Jacques Replat : **Voyage au long cours sur le lac d'Annecy précédé d'une ascension au Semnoz.** 2e édit. accompagnée d'une notice sur l'auteur et de notes par Jules Philippe. Annecy, 1807. Brochure in-8° de 180 pages, 2 francs ; franco 2 fr. 25.

**La plaisante ville et chasteau d'Anissy en Savoie,** lithographie de 33/25 représentant une très curieuse vue de la ville d'Annecy, en 1598, extraite de la « Topographie françoise de Claude Chastillon ».

Une légende des monuments représentés complète ce précieux document.

Prix de l'exemplaire : 2 fr. ; franco 2 fr. 25.

*Pour les libraires remise de 25 %, port à leur charge.*

---

**Le prix de l'abonnement à la REVUE SAVOISIENNE est de 10 fr. par an pour la France et de 11 fr. pour les pays de l'Union postale.**

*Adresser tout ce qui concerne les demandes d'achats et d'abonnements au Secrétaire de l'Académie Florimontane, Hôtel de Ville d'Annecy (Haute-Savoie).*

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google